

2008

Document de référence HSBC France

HSBC 

Votre banque, partout dans le monde



Le Groupe HSBC

Le CCF a rejoint le Groupe HSBC en juillet 2000 et a changé sa dénomination sociale en HSBC France le 1^{er} novembre 2005.

HSBC, dont le siège social est situé à Londres, est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. Son réseau international se compose d'environ 9 500 implantations réparties dans 86 pays et territoires en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique.

Cotées sur les Bourses de Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes, les actions HSBC Holdings plc sont détenues par environ 210 000 actionnaires dans 120 pays et territoires.

HSBC propose une gamme complète de services financiers à plus de 100 millions de clients particuliers et entreprises à travers quatre lignes de clientèle et métiers : Banque de particuliers (y compris le crédit à la consommation), Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

En 2008, HSBC a réalisé un résultat avant impôt de 9 307 millions USD et un bénéfice net part du groupe de 5 728 millions USD. Le total du bilan est de 2 527 milliards USD au 31 décembre 2008.

Répartition du résultat avant impôt par zone géographique :

Exercice clos le 31 décembre 2008

	En millions USD	%
Europe	10 869	116,7
Hong Kong	5 461	58,7
Reste de l'Asie-Pacifique	6 468	69,5
Amérique du Nord	(15 528)	(166,8)
Amérique latine	2 037	21,9
Résultat avant impôt	9 307	100,0



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2009, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapport et comptes annuels 2008

Sommaire

2	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
8	Les Dirigeants
10	Gouvernement d'entreprise
18	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place
47	Développement durable
55	Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France
62	L'exercice en bref
63	Etats financiers consolidés
154	Information sur les comptes sociaux
162	Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France
167	Politique d'investissement
169	Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 27 mai 2009
174	Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital
181	Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement
190	Evolution récente et perspectives d'avenir
192	Personne responsable du Document de référence et Responsables du contrôle des comptes
193	Table de concordance et de référence
195	Implantations

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

L'année 2008 a été principalement marquée par la déclinaison de la stratégie du Groupe HSBC en se concentrant sur les "core business" avec la cession par HSBC France de sept filiales bancaires régionales et en se focalisant sur les segments cibles de clientèle, par la spécialisation d'un réseau d'agences par marché (particuliers et entreprises) après la fusion de HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

HSBC France a continué l'amélioration de ses positions dans d'autres domaines, dont la Banque de financement, d'investissement et de marchés, avec une poursuite toujours soutenue de la croissance des revenus des grandes entreprises françaises dans l'ensemble du Groupe HSBC. Les développements du groupe HSBC France s'appuient à la fois sur la qualité de sa clientèle et de ses équipes et sur les apports du Groupe HSBC en termes de présence internationale, de puissance financière et de capacités technologiques.

L'évolution de HSBC France, de son organisation et de ses systèmes

Plan de Développement 2010

Dans le prolongement de l'annonce de la décision de céder au Groupe Banque Populaire ses sept banques régionales, HSBC France a réaffirmé son engagement de développement de sa banque de détail en France en présentant, le 27 juin 2008, son plan "Développement 2010". Ce projet, inscrit dans la continuité du plan stratégique présenté début 2005, décline la stratégie du Groupe HSBC dans les pays matures consistant à se concentrer sur les segments de clientèle stratégique cible à forte connectivité internationale.

Grâce à des investissements financiers et humains importants, et à l'adoption de nouveaux principes d'organisation, HSBC France va accroître ses capacités bancaires et technologiques, accélérer sa croissance et améliorer sa performance. L'action conjuguée de la mise en œuvre de ce plan et des investissements qui y sont liés devrait permettre à la banque de détail en France, y compris l'assurance, de rejoindre les standards du Groupe, avec en termes de performances financières, un ROE se situant entre 15 % et 19 % en rythme de croisière.

Les activités de Banque de financement, d'investissement et de marchés, de Gestion d'actifs et de Banque privée du Groupe HSBC en France ont d'ores et déjà montré l'efficacité de la stratégie du Groupe, notamment à travers la progression de leurs résultats depuis la mise en œuvre du plan stratégique présenté début 2005. En banque de détail, HSBC France connaît une forte dynamique commerciale qui s'est traduite en 2007 et 2008 par une accélération de conquête de clientèle sur les cibles stratégiques et une augmentation sensible des volumes.

Avec une marque dont la notoriété n'a cessé de croître depuis son déploiement en novembre 2005, et grâce au succès de la bascule de son système informatique sur la plate-forme du Groupe en octobre 2007, HSBC France va d'ici à 2010 pouvoir capitaliser sur la spécificité de banque internationale de premier plan et tirer avantage de la solidité financière du Groupe pour augmenter sa part de marché sur ses segments et localisations cibles.

Les nouveaux principes d'organisation consistent pour l'essentiel à :

- spécialiser sa distribution pour accroître l'expertise et améliorer encore le service aux clients. Ceci se traduit par la création de points de vente dédiés aux segments de clients stratégiques :
 - 10 *Corporate Banking Centres* (CBC) dédiés aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 30 millions EUR,
 - 52 Centres d'Affaires Entreprises (CAE) pour les PME,
 - 30 Centres HSBC Premier et 70 espaces HSBC Premier dédiés dans les agences.

Au total, ce sont 430 points de points de vente qui seront répartis sur 350 sites ;

- mettre en place une structure de management de la banque de détail par ligne de clientèle : "ligne entreprises" et "ligne particuliers" afin de rapprocher les structures de management du terrain ;
- développer une offre en ligne de produits et services bancaires et financiers ;
- alléger les fonctions supports et administratives sachant que la mise en œuvre se fera sans départ contraint.

En termes d'investissements, ce sont 350 millions EUR qui seront consacrés aux systèmes informatiques intégrés, au développement significatif des canaux alternatifs, à la rénovation et la spécialisation du réseau de points de vente et à l'accroissement de l'expertise des forces de vente.

Le groupe HSBC France s'appuie sur une progression de la notoriété globale de HSBC en France. Cette notoriété atteint 75 % sur la cible de clientèle HSBC Premier¹ et plus de 90 % en région parisienne. En outre, plus de 80 % des clients de la banque reconnaissent HSBC comme la banque la plus dynamique.

Poursuite du programme de simplification des structures du groupe HSBC France

Principales évolutions de structures au sein du groupe HSBC France

Après avoir reçu une offre ferme en numéraire de 2 100 millions EUR le 29 février 2008, HSBC France a

¹ Source : étude Synovate – décembre 2008 – échantillon de 300 personnes ayant un revenu annuel égal ou supérieur à 75 000 EUR.

cédé le 2 juillet 2008 à la Banque Fédérale des Banques Populaires ses sept banques régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest). Le prix proposé était égal à 21 fois les bénéfices après impôt 2007 et à un multiple de 3,7 fois les fonds propres au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2007, les sept banques régionales comptaient 400 agences et employaient environ 2 950 personnes.

Avant la cession des banques régionales, HSBC France a racheté le 2 juin 2008 neuf agences, appartenant à la Société Marseillaise de Crédit mais portant l'enseigne HSBC, qui n'étaient pas incluses dans l'offre.

Cette opération permet à HSBC France de mettre en œuvre la stratégie du Groupe HSBC en banque de détail, qui consiste à privilégier sur les marchés matures, les activités susceptibles de bénéficier des connexions mondiales du réseau unique du Groupe réparti sur 86 pays et territoires.

Le 31 juillet 2008, HSBC France a procédé à des fusions absorptions avec quatre de ses filiales : HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie pour former une seule entité juridique : HSBC France. Ces opérations de fusions s'inscrivent dans la continuité du plan stratégique de HSBC France. Elles interviennent après l'adoption en novembre 2005 de la marque commerciale "HSBC" par ces cinq banques. Elles constituent une nouvelle étape dans l'intégration de la banque de détail au sein du Groupe HSBC en France. La dernière étape portant sur le processus de migration vers le système informatique bancaire du Groupe HSBC, HUB (HSBC Universal Banking), a été réalisée pour l'ex-HSBC Hervet et l'ex-HSBC de Baecque Beau en novembre 2008. Ces opérations permettent notamment à HSBC France de renforcer son efficacité opérationnelle et commerciale et de simplifier son organisation.

Poursuite du programme de simplification des structures

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est également poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, de cession ou de fusion intra-groupe de structures afin d'optimiser l'organisation par métier. Ainsi depuis trois ans, 50 filiales ont été supprimées de l'organigramme de HSBC France.

Résultats financiers

Impacts de la crise et politique de gestion de la liquidité et du financement

L'année 2008 a été marquée par une crise financière sans précédent. De nombreuses institutions financières

ont été fortement fragilisées voire déclarées en faillite. Ces événements ont entraîné une perte de confiance des différents acteurs financiers les uns par rapport aux autres et un assèchement de la liquidité interbancaire. De nombreux gouvernements dans le monde ont alors entrepris de mettre en place des plans de soutien au secteur bancaire, puis des plans de sauvegarde de leurs économies nationales. Le quatrième trimestre a alors été marqué par une accélération de la chute des marchés boursiers et une forte dislocation des marchés financiers générant une volatilité d'une ampleur extrême. A ces turbulences des marchés financiers, se sont ajoutées une amplification de la détérioration de la conjoncture économique et la révélation de la fraude Madoff.

L'ensemble des produits et métiers des institutions financières a fortement pâti de cette situation exceptionnelle et leurs résultats en ont été significativement impactés. Le renchérissement du coût de la liquidité, l'attentisme des investisseurs et leur repli vers des produits sécuritaires ont entraîné une évolution de l'asset-mix des encours des métiers de collecte d'épargne et ont impacté les revenus liés comme les commissions financières, accompagnés de l'augmentation du coût du risque dans le métier de Banque d'entreprises en liaison avec la hausse du nombre d'entreprises en difficulté. La hausse de la volatilité et des corrélations entre actions et entre indices ont impacté les activités de marchés, couplée avec l'arrêt de toute opération de financement à effet de levier et un ralentissement sévère des autres activités de la Banque de financement et d'investissement.

Ces événements ont eu notamment des conséquences contrastées pour le groupe HSBC France en 2008 une appréciation de 164 millions EUR du *spread* de crédit sur les dettes émises de HSBC France et de 84 millions EUR du *mark-to-market* des CDS sur le portefeuille de la Banque de financement et d'investissement mais une augmentation de 118 millions EUR des coûts de liquidité. Par ailleurs, des dépréciations ont été enregistrées pour 119 millions EUR sur les portefeuilles titres.

En matière de gestion de la liquidité et du financement¹, HSBC France possède une source de financement diversifiée et stable, constituée de la dette moyen-long terme, des dépôts de sa clientèle de particuliers et d'entreprises et de portefeuilles d'actifs très liquides. HSBC France a adapté sa politique de gestion de la liquidité et du financement aux contraintes des marchés dans lesquels HSBC France opère et pour répondre aux évolutions des activités du groupe. En 2008, HSBC France a cherché à protéger sa liquidité dans le contexte de crise des marchés tout en poursuivant du mieux possible la recherche des ressources nécessaires au développement de ses activités au meilleur coût.

1 Cf. Note 33 des Etats financiers consolidés page 136.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

En outre, afin de diversifier ses sources de refinancement à moyen et long terme dans un environnement incertain sur les marchés des capitaux, HSBC France a décidé de mettre en place un programme d'émission d'obligations sécurisées permettant d'optimiser les conditions d'un refinancement de certaines créances de prêts à l'habitat. HSBC Covered Bonds (France), filiale à 100 % de HSBC France, a reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement et a pour objet exclusif le refinancement des activités d'octroi de prêts à l'habitat de HSBC France, par voie d'émission d'obligations type "covered bonds", structuré sous la forme d'un programme EMTN moyen/long terme. Aucune émission n'a été réalisée en 2008 en raison des conditions de marché.

Par ailleurs, à ce jour, HSBC France n'a pas eu recours aux mesures proposées par le Gouvernement français destinées à renforcer les fonds propres des organismes financiers mais est actionnaire à hauteur de 9,43 %, comme les six autres établissements bancaires français actionnaires, de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) créée en 2008 à l'initiative du gouvernement afin de supporter l'économie française.

En 2009, HSBC France poursuivra sa politique de renouvellement de la dette arrivant à terme. Ainsi, en janvier 2009, une émission dans le cadre de son programme EMTN a été réalisée pour un montant de 1,5 milliard EUR.

Résultats financiers du groupe HSBC France (périmètre légal)

Les comptes consolidés du groupe HSBC France (périmètre légal) ont été arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1 des Etats financiers consolidés¹.

L'année 2008 a été marquée par l'annonce le 29 février 2008 de négociations exclusives avec le Groupe Banque Populaire concernant la cession des filiales bancaires régionales puis leur cession effective le 2 juillet 2008. Ceci nous a conduit à appliquer à ces filiales le régime comptable suivant au cours de l'exercice 2008 :

- le produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit prend en compte en 2008 deux mois de produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit (janvier et février 2008) puis quatre mois de résultat avant impôt (mars à juin 2008), à comparer à 12 mois de produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit en 2007. Le produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit prend aussi en compte la plus-value de cession enregistrée le 2 juillet 2008, date effective de cette cession ;

- les autres lignes du compte de résultat prennent en compte deux mois en intégration globale (janvier et février 2008) puis aucun autre élément à compter du 1^{er} mars 2008, à comparer à 12 mois en intégration globale en 2007.

Le résultat avant impôt du groupe HSBC France est de 1 744 millions EUR et le résultat net, part du groupe, de 1 764 millions EUR.

Le produit net bancaire, avant prise en compte des dépréciations pour risques de crédit, s'inscrit en hausse de près de 18 % par rapport à 2007, à 3 633 millions EUR. Hors impact de la cession des filiales bancaires régionales, le produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit est en baisse de - 26 %.

Le coût du risque est en hausse, notamment sur le métier de Banque d'entreprises, et s'établit à 127 millions EUR.

La baisse des frais généraux de 11 % à 1 762 millions EUR intègre, notamment, la suppression de la comptabilisation des coûts des filiales bancaires régionales à partir du 1^{er} mars 2008 mais également le coût du plan de développement de la banque de détail. Hors l'impact de la cession des filiales bancaires régionales, les frais généraux seraient en baisse de 3 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 744 millions EUR.

En vue d'optimiser la structure des fonds propres de HSBC France par rapport à ses ratios prudentiels, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2008 a décidé de procéder à une offre de rachat d'actions correspondant à une réduction du capital social d'un maximum de 43 750 000 EUR. Le Conseil d'Administration du 20 novembre 2008 a constaté que HSBC France avait racheté 8 750 000 actions pour un montant global de 1,4 milliard EUR et a donc décidé de procéder à l'annulation des dites actions par imputation sur le capital social pour 43 750 000 EUR et sur les comptes "Prime d'émission" et "Réserve libre" pour 1 356 250 000 EUR. Au 31 décembre 2008, les fonds propres réglementaires du groupe HSBC France s'élèvent à 4,5 milliards EUR et ne sont composés quasi exclusivement que de fonds propres Tier One. Le ratio Tier One et le ratio Core Tier One atteignent ainsi 9,5 % et le ratio global est à 9,6 %, ceci traduisant une grande solidité financière dans un contexte financier particulièrement incertain. Le ratio de liquidité atteint 111,25 %, au-delà du niveau minimum réglementaire. HSBC France n'a pas eu recours au plan de soutien de l'Etat français au secteur bancaire. Compte tenu de la réduction de capital, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 mai 2009 d'affecter le résultat distribuable au crédit du compte "Report à nouveau".

Le résultat net social de HSBC France est de 1 986 millions EUR en 2008.

¹ Cf. page 68.

Contribution de la France aux résultats financiers du Groupe HSBC ¹

HSBC en France a réalisé en 2008 un résultat avant impôt de 1 853 millions EUR, en hausse de 105 % par rapport à 2007. Hors effet de la cession des banques régionales, il est en baisse de 60 %.

Les revenus sont facialement en hausse de 30 % à 3 799 millions EUR. Hors effet de la cession des filiales bancaires régionales, ils reculent de - 14 %, montrant cependant la bonne résistance des revenus affichée par les différents métiers dans ce contexte très hostile.

Dans un contexte de détérioration sévère de l'environnement économique, le coût du risque est en hausse à 127 millions EUR après un niveau très bas les années précédentes. Il est marqué par l'augmentation des dépréciations sur la Banque d'entreprises au second semestre. Le taux de sinistralité sur la banque de détail augmente en conséquence à 44 points de base des encours, mais reste à un niveau maîtrisé.

Les frais généraux diminuent facialement de 11 % à 1 819 millions EUR. Hors impact de la cession des banques régionales, ils sont en baisse de 2 % car ils intègrent aussi les investissements de développement des activités.

Le coefficient d'exploitation est facialement de 47,5 %. Hors impact de cession des filiales bancaires régionales, il s'établit à 80 %. Il subit le contrecoup de la baisse des revenus et ne bénéficie pas encore des mesures de rationalisation engagées par la banque de détail avec son plan de développement.

Résultats par ligne de clientèle

Banque de particuliers

Les résultats commerciaux enregistrés par HSBC en France en 2008 témoignent du succès de la stratégie de conquête de clientèle ciblée sur les segments stratégiques avec une croissance nette de la base de clientèle de 5,5 % dont une croissance nette de la clientèle Premier de 12 %. La clientèle Premier de HSBC en France représente environ 10 % de la clientèle Premier du Groupe HSBC. Cette évolution est accompagnée d'une forte progression des volumes, supérieure au marché, avec une augmentation des dépôts de 10 %, des crédits de 7,5 % et

de la collecte d'assurance-vie de 4 %, à comparer avec les chiffres de croissance du marché de respectivement, 3 %², 5 %² et - 11 %³. L'effort commercial du réseau a été appuyé par un plan marketing déroulé tout au long de l'année avec une campagne média HSBC Premier d'envergure et des vagues de marketing direct intensif.

Afin de répondre aux nouvelles attentes de la clientèle, de nouveaux produits ont été développés. L'offre patrimoniale a ainsi été renforcée par, notamment, des OPCVM à capital garanti (HSBC Monde, HSBC 3-6-8, HSBC Revenus Garantis et Duo Garanti) et un contrat d'assurance-vie (Taux Garanti sur 12 mois glissants). Pour appuyer la stratégie de conquête des dépôts, ont été lancés HSBC résA (produit de pré-réservation de livrets A) et HSBC Compte Epargne Direct.

Dans le cadre du plan de développement, la réorganisation du réseau et de la structure de management a été lancée fin 2008 avec pour objectif de mieux répondre aux besoins des différents segments de clientèle.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, Erisa et Erisa Iard sont devenues HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances Iard (France). La cession des banques régionales a entraîné une légère érosion de la collecte. Des investissements ont été faits en matière de formation des conseillers et d'amélioration du système d'information pour faciliter les souscriptions. La collecte a donc progressé (cf. *supra*). Par ailleurs, le lancement d'une campagne Assurances proposant une unité de compte représentative d'un titre obligataire émis par HSBC France accessible *via* les contrats d'assurance vie a permis de limiter la baisse de la collecte en unités de compte qui représentent ainsi 24 % des versements contre 12 % en moyenne pour l'ensemble des bancassureurs.

Mais le développement commercial, la progression des encours et des commissions bancaires reflétant la conquête de clientèle réalisée depuis plusieurs années, n'ont que partiellement compensé l'impact durable du renchérissement de la liquidité et de la baisse des commissions financières liée à l'effondrement des marchés boursiers. Malgré un coût du risque resté très bas et une bonne maîtrise des charges, cette baisse s'est répercutée sur le résultat avant impôt de la Banque de particuliers, en baisse de - 26 % hors banques régionales.

1 Les commentaires des pages 5 à 7 portent sur la contribution de la France aux résultats du Groupe HSBC.

– Le périmètre managérial a évolué au 1^{er} janvier 2007 et comprend depuis cette date :

- le groupe HSBC France y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France (principalement les activités de Gestion d'actifs détenues à l'étranger, CMSL au Royaume-Uni), c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, à laquelle appartiennent HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances Iard (France) depuis décembre 2007, à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Paris Branch ;
- les résultats des filiales bancaires régionales comptabilisés en intégration globale sur janvier et février 2008 et, du 1^{er} mars au 30 juin 2008, sur la base du résultat avant impôt enregistré dans le PNB ; les résultats de 2007 de ces filiales sont comptabilisés en intégration globale ;
- les fonds monétaires dynamiques détenus à plus de 50 % par le Groupe, consolidés depuis le 1^{er} trimestre 2008.

– Les chiffres financiers sont présentés selon les normes IFRS appliquées par le Groupe HSBC.

2 Source Banque de France – décembre 2008.

3 Source FFSA – décembre 2008.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Banque d'entreprises

Comme la Banque de particuliers, la stratégie de conquête de clientèle ciblée a porté ses fruits sur les segments stratégiques avec une croissance nette de la base de clientèle de 6 %, une progression chez les entreprises à connexions internationales (43 % de nos clients ayant des besoins à l'international), le doublement des recommandations à l'international et le développement des partenariats établis avec des organisations professionnelles (médecins, architectes, avocats...). En outre, HSBC France est le banquier principal de 38 % de sa clientèle PME¹. Pour appuyer le développement commercial, la nouvelle organisation du réseau a été mise en place avec la création de 10 *Corporate Banking Centres* ("CBC") et de 52 Centre d'Affaires Entreprises ("CAE").

Ces succès ont également été accompagnés d'une forte croissance des volumes, supérieure au marché. Les dépôts ont progressé de 17 % et les encours de crédits de 12 %, par rapport à une progression du marché de, respectivement, 8 %² et 7 %².

L'offre est centrée sur l'international en liaison avec la présence mondiale du Groupe HSBC. Dans ce cadre, le Club Pays a été enrichi avec le Brésil et le Canada. L'affacturage est également en forte progression avec une hausse de 22 % de l'activité de HSBC Factoring (France).

Les revenus de la Banque d'entreprises sont en augmentation de 7 % hors banques régionales, grâce à la progression des volumes et des commissions bancaires, conséquence de la croissance de l'activité commerciale, et à l'élargissement des marges de crédit. En revanche, ils ont subi le coût de la liquidité. La baisse du résultat avant impôts de - 6 % hors banques régionales est due à l'augmentation du risque en relation avec l'augmentation du nombre d'entreprises en difficulté en France.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

L'aggravation de la crise suite à la faillite de Lehman Brothers et la profonde dislocation des marchés financiers ont fortement impacté les activités de marché, en particulier sur les produits les moins liquides. La croissance des activités sur les marchés de taux et de change ont partiellement compensé les difficultés des produits dérivés.

Les résultats de la Banque de financement et d'investissement sont en augmentation grâce à une forte présence de HSBC sur les grandes opérations de financement et de conseil, comme GDF-Suez, EDF-British Energy, Pernod Ricard-Absolut et Convertteam. Les revenus des activités réalisées avec les grandes entreprises françaises dans l'ensemble du Groupe HSBC ont à nouveau progressé de 20 %.

¹ Entreprises ayant un chiffre d'affaires de 750 milliers EUR à 30 millions EUR.

² Source : Banque de France – décembre 2008.

Les encours pondérés ont été gérés de manière très prudente et sont de plus en plus concentrés sur les relations clientèle à long terme de la banque.

En Gestion d'actifs, les encours ont baissé de 17 % à 74 milliards EUR. Cette baisse est principalement due à la baisse des marchés. En outre, l'évolution de l'asset-mix s'est faite vers des produits moins margés en raison de l'orientation des clients qui investissent dans des produits plus sécuritaires. Ces deux facteurs expliquent une baisse des résultats de cette activité. Notons par ailleurs une bonne tenue des performances relatives à leur benchmark des fonds d'actions européennes (+ 224 pb pour le composite GIPS, indice MSCI Europe - 44,84 %) et une bonne performance des fonds d'emprunts d'Etat de la zone Euro (+ 10,75 % pour le composite GIPS) ainsi que des deux stratégies phare d'*absolute return* : Halbis Global Macro (+ 10,07 %, fonds classé dans le 1^{er} décile de la catégorie Morningstar "Asset Allocation Global Neutral" dont la performance moyenne est - 21,26 %) et Sinopia Global Market Neutral (fonds "Global Bond Market Neutral 300 (GBMN 300)" + 4,23 % contre - 33,71 % pour l'indice HFRI RV : *Fixed Income-Convertible Arbitrage Index*).

A l'inverse de nombre d'établissements financiers, les activités de la banque de financement, d'investissement et de marchés ont dégagé sur l'année un résultat avant impôt positif à hauteur de 172 millions EUR, même s'il s'inscrit en baisse de 68 % par rapport à une excellente année 2007. Ce résultat a été obtenu grâce à une baisse des revenus limitée à 29 %, un contrôle des coûts en relation avec les performances des activités et un coût du risque très bien maîtrisé.

Banque privée

L'année 2008 a été marquée par un repli des encours à 8,5 milliards EUR, soit une baisse de 27 % sur l'année, en raison de l'effondrement des marchés actions et obligataires qui ont provoqué une décollecte des investisseurs institutionnels et un effet marché négatif sur les encours.

La conquête commerciale sur la clientèle privée résidente a cependant été solide avec des encours en hausse de 7 %. Cette collecte a été soutenue par les synergies avec le réseau HSBC France, notamment avec la Banque de particuliers, et la notoriété de la marque HSBC. Les clients ont effectué au cours de l'année un retour massif vers des produits sans risque comme les dépôts à terme, les BTAN ou les fonds en euros des contrats d'assurance-vie.

Les performances des OPCVM de la Banque privée ont été une nouvelle fois reconnues par plusieurs récompenses :

- 1^{re} place de l'Alpha League Table France 2008 (Europerformance / Edhec) ;

- Trophée d’or 2008 de la meilleure gamme “actions zone euro” sur trois ans (Le Revenu).

La baisse des encours et l’évolution de l’asset-mix ont ainsi entraîné une évolution négative des revenus de - 23 %. Une réduction volontariste des frais généraux de - 10 % a permis de compenser partiellement le recul du produit net bancaire. Au total, le résultat avant impôts régresse de - 61 %.

Proposition de résolutions

Le Conseil d’Administration a arrêté les résolutions suivantes qui seront présentées à l’Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2009.

Proposition de résolutions relevant de la compétence de la partie ordinaire de l’Assemblée

Dans la première résolution, le Conseil propose à l’Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d’Administration, du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur les conditions de préparation et d’organisation des travaux du Conseil d’Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et du rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, d’approuver les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l’affectation du résultat net de l’exercice 2008 de 1 985 603 126,02 EUR. Compte tenu du report à nouveau de 1 123 058 857,87 EUR, le résultat distribuable s’élève à 3 108 661 983,89 EUR. Il est proposé de ne pas distribuer de dividende et d’affecter le résultat distribuable au crédit du compte “Report à nouveau”.

Il est proposé aux actionnaires, dans une troisième résolution, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, d’approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2008 pour se conformer à l’article L. 225-100 du Code de commerce.

Il est proposé aux actionnaires d’approuver, dans la quatrième résolution, les conventions visées par l’article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

Il est proposé aux actionnaires, dans la cinquième résolution, de ratifier la nomination de Monsieur Stuart Gulliver en qualité d’Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d’Administration lors de sa réunion du 20 novembre 2008 en remplacement de Monsieur Charles-Henri Filippi démissionnaire.

Il est proposé aux actionnaires, dans la sixième résolution, de nommer Monsieur Thierry Moulounguet en

qualité d’Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Dubrule dont le mandat vient à échéance.

Il est proposé, dans la septième résolution, de nommer Monsieur Jacques Veyrat en qualité d’Administrateur en adjonction aux administrateurs actuellement en fonction.

Il est proposé, dans les huitième à dixième résolutions, de renouveler aux fonctions d’Administrateur Messieurs Peter Boyles, Marcel Roulet et Peter Shawyer, pour une durée de quatre années qui viendra à expiration à l’issue de l’Assemblée qui statuera sur les comptes de l’exercice clos en 2012.

Proposition de résolutions relevant de la compétence de la partie extraordinaire de l’Assemblée

Pour permettre à la société, si nécessaire, de renforcer ses fonds propres ou faire face le cas échéant à des opportunités d’investissement, il est proposé, dans une onzième résolution, d’autoriser le Conseil d’Administration à augmenter le capital social jusqu’à concurrence de cent millions EUR, la résolution proposée comportant en outre la faculté d’augmenter le capital social par incorporation de réserves et primes.

En application du 1^{er} alinéa de l’article L. 225-129-6 du Code de commerce, lors de toute délégation de compétence de l’Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d’Administration pour réaliser une augmentation par apport en numéraire, l’Assemblée Générale Extraordinaire doit également se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l’article L. 443-5 du Code du travail, c’est-à-dire, réservée aux adhérents d’un plan d’épargne d’entreprise. Afin de se conformer aux dispositions légales susvisées, nous proposons aux actionnaires, dans une douzième résolution, de se prononcer sur le principe d’une autorisation à conférer au Conseil d’Administration d’augmenter le capital social par émission d’actions réservée aux adhérents au plan d’épargne d’entreprise. Ce projet est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais le Conseil d’Administration n’a pas convenance à la réalisation d’une telle augmentation de capital dans la mesure où les salariés de la société ont déjà la possibilité de souscrire à des augmentations de capital leur étant réservées dans le cadre du Plan d’Epargne d’Entreprise du Groupe HSBC. Il est donc demandé aux actionnaires de rejeter cette résolution.

Pouvoirs (treizième résolution)

Cette dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l’Assemblée, au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du procès-verbal de l’Assemblée.

Les Dirigeants

Administrateurs et membres du Comité Exécutif

Peter Boyles *Directeur Général.*

53 ans. Il rejoint le Groupe HSBC en 1975 et occupe des responsabilités variées au Moyen-Orient, à Hong Kong et aux Iles Salomon, allant de la direction d'agences à la gestion de financements internationaux, et aux opérations et services bancaires aux entreprises. De 1987 à 1993, il travaille au sein de Corporate Banking à Hong Kong, avant de devenir Senior Manager à Abu Dhabi. Suite à cela, il devient Chief Executive Officer au Qatar, puis Deputy Chief Executive Officer en Malaisie. En 2000, il est nommé Directeur Général Adjoint pour la banque d'entreprises, la banque de flux, et tous les supports de grande clientèle et de marchés pour HSBC France, contribuant à l'intégration du CCF dans le Groupe HSBC. En 2006, il prend la Direction des Ressources Humaines de l'ensemble du Groupe, et est nommé Group General Manager. En septembre 2007, il est nommé Directeur Général de HSBC France.

Christophe de Backer *Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général.*

46 ans. Il rejoint HSBC France en 1991 et occupe différentes fonctions chez CCF Securities, pour en devenir Président-Directeur Général en 1998. En janvier 2001, il est nommé Directeur Général Adjoint, en charge des activités de Gestion d'actifs et Assurances de HSBC France. Il devient ainsi Président-Directeur Général de HSBC CCF Asset Management Holding. En septembre 2005, il prend en charge le métier de Banque privée et est nommé Président du Directoire de HSBC Private Bank France. Depuis septembre 2007, il est Directeur Général Délégué de HSBC France, Adjoint du Directeur Général dans l'ensemble de ses fonctions.

Gilles Denoyel *Directeur Général Délégué, Chief Risk Officer.*

54 ans. En 1996, il rejoint HSBC France comme Directeur Financier, après avoir occupé des postes de responsabilité au ministère des Finances. En 1998, il est nommé Directeur Général Adjoint, Finances. En mars 2004, il est nommé Directeur Général Délégué, en charge des fonctions centrales et financières. En 2006, il prend la responsabilité des métiers de Gestion d'actifs, des activités d'Assurances et des fonctions centrales non financières. Depuis septembre 2007, il est en charge de l'ensemble des fonctions de risque et de contrôle. Dans ces fonctions, il supervise directement la Direction du Crédit, la Direction Juridique et la Direction de la Conformité et les Risques de marché. Il a également la responsabilité des relations avec les autorités de tutelle et la place financière.

Jean Beumardeau *Directeur Général Adjoint, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.*

46 ans. Il rejoint HSBC France en 1997 au sein l'activité Corporate Finance, après avoir passé plusieurs années au sein de différents ministères. Il est nommé successivement Directeur des Grands Clients en 2004, puis co-responsable de Corporate Investment Banking and Markets, en charge du Corporate et de l'Investment Banking. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. Depuis septembre 2007, il est Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.



Peter Boyles



Christophe de Backer



Gilles Denoyel



Jean Beumardeau



Philippe Pontet *Chairman Investment Banking.*

66 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que Vice-Chairman Corporate Finance Europe. Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du nouveau Conseil Consultatif Européen de HSBC depuis fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'Areva avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est Chairman Investment Banking.

Autres membres du Comité Exécutif

Luc Auberger	Directeur Financier, depuis le 19 février 2009
Jacques-Emmanuel Blanchet	Directeur du Marché des Entreprises
Loïc Bonnat	Chief Operating Officer, Global Banking and Markets France
Caroline Brousse	Directeur de la Gestion d'actifs, HSBC Global Asset Management Europe
Alain Cadiou	Inspecteur Général
Antoine Cahuzac	Senior Corporate Adviser auprès du Directeur Général
Johnny Crichton	Directeur du Crédit
Didier Descamps	Head of Global Markets France
Laurent Facque	Directeur de la Conformité
Matthieu Kiss	Directeur de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales
Carl Lashua	Directeur des Systèmes d'Information pour l'Europe continentale
Pierre Lebleu	Directeur des Ressources Humaines, depuis le 1 ^{er} janvier 2009
Chantal Nedjib	Directeur de la Communication
Stephen Pascoe	Directeur du Marché des Particuliers, depuis le 1 ^{er} février 2009
Daniel Roy	Président du Directoire de HSBC Private Bank France
Pierre Ruhlmann	Directeur des Opérations
Jean-Pierre Wiedmer	Directeur des Assurances

Gouvernement d'entreprise

Composition du Conseil d'Administration au 1^{er} janvier 2009¹

Stuart Gulliver *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2012.

Fonction principale :

Directeur Général, Global Banking and Markets et Global Asset Management, HSBC Holdings plc.
Président du Conseil d'Administration, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Holdings plc (depuis le 1^{er} mai 2008), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, HSBC Bank plc, HSBC Latin America Holdings (UK) Limited (depuis le 6 août 2008), HSBC North America Holdings Inc. (depuis le 1^{er} mai 2008), HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Biographie :

Administrateur dirigeant de HSBC Holdings plc depuis mai 2008, a rejoint HSBC en 1980. Responsable de Treasury and Capital Markets en Asie-Pacifique de 1996 à 2002. Responsable Global Markets de 2002 à 2003 et Co-Président de Global Banking and Markets de 2003 à mai 2006. Nommé Group General Manager du Groupe HSBC en 2000 et Group Managing Director en 2004.

Peter Boyles *Né en 1955²*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2007. Fin de mandat : 2009³.

Fonction principale :

Directeur Général, HSBC France.

Christophe de Backer *Né en 1962²*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2007. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Mandat ayant pris fin en 2008 : Administrateur : Société Marseillaise de Crédit.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil de Surveillance : BioAlliance Pharma (du 29 avril 2008 au 15 décembre 2008).

Gilles Denoyel *Né en 1954²*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernier renouvellement : 2006. Fin de mandat : 2010.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management (depuis le 28 août 2008), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Société de Financement de l'Economie Française (depuis le 17 octobre 2008), DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France) (depuis le 5 février 2008). Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.

¹ Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08.

² Cf. biographie page 8.

³ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2009.

Jean Beunardeau *Né en 1962*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2010.

Fonction principale :

Directeur Général Adjoint, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Administrateur : HSBC Epargne Entreprise, Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France).

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Délégée (depuis le 17 avril 2008).

Evelyne Cesari *Né en 1949*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernière réélection : 2008. Fin de mandat : 2012.
Administrateur élue par les salariés.

Fonction principale :

Directeur du marché des Particuliers, HSBC REIM.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1967.

Paul Dubrule *Né en 1934*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2005. Fin de mandat : 2009².
Administrateur indépendant. Président du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Autres mandats :

Mandats ayant pris fin en 2008 : Administrateur : Oberthur Technologies. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôtelières – SEIH, Paddel, SCI 4 rue Paul-Merwart, Groupement Foncier Rural des Baumelles.
Président : Axandra.

Biographie :

Président Fondateur de Novotel (1963). Co-Président de Accor (1983-1997).

Michel Gauduffe *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernière réélection : 2008. Fin de mandat : 2012.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Sous-Directeur de l'agence de Limoges, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Sécurité Régularité Equilibre Dynamique.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Administrateur : AGIRA.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1981.

¹ Cf. biographie page 8.

² Mandat venant à expiration lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2009.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Stephen Green *Né en 1948*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernier renouvellement : 2007. Fin de mandat : 2011. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Group Chairman, HSBC Holdings plc.

Autres mandats ¹ :

Chairman : British Bankers' Association, Multinational Chairman's Group. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund, Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, Confucius Institute for Business, London, China Festival 2008, China Now Trading Limited, The Hong Kong Association. Membre : London Business School, The Prime Minister's Business Council for Britain.

Biographie :

De nationalité britannique. Trésorier du Groupe HSBC (1992-1998). Executive Director Corporate, Investment Banking and Markets de HSBC Holdings plc (1998-2003). HSBC Group Chief Executive (mai 2003-mai 2006). Président de HSBC Bank plc depuis le 1^{er} janvier 2005. Group Chairman de HSBC Holdings plc depuis le 26 mai 2006.

Philippe Houzé *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur indépendant. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats ¹ :

Administrateur : Casino Guichard Perrachon. Membre : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins. Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Mandat ayant pris fin en 2008 : Administrateur : Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Mandat ayant pris fin en 2009 : Membre du Conseil Exécutif : MEDEF.

Biographie :

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix depuis 1994. Vice-Président du Conseil National du Commerce depuis 1991. Président de l'UCV et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris depuis 2005.

Thierry Jacquaint *Né en 1964*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Superviseur, Agence HSBC d'Asnières-sur-Seine, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1993.

Igor Landau *Né en 1944*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2002. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur indépendant.

Autres mandats ¹ :

Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG.

Biographie :

Après quelques années passées au Cabinet McKinsey, il entre chez Rhône-Poulenc en 1975 comme adjoint au Directeur Général de la Division Santé. En 1987, il devient membre du Comité Exécutif du groupe et Directeur Général du secteur Santé ; puis en 1992, Directeur Général du Groupe Rhône-Poulenc. Après la fusion avec Hoechst, il est membre du Directoire d'Aventis de 1999 à 2002 puis Président du Directoire jusqu'au 30 août 2004. Il est depuis cette date Administrateur de Sanofi-Aventis.

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

Philippe Pontet *Né en 1942*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2007. Fin de mandat : 2011.

Fonction principale :

Chairman Investment Banking, HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :

Administrateur : Nobel.

Philippe Purdy *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2008. Fin de mandat : 2012.

Administrateur élu par les salariés..

Fonction principale :

Chargé d'accueil, Agence HSBC de Mandelieu, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1982.

Marcel Roulet *Né en 1933*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1996. Dernier renouvellement : 2005. Fin de mandat : 2009².

Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit de HSBC France.

Autres mandats :

Administrateur : France Télécom, Thales en tant que représentant permanent de TSA. Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Censeur : Cap Gemini, Thomson (depuis le 15 octobre 2008). Mandat ayant pris fin en 2008 : Administrateur, Thomson.

Biographie :

Ingénieur général des télécommunications. Président d'honneur de France Télécom dont il a assuré la présidence de 1991 à 1995. Président-Directeur Général de Thomson de 1996 à 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) de 1996 à 1998.

Peter Shawyer *Né en 1950*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Fin de mandat : 2009².

Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit de HSBC France.

Autres mandats :

Administrateur indépendant et Membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International, Ingenious Media Holdings. Mandats ayant pris fin en 2008 : Administrateur : Ingenious Media plc. Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit : Silverjet plc.

Biographie :

De nationalité britannique. Il a accompli toute sa carrière au sein du Cabinet Deloitte & Touche. Il a été Managing Partner et membre du Comité Exécutif à Londres jusqu'en 2004.

Brigitte Taittinger *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012.

Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Annick Goutal.

Autres mandats :

Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Membre du conseil : Ensemble Intercontemporain.

Biographie :

Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1990. Président-Directeur Général de Annick Goutal depuis 1991.

¹ Cf. biographie page 8.

² Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2009.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Mandats exercés¹ par les membres du Conseil d'Administration (composition au 1^{er} janvier 2009)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2008	2007	2006	2005	2004
Peter Boyles Directeur Général, HSBC France	2007	2009 ²	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France.	-	-	-
Christophe de Backer Directeur Général Délégué, HSBC France	2007	2012	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : Erisa, Erisa IARD, HSBC Investments (France), Société Marseillaise de Crédit, Sinopia Asset Management.	-	-	-
Gilles Denoyel Directeur Général Délégué, HSBC France	2004	2010	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management, HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Erisa. Administrateur : Erisa IARD, HSBC Investments (France), HSBC Epargne Entreprise, Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président-Directeur Général : HSBC Asset Management Holding. Président de SAS : HSBC Investments FCP (France). Président du Conseil d'Administration : HSBC Investments (France), Sinopia Asset Management, Halbis Capital Management (France), HSBC Epargne Entreprise. Vice-Président du Conseil d'Administration : Erisa. Administrateur : Erisa IARD, Sinopia – Société de Gestion (représentant permanent de HSBC Asset Management Holding). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Erisa, Erisa IARD, HSBC Asset Management Holding, HSBC Investments (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : CCF Administrateur : Banque Hervet, Erisa, HSBC CCF Asset Management Holding, Société Marseillaise de Crédit. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.

1 En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.
2 Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2009.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2008	2007	2006	2005	2004
<i>(suite)</i> Gilles Denoyel Directeur Général Délégué, HSBC France	2004	2010	Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Société de Financement de l'Economie Française, DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Fonds de Garantie des Dépôts. Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Association Française des Banques.	Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Association Française des Banques.
Jean Beurnardeau Directeur Général Adjoint, HSBC France	2008	2010	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Epargne Entreprise, Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.	-	-	-	-
Evelyne Cesari Directeur du Marché des Particuliers, HSBC REIM	2000	2012	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
Paul Dubrulle Administrateur de sociétés	1999	2009 ¹	-	Administrateur : Oberthur Technologies. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôteliers – SEIH, Paddel, SCI 4 rue Paul Merwar, Groupement Foncier Rural des Baumelles. Président : Axandra.	Co-Président Fondateur : Accor. Administrateur : Oberthur Card Systems. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôteliers – SEIH.	Co-Président Fondateur : Accor. Président : Maison de la France. Administrateur : Oberthur Card Systems. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôteliers – SEIH.	Co-Président Fondateur, Membre du Directoire : Accor.

1 Mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2009.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2008	2007	2006	2005	2004
Michel Gauduffe Sous-Directeur de l'agence de Limoges, HSBC France	2008	2012	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Sécurité Régularité Equilibre Dynamique.	-	-	-	-
Stephen Green Group Chairman, HSBC Holdings plc	2000	2011	Group Chairman : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Chairman : British Bankers' Association, Multinational Chairman's Group. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, Confucius Institute for Business, London, China Festival 2008, China Now Trading Limited, The Hong Kong Association. Member : London Business School, The Prime Minister's Business Council for Britain.	Group Chairman : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Chairman : British Bankers' Association. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, Confucius Institute for Business, London, China Festival 2008, China Now Trading Limited. Member : London Business School, The Hong Kong Association, The Prime Minister's Business Council for Britain.	Group Chairman : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Chairman : British Bankers' Association. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, China Festival 2008, The Hong Kong Association, Confucius Institute for Business, London. Member : London Business School.	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc. Member : London Business School, British Museum.	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc.
Philippe Houzé Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette	1999	2012	Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard- Perrachon. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins, Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard- Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins, Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard- Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV), Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard- Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF.	Co-Président du Directoire : Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard- Perrachon. Telemarket, Monoprix Exploitation, Société d'Exploitation du Palais des Congrès. Président du Conseil d'Administration : LRMD.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2008	2007	2006	2005	2004
Thierry Jacquaint Superviseur, Agence HSBC Asnières-sur-Seine, HSBC France	2008	2012	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	-	-	-	-
Igor Landau Administrateur de sociétés	2002	2012	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG.	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG.	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz AG, IDI (Institut de Développement Industriel).	Administrateur : Sanofi-Aventis, Insead, Essilor. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz, IDI (Institut de Développement Industriel).	Administrateur : Sanofi-Aventis, Insead, Essilor, IDI (Institut de Développement Industriel), Thomson. Membre du Conseil Consultatif : Banque de France. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon.
Philippe Pontet Chairman Investment Banking, HSBC France	2005	2011	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Vice-Chairman Corporate Finance Europe : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : SOGEP, SOGEADE Gérance.	Mandats dans le Groupe HSBC : Vice-Chairman Corporate Finance Europe : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : SOGEP, SOGEADE Gérance.	-
Philippe Purdy Chargé d'accueil, Agence HSBC Mandelieu, HSBC France	2004	2012	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.			
Marcel Roulet Administrateur de sociétés	1996	2009 ¹	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : France Télécom, Thales (en tant que représentant permanent de TSA). Censeur : Cap Gemini, Thomson.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Télécom. Censeur : Cap Gemini.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Télécom. Censeur : Cap Gemini.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson SA), France Télécom. Censeur : Pages Jaunes Groupe et Cap Gemini.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson SA), France Télécom.
Peter Shawyer Administrateur de sociétés	2005	2009 ¹	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International, Ingenious Media Holdings.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit : Silverjet plc. Director : Ingenious Media plc. Chairman : British International.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Director : Ingenious Music VCT 2 plc.	Director : HSBC Bank plc, Ingenious Music VCT 2 plc.	-
Brigitte Taittinger Président-Directeur Général, Annick Goutal	2008	2012	Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Membre du conseil : Ensemble Intercontemporain.	-	-	-	-

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

L'article L. 225-37 du Code de commerce impose au Président du Conseil d'Administration de toute société anonyme faisant appel public à l'épargne de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que d'indiquer à l'Assemblée les éventuelles limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général.

Vous trouverez ci-après le rapport établi à ce titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans ce rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société.

La rédaction de ce document est le fruit d'un travail collectif issu des nombreux échanges avec les principales Directions concernées, en association avec les Commissaires aux comptes.

Ce rapport a été présenté au Comité d'Audit le 16 février 2009 puis au Conseil d'Administration qui l'a approuvé dans sa séance du 18 février 2009.

Les règles et procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites dans ce rapport sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Code de gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 20 novembre 2008, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF, en tenant compte de son statut de filiale non cotée, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37

du Code de commerce à compter de l'exercice en cours. Ce code peut être consulté au siège social de la société.

L'intégration au sein du Groupe HSBC n'a pas apporté de modification à l'application des règles de gouvernance, le Groupe attachant beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. Toutefois, certaines missions du Comité de Nomination et des Rémunérations ont dû être adaptées au contexte d'une société contrôlée. C'est ainsi que le Conseil de HSBC France n'a plus à décider de l'attribution de plans d'actions car les titres attribués aux salariés du groupe HSBC France sont désormais des actions HSBC. De fait, HSBC France, en tant que filiale non cotée de HSBC Holdings plc, applique sur certains points, notamment en matière d'attribution d'actions, les règles de gouvernance britanniques (*the Combined Code on Corporate Governance*) auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration était composé de 17 Administrateurs dont :

- le Président du Conseil d'Administration ; le Directeur Général ; deux Directeurs Généraux Délégués ;
- le Chairman Investment Banking ; le Directeur Général Adjoint responsable de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ;
- un Administrateur lié à une entreprise détenant 99,9 % du capital et des droits de vote de HSBC France ;
- six Administrateurs qui ne sont pas liés par des relations privilégiées avec la société, et qui peuvent être qualifiés d'indépendants au regard de l'ensemble des critères définis dans le rapport AFEP/MEDEF et, notamment, sur le point des relations bancaires ;
- quatre Administrateurs élus ou réélus par les salariés en 2008 pour un mandat de quatre ans, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Deux Administrateurs sont étrangers. L'âge moyen des Administrateurs est de 57,1 ans.

Pendant l'exercice 2008, diverses modifications sont intervenues dans la composition du Conseil :

- Michael Geoghegan a démissionné de ses fonctions d'Administrateur le 16 janvier 2008 et le Conseil, sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations, a décidé de ne pas le remplacer ;

- l'Assemblée Générale du 28 mai 2008 a renouvelé les mandats de Charles-Henri Filippi, Christophe de Backer, Philippe Houzé et Igor Landau pour une durée de quatre ans ;
- l'Assemblée Générale du 31 juillet 2008 a nommé Brigitte Taittinger en tant qu'Administrateur de HSBC France pour une durée de quatre ans ;
- concernant les Administrateurs salariés, Michel Gauduffe a remplacé au 1^{er} janvier 2008 Maurice Ettori, parti en retraite, et Thierry Jacquaint a été élu par les salariés le 26 septembre 2008. Evelyne Césari, Michel Gauduffe et Philippe Purdy ont été réélus ce même jour.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF, le Comité de Nomination et des Rémunérations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2008, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil. Il a également proposé au Conseil la candidature de Brigitte Taittinger lors de la séance du 28 mai 2008.

Enfin, lors de sa séance du 20 novembre 2008, le Conseil a pris acte de la démission de Charles-Henri Filippi à compter du 1^{er} janvier 2009 de ses mandats de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur. Sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations, il a décidé de coopter, en tant qu'Administrateur, Stuart Gulliver à compter du 1^{er} janvier 2009 pour la durée du mandat qui reste à courir, soit jusqu'en 2012, et de le nommer Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur. Il a également décidé de confirmer le choix fait en juillet 2007 et en mai 2008 de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La durée des mandats d'Administrateur est de quatre ans depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2000.

Les travaux du Conseil d'Administration en 2008

En règle générale, les Administrateurs reçoivent, préalablement à chaque séance du Conseil, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que l'ordre du jour prévu. Ils reçoivent également dans les huit jours qui précèdent la séance, un dossier sur les divers points qui vont être discutés en séance. Un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs financiers leur est transmis quelques jours à l'avance. Certains points relevant d'une haute confidentialité ne peuvent faire l'objet d'une information préalable, et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Adminis-

trateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société, et reçoivent pour ce faire une documentation appropriée.

Le Conseil d'Administration a tenu sept séances au cours de l'année 2008, avec un taux d'assiduité moyen de 78 % contre 77 % en 2007 :

- le 26 février 2008 (taux d'assiduité : 81,3 %) ;
- le 29 février 2008 (taux d'assiduité : 69 %) ;
- le 6 mai 2008 (taux d'assiduité : 69 %) ;
- le 28 mai 2008 (taux d'assiduité : 88 %) ;
- le 29 juillet 2008 (taux d'assiduité : 81,3 %) ;
- le 16 septembre 2008 (taux d'assiduité : 82,3 %) ;
- le 20 novembre 2008 (taux d'assiduité : 88,2 %).

En 2008, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. Il a également approuvé le budget 2008 dans sa séance du 26 février 2008.

Le Conseil d'Administration a délibéré sur les différentes options stratégiques envisagées concernant le modèle de développement de la Banque de détail pour HSBC France en examinant divers scénarios sur l'évolution des sept banques régionales filiales de HSBC France (séance du 26 février 2008). A l'issue d'une séance consacrée à l'examen d'une offre ferme de rachat de ces sept banques régionales (séance du 29 février 2008), le Conseil a décidé d'entrer en négociations exclusives avec la Banque Fédérale des Banques Populaires en vue de leur cession. Le Conseil a suivi les différentes étapes préalables à la cession effective des banques régionales dans ses séances des 6 mai 2008 et 28 mai 2008 avec, notamment, la revue d'un certain nombre de chantiers opérationnels et la levée progressive des conditions suspensives. Le Conseil a également délibéré sur l'achat par HSBC France de huit agences appartenant à la Société Marseillaise de Crédit mais passées sous enseigne HSBC depuis 2006 (séance du 26 février 2008).

Dans sa séance du 28 mai 2008, le Conseil a approuvé les projets de fusion-absorption par HSBC France, de HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie, dernière étape du projet de rapprochement initié en novembre 2005 des banques de la plate-forme HSBC. Il a également été informé des conséquences de ces fusions sur l'harmonisation du statut des salariés (séance du 29 juillet 2008) et la réalisation de deux fusions opérationnelles.

Outre ces opérations majeures, le Conseil d'Administration a approuvé une prise de participation de HSBC France dans la Société de

du Directeur Général, et sur la proposition de ce dernier, des Directeurs Généraux Délégués ;

- d'examiner l'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ;
- de formuler auprès du Conseil des recommandations et propositions concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des Administrateurs et sur la répartition des jetons de présence ;
- de formuler des avis et recommandations sur la politique de rémunération des cadres dirigeants, notamment sur la structure des rémunérations ;
- de préparer l'examen par le Conseil des questions relatives au gouvernement d'entreprise.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations du Conseil de HSBC Holdings plc.

Travaux du Comité de Nomination et des Rémunérations en 2008

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2008 avec un taux de présence de 67 %. Ses principaux travaux ont concerné :

- des propositions au Conseil sur le renouvellement des mandats de cinq Administrateurs lors de l'Assemblée Générale. Il a été proposé de renouveler les mandats de Charles-Henri Filippi, Administrateur de la société depuis 1998, Christophe de Backer, Administrateur depuis 2007, Philippe Houzé, Administrateur depuis 1999, et Igor Landau, Administrateur depuis 2002 ;
- des propositions au Conseil sur l'évolution de la composition du Conseil et sur la nomination de deux nouveaux Administrateurs : Brigitte Taittinger (séance du 29 juillet 2008) et Stuart Gulliver (séance du 20 novembre 2008) ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération pour 2008 de Peter Boyles, Christophe de Backer et Gilles Denoyel, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions gratuites sans condition de performance qui leur sont attribuées (cf. chapitre "Rémunération des mandataires sociaux") ;
- des propositions au Conseil sur l'harmonisation des règles de gouvernance de HSBC France avec

les recommandations du Code AFEP/MEDEF et, en particulier, celles concernant les conditions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations et Philippe Houzé, membre du Comité, ont rendu compte au Conseil des travaux du Comité de Nomination et des Rémunérations lors des séances des 26 février et 20 novembre 2008.

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Président :

- Marcel Roulet (indépendant) Nomination 2003 et 2005 comme Président

Membres :

- Peter Shawyer (indépendant) Nomination mai 2005
- Matthew King Nomination mai 2005

Les missions du Comité d'Audit sont définies dans le règlement intérieur. Elles ont été profondément revues en 2005, afin d'être en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley, et portent sur :

- le contrôle de l'intégrité des états financiers et des comptes soumis au Conseil dans le cadre de l'examen des comptes trimestriels et semestriels et de l'arrêt des comptes annuels en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise ;
- une discussion avec les Commissaires aux comptes concernant les comptes, le périmètre audité, les ajustements apportés, la conformité avec les principes comptables, les règles de marché, les exigences légales, l'impact des changements dans les principes et pratiques comptables ;
- la revue des politiques et pratiques financières et comptables de la société, ainsi que la revue des systèmes de contrôle interne financier ;
- la recommandation à donner au Conseil d'Administration sur la nomination des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission ;
- le contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit ;
- l'application des règles déontologiques concernant la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes ;

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- l'examen de la lettre de recommandation des Commissaires aux comptes, et la réponse apportée par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés dans la lettre ;
- la revue générale du système de contrôle interne et l'examen du programme et des moyens du contrôle interne ;
- l'examen des rapports de la Direction sur le dispositif de contrôle interne ;
- le dispositif de conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties ;
- l'examen des rapports réguliers sur la gestion des grands risques et litiges liés aux activités de la société, ainsi que l'efficacité du dispositif de contrôle de ces risques.

Le Comité devra se réunir en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et avec les responsables de l'audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème particulier non résolu.

Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit de HSBC France, après que le Comité s'est assuré de l'exactitude des procédures comptables pour l'arrêté des comptes, confirme ces différents points par lettre adressée au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct.

Travaux du Comité d'Audit en 2008

En 2008, le Comité d'Audit s'est réuni à cinq reprises avec un taux d'assiduité de 100 % comme en 2007 :

- les 22 et 26 février 2008 ;
- le 16 mai 2008 ;
- le 25 juillet 2008 ;
- le 14 novembre 2008,

avec la participation des Commissaires aux comptes et des responsables de HSBC France en charge des sujets débattus. Le responsable de l'audit interne du Groupe HSBC, membre du Comité d'Audit depuis mai 2005, a également assisté à toutes les séances du Comité. Le Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués de HSBC France ont participé aux séances du Comité pour répondre aux questions éventuelles. Par ailleurs, les membres du Comité d'Audit ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement à l'arrêté des comptes annuels.

Le Comité d'Audit a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés en analysant l'effet

sur les résultats des variations de périmètre de consolidation comptable. Les comptes consolidés annuels 2007 ont été présentés en normes IFRS, en distinguant le périmètre légal et le périmètre managérial "France" tandis que les comptes sociaux ont été présentés en normes françaises. Il a discuté des options retenues par l'entreprise dans l'arrêté des comptes avec la participation des Commissaires aux comptes. Ceux-ci ont commenté leur lettre de recommandation et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2007 (séance du 22 février 2008). Ils ont présenté leurs diligences sur les comptes au 30 juin 2008 et au 30 septembre 2008 (séances des 25 juillet 2008 et 14 novembre 2008).

Le Comité d'Audit a pris connaissance des certificats Sarbanes-Oxley établis sur une base trimestrielle et a procédé à l'examen des "faiblesses" identifiées dans le cadre des reportings Sarbanes-Oxley. Il a également été informé de l'introduction de quelques nouveaux processus de contrôle SOX à l'issue de la revue du "Risk assessment" 2008 et des corrections apportées aux "faiblesses" relevées antérieurement. Il a revu les points relevés dans les certificats trimestriels de réconciliation des suspens établis à la demande du Groupe HSBC. Le Comité a également vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés.

A chaque séance, le Comité d'Audit a procédé à la revue des grands risques avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques :

- les risques de crédit avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des risques pondérés et la politique de dépréciation sur l'ensemble des risques de crédit ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, la fixation des limites et les instruments et procédures de contrôle en place, dans un contexte particulier de crise financière et d'émergence de nouveaux facteurs de risque sur ces marchés. Il a spécifiquement revu les contrôles opérationnels qui ont été renforcés dans l'optique d'une protection sur les risques de fraude dans les activités de marché. De manière plus générale, une revue des contrôles internes sur les habilitations en matière d'accès aux systèmes informatiques a été présentée au Comité ;
- les risques de conformité, juridiques et litigieux ;
- les autres risques, notamment les risques opérationnels et les risques informatiques. Il a été informé de la nouvelle organisation du suivi des risques opérationnels et du contrôle permanent avec la création du Comité "ORIC" (*Operational Risks and Internal Control*) qui assure, notamment, le suivi des "dix principaux

risques” (séance du 25 juillet 2008). Il a été tenu informé des conclusions du rapport sur les “leçons à tirer” à la suite de la migration informatique HUB. Il a également examiné la mise à jour du plan de secours informatique et le plan informatique à moyen terme (séance du 16 mai 2008).

Par ailleurs et à la demande du Comité, il a été procédé, lors de chaque séance du Comité en 2008, à une revue des positions acquises par HSBC France en actifs et parts de fonds monétaires dynamiques dans le but d’assurer une liquidité aux clients porteurs de ces fonds.

En 2008, le Comité d’Audit a continué à suivre attentivement l’avancement du chantier Bâle II avec la mise en œuvre de la première étape du modèle Bâle II selon la méthode “Fondation”. Le processus de validation des modèles est engagé en vue de passer à la méthode IRBA avancée en 2009 et le Comité a également été informé des échanges avec la Commission bancaire sur la mise en application de leurs diverses recommandations.

Par ailleurs, il a régulièrement examiné les travaux de l’audit interne et passé en revue les principales missions d’audit, en particulier celles notées insuffisantes. Il a été informé du suivi des recommandations d’audit, de leur bonne mise en œuvre et du suivi des recommandations non encore mises en œuvre. Il a approuvé le plan annuel d’audit pour 2008 ainsi que sa révision pour le second semestre 2008, à la suite de la cession des banques régionales. Il a procédé à l’examen du Rapport du Président sur le contrôle interne et à celui de la *Review of Internal Control Framework (RICF)* qui permet de répondre aux exigences britanniques et américaines sur le gouvernement d’entreprise (séances des 22 février et 20 novembre 2008). Dans la séance du 16 mai 2008, il a procédé à l’examen des Rapports annuels à la Commission bancaire : le Rapport Article 42 sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et le Rapport Article 43 sur la mesure et la surveillance des risques, conformément au règlement CRBF 97-02.

Dans le cadre des contrôles de conformité, le Comité a pris connaissance des certificats trimestriels de conformité qui relèvent les principaux manquements aux procédures. Il a notamment été informé des évolutions d’organisation de la Direction de la Conformité ainsi que de la mise en œuvre d’un dispositif d’alerte “conformité” dans le cadre des nouvelles dispositions du règlement CRBF 97-02 (séance du 16 mai 2008). Il a approuvé le Rapport annuel à l’Autorité des Marchés Financiers sur l’organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle des services d’investissement, ainsi que le Rapport annuel sur le contrôle des chèques

(CRBF 2002-01). Il a examiné le plan d’action conformité pour 2008 axé sur un renforcement du dispositif de lutte antiblanchiment et sur la bonne mise en œuvre de la directive MIF. Il a été informé des conclusions de diverses missions d’inspection menées par l’AMF et par la Commission bancaire, notamment sur la lutte antiblanchiment.

Le Comité a discuté le programme d’audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2008.

Le Président du Comité d’Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d’Audit dans les séances du Conseil des 26 février, 28 mai, 29 juillet et 20 novembre 2008.

Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires dirigeants sociaux de l’entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d’Administration sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations et après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée par référence à des pratiques de marché avec l’appui de conseils spécialisés.

La part variable est déterminée en fonction d’un certain nombre d’indicateurs objectifs de performance qui couvrent les dimensions financières (rendements des fonds propres, résultat avant impôt, coefficient d’exploitation...), clientèle (recommandation clientèle, notoriété de la marque, part de marché, synergies...), process (qualité de service, optimisation des applications informatiques...) et enfin humaine (niveau d’engagement des collaborateurs, taux de rétention des collaborateurs performants...). Ces indicateurs sont analysés par comparaison à l’année précédente ou au regard du budget de l’année. Parallèlement, cette part variable tient compte des pratiques de marché et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe, est versée pour partie en cash et pour partie sous forme d’actions.

Ainsi, les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2008 de l’attribution d’actions gratuites HSBC Holdings plc conformément à la politique générale du Groupe HSBC qui est d’attribuer systématiquement des actions au lieu d’options de souscription depuis 2006. Le Groupe attribue plusieurs catégories d’actions gratuites :

- les “*performance shares*” qui font l’objet de conditions de performance et qui sont attribuées

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

aux cadres dirigeants participant aux travaux du "Group Management Board" (Comité Exécutif) du Groupe HSBC ;

- les "restricted shares" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe, au terme d'une période de deux ans.

Au titre de 2008, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France n'a participé aux travaux du "Group Management Board". Ils n'ont donc pas reçu de "performance shares" mais des "restricted shares" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de deux ans.

Par ailleurs, les dirigeants de HSBC France, mandataires sociaux et Directeurs Généraux non-mandataires sociaux, bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale. Une révision des bases de ces pensions a été décidée par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 février 2007 avec une mise en application de cette décision au 1^{er} janvier 2007. Sur ces bases, et compte tenu de l'évolution de son statut à compter du 1^{er} septembre 2007, Charles-Henri Filippi avait ainsi acquis des droits à pension représentant, au 1^{er} janvier 2009, un montant annuel de 135 325 EUR complété par un revenu garanti de 455 000 EUR au titre de sa retraite en tant que Group Managing Director de HSBC Holdings plc.

Au 31 décembre 2008, Gilles Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 20 % de sa rémunération fixe 2008 et 11 % de sa rémunération cash totale 2008.

A partir du 1^{er} septembre 2007, Christophe de Backer a commencé à acquérir des droits à pension à la charge de HSBC France. Au 31 décembre 2008, il avait acquis des droits à pension représentant 3 % de sa rémunération fixe 2008 et 1 % de sa rémunération cash totale 2008.

La provision correspondant à la valeur actualisée de ses engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2008, pour un montant de 4,3 millions EUR.

Peter Boyles, Directeur Général de HSBC France, est détaché par le Groupe HSBC chez HSBC France. Dans le cadre de son statut d'International Manager, il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC. De ce fait, il ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite à prestations définies de HSBC France.

En matière de contrat de travail, le Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF considère que la suppression du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux ne s'applique pas au cas des filiales non cotées. Pour HSBC France, filiale non cotée de HSBC Holdings plc, il est donc considéré que cette recommandation ne s'applique pas.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction.

Les rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous sont présentées conformément au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF et appliqué par HSBC France, et aux recommandations publiées par l'AMF en décembre 2008*. Les informations publiées concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC).

* Les numéros de tableaux font référence aux modèles de tableaux publiés par l'AMF dans sa recommandation du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1)

(en euros)	2007		2008	
	Montants versés en 2007	Montants dus au titre de 2007	Montants versés en 2008	Montants dus au titre de 2008
Charles-Henri Filippi¹				
<i>Président du Conseil d'Administration</i>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2)	2 955 250	1 662 887	390 667	472 000
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4)	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ²	704 000 ³	-	-	-
Total	3 659 250	1 662 887	390 667	472 000
Peter Boyles⁴				
<i>Directeur Général</i>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2)	149 789 ⁴	926 082	1 205 668	816 257
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4)	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ²	-	702 219 ⁵	637 811⁵	790 006
Total	149 789⁴	1 628 301	1 843 479	1 606 263
Christophe de Backer⁶				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2)	133 333 ⁶	833 333	1 106 605	869 680
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4)	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ²	-	1 040 000	1 040 000	1 016 925
Total	133 333⁶	1 873 333	2 146 605	1 886 605
Gilles Denoyel				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2)	688 745	688 745	688 745	657 820
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4)	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ²	470 000	470 000	470 000	328 975
Total	1 158 745	1 158 745	1 158 745	986 795

1 Président-Directeur Général jusqu'au 1^{er} septembre 2007 puis Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31 décembre 2008.

2 Les dirigeants mandataires sociaux ne recevant pas de "performance shares" (cf. ci-dessus pages 23 et 24), cette ligne indique les actions sans condition de performance.

3 Actions de performance (cf. pages 23 et 24).

4 Directeur Général et Administrateur depuis le 1^{er} septembre 2007.

5 L'écart entre le montant dû au titre de 2007 et celui versé en 2008 est dû à l'écart de change GBP-EUR entre la décision d'attribution et l'attribution effective.

6 Directeur Général Délégué et Administrateur depuis le 1^{er} septembre 2007.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2)

(en euros)	2007		2008	
	Montants versés en 2007	Montants dus au titre de 2007	Montants versés en 2008	Montants dus au titre de 2008
Charles-Henri Filippi¹				
<i>Président du Conseil d'Administration</i>				
Rémunération fixe	546 667	546 667	-	-
Rémunération variable	2 349 734 ²	1 069 734	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	350 000	350 000
Jetons de présence	53 030	40 667	40 667	122 000
Avantages en nature	5 819 ³	5 819 ³	-	-
Total	2 955 250⁴	1 662 887⁴	390 667⁴	472 000⁴
Peter Boyles⁵				
<i>Directeur Général</i>				
Rémunération fixe	149 789 ⁵	149 789 ⁵	429 375	429 375
Rémunération variable	-	776 293	776 293	386 882
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	- ⁶	- ⁶	- ⁶
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	149 789⁵	926 082	1 205 668	816 257
Christophe de Backer⁷				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunération fixe	133 333 ⁷	133 333 ⁷	400 000	400 000
Rémunération variable	-	700 000	700 000	463 075
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	- ⁶	- ⁶	- ⁶
Avantages en nature	-	-	6 605³	6 605³
Total	133 333⁷	833 333	1 106 605	869 680
Gilles Denoyel				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunération fixe	365 000	365 000	365 000	365 000
Rémunération variable	300 000	300 000	300 000	291 075
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	22 000	22 000	22 000	- ⁶
Avantages en nature	1 745 ³	1 745 ³	1 745³	1 745³
Total	688 745	688 745	688 745	657 820

¹ Président-Directeur Général jusqu'au 1^{er} septembre 2007 puis Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31 décembre 2008.

² Ce montant inclut la rémunération variable au titre de 2006 (1 280 000 EUR) et celle au titre de 2007 (1 069 734 EUR) et exclut la contribution versée au fonds de retraite britannique en contrepartie de la renonciation au versement d'une rémunération variable, soit 320 000 EUR.

³ Voiture de fonction.

⁴ Une partie de cette rémunération a été prise en charge par d'autres sociétés du Groupe HSBC en raison des fonctions qu'il exerce au sein du Groupe.

⁵ Directeur Général et Administrateur depuis le 1^{er} septembre 2007.

⁶ A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. ci-dessous page 29).

⁷ Directeur Général Délégué et Administrateur depuis le 1^{er} septembre 2007.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice par HSBC France et par toute société du Groupe HSBC (Tableau 4)

<i>N° et date du plan</i>	<i>Nature des options</i>	<i>Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés</i>	<i>Nombre d'options attribuées pendant l'exercice</i>	<i>Prix d'exercice</i>	<i>Période d'exercice</i>
Néant (cf. pages 23 et 24).					

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5)

Options CCF exercées en 2008

	<i>Nombre d'options exercées</i>	<i>Prix d'exercice EUR/action</i>	<i>Date d'attribution</i>	<i>Date d'échéance</i>
Néant.				

Options HSBC Holdings plc exercées en 2008

	<i>Nombre d'options exercées</i>	<i>Prix d'exercice EUR/action</i>	<i>Date d'attribution</i>	<i>Date d'échéance</i>
Néant.				

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2008 au titre de 2007 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc *

	<i>Date du plan</i>	<i>Nombre d'actions attribuées¹</i>	<i>Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés</i>	<i>Date d'acquisition</i>	<i>Date de disponibilité</i>
Peter Boyles	03.03.2008	61 328	637 811 EUR	03.03.2010	03.03.2012
Christophe de Backer.....	03.03.2008	99 976	1 040 000 EUR	03.03.2010	03.03.2012
Gilles Denoyel.....	03.03.2008	45 192	470 000 EUR	03.03.2010	03.03.2012

* Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France n'ont pas reçu d'actions faisant l'objet de conditions de performance, ce type d'actions étant attribué par le Groupe HSBC à ses cadres dirigeants participant aux travaux du Group Management Board (cf. pages 23 et 24).

¹ Les actions attribuées par d'autres sociétés du Groupe sont incluses.

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	<i>Date du plan</i>	<i>Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice</i>	<i>Conditions d'acquisition</i>
Néant.			

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'échéance
Options CCF consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant.			
Options HSBC consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant.			
Options CCF détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 12 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	111 500	78,61 EUR	1998 et 1999	2008 et 2009
Options HSBC détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	629 500	7,519 GBP	2001 à 2005	2011 à 2015

Autres informations requises par le Code de gouvernement d'entreprise (Tableau 10)

Dirigeant Mandataire Social	Contrat de travail ³	Régime de retraite supplémentaire HSBC France ⁴	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Charles-Henri Filippi Fonction Président du Conseil d'Administration Début de mandat 1 ^{er} mars 2004 ¹ Fin de mandat 31 décembre 2008 ¹	Non	Oui	Non	Oui
Peter Boyles Directeur Général 1 ^{er} septembre 2007 2009 ²	Oui ⁵	Non	Non	Non
Christophe de Backer Directeur Général Délégué 1 ^{er} septembre 2007 2012	Suspendu	Oui	Non	Non
Gilles Denoyel Directeur Général Délégué 1 ^{er} mars 2004 2010	Suspendu	Oui	Non	Non

¹ Président-Directeur Général du 1^{er} mars 2004 au 31 août 2007 puis Président du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2008.

² Le renouvellement de son mandat d'Administrateur sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2009.

³ Cf. page 24.

⁴ Cf. page 24.

⁵ Contrat de travail avec une autre entité du Groupe HSBC.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007 a décidé d'augmenter le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour le porter à 600 000 EUR, contre 480 000 EUR depuis 2005 afin de permettre la mise en œuvre d'une décision du Conseil d'Administration adoptée lors de sa séance du 25 juillet 2007 et prévoyant d'allouer au Président du Conseil d'Administration une somme forfaitaire annuelle de 122 000 EUR.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 mai 2005, avait décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence selon les règles de répartition suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer de manière forfaitaire la somme annuelle de 22 000 EUR, les règlements étant faits annuellement à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- par ailleurs, les membres des Comités du Conseil se voient attribuer un jeton complémentaire annuel fixé de manière forfaitaire et à hauteur de :
 - 10 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et des Rémunérations,
 - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit,
 - 25 000 EUR pour le Président du Comité d'Audit.

Au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs représentant HSBC et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe. Cette recommandation récente est progressivement mise en application par les dirigeants mandataires sociaux.

En 2008 (au titre de l'exercice 2007), Stephen Green, Peter Boyles et Christophe de Backer ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence par HSBC France. Il faut noter qu'au titre de l'exercice 2008, et conformément à la règle interne du Groupe HSBC, Stephen Green, Peter Boyles, Christophe de Backer, Gilles Denoyel, Philippe Pontet et Jean Beunardeau ont renoncé au versement de leurs jetons de présence.

Le montant net des jetons de présence qui seront effectivement versés aux Administrateurs en mai 2009, au titre de l'exercice 2008, s'établit à 0,39 million EUR contre 0,40 million EUR versé en 2008 au titre de 2007.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

	Jetons de présence versés en 2007 au titre de 2006	Jetons de présence versés en 2008 au titre de 2007	Autres rémunérations versées en 2007 ¹	Autres rémunérations versées en 2008 ¹
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC				
Jean Beunardeau ²	–	–	–	1 140 000 EUR
Michael Geoghegan ³	–	–	3 157 456 GBP ⁴	1 667 745 GBP
Stephen K Green ³	–	–	3 012 457 GBP	1 265 368 GBP
Philippe Pontet	22 000 EUR	22 000 EUR	750 000 EUR	850 000 EUR
Administrateurs salariés				
Evelyne Césari	22 000 EUR	22 000 EUR		
Maurice Etori ⁵	22 000 EUR	22 000 EUR		
Michel Gauduffe ⁵	–	–		
Thierry Jacquaint ⁶	–	–		
Philippe Purdy ⁷	22 000 EUR	22 000 EUR		
Joyce Semelin ^{7,8}	22 000 EUR	22 000 EUR		
Administrateurs indépendants				
Martin Bouygues	22 000 EUR	16 500 EUR ⁹	–	–
Paul Dubrule	32 000 EUR	32 000 EUR	–	–
Philippe Houzé	32 000 EUR	32 000 EUR	–	–
Jean-Claude Jolain	32 000 EUR	8 000 EUR ¹⁰	–	–
Igor Landau	22 000 EUR	22 000 EUR	–	–
Jean-Charles Naouri	22 000 EUR	11 000 EUR ¹¹	–	–
Marcel Roulet	47 000 EUR	47 000 EUR	–	–
Peter Shawyer	77 100 EUR ¹²	84 171 EUR ¹²	–	–
Brigitte Taittinger ¹³	–	–	–	–

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

2 Nommé le 1^{er} janvier 2008.

3 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de leurs fonctions de direction dans le Groupe.

4 Dont une indemnité de 520 413 GBP destinée à financer un dispositif personnel de retraite. Par ailleurs, en contrepartie de la renonciation au versement d'une partie de sa rémunération variable, une contribution de 215 000 GBP, qui sinon lui aurait été payée, a été versée par son employeur au régime de retraite.

5 Maurice Etori, parti en retraite, a été remplacé par Michel Gauduffe le 1^{er} janvier 2008.

6 Elu le 26 septembre 2008.

7 Jetons de présence reversés à une organisation syndicale.

8 Fin de mandat le 26 septembre 2008.

9 Fin de mandat le 1^{er} octobre 2007.

10 Fin de mandat le 10 mai 2008.

11 Fin de mandat le 17 juillet 2007.

12 Dont 27 750 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

13 Nommée le 31 juillet 2008.

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Banque, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il est rappelé que Stephen Green et Stuart Gulliver sont Administrateurs de HSBC France et respectivement Chairman et Administrateur de HSBC Bank plc, actionnaire à 99,99 % de l'émetteur, et de HSBC Holdings plc, actionnaire à 100 % de HSBC Bank plc.

L'article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout Administrateur en situation de conflit d'intérêt doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs

reprises : 2001, 2003, 2005 et 2008. Sa dernière modification a été soumise au Conseil dans sa séance du 26 février 2008. Ce règlement rappelle les principales missions qui sont confiées au Conseil :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires ;
- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur bonne mise en œuvre.

En outre, figurent certaines missions spécifiques d'un Administrateur indépendant siégeant au Conseil d'Administration d'une société contrôlée à 100 % telles que :

- délibérer sur la stratégie élaborée par HSBC France ;
- suivre la mise en application de cette stratégie ;
- approuver les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;

- assurer la surveillance et le contrôle des grands risques ;
- veiller à la qualité de l'information fournie à l'actionnaire ainsi qu'au marché au travers des comptes et du Rapport annuel ;
- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Dans le prolongement de la décision du Conseil de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, le règlement intérieur a été complété pour préciser les modalités d'exercice des fonctions du Président du Conseil d'Administration et les diverses missions dont il assume la responsabilité ainsi que celles du Directeur Général. Il définit les règles de fonctionnement des séances du Conseil et l'information du Conseil. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et des Rémunérations (tel que précisé ci-dessus). Il rappelle les dispositions d'ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France en précisant leurs droits et devoirs. Il définit enfin les règles d'intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les Administrateurs de HSBC France.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations AFEP/MEDEF sur l'évaluation du Conseil d'Administration, HSBC France a mis en œuvre cet exercice. L'évaluation a été menée en interne, sous la responsabilité du Président du Comité de Nomination et des Rémunérations. Le Conseil d'Administration envisage de renouveler cette procédure.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 22 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Eventuelle limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi, à ce titre, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

De fait, le Conseil d'Administration a délégué à Peter Boyles (Directeur Général) ainsi qu'à Christophe de Backer (Directeur Général Délégué) et à Gilles Denoyel (Directeur Général Délégué) et aux responsables des Marchés de taux et de change ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires. Il n'y a pas à ce jour de limite spécifique fixée par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général mais en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes qui eux-mêmes peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux placés sous leur autorité hiérarchique directe.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque ;
- les opérations de banque ;
- les opérations connexes aux activités bancaires ;
- les actions en justice.

Ils doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs (cf. "Limites d'autorisation et procédures d'approbation").

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Faits marquants et actualité réglementaire de l'année 2008

L'année 2008 a surtout été marquée par la réorganisation de la banque de détail qui s'est traduite d'une part par la vente des filiales bancaires régionales situées au sud de la France et par le lancement du plan de développement 2010. Sur le plan des contrôles, elle a vu, conformément aux instructions du Groupe, la mise en place d'une Direction *Operational Risk and Internal Control* (ORIC), qui est venue renforcer et compléter le dispositif de contrôle permanent déjà existant.

Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

L'organisation du contrôle permanent et du suivi des risques

Chez HSBC France, le dispositif de Contrôle permanent repose aujourd'hui d'une part, sur huit filières de risque qui pilotent leur propre dispositif de contrôle dans leurs domaines respectifs de risque (taux et liquidité structurels, marchés, crédit, informatique, comptabilité, Plan de continuité d'activité/Sécurité physique, Conformité, Juridique et Fiscal), et d'autre part, sur le dispositif de suivi des risques opérationnels et du contrôle interne (cf. ci-dessous), sous la coordination du Directeur Général Délégué de HSBC France en charge des risques. Le dispositif de contrôle animé par les filières couvre, outre HSBC France, l'ensemble des entités du groupe en France assurant ainsi de manière consolidée une correcte maîtrise des risques. Des responsables des contrôles permanent, périodique et de la conformité ont été désignés au sein de HSBC France et dans chacune des autres entités assujetties du groupe HSBC France. Ces nominations ont donné lieu à une information des organes délibérants des entités concernées et de la Commission bancaire par une lettre en date du 20 décembre 2005, actualisée le 10 juillet 2008. En 2008, le groupe HSBC France a rapproché le dispositif de contrôle permanent émanant de l'application du règlement CRBF 97-02 du dispositif de gestion des risques opérationnels imposé par la réglementation Bâle II.

La synthèse du suivi des principaux risques est assurée par le Comité des Risques (*Risk Management Meeting*), qui se réunit une fois par mois sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge

des risques qui rassemble une large part des membres du Comité Exécutif ainsi que les responsables des filières de risques.

Une Direction *Operational Risk and Internal Control* (ORIC), rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques, responsable de l'encadrement des travaux de gestion du risque opérationnel et de la supervision des travaux de contrôle interne réalisés par les différents métiers et départements a été créée en juillet 2008. Cette organisation, calquée sur le modèle de l'organisation adoptée par le Groupe HSBC, a été adaptée aux exigences spécifiques de la réglementation française.

Cette équipe centrale joue un rôle de consolidation et d'harmonisation couvrant la totalité des entités ou structures rattachées à HSBC France sur des sujets comme l'identification des risques opérationnels, la définition et le suivi des plans d'action, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risque, ou encore la revue des plans de contrôle, la coordination de la formalisation des contrôles-clé et le contenu des reportings.

Cette équipe assure également un rôle d'interface vis-à-vis des entités HSBC, HSBC Holdings plc d'un côté, HSBC Bank plc de l'autre. Elle procède notamment à la consolidation et à la remontée des reportings demandés ainsi que, dans l'autre sens, à la diffusion des instructions et des meilleures pratiques. L'équipe participe pour finir à la maîtrise d'ouvrage de l'outil informatique utilisé pour l'enregistrement des risques opérationnels et des incidents, GORDON.

Un Comité *Operational Risk and Internal Control* mensuel a ainsi été créé au niveau de HSBC France, présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques. Il a la responsabilité de :

- promouvoir une organisation sensibilisée à la gestion du risque en impliquant l'ensemble des entités dans un processus formalisé de compréhension, de mesure et de gestion du risque opérationnel ;
- communiquer sur l'organisation et les procédures du Groupe HSBC en matière de gestion du risque opérationnel et de contrôle et veiller à leur traduction effective dans les directives et procédures locales ;
- veiller à la mise en œuvre et à la conformité des directives et procédures relatives au risque opérationnel et au contrôle interne ;
- réexaminer et gérer le profil du risque au sein des métiers de HSBC France, en mettant l'accent en particulier sur la gestion proactive des problèmes émergents et des nouveaux risques.

Ce Comité ORIC se décline localement, au niveau de chacun des métiers de HSBC France et au niveau de chacune des filières de risque identifiées dans l'application du règlement CRBF 97-02.

La gestion des prestations essentielles externalisées fait partie intégrante du dispositif de contrôle à définir et à mettre en œuvre et dont les résultats sont présentés au Comité ORIC.

Les références de l'entreprise

Les manuels du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe (HSBC *Group Standards Manual* (GSM)) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Le GSM est d'application obligatoire pour l'ensemble des métiers du Groupe, quelle que soit la situation géographique. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation, sans l'accord spécifique du Président du Groupe.

Toutes les activités et opérations du Groupe doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (les FIM) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe. En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques dans les BIM ou *Business Instruction Manuals*. La pertinence et l'adéquation de ces manuels doivent être examinées au moins une fois par an et leur mise en œuvre fait l'objet d'un reporting annuel pour lequel les responsables confirment que les activités dont ils ont la charge sont bien couvertes par ces manuels, que ceux-ci sont complets et, enfin, que toutes les procédures existantes ont fait l'objet d'une révision depuis un an.

Le Règlement intérieur et les codes de déontologie

Le Règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions sont complétées dans chaque métier ou activité de la banque par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

Les évolutions législatives et réglementaires, en particulier l'arrivée de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers, ont conduit à apporter des modifications aux dispositions déontologiques du Règlement intérieur. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur en 2009 à l'issue d'un parcours social réalisé en 2008.

Les procédures de contrôles comptables

La Direction Financière tient à jour et diffuse des manuels de procédures et des instructions de contrôles comptables. Ce dispositif vise à assurer l'efficacité et la qualité des contrôles internes relatifs à l'élaboration de l'information financière comptable dans l'ensemble du groupe HSBC France. Ces procédures conformes aux principes comptables français, ont pris en compte les évolutions de structure et de responsabilités qui sont liées à la réorganisation des réseaux sous la marque HSBC et à la mise en place de nouveaux systèmes d'information. En dehors des publications financières et comptables spécialisées, des circulaires sont diffusées au personnel de la filière comptable et financière de HSBC France et de ses filiales afin d'homogénéiser le niveau de connaissance et de compréhension des nouvelles normes comptables dans le groupe.

Les circulaires internes

Les circulaires internes, répertoriées par nature, par type et par destinataire, constituent le principal moyen de communication des orientations à l'encadrement et au personnel. Elles sont disponibles en ligne sur l'Intranet de HSBC France.

Les acteurs exerçant des activités de contrôle et leur rôle

a Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit constitue l'un des organes clefs du dispositif de contrôle interne du groupe HSBC France. Ses missions et sa composition sont détaillées dans la partie de ce rapport consacrée aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil¹.

b Group Audit France (GAF)

GAF assure la fonction audit de HSBC France et constitue l'organe de contrôle périodique du groupe. Il est rattaché directement au Directeur Général de HSBC France et couvre l'ensemble des activités du groupe, filiales comprises. Avec un effectif d'une soixantaine de collaborateurs, GAF a réalisé en 2008, 67 missions sur place et 58 à distance.

GAF rapporte également fonctionnellement à la Direction de l'audit du Groupe HSBC.

¹ Cf. page 21.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Son rôle consiste à veiller à la qualité du dispositif de contrôle interne en s'assurant notamment de la mise en place et du respect des procédures au sein du Groupe HSBC. Les missions d'audit permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques des entités auditées en vérifiant le dispositif de contrôle interne. Toute zone de risque non maîtrisée fait l'objet de recommandations validées sur le terrain par l'audité. Les travaux d'audit sont effectués selon les normes d'audit du Groupe HSBC, décrites dans le Manuel des Standards d'Audit du Groupe (GASM). GAF est lui-même régulièrement audité par ses pairs.

Il convient de préciser qu'en 2008, GAF a connu deux évolutions d'importance. Tout d'abord, à la suite de la cession au Groupe Banque Populaire des banques régionales situées au sud de la France, l'antenne de GAF implantée à Marseille, qui comprenait 10 personnes, a été fermée. Par ailleurs, à la suite d'une décision prise par le Groupe HSBC (décision d'ailleurs totalement en phase avec la réglementation française résultant du règlement CRBF 97-02) de mieux distinguer les contrôles permanents du contrôle périodique, les activités que GAF exerçaient dans les réseaux bancaires (dans le domaine des risques de crédit et opérationnels et de l'audit continu) ont été transférées vers des entités de contrôle permanent. Ces transferts ont concerné 15 postes d'auditeurs. Ajoutés à la suppression des postes de l'équipe de Marseille, ils ont pour effet de réduire l'équipe d'audit en place à Paris de 65 à 40 personnes.

L'approche d'audit repose depuis 2005 sur une technique d'audit basée sur les risques. Elle se décline, pour les réseaux bancaires, selon une méthode d'audit continu s'appuyant sur des indicateurs pour mesurer le risque potentiel de chaque agence et sur un modèle permettant de classer les agences les unes par rapport aux autres, les agences les plus risquées étant auditées en priorité.

Pour le reste des entités (fonctions centrales, finance et informatique), l'approche s'appuie sur une évaluation de toutes les composantes du risque de chaque entité auditable. HSBC France a développé ces évaluations de risque à l'intérieur d'un cadre de travail fixé par le Groupe HSBC. Comme en 2007, le planning d'audit de GAF a été établi en utilisant, pour 2008, les résultats de cet outil le "Risk Calculator" qui classe les entités en fonction de l'importance de leurs risques.

Le pôle d'audit du Groupe HSBC spécialisé dans le secteur financier "Group Financial services and European Audit" (AUF), basé à

Londres, continue d'assurer la vérification des activités de marché de l'ensemble du Groupe HSBC ainsi que des activités d'assurance, de gestion d'actifs, de comptabilité, de banque d'affaires et de banque privée. Il dispose toujours d'une antenne à Paris, au sein de GAF. Les équipes de AUF ont été très présentes sur le périmètre d'HSBC France puisqu'elles ont réalisé en 2008 16 missions contre seulement cinq l'année précédente.

Les entités auditées font l'objet d'une notation globale, calculée en fonction du risque intrinsèque à l'activité et de la qualité des contrôles. Cette évaluation est transmise à la hiérarchie de l'entité auditée qui assume la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations de GAF, tout comme celles des Commissaires aux comptes ou des autorités de tutelle. Les recommandations de l'audit font l'objet d'une procédure rigoureuse de suivi : des états d'avancement trimestriels doivent être transmis par chaque entité auditée jusqu'à leur mise en œuvre complète.

GAF dispose d'un processus de revue de ces états d'avancement et de validation de la mise en œuvre des recommandations de risque élevé. Le processus s'appuie sur un outil développé en interne permettant d'une part, de relancer automatiquement les audités en cas de retard dans l'envoi des états et d'autre part, de suivre précisément les délais de mise en œuvre. Les recommandations de risque élevé ou répétées ainsi que celles pour lesquelles le délai de mise en œuvre est supérieur à six mois, font l'objet d'un reporting à destination des comités d'audit et de la Direction Générale. Ces différents audits de suivi de la mise en œuvre des recommandations ont encore été affinés en 2008.

Par ailleurs, afin de mieux assurer l'autorité des missions de l'audit, le Directeur Général adresse, depuis la fin du premier trimestre 2005, une lettre circonstanciée à toute entité faisant l'objet d'un audit noté "insuffisant". Depuis 2006, grâce à l'utilisation d'une fonctionnalité de l'outil AIS (*Audit Information System*), les audités peuvent directement rendre compte de leur état d'avancement de la mise en place des points d'audit. Un suivi des recommandations des autorités de tutelle est également assuré annuellement par GAF. La Direction Financière est quant à elle responsable du suivi trimestriel des recommandations des Commissaires aux comptes.

c Le Comité des Risques

Le Comité *Risk Management Meeting* (RMM), créé en octobre 2007, se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France suivant un ordre du jour préala-

blement établi. Il se substitue notamment au Comité d'Audit, de Contrôle Interne et de Conformité (CACIC) qui avait lieu cinq fois par an afin d'examiner les rapports d'audit de risque élevé ainsi que les sujets relatifs à la conformité. Présidé par le Directeur Général Délégué de HSBC France en charge des risques, le RMM réunit une large partie du Comité Exécutif ainsi que les responsables des filières de risque.

d Le Comité de Conformité

Le Comité de Conformité a été instauré en avril 2006 et se réunit trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général de HSBC France, en présence du Directeur Général Délégué en charge des risques et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Ce Comité joue un double rôle : d'une part, décisionnaire en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et, d'autre part, d'information de la Direction Générale sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

e Le Comité Operational Risk and Internal Control Committee (ORICC)

Ce Comité créé mi-2008 regroupe désormais les activités auparavant dévolues à deux comités :

- le Comité de Contrôle permanent (créé courant 2006) ;
- le Comité risque Opérationnel (créé fin 2003 en application des exigences réglementaires résultant de Bâle II).

Ce Comité est organisé comme suit :

- un Comité trimestriel qui réunit, sous l'autorité du Directeur Général Délégué en charge des risques, les responsables des métiers et des huit filières de risque (telles que définies dans l'organisation du contrôle permanent) et examine les risques principaux du groupe ("Top Ten risks"), le total des pertes opérationnelles constatées par HSBC France sur la période ainsi que l'état d'avancement des décisions actées au cours des Comités précédents ; il examine également les principaux contrôles effectués par chaque métier et en particulier ceux liés aux risques majeurs identifiés par ces entités, ainsi que l'état d'avancement des points d'audit essentiels ;
- un Comité "technique", qui se réunit deux fois par trimestre pour examiner plus en détail les risques, pertes, contrôles et indicateurs de risque et plans d'action d'un métier ou d'une fonction support spécifique.

La préparation et le secrétariat de ces Comités est assurée par la Direction ORIC qui a en charge sous l'autorité du Directeur Général Délégué (et Responsable des Risques) la centralisation et la supervision des travaux effectués en matière de gestion du risque opérationnel et du contrôle permanent, et en particulier l'animation et la coordination des filières des correspondants risque opérationnel et des responsables du contrôle permanent dans les métiers et fonctions support du groupe.

S'agissant du risque opérationnel, la Direction ORIC coordonne les divers travaux effectués par les correspondants risque opérationnel et en particulier, ceux liés aux déclarations de pertes opérationnelles, à l'identification et à l'évaluation du degré de criticité des risques selon une grille de cotation commune à l'ensemble du Groupe HSBC.

f La Direction de la Conformité et de la Déontologie

Afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction Conformité par rapport aux activités opérationnelles, prescrite par les dispositions du règlement CRBF 97-02, il a été décidé de rattacher hiérarchiquement en mars 2006 l'ensemble des équipes de conformité à la direction centrale, désormais dénommée Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie assure la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens du règlement précité, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France. La DCDO est constituée de six départements rattachés au Directeur de la Conformité et de la Déontologie : cinq départements spécialisés par métier (Réseau bancaire, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Banque privée, Assurances) et un département Conformité Centrale, chargé d'assurer la cohérence du dispositif.

Les principales missions assurées par la DCDO afin d'assurer la maîtrise des risques de non-conformité sont les suivantes :

- le suivi, en relation avec la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales, des évolutions réglementaires ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France ;
- l'élaboration des procédures et instructions nécessaires à l'application pratique des dispositions applicables ;
- l'information et la formation des collaborateurs sur les obligations de conformité liées aux activités et responsabilités qu'ils exercent ;

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- l'exercice d'une fonction de conseil auprès des responsables opérationnels afin de les assister dans la mise en œuvre des obligations de conformité ;
- la réalisation, en coordination avec les services de contrôle interne des métiers et filiales, des travaux de contrôle permanent de conformité ;
- la coordination des relations avec les autorités de tutelle.

g La Direction Financière

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôles comptables au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer sous la responsabilité des départements comptables de chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables afin de vérifier l'existence et la validité des comptes de bilan, de hors bilan et de résultats. Toutes les activités disposent d'une fonction financière qui rend compte mensuellement à la Direction Financière de ses travaux. La fonction financière établit des budgets et plans d'action conformes aux orientations données par la Direction Générale. En raison de la richesse de l'actualité comptable, la Direction Financière a organisé en 2008 plusieurs séminaires techniques et réunions d'information abordant les thèmes suivants : actualités réglementaires et fiscales, normes IFRS et normes IAS, procédure budgétaire, certification des comptes, dispositif Sarbanes-Oxley.

h Operational Risk Business Co-ordinators (ORBC)

Dans chaque métier, des *Operational Risk Business Co-ordinators* (ORBC) ont été nommés par les responsables des entités en vue de coordonner les travaux de gestion du risque opérationnel et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires édictées par les accords de Bâle II. Ils ont en charge le recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier et doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier selon trois paramètres : fréquence, impact et exposition au risque.

Les risques considérés comme majeurs (en fonction de leur classification prenant en compte les trois paramètres cités) font l'objet d'un ou de plusieurs plans d'action visant à les réduire. Les ORBC ont en charge le suivi de ces plans d'action (déroulement, planning, suivi budgétaire, etc.),

et plus généralement, la mesure de l'exposition aux risques de leur activité et de son évolution, notamment au travers d'indicateurs d'exposition. Ils doivent également assurer en liaison avec les comptables de leur entité, la déclaration des pertes opérationnelles. Depuis 2006, l'enregistrement et l'actualisation des risques et des plans d'action, ainsi que les déclarations des pertes sont gérés dans une application informatique développée par le Groupe HSBC (*GORDON* ou *Group Operational Risk Database Online Network*). Le suivi des plans d'action et des pertes opérationnelles déclarées par les métiers fait l'objet de présentations régulières au Comité ORICC. Egalement des indicateurs d'exposition au risque ont été définis par les métiers et fonction support qui font l'objet d'un examen dans les Comités métiers traitant du risque et des contrôles et dont la synthèse est fournie au Comité ORICC. La synthèse des travaux et des conclusions de ce Comité est reportée périodiquement au *Risk Management Meeting* ainsi qu'au Comité d'Audit du Groupe.

i Les autorités de tutelle et les Commissaires aux comptes

Les autorités de tutelle et les Commissaires aux comptes peuvent, dans le cadre de leur mission, émettre des recommandations sur l'organisation des procédures de contrôle interne de HSBC France. Ces recommandations sont immédiatement suivies par la définition et la mise en œuvre de plans d'action par les directions concernées du groupe. Un suivi reprenant l'intégralité de ces recommandations est effectué annuellement par GAF, le suivi trimestriel des recommandations des Commissaires aux comptes étant réalisé par la Direction Financière. Ce dernier suivi fait en outre l'objet d'un reporting centralisé chez HSBC à Londres.

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Procédures de contrôle du respect des lois et réglementations

Filière "Direction de la Conformité et de la Déontologie"

Identification et contrôle des risques de non-conformité

La Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO) s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect des dites dispositions. Dans le prolongement des travaux réalisés en 2007, d'harmonisation des cartographies des risques de non-conformité associés aux divers métiers du groupe HSBC France, un exercice de revue de la cohérence de l'évaluation des risques identifiés par rapport aux données enregistrées dans le système de gestion des risques opérationnels a été conduit en 2008. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits préexistants, une procédure d'examen spécifique est en place. Celle-ci prévoit la réalisation systématique de diligences préalables formalisées par les entités et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s'assurer de la prise en compte et de l'analyse de l'ensemble des risques induits par les nouveaux produits et services. En outre, les nouveaux produits répondant à certains critères sont soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général du groupe HSBC France et dont la DCDO assure le secrétariat. La DCDO est responsable de s'assurer que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes, et que les demandes et décisions du Comité d'Examen des Produits ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Suivi du fonctionnement du dispositif

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur des procédures de reporting récurrent et ponctuel. Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font, en particulier, l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'exception devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la

fonction conformité et de responsables opérationnels. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du règlement CRBF 97-02 relatives au contrôle de la conformité, a été créé en avril 2006 un Comité de Conformité, présidé par le Directeur Général de HSBC France et réunissant, en plus du Directeur de la Conformité et de la Déontologie et des responsables des départements de la DCDO, le Directeur Général Délégué en charge des risques, les membres du Comité Exécutif responsables des métiers et le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales. Ce Comité joue un double rôle : décisionnaire, d'une part, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité et d'information de la Direction Générale, et d'autre part, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives mises en œuvre. Au sein de chaque filiale assujettie au règlement CRBF 97-02, le responsable de la conformité rend compte du fonctionnement du dispositif de contrôle du risque de non-conformité dans le cadre du comité local de contrôle permanent, présidé par le membre de l'organe exécutif désigné en tant que responsable du contrôle permanent. Enfin, les comités spécialisés de lutte antiblanchiment, mis en place dans chaque métier et les filiales bancaires, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la DCDO, ont pour objet de traiter tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Filière "Juridique et Fiscale"

La Direction des Affaires Juridiques et Fiscales de HSBC France, responsable de la filière de risque juridique et fiscal du groupe HSBC France, a procédé à l'analyse des risques majeurs de la filière et établi leur cartographie. Les risques majeurs juridiques du groupe répertoriés sont au nombre de dix et les risques fiscaux majeurs du groupe sont au nombre de trois. Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques, est réuni trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles. Le Comité examine également le suivi des points de dysfonctionnements précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuels nouveaux dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au Comité de *Operational Risk and Internal Control* ("ORIC") du groupe HSBC France.

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement au règlement CRBF 97-02, établit

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, une attestation de contrôle permanent juridique sous la signature d'un juriste et du responsable du contrôle permanent de l'entité concernée. Ces attestations font ressortir, le cas échéant, les sujets significatifs mis en lumière par les contrôles effectués ou les insuffisances de contrôle et les plans d'actions envisagés pour remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés lors des contrôles. Des certificats de conformité concernant les obligations fiscales et les taxes opérationnelles sont également établis sur un rythme semestriel.

Au niveau de HSBC France, le responsable des Affaires Fiscales délivre, également semestriellement, un certificat de conformité concernant les obligations fiscales et les taxes opérationnelles, tandis que les juristes responsables du risque juridique des différentes lignes de métiers établissent les attestations de contrôle permanent juridique, qui, prises dans leur ensemble, couvrent la totalité des risques juridiques majeurs identifiés pour toutes les entités de HSBC France. Sur le fondement de ces attestations et certificats, le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales de HSBC France délivre chaque semestre l'attestation générale de contrôle permanent de la filière juridique et fiscale. L'ensemble de ce dispositif établi par une circulaire du 31 mai 2006 modifiée le 13 avril 2007 est opérationnel.

Procédures d'approbation des crédits

Filière "Risque de crédit"

L'ensemble du dispositif décrit ci-après est appelé à changer en 2009, la gestion du risque de crédit devant être adaptée à la réorganisation du réseau et à celle de la Direction des Risques de Crédit (DRC).

Dans le groupe HSBC France en 2008, la gestion du risque de crédit était organisée autour, d'une part, d'un comité Alco Crédit et, d'autre part, de la DRC qui est indépendante des lignes métiers et rapporte hiérarchiquement au Directeur Général Délégué en charge des risques et fonctionnellement à la Direction des risques de HSBC Bank plc à Londres.

Rôle de l'ALCO

L'Alco Crédit, auquel participe la Direction Générale, était la principale instance en charge de la politique de crédit du groupe HSBC France. Il avait pour mission de contrôler les activités de crédit de la DRC et de la Filière Crédit, et de définir l'orientation stratégique de la politique du groupe HSBC France dans le cadre des directives générales établies par le Groupe HSBC. Il était informé par la DRC des principales décisions de crédit, de l'état des

portefeuilles de crédit et du fonctionnement du dispositif Bâle II sur lequel il s'appuie pour définir sa politique de crédit. Une fois par trimestre, il se réunissait en formation de Comité de contrôle permanent dans le cadre du règlement CRBF 97-02.

Etapes du processus crédit

• Pouvoirs de crédit

En ce qui concerne les limites de crédit, le pouvoir d'octroyer des crédits est limité aux titulaires de pouvoirs de crédit. Les pouvoirs sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Ils sont alloués nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de comité de crédit, les décisions sont individuelles.

Le Directeur Général de HSBC France détient ses pouvoirs de HSBC Bank plc et a lui-même délégué ses pouvoirs au Directeur Général Délégué en charge des risques qui les a délégués au Directeur du Crédit. Au-delà de ces limites déléguées, les dossiers sont adressés à la Direction du Crédit de HSBC Bank plc à Londres.

Le Directeur de la DRC a procédé à des délégations partielles de ses pouvoirs, différenciées selon la qualité de la contrepartie exprimée par la note Bâle II. Les principaux bénéficiaires de ces pouvoirs sont les membres de la DRC en charge des décisions de crédit et les différents acteurs du réseau.

• Documentation, analyse et décision de crédit

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC, de HSBC Bank plc, maison mère de HSBC France, et du groupe HSBC France. Au-delà de ses pouvoirs ou en dehors des directives, il fait remonter la décision au niveau supérieur.

Tous les crédits sont soumis à une revue périodique, au minimum annuelle, en conformité avec la réglementation française et les normes du Groupe HSBC.

Le corps des règles de crédit applicables dans le groupe HSBC France, qui exprime la culture de crédit du Groupe, est composé des directives du Groupe HSBC, de HSBC Bank plc et des directives propres au groupe HSBC France (BIM Crédit HSBC France).

• Surveillance crédit

L'évolution de la qualité des contreparties du groupe HSBC France fait l'objet d'une surveillance permanente.

Cette activité de surveillance est de la responsabilité de la DRC (équipe Surveillance). Elle l'exerce directement au-delà de certains seuils. En deçà, jusqu'à fin 2008, elle était exercée par la Direction de la Prévention et de la Maîtrise des Risques (DPMR) pour les Réseaux sous marque HSBC.

Pour les activités de crédit des Marchés (*Global Markets*), la responsabilité totale de la surveillance (sans fixation de seuil) a été déléguée au Secrétariat Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés où elle est exercée par la *Credit Support Unit (CSU) – Markets*.

Les outils de surveillance des réseaux sont uniformes (*Vigirisk*).

- Le contrôle permanent des activités de crédit

Dans le cadre du règlement CRBF 97-02, la DRC a mis en place un dispositif pour couvrir l'ensemble de ses risques. En fonction de ces missions, la DRC a cartographié, en huit grandes familles, les risques inhérents à l'activité de crédit et a défini les contrôles correspondants.

- Organisation du dispositif

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Crédit pour le groupe HSBC France est le Directeur de la Direction des Risques de Crédit.

La DRC et ses membres constituent l'échelon central de la Filière Crédit qui se déclinait en 2008 en trois principales sous-filières au niveau local :

- la Filière Crédit des Réseaux HSBC France coordonnée par la DPMR. La DPMR a été intégralement rattachée à la DRC au 1^{er} mars 2008 ;
- la Filière Crédit de l'activité de marché (Banque de financement, d'investissement et de marchés), constituée de l'équipe *CSU-Markets*. Elle dépend hiérarchiquement du Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ;
- la Filière Crédit des filiales (HSBC Private Bank France, HSBC Factoring (France)...).

Le Responsable du Contrôle Permanent de la Filière Crédit est informé de tout dysfonctionnement constaté au titre de sa filière. Afin d'assurer une remontée d'information efficiente à tous les niveaux, les contrôles sont organisés et déclinés sur les différents acteurs de la filière en fonction des seuils d'intervention de chacun préalablement définis pour la surveillance, les dépréciations, les pouvoirs de crédit, etc.

Les contrôles s'appuient au niveau central et local sur des agents dédiés (contrôleurs internes) mais

aussi sur des agents exerçant également des activités opérationnelles (directeurs crédits, analystes crédit, analystes surveillance).

- Instances spécifiques de contrôle

Le comité faitier est l'Alco Crédit, dont le rôle a été élargi et qui assume le rôle de Comité de Contrôle Permanent du Risque Crédit. Une fois par trimestre, un point sur le fonctionnement du dispositif de contrôle permanent y est présenté.

Celui-ci est informé des éventuels dysfonctionnements constatés dans la Filière Crédit et des mesures correctrices engagées. La synthèse de ces informations est présentée lors de l'ORICC.

- Les outils

Le dispositif s'appuie, dans un souci d'harmonisation des travaux des services de contrôle interne groupe, sur une série de fiches de contrôles génériques et de certificats définis par la DRC en liaison avec les acteurs de la Filière. Ceux-ci visent à couvrir l'ensemble des risques répertoriés dans la cartographie.

Les certificats demandés couvrent :

- la connaissance des procédures ;
- les contrôles élémentaires en agence ;
- le contrôle des créances douteuses et de leur dépréciation.

Les fiches de contrôle couvrent :

- la conformité du dossier de crédit ;
- les dossiers échus non renouvelés ou *overdues* ;
- le suivi des dépassements ;
- la *Large Credit Exposure Policy* – LCEP.

Ces aspects du contrôle permanent ont été complétés d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit Bâle II qui concerne :

- la *dataquality* (qualité des données utilisées) ;
- le monitoring Bâle II (appréciation du *Use Test*) ;
- le respect des règles de gouvernance des modèles.

La remontée de l'information se fait trimestriellement.

La mise à jour du dispositif de contrôle interne est annuelle et validée par l'Alco Crédit mais aussi chaque fois qu'un changement majeur intervient nécessitant la révision des fiches ou la couverture d'un risque nouveau.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Procédures de contrôle permettant de limiter les risques de pertes financières et de fraude

Filière “Risques des opérations”

Chaque métier a établi l'inventaire de ce type de risques en s'appuyant sur les travaux précédemment réalisés dans le cadre de Bâle II Risques Opérationnels.

S'agissant de la Banque de détail, l'essentiel des opérations du réseau est désormais traité par le Département des Opérations et des Fonctions Support qui a achevé en 2008 la rédaction des cartographies de risques par process. L'objectif est d'identifier les dispositifs de contrôle de premier niveau en place, afin de déterminer le plan de contrôle de second niveau. Les missions sont ensuite réalisées par des équipes de contrôle interne dédiées. En 2008, le périmètre de contrôle a été élargi aux entités Opérations de province.

Un Comité trimestriel Risque Opérationnel et Contrôle Interne est organisé au sein du Département afin d'examiner : les résultats des missions de contrôle interne, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit, les principaux dysfonctionnements et pertes, le suivi des prestations essentielles externalisées, les impacts sur le dispositif de contrôle, y compris sur les process Sarbanes-Oxley (SOX), des principaux projets en cours.

Filière “Sécurité / Plan de continuité d'activité”

En premier lieu, le groupe HSBC France dispose de procédures générales de prévention des pertes d'actifs et des fraudes internes et externes qui reposent essentiellement sur le strict respect du principe de séparation des fonctions pour les entités qui traitent et initient des paiements. Des règles rigoureuses sont formalisées et appliquées concernant la protection, la réception, l'entreposage et le classement des documents contractuels ou juridiques et une politique globale de protection de l'information a été mise en œuvre. Des procédures existent également pour traiter la gestion des espèces, des valeurs, des clés de coffre et pour organiser avec le maximum de sécurité la gestion et le contrôle des accès dans les immeubles centraux et dans les réseaux d'agences, etc.

En outre, conformément au FIM BRP, le Comité Risque Majeur et Sécurité (CRMS), incluant le Groupe Incident Majeur (GIM) du groupe HSBC France, a été réorganisé en 2007 et représente l'organe du contrôle permanent de la filière Plan de Continuité d'Activité (PCA) répondant aux exigences de règlement CRBF 97-02. Cette organisation permet d'examiner et de contrôler les sujets liés à la “Continuité d'activité” (rédaction, mise à jour des PCA, tests, etc.) pour l'ensemble du groupe, mais

également tous les sujets de politique et de stratégie incluant une composante de sécurité des biens ou des personnes.

Filière “Risques de marchés”

Concernant les risques de marché, le système de surveillance est détaillé dans une circulaire qui précise notamment les mécanismes de limite, d'autorisation et les méthodes de contrôle.

Les risques de marché sont encadrés par une politique de risque fixée par la Direction Générale de HSBC France au sein des limites globales (“*Room Mandates*”) attribuées par le Groupe HSBC à HSBC France. Ces limites globales sont alors réparties par activités au sein du Comité des Risques de Marché puis déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité.

Elles s'expriment en termes de liste d'instruments et de maturités autorisés, de “Value at Risk”, de sensibilité, de perte maximale autorisée “max loss” et de *stress tests*. Elles sont révisées une fois par an au minimum par le Comité des Risques de Marché mais elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Traded Markets & Risk (TMR)

Le Groupe HSBC alloue les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais du *Room Mandate*. Le TMR contrôle le respect de ses limites.

Market Risk Management (MRM)

Le MRM est en charge de la définition et du suivi rapproché des risques de marché de HSBC France, de l'instruction des limites à destination de l'ALCO ainsi que de l'optimisation au jour le jour de l'utilisation des limites. MRM assure également la résolution des éventuels dépassements.

Market Risk Control (MRC)

MRC assure, au sein des fonctions supports de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France, le calcul, le contrôle, l'analyse et la diffusion au quotidien des indicateurs de risques de marché. MRC définit l'architecture et les algorithmes de calcul de risques (sensibilités, *Value at Risk*, *stress tests*).

Product Control

Product Control est en charge de la production, de l'analyse et du contrôle de la valorisation journalière

des positions, de la définition des réserves et de l'enregistrement des résultats quotidiens.

Derivative Models Review Group (DMRG)

Le DMRG est la cellule spécialisée et indépendante du groupe HSBC France à qui incombe la validation des modèles développés par la recherche front-office pour valoriser les dérivés complexes.

Le Comité de Valorisation

Placé sous la direction du responsable du *Market Risk & Product Control*, il est composé de membres du DMRG, de *Product Control*, du *Market Risk Management* et de représentants du front-office. Il se réunit au cours de la première quinzaine de chaque mois afin d'examiner de manière contradictoire les hypothèses de valorisations. Au cours de ces réunions mensuelles, le Comité examine l'évolution des principaux indicateurs de suivi des activités exotiques ainsi que les risques de concentration.

Le Comité des Risques de Marché

Le Comité des Risques de Marché est un Comité qui se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des risques. Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché. Ce Comité a pour mission de superviser les risques de marché d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le Comité des Risques de Marché regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques, la Direction Générale, les Directeurs des métiers directement concernés, le responsable du *Market Risk and Product Control*, le responsable de MRM, le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ainsi que le Directeur de la Gestion Financière du Bilan.

Le Comité des Risques de Marché examine mensuellement les indicateurs de risques préparés par *Market Risk Control* et analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent. Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement de ses limites ou d'extension de celles-ci.

Le contrôle périodique des risques de marché tels qu'ils sont décrits ci-dessus est du ressort de *Group Financial Services and European Audit* (AUF) qui est l'organe du Groupe HSBC en charge du contrôle périodique des activités de marché à travers le monde.

Filière "Risques de taux, change et liquidité structurels"

Les risques structurels de taux, liquidité et change sont gérés de manière centralisée par la Direction de

la Gestion Financière du Bilan (DGFB) au sein de la Direction Financière. La DGFB est également en charge de la gestion du capital, du pilotage du bilan et du financement du groupe HSBC France.

En vertu des dispositions du règlement CRBF 97-02, la DGFB dispose d'une cartographie des risques inhérents à cette filière, de procédures de contrôles et d'une circulaire qui présente l'organisation du contrôle permanent.

L'instance de surveillance de ces risques est l'ALCO Bilan dont le secrétariat est assuré par le Directeur de la Gestion Financière du Bilan, qui rapporte au *Risk Management Meeting*. L'ALCO Bilan réunit mensuellement les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la Direction Financière et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier, commercial et réglementaire relatif à ces risques. Il a pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles de gestion et limites qui font partie du dispositif de surveillance. Les éventuels dysfonctionnements constatés dans les processus de gestion du risque de risques structurels de taux, liquidité et change et les actions correctrices sont présentés trimestriellement à l'ALCO Bilan.

L'organisation du dispositif de mesure et de surveillance est différente selon le type de risque.

Risque de taux structurel

La DGFB assure la mesure et la gestion du risque de taux structurel pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France. L'outil de mesure repose principalement sur un système d'information (*Datawarehouse Financier*) alimenté par des données en provenance des différentes entités et services.

La mesure du risque de taux s'appuie sur des règles de comportementalisation qui sont revues et validées annuellement par l'ALCO Bilan. La mesure du risque et la mise en œuvre des opérations de couverture sont assurées par la DGFB de manière centralisée : elles reposent sur un ensemble de contrôles qui font l'objet d'une attestation mensuelle. Par ailleurs, le processus de réalisation et de justification comptable des opérations de couverture a fait l'objet d'une documentation, d'une identification des contrôles clefs et d'une élaboration de certificats selon la norme adoptée par le Groupe, en application de la loi Sarbanes-Oxley.

La surveillance du risque est fondée sur un ensemble d'indicateurs et de scénarios de stress, pour lesquels des limites sont fixées par l'ALCO Bilan

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

et HSBC Holdings plc. La réalisation de ces reportings fait également l'objet d'attestations de contrôle.

La DGFB coordonne les travaux du Comité TALCO Retail (sous-comité taux de l'ALCO) qui se réunit mensuellement afin de superviser la gestion du risque de taux structurel de la Banque commerciale. Le compte rendu du TALCO Retail et les indicateurs de risque de taux sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan.

Risque de liquidité

La mesure du risque de liquidité est effectuée par chaque entité, qui calcule les indicateurs réglementaires, ainsi que par la Direction Financière, qui calcule des indicateurs consolidés internes au niveau du groupe HSBC France.

La gestion de la liquidité à court terme est assurée par chaque entité dans le cadre des règles et limites fixées par la réglementation, par HSBC Holdings plc et par l'ALCO Bilan. La mise en œuvre des opérations de financement est réalisée par la Trésorerie.

Pour assurer une surveillance rapprochée des systèmes de mesure du risque de liquidité et coordonner la gestion à court terme, le comité de pilotage de la liquidité réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (Trésorerie), de l'élaboration des reportings et de la surveillance (Direction Financière). Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de traiter tout sujet afférant à la liquidité. La DGFB assure un rôle de surveillance sur la base des différents reportings qui lui sont adressés. En particulier, il coordonne les travaux du comité de pilotage de la liquidité et la mise en œuvre du plan de financement.

Le compte rendu du comité de pilotage de la liquidité, les indicateurs de liquidité, les divers scénarios de stress des flux de trésorerie prévisionnels et le suivi des sources de financement sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan, qui fixe les limites en accord avec HSBC Holdings plc et en complément des limites réglementaires.

A partir de l'été 2007, des réunions régulières ont été organisées en présence du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Délégués afin d'assurer un suivi renforcé des questions de liquidité, compte tenu des fortes tensions dans ce domaine.

Risque de change structurel

Du fait de l'appartenance de HSBC France au Groupe HSBC, les positions de change de HSBC France sont maintenant limitées. Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation de valeur des fonds propres, due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. La surveillance de ce risque dit "structurel", selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'indicateurs d'exposition et de sensibilité des ratios de capital calculés par la Direction Financière. L'analyse de ces ratios est présentée trimestriellement à l'ALCO Bilan.

Procédures de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Filière Comptable

La plupart des reportings sont établis sur une périodicité mensuelle et sur base sociale et consolidée.

Les principes comptables applicables, disponibles sur l'Intranet HSBC France, accessibles à tous les services comptables du groupe sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, de la 4^e Directive européenne, des normes IFRS ainsi que de l'ensemble des textes et recommandations du Comité de la Réglementation Comptable.

L'architecture comptable de HSBC France est fondée sur des systèmes opérants fonctionnels dans lesquels sont saisies les opérations converties en événements. En fin de journée, ces événements sont transformés en mouvements comptables grâce à un interpréteur.

Les systèmes opérants sont des applications spécialisées et dédiées à une activité (prêts, crédits, opérations sur titres, opérations de change). Certaines opérations non gérées dans des systèmes opérants, ou non courantes (impôts, dépréciations, etc.) sont enregistrées dans la comptabilité *via* des écritures Opérations Diverses dans des outils de saisie manuelle sécurisés. Ces outils de saisie envoient, comme les autres systèmes opérants, leurs événements dans l'interpréteur comptable, bénéficiant ainsi des contrôles pré-existants.

Les opérations bancaires de HSBC France sont fortement automatisées grâce à l'utilisation de systèmes logiciels et de développements internes qui ont pour but de fournir un traitement de l'information cohérent, fiable et dans les délais impartis. Les systèmes sont soumis à des tests par les développeurs préalablement aux tests de recette par les utilisateurs. Des programmes de formation interne spécifiques sont conçus à l'intention des utilisateurs afin de s'assurer de leur totale compréhension du nouveau processus de traitement, ainsi que de ses conséquences.

Les filiales de HSBC France ont des systèmes comptables qui leur sont propres (systèmes s'apparentant à celui de HSBC France ou progiciels intégrés). Un plan de convergence des outils comptables a été engagé avec pour objectif d'uniformiser progressivement le système comptable du groupe HSBC France. L'introduction des normes comptables IFRS a conduit à adapter les systèmes comptables afin de permettre à HSBC France et à ses principales filiales une double production partielle des comptes en normes françaises et IFRS, ainsi que la création d'outils communs (dépréciations...). Le logiciel de consolidation intégré Système 9 du Groupe HSBC, mis en place en septembre 2008, permet de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières de la maison mère. Il assure également la consolidation en normes IFRS et le reporting destiné à HSBC Bank plc.

La mise en place, début 2005, d'un entrepôt de données, ou "datawarehouse", de reporting bilantiel et financier a facilité le rapprochement et la cohérence des reportings comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation Système 9 et permet la production de différents reportings réglementaires français.

Contrôle interne de la production comptable

L'environnement de contrôle financier de HSBC France s'appuie sur des contrôles réguliers, tels que les rapprochements de base, les pistes d'audit et les contrôles aléatoires. Conformément aux règles du Groupe, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier du Groupe HSBC. Ce certificat qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes représente la synthèse des certificats de réconciliation comptable transmis par les différents départements comptables et financiers de HSBC France ou de ses filiales. Ce reporting mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale a été assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation et qui signe le certificat comptable correspondant. Le responsable de la filiale et le responsable comptable et financier en assument la responsabilité. Les anomalies mises en évidence par le certificat permettent de mener des actions

correctives auprès des entités concernées, avec mise en place d'un plan d'action.

En outre, la Direction Financière reçoit les rapports d'audit de *Group Audit France* (GAF) et de *Group Financial Services and European Audit* (AUF), ce qui lui permet de suivre les recommandations faites dans le domaine comptable et financier. Les déclarations aux autorités de tutelle, qui contiennent les informations comptables, sont directement préparées par les départements opérationnels. Le Directeur Comptable examine et valide ces informations comptables avant de les soumettre à la Direction Financière de HSBC France. Son contrôle est formalisé trimestriellement par la signature des états financiers envoyés. Ce contrôle est l'un des contrôles permanents définis pour la Filière Comptable et Financière dans le cadre de la mise en conformité de HSBC France avec les exigences du règlement CRBF 97-02. Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier et au Comité Exécutif du groupe HSBC France, puis, avant publication des comptes, envoyés au Département Financier du Groupe HSBC pour présentation au *Group Management Board* et au Comité Exécutif de HSBC Bank plc.

Au sein de HSBC France, le contrôle de gestion est décentralisé au sein des départements opérationnels et des filiales. Ceux-ci fournissent mensuellement des reportings à leur propre Direction, ainsi qu'à la Direction Financière. Le Directeur Financier présente mensuellement les résultats au Comité Exécutif, et rend compte au Conseil d'Administration de HSBC France.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley de 2006, la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées de manière urgente et une équipe dédiée a été mise en place pour coordonner l'ensemble de ces travaux. Un certificat, signé par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Directeur de l'Audit et envoyé semestriellement à HSBC Bank plc, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction.

L'audit participe également à ces contrôles dans le cadre de tests indépendants sur les contrôles Sarbanes-Oxley (SOX) ainsi que les Commissaires aux comptes qui ont effectué une revue des différents travaux pour le compte de KPMG Londres, Commissaires aux comptes du Groupe HSBC qui devront eux-mêmes donner leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la direction de HSBC

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Holdings plc. Les Commissaires aux comptes participent ainsi chaque trimestre à la revue des risques SOX et, en fin d'année, procèdent à l'audit des process.

Procédures permettant de s'assurer de la fiabilité du traitement des données

Filière Informatique

Responsabilité de la filière de risque informatique

La Filière Informatique a pour mission d'assurer la sûreté des systèmes d'information. Elle s'est dotée pour ce faire d'un dispositif permanent d'analyse et de prévention des risques liés à son activité et a mis en œuvre les moyens permettant de les identifier et de les maîtriser.

Ce dispositif a pour objectif d'assurer :

- un niveau de sécurité suffisant, périodiquement réévalué et ajusté ;
- la disponibilité de procédures de secours informatiques garantissant la continuité d'exploitation ;
- la conservation et l'actualisation permanente de la documentation relative aux systèmes d'information ;
- l'archivage des données requises par les réglementations externes ;
- la mise en œuvre de systèmes d'information en conformité avec les exigences de "piste d'audit".

Ce dispositif s'appuie sur des processus informatiques clairement identifiés, adressés et documentés. Les contrôles clés mis en œuvre tant au niveau des processus que des applications informatiques, pour pallier les risques et répondre aux contraintes DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) sont eux aussi identifiés, adressés et documentés.

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Informatique pour l'ensemble du groupe HSBC France est le Directeur des Systèmes d'Information Europe Continentale. Il définit et maintient périodiquement le dispositif de contrôle. Il identifie les risques majeurs de la filière et les contrôles clés à mettre en œuvre pour pallier chacun d'eux. Il se repose, au niveau central (informatique HSBC France), sur les responsables des processus informatiques et au niveau filières-Métiers, sur les responsables informatiques de ces filières-Métiers, qui doivent localiser et faire appliquer les contrôles clés identifiés. Les dysfonctionnements identifiés par les procédures de contrôle mises en œuvre sont remontés immédiatement au responsable du contrôle permanent de la Filière Informatique.

L'efficacité des procédures de contrôle doit, conformément aux politiques du Groupe (GSM chapitre 8 et FIM IT), être mesurée par l'établissement :

- d'un certificat de conformité informatique annuel, qui évalue en détail la conformité de chacune des directions informatiques, aux réglementations, aux normes et procédures du Groupe ;
- des suivis réguliers sur la mise en œuvre des recommandations d'audit informatique ;
- des comptes-rendus sur les contrôles permanents (conformité aux politiques de sécurité, plan de secours, tests d'intrusion) ;
- des rapports d'incidents informatiques relatifs aux aspects de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité du système d'information.

Les résultats de ces mesures de conformité sont analysés et présentés périodiquement lors des Comités internes au groupe HSBC France :

- semestriellement en Comité d'Audit ;
- trimestriellement en *IT Steering Committee* ;
- mensuellement en *Risk Management Meeting* (RMM).

En outre, l'évaluation des risques opérationnels majeurs est révisée mensuellement et le suivi des plans d'action afférents présenté en *Operational Risk and Internal Control Committee* (ORICC).

Gouvernance des processus informatiques et contrôle interne de la Direction des Systèmes d'Information (HSBC Technology Services – HTS)

L'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne mises en œuvre au niveau des processus informatiques et destinées à pallier les risques informatiques majeurs est effectuée en *IT Management Board*. Ce Comité regroupe le *Senior Management* du département et les responsables des processus informatiques majeurs.

Acquisition ou développement des systèmes d'information (applications ou infrastructure)

Le processus d'acquisition ou de développement de systèmes d'information repose sur l'utilisation de la méthode de gestion de projets adoptée par le Groupe HSBC : *Risk-Based Project Management* (RBPM). Cette méthodologie impose des points de contrôle tout au long du cycle de vie du projet (du lancement par le Métier demandeur à la mise en production). Ces points de contrôle garantissent que chaque étape du cycle est complète et approuvée par toutes les parties prenantes, les risques du projet étant réévalués lors de ces étapes clés.

HTS a par ailleurs mis en place les Comités de Projets dont les objectifs sont de s'assurer que les projets répondent aux attentes du métier tout en respectant les règles d'urbanisme et d'architecture IT en conformité avec les règles du Groupe, mais aussi et surtout, les règles de sécurité et de conformité réglementaire. Les projets informatiques majeurs (*flagships*) font l'objet d'un plan qualité projet.

Tests

Des tests sont effectués tout au long du processus de gestion de projet. Il existe plusieurs types de tests, concernant des ressources projet distinctes, effectués chronologiquement les uns après les autres et sur des environnements spécifiques à chacun : les tests unitaires, les tests d'intégration, les recettes utilisateurs et les tests de pré-production.

Les plans de test, les preuves de test et les anomalies rencontrées, sont conservés sur un outil du Groupe pour la gestion des recettes informatiques (*Quality Center*), mettant ainsi à disposition de tous les acteurs projets, de façon homogène, toutes les informations relatives aux recettes. Chacune des phases de tests doit donner lieu à une certification : il s'agit d'un procès-verbal, signé et validé lors de chacune de ces phases par les acteurs des tests, leur responsable, et le responsable de la phase de test suivante. Pour les tests de production, la validation du Comité des Changements est requise.

Le passage en production est soumis à la signature d'un accord de l'ensemble des acteurs du projet, "*implementation certificate*", qui représente la décision de passage en production attestant du respect de tous les jalons du projet.

Contrôle de la mise en production

HTS a implémenté un processus de contrôle des changements, piloté par un Comité des Changements, responsable de l'examen et de l'approbation préalable de toute demande de mise en production, ainsi que de la supervision mensuelle de leur avancement. Le passage en production est soumis à la signature du certificat d'implémentation, qui autorise la mise en production, ainsi que pour les projets majeurs, à la validation du sponsor du projet en comité de *Go/No Go*. La gestion des versions des programmes et des systèmes est assurée et contrôlée par des "outils de contrôle de configuration", propres à chacun des types d'environnement. En outre, des procédures de secours visent à assurer la continuité des traitements informatiques en cas de défaillance. En particulier, un Plan de Secours Informatique (PSI), appelé aussi "*Disaster Recovery Plan*", est en place et fait l'objet de tests périodiques, afin d'assurer, en fonction du niveau d'exigence des Métiers et du niveau de criticité des systèmes, un redémarrage des fonctions clés informatisées de la banque.

Contrôle de l'accès au système

Des contrôles par mots de passe sont établis pour toute personne ayant accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données et aux environnements informatiques. Ces accès sont attribués sous couvert de l'aval du responsable hiérarchique de la personne par une équipe dédiée de HTS (Sécurité Informatique).

L'accès à l'environnement de production est limité et justifié : toute demande d'accès fait l'objet d'une demande de dérogation acceptée par le Métier propriétaire des données et est accordée avec une durée de validité limitée. Les opérations passées avec ces droits d'accès dérogatoires sont tracées et contrôlées.

Contrôle des opérations

Le matériel informatique est installé dans des locaux informatiques sécurisés, sous la responsabilité de la Direction de la Sécurité de HSBC France.

Politique de sécurité de l'information

HSBC France a rédigé sa politique de sécurité de l'information. Initiée par la Direction de la Sécurité, elle est conforme aux dispositions législatives et réglementaires et cohérente avec les politiques et directives du Groupe HSBC.

Elle exprime la stratégie globale du groupe HSBC France en matière de sécurité de l'information et constitue le cadre de référence pour l'intégration de la sécurité de l'information, du lancement d'un projet à la mise en œuvre de la solution.

La Filière Informatique est au cœur du dispositif et est destinée à un rôle actif dans l'évaluation des risques. A ce titre, la filière a récemment nommé son responsable de la sécurité de l'information.

L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Grâce à d'importants efforts déployés dans l'ensemble du groupe, la Direction Générale dispose désormais des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Stuart Gulliver
Président

Paris, le 18 février 2009

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société HSBC France S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

BDO France – Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Développement durable

Le développement durable, moteur d'une réussite pérenne

Pour établir et préserver la confiance de l'ensemble des parties prenantes vis-à-vis de HSBC, la stratégie du Groupe se fonde sur une culture engagée pour le développement durable. Sa politique dans ce domaine, dont la lutte contre le réchauffement climatique constitue l'un des piliers, définit et encadre ses actions. Le classement "Accountability Rating 2008", qui mesure les performances environnementales et sociales des 100 premières entreprises mondiales, place HSBC en 3^e position. Pour Simon Martin, Directeur du Développement Durable du Groupe, ce score est une "formidable reconnaissance, qui prouve que les sociétés qui agissent de manière responsable peuvent être distinguées".

En 2008, le Groupe HSBC a ainsi annoncé :

- l'adoption, le 2 décembre, des *Climate Principles*, un nouveau code des meilleures pratiques relatives au changement climatique applicables au secteur financier, lancé par le *Climate Group*. Les *Climate Principles* permettent d'encadrer les mesures prises par les entreprises afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et offrent une orientation stratégique pour l'ensemble des produits et services financiers. Leur élaboration a été menée sous l'égide de HSBC, et de quatre autres groupes du secteur banques-assurances, qui se sont engagés, en qualité de signataires, à intégrer les risques liés au carbone et au changement climatique à leurs activités de recherche et leurs décisions d'investissement, à inviter leurs clients à comprendre les risques et les opportunités liés au changement climatique et à développer des produits et des services qui les aideront à gérer ces risques et à tirer parti de ces opportunités ;
- le lancement d'un programme de recherche sur le changement climatique, accessible à tous les gestionnaires de fonds intéressés par des travaux de recherche indépendants. Grâce à cette démarche, les gestionnaires qui le souhaitent reçoivent toutes les données spécialisées leur permettant de savoir de quelle manière le changement climatique peut influencer leurs portefeuilles. Ce programme a été lancé en partenariat avec Ernst & Young, New Energy Finance, Risk Management Solutions et UK Met Office, tous quatre leaders incontestables dans leur domaine. Il vient compléter les initiatives prises par HSBC en 2007, à savoir la création d'un indice mondial de référence sur le changement climatique, et le lancement d'un Centre d'excellence du changement climatique ;
- la révision de ses activités philanthropiques dans le domaine éducatif : depuis plusieurs années, le Groupe accorde une attention particulière aux problématiques environnementales et éducatives. Pour HSBC, la réussite des jeunes générations est un enjeu de société, mais aussi un levier de performance économique essentiel. Le Groupe a donc choisi de contribuer, par le biais d'actions de mécénat, à réduire les inégalités, en facilitant l'accès à l'éducation des jeunes de milieux défavorisés. Réaffirmant ses engagements en ce domaine, HSBC cible désormais principalement, dans ses programmes d'investissement, l'éducation primaire et secondaire des enfants défavorisés, l'éducation financière et commerciale et enfin, l'éducation et les connaissances environnementales. D'une manière générale, ses actions doivent répondre à l'intérêt et aux difficultés des communautés locales dans lesquelles le Groupe est implanté. En outre, HSBC a décidé de renforcer son soutien apporté aux collaborateurs impliqués dans le mécénat ;
- les résultats de la seconde édition de *HSBC Climate Confidence Index*, une enquête de l'Observatoire de la Confiance Climatique auprès de 12 000 personnes réparties dans 12 pays. Cette enquête a pour objet de mesurer leurs préoccupations, leur confiance, leur engagement et leur optimisme vis-à-vis du changement climatique, et la manière dont gouvernements et entreprises leur paraissent être en mesure de répondre à ce défi majeur.

Pour accompagner l'intégration de ces initiatives en France, une Direction du Développement Durable a été créée. L'équipe, initialement rattachée à la Direction de la Communication, est désormais placée sous la tutelle de Christophe de Backer, Directeur Général Délégué de HSBC France. Outre cette mission, elle anime le Comité de Développement Durable, présidé par Christophe de Backer. Ce Comité, qui se réunit trimestriellement, relaie les politiques définies par le Groupe et supervise les engagements pris par chaque Direction en France. Ses objectifs consistent à assister les lignes métiers pour intégrer le développement durable dans les activités bancaires, à prendre des mesures permettant de respecter les engagements du Groupe en matière d'environnement, à définir et structurer une politique claire en matière de mécénat et à faire du développement durable l'un des points forts de la culture d'entreprise. Une équipe de quatre personnes est chargée d'assurer la mise en œuvre des actions, en collaboration avec un réseau de quinze correspondants répartis dans chacun des métiers concernés : Banque privée, Direction des Achats, Communication, Conformité, Immobilier d'exploitation, Opérations

Développement durable (suite)

Financières, Ressources Humaines, Risque de Crédit Opérationnel, Réseaux, Banque d'entreprises et Banque commerciale, Banque de particuliers, Systèmes d'Information, HSBC Global Asset Management, HSBC Assurances et Nobel.

Pour rendre compte des avancées réalisées par le Groupe dans le monde et en France, HSBC France publie chaque année un rapport sur sa politique de développement durable. Depuis 2004, ce dernier est constitué de deux livrets : le rapport Développement durable de HSBC Holdings plc traduit en français, et celui de HSBC France, qui donne un descriptif détaillé des actions menées dans l'Hexagone. Ces deux documents de référence sont disponibles en ligne exclusivement, et sont accessibles aux personnes non voyantes et malvoyantes par téléchargement au format PDF e-accessibility, *via* une lecture par un système de synthèse vocale.

L'intégration du développement durable aux métiers de la banque

Le Groupe HSBC sert plus de 100 millions de clients dans le monde, à travers quelque 9 500 implantations réparties dans 86 pays et territoires. De par son envergure, les décisions prises peuvent avoir un impact significatif au niveau économique, mais également social et environnemental. Prêter et investir de manière responsable est la règle qui guide les politiques de gestion des risques et la stratégie de développement d'affaires. En 2008, HSBC France a pris de nouvelles initiatives afin de renforcer l'intégration du développement durable à ses métiers.

Le lancement de "HSBC Living Business"

Living Business est le premier programme en libre accès visant à sensibiliser et accompagner les chefs d'entreprises de TPE et PME aux enjeux du changement climatique et du développement durable. HSBC France propose à tous les chefs d'entreprises de TPE et PME, qu'ils soient clients ou non du groupe, de les aider concrètement à amorcer ou à approfondir leur démarche. Cet accompagnement s'organise autour d'un espace dédié sur le site hsbc.fr et d'une offre bancaire spécifique.

Un soutien renforcé à la microfinance

La microfinance consiste à délivrer des services financiers à petite échelle, tels que prêts, épargne, assurance et transferts de fonds, aux personnes exclues du système bancaire classique. Basée sur une approche commerciale, elle peut constituer une activité de développement durable à part entière.

En 2008, HSBC France a poursuivi son engagement solidaire :

- en doublant le montant de la ligne de crédit allouée à l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), qui atteint désormais 2 millions EUR. HSBC France a également décidé de lui octroyer une partie de l'enveloppe de l'épargne salariale dédiée à des entreprises d'insertion ;
- au travers de FinanCités, un fonds de capital-risque solidaire créé par Planet Finance, dans lequel HSBC France a pris une participation de 1 million EUR en 2007. Sa vocation est de renforcer les fonds propres des micro-entreprises des quartiers défavorisés. A fin 2008, FinanCités avait pris 20 décisions d'engagement dans le capital de TPE situées dans ces quartiers.

Le lancement d'une Carte Bleue Visa "changement climatique"

Sensible aux engagements de GoodPlanet pour la promotion du développement durable, HSBC a choisi d'apporter son soutien à l'association présidée par Yann Arthus-Bertrand, au travers d'une opération Carte Bleue Visa dotée d'un visuel sur le changement climatique. Pour toute souscription, 1 EUR est reversé à GoodPlanet.

Une opération "parrainage client" à visée caritative

Les clients HSBC Premier ayant parrainé un proche se voient récompensés : il leur est offert un cadeau ou la possibilité de désigner, parmi trois associations caritatives (GoodPlanet, Croix-Rouge française, SOS Villages d'Enfants), celle qui bénéficiera d'un don de 100 EUR versé par HSBC.

Sa participation à une émission obligataire socialement responsable

En décembre 2008, la Région Nord-Pas de Calais a procédé à une émission obligataire socialement responsable, dont HSBC France a été co-chef de file. D'un montant de 50 millions EUR avec une échéance à 15 ans, cette émission était uniquement réservée aux investisseurs ou aux fonds reconnus socialement responsables. En outre, la sélection des chefs de file a été réalisée en s'assurant qu'ils avaient une démarche pro-active en matière d'investissement socialement responsable au sein de leurs entités respectives. HSBC France peut s'en prévaloir : HSBC Global Asset Management a lancé en juin 2007 une plate-forme globale d'Investissement Socialement Responsable (ISR) afin de fournir à ses clients,

particuliers et institutionnels, une expertise pointue et une large gamme de solutions d'investissement dans diverses classes d'actifs : valeurs internationales, obligations européennes, euro-obligations et obligations libellées en euros.

En 2008, la plate-forme mondiale ISR, localisée en Paris, a mis en ligne un Intranet qui rassemble l'ensemble des recherches internes et externes sur les trois piliers du développement durable que sont l'Environnement (E), le Sociétal (S) et la Gouvernance (G) (ESG). Cette recherche couvre plus de 2 500 entreprises dans le monde, aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents. L'outil est accessible à l'ensemble des gérants de valeurs mobilières pour compte de tiers du Groupe. Ainsi, la plate-forme ISR apporte à tous les gérants les informations ESG dont ils ont besoin pour satisfaire aux exigences des PRI (*Principles for Responsible Investment*) auxquels le Groupe a adhéré.

En outre, les portefeuilles ISR gérés par HSBC Global Asset Management ont bénéficié des progrès quantitatifs et qualitatifs de cette recherche. De leur côté, nos portefeuilles ISR ont bénéficié des progrès quantitatifs et qualitatifs de notre recherche. La bonne performance de nos fonds ISR européens a mis en lumière que ces fonds délivrent des performances en ligne avec celles du marché en général mais selon un trajet qui résulte des spécificités de leur univers d'investissement qui privilégie les entreprises qui développent les meilleures pratiques Environnementales, Sociétales et de Gouvernance. Le fonds HSBC Développement Durable a ainsi, dans ce contexte de crise économique et financière, battu significativement l'indice de référence MSCI zone euro dividendes réinvestis. Ce type de fonds permet aux investisseurs qui le souhaitent d'investir dans le respect de leurs convictions ESG, de soutenir par leurs investissements les entreprises qui développent les meilleures pratiques tout en bénéficiant du savoir-faire du Groupe HSBC dans le domaine de la gestion financière.

La maîtrise de l'empreinte environnementale des opérations

Première banque mondiale à s'engager à recenser, maîtriser et compenser l'ensemble de ses consommations d'énergie, HSBC a atteint la neutralité carbone en 2005, et poursuit d'année en année ses efforts pour améliorer ses performances énergétiques. En juin 2007, le Groupe a lancé un programme de 90 millions USD, *Global Environmental Efficiency Programme*, afin de diminuer encore l'impact direct de ses activités sur l'environnement. Dans la droite ligne des engagements pris par le Groupe depuis 2004, HSBC France s'emploie à maîtriser durablement son impact environnemental.

En 2007, le groupe a ainsi dépassé presque tous les objectifs qu'il s'était fixé pour la période 2005-2007, en réduisant de 12,5 % sa consommation d'énergie, de 2,8 % sa consommation d'eau, de 25,9 % sa production de déchets non recyclés et de 26,4 % ses émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie, à périmètre comparable.

Pour la période 2008-2011, HSBC France vise une réduction de 2,8 % de sa consommation d'énergie, de 5 % de sa consommation d'eau, de 6 % de sa production de déchets non recyclés et de 1,4 % de ses émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie. Les objectifs du Groupe sont de 8 % (énergie), 11 % (eau), 10 % (déchets non recyclés) et 6 % (CO₂).

Pour respecter ses engagements, HSBC France poursuivra les efforts déjà entamés les années précédentes, en mettant encore davantage l'accent sur son patrimoine immobilier.

La diversité au cœur de la politique de Ressources Humaines

HSBC a l'ambition de devenir le meilleur employeur. Pour mesurer la satisfaction de ses salariés, leur implication, leur fierté d'appartenance et leur volonté de promouvoir l'entreprise, le Groupe a réalisé une enquête d'engagement en juillet 2008, qui fait suite à une première enquête menée en octobre 2007. En France, 78,2 % des salariés y ont répondu. Les salariés ont été nombreux à saluer l'investissement de HSBC dans le développement durable et ont exprimé leur fierté de travailler pour HSBC.

HSBC compte 325 000 collaborateurs et plus de 100 millions de clients, répartis dans 86 pays. La diversité est une réalité quotidienne, une composante essentielle de sa culture d'entreprise. La Direction des Ressources Humaines de HSBC France s'engage sur la durée et s'attache à concrétiser cette politique dans quatre domaines d'actions : la diversité d'origine, le handicap, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la diversité des âges.

Fin 2004, HSBC France a signé la Charte de la Diversité, aux côtés de 33 autres entreprises. Seconde étape décisive, en décembre 2007, HSBC France a scellé un accord d'entreprise, négocié avec les partenaires sociaux, sur les quatre thèmes de la diversité : origine, âge, sexe, handicap. Cet accord lui permet d'ancrer sa politique et de renforcer son impact.

En 2008, HSBC France a concrétisé son engagement, en créant sa propre Charte interne, déclinaison de la Charte nationale. Parallèlement à sa diffusion, le groupe a réalisé un film sur la diversité, destiné à engager le dialogue et à enrichir le débat autour de

Développement durable (suite)

la diversité, au cours de réunions de groupe animées par les managers.

En matière d'égalité professionnelle, les actions menées ont permis une croissance de la part des postes à responsabilités occupés par des femmes. Au 31 décembre 2008, les femmes représentaient plus de 45 % des cadres, 31 % des Directeurs d'Agence et 27 % des Directeurs de siège.

L'ensemble de cette politique porte ses fruits, en témoigne le dernier classement Universum 2008 mené auprès de 14 000 étudiants français issus de 105 écoles, qui confirme HSBC France comme 8^e employeur préféré des étudiants d'écoles de commerce.

Sensibiliser tous les publics, et faire que chacun s'implique

Afin que chaque individu se sente concerné par les enjeux du développement durable, et ait l'envie de contribuer à rendre meilleur le monde qui l'entoure, HSBC s'attache à sensibiliser ses collaborateurs et ses clients. La démarche du Groupe consiste, dans un premier temps, à structurer son action en matière de mécénat et à définir des priorités, puis dans un second temps, à acquérir une expertise et à impliquer ses collaborateurs, et enfin, à rechercher de quelle manière sensibiliser ses clients.

Pour accompagner sa démarche, HSBC a créé en 2008 l'Observatoire HSBC de la philanthropie et mené une étude, réalisée par Ipsos, visant à dresser un état des lieux de l'opinion en Europe à l'égard de la philanthropie. De plus, HSBC France a réalisé une enquête interne portant sur la perception qu'ont ses collaborateurs du développement durable, et ce pour mieux guider les actions à venir et répondre de façon pertinente à leurs attentes.

En parallèle, HSBC France a poursuivi ses actions de sensibilisation. Ainsi, le groupe récompense chaque année les initiatives écologiques de ses agences bancaires, grâce au concours "HSBC Agence verte", et les meilleurs projets "socialement responsables" de ses salariés, par le biais des Trophées Développement Durable (anciennement *Trophées RSE*). Cette démarche contribue également à l'objectif de bilan carbone neutre du Groupe.

Le mécénat au service de l'éducation et de l'environnement

En 2008, HSBC France a dédié plus de 1,3 million EUR à des programmes caritatifs. Les priorités du Groupe sont l'éducation et la protection de l'environnement. Jugeant l'implication des colla-

borateurs essentielle à leur sensibilisation, le Groupe soutient leurs initiatives.

En matière d'éducation, HSBC France est venu en aide en 2008 à près de 6 000 enfants et a permis à 645 collaborateurs de s'impliquer auprès d'eux.

Le Groupe en France participe à des actions menées par HSBC à l'échelle mondiale, comme SIFE, association de promotion de l'entrepreneuriat auprès des élèves de grandes écoles et universités, et Future First, programme de 10 millions USD sur cinq ans (2007-2012) visant à améliorer les conditions de vie d'enfants en situation de grande précarité.

De plus, HSBC France s'engage dans des initiatives propres, comme la Fondation HSBC pour l'Education, créée en avril 2006 sous l'égide de la Fondation de France. Sa vocation est de soutenir des initiatives d'associations ou d'institutions dont le but est de faciliter l'accès à l'éducation des jeunes de milieux défavorisés. Depuis son premier appel à projets, 45 projets ont ainsi bénéficié d'un soutien humain et financier apporté par la Fondation HSBC pour l'Education, dont 15 nouveaux en 2008. De plus, l'aide accordée à 20 des 24 projets lauréats de l'année 2007 a été reconduite pour un an. Cette décision porte à 35 le nombre total de projets soutenus en 2008 par la Fondation HSBC pour l'Education.

En matière d'environnement, 126 collaborateurs ont participé, en 2008, à des programmes locaux de protection de l'environnement. HSBC France s'est engagé, en partenariat avec EcoAct, à revaloriser les abords du Domaine National de Saint-Cloud, en y menant deux journées d'actions par an jusqu'en 2010. D'autres initiatives similaires ont été organisées, dans les parcs naturels du Vexin et du Marquenterre. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme mondial lancé par le Groupe en juin 2007, "*HSBC Climate Partnership*". Ce dernier, d'une durée de cinq ans, bénéficie d'une dotation de 100 millions USD. Il œuvre à la préservation des grands fleuves et forêts de la planète, et favorise l'engagement des collaborateurs dans des projets de conservation, de recherche et de protection de l'environnement.

La maîtrise du risque de réputation lié à l'exercice de nos métiers

Toutes les activités de HSBC comprennent la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'une certaine part de risque ou combinaison de risques. Les principales catégories de risques auxquelles le Groupe est exposé sont le risque de crédit (dont risque pays et exposition internationale), le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque de

marché (dont les risques de change, de taux d'intérêt et de cours des actions), les risques opérationnels sous diverses formes, le risque de retraite, le risque de valeur résiduelle, le risque de réputation et le risque de développement durable (risques environnementaux et sociaux).

La maîtrise du risque de réputation conditionne la confiance que les différentes parties prenantes portent à l'entreprise et par conséquent sa performance financière. Cet enjeu majeur pour le Groupe se complexifie avec les enjeux croissants que représentent le changement climatique, l'évolution démographique mondiale et l'émergence d'une économie moins dépendante du pétrole. Gouvernance, politique de financement, conformité et déontologie forment un ensemble de règles qui, en se complétant, concourent à développer l'entreprise dans un environnement serein.

La fonction Conformité, mise en place dès 2001 au sein de HSBC France, a pour objectif d'assurer que les activités du Groupe sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, les règlements et bonnes pratiques en vigueur en France. La Conformité traite, à ce titre, d'enjeux majeurs tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ou encore la bonne application du devoir d'information et de conseil auprès de la clientèle.

La coordination de cette fonction est assurée par un Comité de Conformité présidé par Peter Boyles, Directeur Général de HSBC France. Ce Comité est composé des différents membres de la Direction Générale, responsables des métiers du groupe. Il se réunit selon une fréquence trimestrielle. Sa mission consiste à piloter le dispositif de contrôle de la Conformité, et à s'assurer que les zones de risque de non-conformité sont identifiées et font l'objet de mesures correctives adaptées.

Société non cotée depuis 2000, HSBC France maintient le même degré d'exigence que celui qui était le sien avant son intégration dans le Groupe HSBC. HSBC France continue ainsi à appliquer les règles de gouvernance d'entreprise telles que recommandées en France¹, et à respecter l'évolution de la réglementation applicable au Groupe.

HSBC applique les principes de gestion durable des risques dans des secteurs à fort impact environnemental ou social (forêts et produits du secteur forestier, infrastructures d'eau douce, chimie, énergie, métaux, extraction minière et armement). Les politiques sectorielles précisent les normes à

respecter lors de l'octroi de prêts ou d'investissements réalisés par le Groupe dans des sociétés ou des projets, ainsi que les domaines dans lesquels il nous est interdit d'intervenir. Ces politiques font partie intégrante des procédures de financement dans chaque pays où le Groupe exerce des activités. Les équipes locales sont formées à ces procédures.

Annexe – Décret NRE 2008 – Partie Environnement

Informations sur l'impact des activités de notre société sur l'environnement, conformément à l'article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002, en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les chiffres de l'année 2008 correspondent au périmètre HSBC France à fin 2008² (hors filiales bancaires régionales).

Consommation d'eau

HSBC France s'est fixé comme nouvel objectif de réduire sa consommation d'eau de 5 % entre 2008 et 2011. Pour l'atteindre, HSBC France a continué à optimiser ses installations et adopté des technologies permettant de limiter les quantités d'eau consommées.

En 2008, 186 009 m³ d'eau ont été consommés par les 11 162 personnes présentes sur les sites du Groupe HSBC en France ("personnes"), soit 16,66 m³ par personne, une consommation en baisse par rapport à 2007 (voir tableau ci-dessous).

Le plan de rénovation pluriannuel des sanitaires se poursuit dans les agences et intègre systématiquement la mise en place de compteurs d'eau individuels, de robinets mousseurs et de doubles chasses d'eau.

Des techniques novatrices de récupération des eaux usées lors de travaux ont été testées cette année, lors du ravalement d'un site central, rue Vernet à Paris. Ces initiatives seront à l'avenir déployées à l'occasion d'autres travaux.

Enfin, un effort particulier a été consenti en 2008 pour supprimer les installations consommatrices d'eau dont étaient équipés certains sites. En particulier, huit climatisations à eau perdue ont été supprimées.

	2008 ²	2007	2006	2005
Eau				
en milliers de m ³ . . .	186	246	258	270
par personne (m ³) . . .	16,66	18,07	19	20,3

¹ Cf. page 18.

² Changement de périmètre en 2008, suite à la vente par HSBC France de ses filiales bancaires régionales.

Développement durable (suite)

Consommation de matières premières

Consommation de papier

HSBC France a poursuivi ses efforts en 2008 afin de réduire l'utilisation de papier. Plusieurs études ont été menées en vue de promouvoir la gestion électronique des documents, d'identifier les leviers du changement et de sensibiliser les collaborateurs à la nécessité d'une utilisation plus économe du papier. Ainsi, fin 2008 HSBC France a proposé à l'ensemble de ses collaborateurs détenteurs d'un compte chez HSBC, la possibilité d'opter pour les relevés de compte en ligne : possibilité de les consulter dans le cadre sécurisé de la banque en ligne, sous format PDF. Cela concerne les relevés de comptes courants, comptes épargnes et les relevés de cartes bancaires.

Ce projet est la concrétisation du travail conjoint des équipes de la Direction des Opérations, de HSBC Technology Services, de la Direction Multicanal et de la Banque de particuliers, qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de développement durable de HSBC. A ce titre, un partenariat avec une association ou une entreprise liée à la protection de l'environnement est en cours de finalisation, avant que cette option ne soit proposée aux clients particuliers.

	2008 ¹	2007	2006	2005
Achat de papier (tonnes).....	2 170	2 651	2 785	2 305

2 170 tonnes de papier ont été consommées en 2008, soit une diminution de 18,1 % par rapport à 2007. Cette diminution est largement le fait d'un changement de périmètre liée à la cession des filiales bancaires régionales au Groupe Banque Populaire le 2 juillet 2008.

Consommation de fournitures de bureau

La procédure, initiée en 2007 et instaurant un montant minimal de commande de 50 EUR pour limiter le nombre de petites livraisons d'articles de bureau, a produit son plein effet en 2008. De ce fait, le nombre de petites commandes inférieures à 50 EUR est descendu de 2 948 en 2007 à 1 860 en 2008.

Consommation d'énergie

HSBC France s'est engagé à réduire sa consommation d'énergie de 2,8 % entre 2008 et 2011.

En 2008, HSBC France a déjà réduit sa consommation d'énergie de 1,8 %. Ce résultat a été obtenu grâce à divers travaux d'amélioration de ses bâtiments et l'adoption d'énergies moins émettrices de CO₂. Des chaudières à fioul ont été supprimées et le parc immobilier est progressivement équipé d'éclairage basse consommation et de double vitrage.

D'autre part, cinq prédiagnostics énergétiques ont été réalisés en 2008 sur des agences du réseau. Leur analyse a permis d'optimiser le plan d'actions conduisant à l'amélioration de leur performance énergétique.

Enfin, plusieurs actions de sensibilisation des collaborateurs ont également permis de faire mieux connaître les engagements de HSBC pour l'environnement et d'accroître leur implication dans la diminution de leurs consommations d'énergie.

	2008 ¹	2007	2006	2005
Consommation d'énergie (GWh) ...	78	98	106	111
Consommation d'énergie (MWh) par ETP	6,99	7,2	7,95	8,61

La consommation d'énergie se décompose comme suit :

	Electricité	Gaz	Fioul	Chaud/ froid
Consommation en GWh.....	55,78	10,98	1,79	9,41

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

Deux fois par an, HSBC France établit une estimation de ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le cadre du bilan réalisé par le Groupe HSBC dans le monde. En 2008, le total des émissions de HSBC France s'élève à 9 854 tonnes. Ce chiffre tient compte des émissions liées aux activités du Groupe, dont les déplacements professionnels.

HSBC France s'est fixé pour objectif de diminuer ses émissions de dioxyde de carbone liées à la consommation d'énergie de 1,4 % à l'horizon 2011. Grâce aux actions réalisées, cet objectif est déjà atteint au bout d'un an.

Nuisances sonores et olfactives

Non significatives dans l'activité exercée.

Déchets non recyclés

HSBC France s'est engagé à réduire sa production de déchets de 6 % entre 2008 et 2011 par un meilleur recyclage et, pour le papier, par une diminution du nombre d'impressions.

	2008 ¹	2007	2006
Production de déchets (en tonnes).....	2 070	3 284	3 550
Production de déchets par ETP (en kilogrammes)	185	241	266
Pourcentage de déchets recyclés / déchets totaux ...	55 %	44 %	40 %

1 Changement de périmètre en 2008, suite à la vente par HSBC France de ses filiales bancaires régionales.

L'existence d'un contrat de gestion multiservices sur l'ensemble des agences HSBC France permet une meilleure identification et une meilleure gestion des déchets. Cela se traduit, depuis sa mise en place, par une augmentation du recyclage sur l'ensemble du réseau HSBC, particulièrement sur le papier.

En 2008, la production de déchets a baissé de presque 20 % et dans le même temps, la proportion de recyclage de déchets recyclés a augmenté de 11 % par rapport à l'année 2007. Ces résultats sont le fruit d'une importante campagne de communication menée auprès des collaborateurs, par le biais d'affiches, d'articles sur l'Intranet, particulièrement lors de la Semaine de Réduction des Déchets, ainsi qu'à des efforts redoublés des prestataires multi-services, pour mieux gérer et retraiter l'ensemble des déchets. Un système de tri du papier à la source a été installé dans une centaine d'agences ainsi que dans un immeuble, permettant d'améliorer de manière significative le recyclage.

De même, un test de collecte des bouteilles en plastique a été mis en place sur un site pilote. Cette action sera reconduite dans les années à venir.

Un nouveau contrat de récupération des matériels électriques et électroniques (PC, ordinateurs portables, écrans, imprimantes, onduleurs et matériels informatiques ou électriques divers), en vue de leur revalorisation ou de leur destruction, a été négocié début 2008 avec un prestataire. Ce dernier est un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) dont la vocation est d'accompagner et de réinsérer des personnes handicapées psychiques. Il assure ainsi le recyclage des matériaux, tout en permettant l'insertion de personnes en difficulté.

En 2008, 15 tonnes de matériel informatique et électronique ont été retraitées et 2,2 tonnes ont pu être reconditionnées et réutilisées.

Enfin, le mobilier de bureau en bon état mais destiné à être remplacé a fait l'objet de dons au profit d'écoles ou d'associations.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, et aux espèces animales et végétales protégées

Dans le cadre de ses activités, HSBC France, à l'instar du Groupe HSBC, intègre les Principes Equateur et par là même des critères sociaux et environnementaux dans le processus d'évaluation des dossiers de financement. Il a également adopté les lignes directrices du Groupe pour le financement de projets dans les secteurs suivants : forêts et produits dérivés de la forêt, industrie chimique, eau douce, exploitation minière et énergie.

En termes d'impression et de copie, HSBC France continue à utiliser du papier certifié par le FSC

(*Forest Stewardship Council*) – organisation internationale qui labellise la gestion durable des forêts – pour un nombre croissant de publications. L'action menée courant 2008, consistant à demander à nos imprimeurs d'utiliser du papier FSC, a eu pour conséquence d'augmenter très nettement nos achats de papier FSC : 29 % du total des papiers consommés sont d'origine FSC et dans ce global, 75 % de nos publications Marketing et Communication sont imprimées sur du papier FSC. En fin d'année a été prise la décision de n'acheter que du papier FSC pour les ramettes de papier A4.

Enfin, la Direction des Achats a engagé le remplacement progressif d'une partie des véhicules de fonction par un nouveau modèle hybride de marque Toyota en passant commande de plusieurs de ces véhicules.

A la fin 2008, HSBC France comptait 30 véhicules hybrides, contre 7 environ à la fin 2006. Pour chaque véhicule remplacé, la baisse moyenne des émissions de CO₂ est de 44 % ; la consommation de carburant est également moindre.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables

HSBC France, sous l'impulsion de sa maison mère, s'est dotée depuis 2001 d'une Direction de la Conformité pour disposer d'un système de contrôle cohérent et performant. Cette Direction s'assure que les activités du Groupe sont exercées avec intégrité et professionnalisme tout en respectant les lois, les règlements et les normes professionnelles et déontologiques en vigueur en France.

Elle contrôle la bonne application du devoir de conseil et est en charge de domaines majeurs comme la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de réseaux terroristes.

Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés de HSBC France disposent d'un Comité de Développement Durable depuis 2003. Ce Comité est présidé par le Directeur Général Délégué et composé de 16 dirigeants et représentants des principales activités fonctionnelles et opérationnelles de HSBC en France, notamment Crédit, Gestion d'Actifs, Ressources Humaines, Conformité, Achats, Immobilier d'Exploitation et Marketing. Ce Comité est coordonné par un Délégué, qui reporte à la Direction Générale et à la Direction de la Communication. Le Comité se réunit trimestriellement pour faire le point sur les actions menées, sur les enjeux du moment, sur l'évolution de la politique du Groupe HSBC et sur les mesures à prendre localement.

Développement durable (suite)

La gestion des impacts directs du Groupe sur l'environnement est pilotée par la Direction de l'Immobilier d'Exploitation, au travers d'une équipe de cinq personnes. Cette équipe est responsable du bilan des émissions carbone du Groupe en France, en s'appuyant sur les responsables de la gestion administrative des différentes entités et filiales du Groupe. Elle définit également la stratégie nécessaire à la réalisation, avec les équipes en central du Groupe et la Direction du Développement Durable France, des objectifs fixés à l'horizon 2011.

En matière d'information, HSBC dispose d'un site dédié au développement durable sur son Intranet Groupe. Ce site propose des actualités régulières sur le développement durable, des informations sur les valeurs et les actions du Groupe HSBC dans ce domaine et les réalisations au niveau des différents métiers. Le journal interne "Ressources" est doté d'une rubrique dédiée au développement durable.

En 2008, HSBC France a de nouveau récompensé les initiatives écologiques de ses agences bancaires, grâce au concours "HSBC agence verte", ainsi que les meilleurs projets socialement responsables de ses salariés, par le biais des Trophées Développement Durable. Ces derniers ont permis d'identifier de bonnes pratiques en termes de maîtrise de l'impact sur l'environnement, comme la collecte des cartes bancaires en fin de vie pour en assurer le recyclage, ou encore la création d'espaces aménagés de récupération de déchets ménagers et professionnels.

Enfin, une formation au développement durable et à la diversité au sein du Groupe HSBC est intégrée au parcours de formation des managers. Les nouveaux entrants sont également sensibilisés à ces thématiques, lors des sessions d'intégration. Ces différents parcours déclinent la stratégie et les actions menées en matière de gestion des impacts directs et indirects des activités du Groupe sur l'environnement.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques transfrontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de cours de bourse. Les informations relatives à ces risques sur instruments financiers font l'objet d'une note annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IFRS 7¹.

La gestion des autres risques significatifs pour le groupe HSBC France est présentée ci-après. Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des dispositions résultant du règlement CRBF 97-02, le groupe HSBC France a renforcé la structure de son dispositif de contrôle permanent, organisé par grands domaines de risques. Les dispositifs de contrôle mis en place par les huit filières de risque déterminées à ce jour (Taux et liquidité structurels, Marchés, Crédit, Informatique, Comptabilité, Plan de continuité d'activité / sécurité physique, Conformité, Juridique et fiscal) sont décrits dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place².

Gestion des fonds propres

(données auditées sauf mention contraire)

Calcul et allocation des fonds propres

La Commission bancaire est l'autorité de tutelle du groupe HSBC France. Les informations relatives à l'adéquation des fonds propres lui sont adressées et c'est elle qui fixe les exigences minimales de fonds propres applicables au groupe.

Conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne, la Commission bancaire impose à chaque établissement et groupe bancaire de maintenir un ratio spécifique de couverture de ses risques pondérés par rapport à ses fonds propres.

En matière de fonds propres, le groupe HSBC France a pour politique de préserver son niveau de fonds propres en privilégiant la diversification de ses ressources et une allocation efficace de ses fonds propres. Le groupe s'emploie à maintenir à tout moment un rapport conservateur entre le total de ses fonds propres, calculé selon les critères de la Commission bancaire, et les divers risques liés à son activité.

En juin 2006, le Comité de Bâle sur la Surveillance Bancaire a publié la version définitive et complète du document intitulé "Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres",

connu sous le nom de Bâle II. Bâle II est structuré autour de trois "Piliers" : Exigences minimales de fonds propres, Processus de surveillance prudentielle et Discipline de marché. La Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CRD) met en œuvre Bâle II dans l'Union européenne et la Commission bancaire donne ensuite effet à la directive européenne en intégrant ses dispositions dans ses propres règlements.

2008 est une année de transition entre la réglementation Bâle I (ratio Cooke) et la nouvelle réglementation Bâle II, transposée en droit français par l'Arrêté du 20 février 2007 concernant les exigences en fonds propres s'appliquant aux banques. En effet, dans le cadre d'une application parallèle des deux régimes pendant deux ans, les exigences en fonds propres sont calculées en utilisant les deux réglementations, avec un plancher limitant les économies possibles au titre de Bâle II.

Les fonds propres du groupe HSBC France se répartissent en deux catégories. L'intégralité des fonds propres de base (Tier 1) correspond au noyau dur, le groupe HSBC France n'ayant émis aucun titre de Tier 1 à caractère innovant. Les fonds propres de base comprennent les capitaux propres part du groupe et les intérêts minoritaires, après retraitement de certains éléments des fonds propres qui font l'objet de filtres prudentiels dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres (essentiellement les réserves de couverture des flux de trésorerie, les réserves de réévaluation des immobilisations et les plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres de capital disponibles à la vente). La valeur comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est déduite des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires intègrent en plus les emprunts subordonnés éligibles, une partie des réserves de réévaluation des immobilisations et une partie des plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres de capital disponibles à la vente.

En application des normes Bâle II, les déductions suivantes sont opérées des fonds propres du groupe HSBC France :

- pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres complémentaires :
 - les montants négatifs résultant, pour les expositions dont les montants pondérés sont calculés selon les approches notations internes, de la différence entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives et les pertes attendues,

1 Cf. Note 33 des Etats financiers consolidés page 127.

2 Cf. Rapport du Président pages 32 à 45.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

- les pertes attendues pour les expositions sur actions dont les montants pondérés sont calculés selon la méthode de pondération simple,
 - les participations inférieures à 10 % et les créances subordonnées sur les entreprises à caractère financier qui excèdent 10 % des fonds propres ;
- la valeur comptable des participations supérieures à 10 % dans le capital de banques reste déduite de la totalité des fonds propres car les participations ont été acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

Bâle II prévoit trois approches, de complexité croissante, pour le calcul des exigences en fonds propres liées au risque de crédit aux termes du Pilier 1. La méthode de base, dite standard, prévoit l'utilisation par les banques de notations attribuées par des agences externes pour déterminer les pondérations de risque appliquées aux contreparties notées, et regroupe les autres contreparties en grandes catégories auxquelles sont appliquées des pondérations de risque standard. Le niveau suivant, l'approche dite IRB Fondation permet aux banques de calculer l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur la base de leur évaluation interne de la probabilité qu'une contrepartie fera défaut (*probability of default* – PD), avec une quantification de l'exposition en cas de défaut (*exposure at default* – EAD) et une estimation du taux de perte en cas de défaut (*loss given default* – LGD), ces deux dernières étant cependant soumises aux paramètres de surveillance prudentielle standard. Enfin, la méthode dite IRB Avancée permet aux banques d'utiliser leur propre évaluation interne non seulement de PD, mais également d'EAD et de LGD. Les pertes attendues sont calculées en multipliant EAD par PD et LGD. L'exigence de fonds propres résultant de l'approche IRB vise à couvrir les pertes inattendues ; elle est calculée en utilisant une formule définie par la réglementation, qui prend en compte ces facteurs et d'autres paramètres comme la maturité et la corrélation.

Pour évaluer son risque de crédit, le Groupe utilise, avec l'approbation de la Commission bancaire, la méthode IRB Fondation pour son exposition sur les entreprises et la méthode IRB Avancée pour les risques souverains, les expositions sur les banques et et les expositions sur la clientèle de détail, pour la majeure partie de ses activités. Le Groupe entend étendre l'approche IRB Avancée à l'exposition sur les entreprises, ne laissant plus que quelques expositions résiduelles à évaluer par l'approche standard par exception.

Les risques de marché proviennent de fluctuations sur les portefeuilles de négociation liées à l'évolution

des valeurs, des revenus, des taux d'intérêt et des devises. Il est mesuré en utilisant, avec l'accord de la Commission bancaire, des modèles Valeur en Risque (VAR) ou les règles standard prescrites par la Commission bancaire. Le risque de contrepartie dans le portefeuille de négociation et les autres portefeuilles est le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération. Quatre méthodes de calcul du risque de contrepartie sont définies par Bâle II pour déterminer l'exposition : la méthode standard, la méthode d'évaluation au prix du marché (*mark to market*), la méthode d'évaluation selon le risque initial et la méthode d'évaluation selon les modèles internes. Les valeurs obtenues sont ensuite utilisées pour déterminer les risques pondérés (*Risk Weight Assets* – RWA), en utilisant une des méthodes d'évaluation du risque de crédit (standard, IRB fondation et IRB avancée). Le groupe utilise à la fois des approches VAR et standard pour évaluer les risques de marché et l'approche *mark to market* pour les risques de contrepartie.

Bâle II a également introduit des exigences en fonds propres pour les risques opérationnels, qui là encore comprennent trois niveaux de complexité. Les fonds propres nécessaires résultant de l'application de l'approche de base correspondent à un simple pourcentage des revenus, alors que dans l'approche standard les banques appliquent un de trois pourcentages différents sur les revenus affectés à huit lignes d'activité définies par la réglementation. Enfin, l'approche avancée s'appuie sur les outils d'analyse statistique et de modélisation des données de risque opérationnel propres à la banque pour déterminer les exigences en fonds propres. Le Groupe a adopté l'approche standard.

Le second Pilier de Bâle II (procédure de surveillance de la gestion des fonds propres) implique l'évaluation à la fois par les banques et les autorités de tutelle de l'opportunité d'affecter des fonds propres à la couverture des risques non visés par le Pilier 1. Un aspect important du Pilier 2 est le Processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (ICAAP), qui constitue l'appréciation par la banque des risques non mesurés par le Pilier 1.

Le Pilier 3 de Bâle II concerne la Discipline de marché et vise à rendre les banques plus transparentes en leur demandant de publier des informations complémentaires sur leurs risques, fonds propres et gestion des risques. Le Groupe en France ne publie pas de données Pilier 3, mais celles-ci figureront dans les déclarations que HSBC Holdings communiquera au premier semestre 2009 dans la rubrique Relations Investisseurs de son site Internet.

En 2007, le Groupe a fait l'objet d'une surveillance prudentielle en Bâle I, dans laquelle les activités bancaires sont classées soit dans le portefeuille de négociation soit dans le portefeuille bancaire, et les risques pondérés déterminés en conséquence. Les risques pondérés du portefeuille bancaire sont mesurés au moyen d'une hiérarchie de pondérations du risque en fonction de la nature de chaque actif et de chaque contrepartie, avec prise en compte de toutes les sûretés ou garanties éligibles. Les engage-

ments hors-bilan du portefeuille bancaire générant un risque de crédit, de change ou de taux se voient appliquer des pondérations en fonction de la nature de la contrepartie, et en prenant en compte toutes sûretés ou garanties éligibles. Les risques pondérés du portefeuille de négociation sont déterminés en évaluant les risques de marché tels que le risque de change, de taux et ceux liés aux positions sur actions, ainsi que le risque de contrepartie.

Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

Ventilation des fonds propres

<i>(en millions d'euros)</i>	2008 Bâle II	2007 Bâle I
Fonds propres de base :		
Capitaux propres part du groupe	5 228	5 064
Intérêts minoritaires	48	31
Moins : dividendes versés à la société mère.....	-	-
Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel.....	(68)	(236)
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles.....	(375)	(441)
Moins : déductions au titre des pertes attendues	(123)	-
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier excédant la limite de 10 % des fonds propres	(174)	-
Total des fonds propres de base	4 536	4 418
Fonds propres complémentaires :		
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente	100	232
Titres subordonnés à durée indéterminée et titres subordonnés à durée déterminée.....	221	272
Moins : déductions au titre des pertes attendues	(123)	-
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier excédant la limite de 10 % des fonds propres	(174)	-
Total des fonds propres complémentaires	24	504
Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers	(4)	(4)
Total des fonds propres	4 556	4 918
Total des risques pondérés Bâle I (données non auditées)	48 949	50 142
Total des risques pondérés Bâle II (données non auditées)	47 784	-
Ratios prudentiels : (données non auditées)		
Total des fonds propres	9,6 %	9,8 %
Fonds propres de base	9,5 %	8,8 %

Les données ci-dessus ont été calculées conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne et aux normes prudentielles de la Commission bancaire. Le groupe a respecté, à tout moment, les exigences de fonds propres imposées par la Commission bancaire en 2008 et en 2007.

En 2008, HSBC France a consenti un prêt subordonné de 650 millions EUR à HSBC Bank plc conduisant à dépasser la franchise égale à 10 % des fonds propres ; 174 millions EUR ont été déduits des fonds propres de base et 174 millions EUR des fonds propres complémentaires.

Fonds propres de base

Retraitée des déductions au titre des pertes attendues en Bâle II et de la part des investissements dans les établissements financiers excédant 10 % des fonds propres qui minorent les fonds propres de base de 297 millions EUR, la variation nette résulte principalement de la réduction de capital opérée par HSBC France à hauteur de 1 400 millions EUR et du résultat de l'exercice soit 1 764 millions EUR.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Fonds propres complémentaires

Retraitée des déductions au titre des pertes attendues en Bâle II et de la part des investissements dans les établissements financiers excédant 10 % des fonds propres qui minorent les fonds propres complémentaires de 297 millions EUR, la diminution des fonds propres complémentaires est de 183 millions EUR et s'explique principalement par la baisse des plus-values latentes sur les titres disponibles à la vente et par le remboursement anticipé d'une dette subordonnée.

La gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de fraudes, d'activités non autorisées, d'erreurs, d'omissions, de l'inefficacité, de la défaillance des systèmes ou d'événements externes.

Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Un dispositif de gestion du risque opérationnel a été mis en place au cours de l'année 2003 en prolongement du reporting des pertes effectué par l'ensemble des métiers du groupe HSBC France en 2002. Ce dispositif repose sur la nomination d'une équipe centrale relayée par des correspondants risques opérationnels dans chaque métier et filière de risque (ORBC ou *Operational Risk Business Coordinators*), désignés par les responsables des métiers et filières.

Cette équipe centrale a regroupé, à partir de mi-2008, les effectifs assurant la centralisation des travaux liés à la gestion du risque opérationnel et ceux exerçant la supervision des travaux liés au contrôle permanent, dans une nouvelle Direction dénommée ORIC (ou *Operational Risk and Internal Control*) rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques.

Les ORBC, quant à eux, coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Ils doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier (fréquence, impact et exposition au risque, cette dernière prenant en compte l'efficacité des procédures existantes), en utilisant la grille de cotation préconisée par le Groupe HSBC.

Depuis 2004, les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation font l'objet de plans d'action après examen et validation par un Comité spécifique. Les ORBC ont en charge le suivi de ces plans d'action et, plus généralement, la mesure de l'exposition aux risques de leur activité et de son évolution.

En janvier 2005, le Groupe HSBC a complété les procédures existantes en récapitulant dans un texte spécifique l'ensemble des modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques. L'ensemble de ces règles couvre notamment les domaines suivants :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un reporting régulier et approprié ;
- les risques opérationnels sont identifiés à partir de déclarations couvrant l'ensemble des activités. Une actualisation régulière de l'identification des risques est effectuée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting auprès des Comités concernés (Comité ORICC et *Risk Management Meeting*) et du Comité d'Audit de HSBC France.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, un Comité spécifique dénommé ORICC (*Operational Risk and Internal Control Committee*) a été créé en juillet 2008 et a repris à compter de cette date, les activités précédemment dévolues au Comité Risque Opérationnel et au Comité de Contrôle permanent. Il examine à intervalles réguliers les risques des métiers, les contrôles, l'avancement des plans d'action mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles.

Un travail de révision annuelle de l'examen des risques de l'ensemble des métiers est effectué par l'ensemble des entités du groupe, ainsi qu'un examen trimestriel en Comité plénier ORIC, de l'évolution des risques majeurs et de l'impact des mesures décidées en vue de les réduire.

Une synthèse de ces travaux est communiquée au *Risk Management Meeting* ainsi qu'au Comité d'Audit de HSBC France.

Une application informatique (GORDON, *Group Operational Risk Database Online Network*), développée par le Groupe HSBC, est utilisée depuis 2006 chez HSBC France. Cette application gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'action décidés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

Risques juridiques et litiges éventuels

La Direction des Affaires Juridiques et Fiscales (DAJF) assiste les différents métiers du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques, et assure le suivi des litiges.

– Prévention des risques juridiques :

La DAJF assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques et fiscaux spécifiques et substantiels et celui du Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJF participe également au Comité d'Examen des Nouveaux Produits, aux Comités ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) et RMM (*Risk Management Meeting*) du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marché, de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJF assure la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers contentieux. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit par ailleurs les autres risques pouvant avoir une incidence juridique et/ou fiscale.

– Litiges :

Il n'existe pas de litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

Plan de Continuité des Activités

Des Plans de Continuité d'Activité (PCA) en cas de perte ou d'indisponibilité d'un immeuble ont été élaborés pour toutes les activités essentielles exercées, au sein de la plate-forme HSBC France (HSBC France, ex-HSBC UBP, ex-HSBC Picardie) et des filiales financières hébergées dans les sites centraux franciliens du Groupe. Un site de repli, pré-équipé, est installé à Lognes pour toutes les opérations sensibles ; il est régulièrement testé.

Les activités exercées dans les réseaux sont couvertes en cas d'indisponibilité partielle du personnel (crue, risque sanitaire...) par des plans dédiés. L'hypothèse de la perte du site de Lognes relève du Plan de Sauvegarde Informatique (PSI).

Les activités traitées en priorité en cas de crise sont les activités de marchés, la gestion d'actifs, le traitement des opérations bancaires et les supports informatiques hors production gérées par le PSI.

Des tests effectués pour s'assurer de la continuité de l'exploitation en cas de survenance d'une crise sont régulièrement réalisés par les différentes filières et métiers et font l'objet d'un processus de certification et d'audit.

D'autre part, une réflexion est engagée, tant à la Fédération Bancaire Française qu'en interne, pour aboutir à la définition de plans spécifiques couvrant les autres grands risques pouvant affecter la continuité de l'activité (crue centennale, pandémies...), en accord avec les attentes des pouvoirs publics. Cette démarche doit aboutir à la rédaction de plans spécifiques opérationnels de continuité/reprise d'activité.

Enfin, la Direction de la Sécurité, créée en 2006, couvre la gestion de crise et le pilotage des plans de continuité d'activité du groupe HSBC France.

Prévention de la fraude

La Direction de la Sécurité anime depuis octobre 2006 une cellule de lutte et de prévention de la fraude. Cette cellule a pour rôle de fournir toute l'assistance nécessaire aux métiers pour prévenir la fraude ou prendre les mesures nécessaires pour diminuer l'impact des fraudes avérées, qu'elles soient internes ou externes. Ce dispositif, opérationnel six jours sur sept, centralise le reporting de toutes les affaires de fraude tentées ou commises sur l'ensemble du périmètre HSBC France et de ses filiales hébergées.

Par ailleurs, la Direction de la Sécurité assume la promotion et l'implantation des outils de prévention de la fraude, afin de diminuer le risque de fraude pour l'entreprise.

Enfin, le développement de nouveaux produits ou services offerts à la clientèle est assorti d'une procédure d'évaluation du risque de fraude, conduite par le métier concerné et la Direction de la Sécurité, afin de prévoir en amont les dispositifs préventifs permettant de réduire significativement ce risque.

Situation de dépendance

HSBC France n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Risques environnementaux

La politique de l'entreprise en matière de développement durable est développée en pages 47 à 54 du présent Document de référence.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

Organisation du dispositif de contrôle de la conformité

Au sein du groupe HSBC France, le dispositif de contrôle des risques de non-conformité est animé par la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Depuis mars 2006, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France est rattaché hiérarchiquement à la DCDO afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction conformité par rapport aux activités opérationnelles prescrite par les dispositions du règlement CRBF 97-02 modifié. La DCDO est constituée de six départements rattachés au Directeur de la Conformité et de la Déontologie : cinq départements spécialisés par métier (Réseau bancaire, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Banque privée, Assurances) et un département Conformité Centrale, chargé de veiller à la cohérence du dispositif.

Dans le cadre de son rôle de coordination et d'animation du dispositif de contrôle de la conformité, la DCDO assure, en particulier, la prise en charge des missions suivantes :

- le suivi, en relation avec la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales, des évolutions réglementaires ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France ;
- l'identification des risques de non-conformité associés aux activités exercées par le groupe HSBC France ;
- l'élaboration et l'actualisation des procédures et instructions nécessaires à l'application pratique des dispositions législatives et réglementaires ;
- l'information et la formation des collaborateurs sur les obligations de conformité liées aux activités et responsabilités qu'ils exercent ;
- l'exercice d'une fonction de conseil auprès des responsables opérationnels afin de les assister dans la mise en œuvre des obligations de conformité ;
- l'organisation et la réalisation, en coordination avec les services de contrôle interne des métiers et filiales, des travaux de contrôle permanent de conformité ;

- la coordination des relations avec les autorités de tutelle.

Procédures d'identification et de surveillance des risques de non-conformité

La DCDO s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Dans le prolongement des travaux, réalisés en 2007, d'harmonisation des cartographies des risques de non-conformité associés aux divers métiers du groupe HSBC France, un exercice de revue de la cohérence de l'évaluation des risques identifiés par rapport aux données enregistrées dans le système de gestion des risques opérationnels a été mené en 2008. Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, le secret professionnel et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs et la prévention des conflits d'intérêts. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, une procédure d'examen spécifique est en place. Celle-ci prévoit la réalisation systématique de diligences préalables formalisées par les entités et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s'assurer de la prise en compte et de l'analyse de l'ensemble des risques induits par les nouveaux produits et services.

Les nouveaux produits répondant à certains critères sont en outre soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la DCDO assure le secrétariat. La DCDO est responsable de s'assurer que les produits concernés

respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes, et que les demandes et décisions du Comité ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur des procédures de reporting récurrent et ponctuel. Les responsables locaux de la conformité des entités du groupe HSBC France (dénommés LCO) établissent trimestriellement un rapport sur la conformité avec les lois et règlements des activités entrant dans leur périmètre de responsabilité, et l'adressent au responsable de la conformité du métier concerné. Ce rapport est signé par le LCO et cosigné, chaque semestre, par le responsable de l'entité. Un rapport consolidé pour le groupe HSBC France est élaboré, chaque trimestre, à partir de ces rapports, et est cosigné, chaque semestre, par le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et le Directeur Général de HSBC France.

Les éventuels dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'anomalie immédiat devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du règlement CRBF 97-02 relatives au contrôle de la conformité, a été créé en avril 2006 un Comité de Conformité, présidé par le Directeur Général de HSBC France et réunissant, outre le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et les responsables des départements de la DCDO, le Directeur Général Délégué chargé des fonctions de risque et de contrôle – responsable de la coordination du dispositif de contrôle permanent du groupe HSBC France –, les membres du Comité Exécutif responsables des métiers et le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales.

Ce comité joue un double rôle : décisionnaire, d'une part, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et d'information de la Direction Générale, d'autre part, sur le fonctionnement du dispositif, les éventuels dysfonctionnements constatés et les actions correctives mises en œuvre.

Au sein de chaque filiale assujettie au règlement CRBF 97-02, le responsable de la conformité rend compte du fonctionnement du dispositif de contrôle du risque de non-conformité dans le cadre du comité local de contrôle permanent, présidé par le membre de l'organe exécutif désigné en tant que responsable du contrôle permanent. Enfin, les comités spécialisés de lutte antiblanchiment, mis en place dans chaque métier, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la DCDO, ont pour objet d'examiner tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des principaux programmes mondiaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc à Londres pour la couverture des risques majeurs (fraude, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques de l'exploitation et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit en centralisé *via* sa Direction des Assurances des programmes locaux pour le compte du Groupe HSBC en France : notamment assurances responsabilités civiles des activités réglementées, responsabilité civile exploitation, risques bancaires, flotte automobile...

Les dommages aux biens immobiliers et mobiliers, y compris matériel informatique, et les préjudices d'exploitation associés sont assurés par une police souscrite en France. Cette police locale s'inscrit dans un programme mondial souscrit par HSBC Holdings plc. Les montants de garanties fixés en valeur de remplacement varient selon les sites.

Les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession et à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans de HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées tous programmes confondus était de l'ordre de 0,20 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2008.

La majorité des programmes tant internationaux que locaux incluent la participation d'une captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité, instituée et contrôlée par HSBC Insurance Holdings plc.

L'exercice en bref *

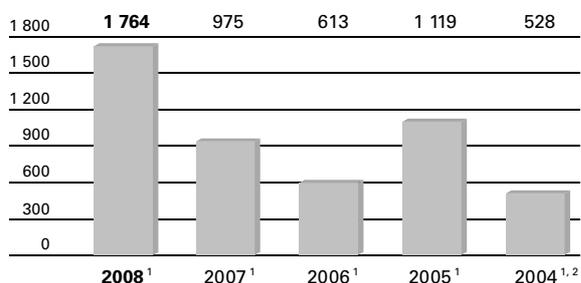
Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2008 ¹	2007 ¹	2006 ¹	2005 ¹	2004 ^{1,2}
Résultat avant impôt	1 744	1 051	801	1 240	608
Résultat net part du groupe	1 764	975	613	1 119	528
Au 31 décembre					
Fonds propres	5 228	5 064	5 406	5 325	4 168
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	78 556	88 279	62 855	53 783	49 513
Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle	95 927	93 083	57 336	54 858	52 454
Total du bilan	266 025	198 627	132 847	128 100	87 947
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	10 886	14 279	14 379	13 878	13 908
Ratios					
Ratio International de Solvabilité ³	9,6 %	9,8 %	9,6 %	10,1 %	8,9 %
Ratio Tier One ³	9,5 %	8,8 %	9,9 %	9,5 %	8,8 %
Coefficient d'exploitation	48,5 %	64,3 %	69,7 %	63,4 %	76,7 %

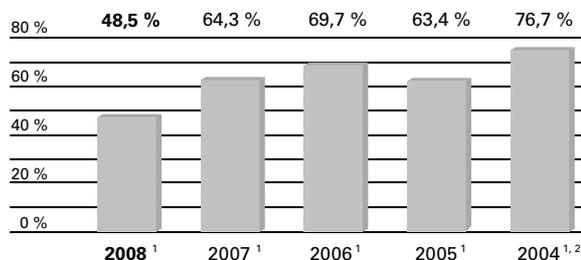
Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- en 2005 : cessions du groupe Dewaay, de Framlington, de Netvalor et de filiales de CMSL. Ces cessions de filiales ont dégagé 256 millions EUR de plus-values avant impôts, expliquant le niveau exceptionnellement élevé du résultat 2005 ;
- en 2007 : cession de la participation dans HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à HSBC Europe (Netherlands) BV. Acquisition de 50,01 % du capital d'Erisa et Erisa IARD et cession de ces deux entités à HSBC Bank plc Paris Branch ;
- en 2008 : cession par HSBC France de ses sept filiales bancaires régionales.

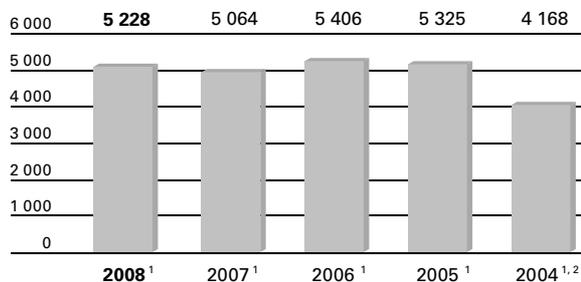
Résultat net part du groupe (en millions d'euros)



Coefficient d'exploitation



Fonds propres (en millions d'euros)



* Chiffres financiers consolidés publiés – périmètre légal de HSBC France.

¹ Les informations financières concernant les exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 sont présentées en normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

² Les informations financières 2004 excluent les normes IAS 32, 39 et IFRS 4.

³ Ratios en Bâle I jusqu'en 2007 et en Bâle II à partir de 2008.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2008	2007
Intérêts et produits assimilés		3 974	3 658
Intérêts et charges assimilées		(4 164)	(3 479)
Marge nette d'intérêt		(190)	179
Commissions (produits)		1 087	1 319
Commissions (charges)		(371)	(355)
Commissions nettes		716	964
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		1 435	1 339
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur		45	(5)
Résultat net de cession des investissements financiers		5	538
Dividendes reçus		21	12
Autres produits d'exploitation		1 601	62
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit		3 633	3 089
Dépréciations pour risques de crédit		(127)	(52)
Produit net bancaire	4	3 506	3 037
Frais de personnel	5	(1 042)	(1 201)
Frais généraux et administratifs		(651)	(707)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	18	(57)	(64)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition	17	(12)	(15)
Total des charges d'exploitation		(1 762)	(1 987)
Résultat d'exploitation		1 744	1 050
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	16	-	1
Résultat avant impôt		1 744	1 051
Impôt sur les bénéfices	7	22	(119)
Résultat net d'impôts des activités cédées		-	45
Résultat net		1 766	977
Résultat net part du Groupe	31	1 764	975
Intérêts minoritaires	31	2	2
<i>(en euros)</i>			
Résultat non dilué par action ordinaire	9	23,52	12,88
Résultat dilué par action ordinaire	9	23,27	12,71
Dividende par action ordinaire	9	0,00	9,58

Etats financiers consolidés (suite)

Bilan consolidé au 31 décembre 2008

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	2008	2007
Caisse, banques centrales et CCP	32	2 077	4 014
Comptes d'encaissement	32	1 234	1 369
Portefeuille de transaction	12	67 427	58 114
Actifs financiers sous option juste valeur		515	-
Instruments dérivés	13	105 213	36 556
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27	27 270	33 083
Prêts et créances sur la clientèle	27	51 286	55 196
Investissements financiers	14	3 247	4 050
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	16	6	6
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	17	390	450
Immobilisations corporelles	18	548	639
Autres actifs	20	4 969	3 722
Actifs d'impôt différé	23	77	27
Comptes de régularisation		1 766	1 401
TOTAL DE L'ACTIF		266 025	198 627

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	2008	2007
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	27	42 136	48 393
Comptes créditeurs de la clientèle	27	53 791	44 690
Comptes d'encaissement	32	1 041	1 180
Portefeuille de transaction	26	33 892	35 964
Passifs financiers sous option juste valeur	21	2 206	336
Instruments dérivés	13	102 997	36 473
Dettes représentées par un titre	27	20 351	22 840
Provisions pour retraites	5	101	178
Autres passifs	22	2 383	1 550
Impôts courants		18	14
Comptes de régularisation		1 538	1 572
Provisions pour risques et charges	23	85	78
Passifs d'impôts différés	23	3	2
Dettes subordonnées	25	207	262
TOTAL DES DETTES		260 749	193 532
Fonds propres			
Capital social appelé	30	337	380
Primes d'émission	31	16	1 191
Réserves, résultat de la période	31	4 875	3 493
TOTAL DES FONDS PROPRES - PART DU GROUPE		5 228	5 064
Intérêts minoritaires	31	48	31
TOTAL DES FONDS PROPRES		5 276	5 095
TOTAL DU PASSIF		266 025	198 627

Etat consolidé des résultats réalisés et latents de la période au 31 décembre 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Titres disponibles à la vente :		
- profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres.....	(216)	96
- cessions, pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat.....	(73)	(482)
Couvertures de flux de trésorerie :		
- profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres.....	(19)	(61)
- transferts en compte de résultat.....	18	(3)
Variations de change.....	(8)	(4)
Autres mouvements :		
- profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres.....	(9)	2
- gains/pertes actuarielles sur avantages postérieurs à l'emploi.....	(2)	9
	<u>(309)</u>	<u>(443)</u>
Impôt différé net passé en capitaux propres.....	64	34
Résultat net de la période.....	<u>1 766</u>	<u>977</u>
Total des produits et charges.....	<u>1 521</u>	<u>568</u>
Total des produits et charges :		
- part du groupe.....	1 519	566
- intérêts minoritaires.....	2	2
	<u>1 521</u>	<u>568</u>

Etats financiers consolidés (suite)

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2008	2007
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôt		1 744	1 051
<i>dont résultat courant avant impôt des banques régionales destinées à être cédées</i>		29	-
Résultat net d'impôts des activités cédées		-	45
- Eléments non monétaires inclus dans le résultat net	32	345	28
- Variation des actifs d'exploitation	32	(7 009)	(21 798)
- Variation des passifs d'exploitation	32	2 858	41 898
- Variation des actifs/passifs d'exploitation des activités en cours de cession (y compris flux de trésorerie)		-	-
- Ecart de change		(126)	(35)
- (Gain)/perte net sur activités d'investissement		(1 829)	(585)
- Part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	(1)
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	4
- Impôts (versés/reçus)		(19)	(171)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(4 036)	20 436
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'investissements financiers		(2 330)	(2 234)
Produits sur cessions d'investissements financiers		3 570	2 477
Acquisition d'actifs corporels		(63)	(61)
Produits sur ventes d'actifs corporels		102	7
Acquisition d'actifs incorporels		(17)	(17)
Acquisitions de filiales et/ou augmentations des parts détenues dans les filiales consolidées		-	-
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées		1 434	-
Acquisition dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées		-	(229)
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées		-	29
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		2 696	(28)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Emission d'actions ordinaires		16	23
Actions propres achetées		(1 400)	-
Variation des intérêts minoritaires (actions privilégiées)		-	-
Prêts/emprunts subordonnés émis		-	-
Prêts/emprunts subordonnés remboursés		(61)	(503)
Dividendes versés		-	(1 038)
Dividendes versés aux minoritaires		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(1 445)	(1 518)
Variation nette de la trésorerie		(2 785)	18 890
Trésorerie en début de période		38 211	19 381
Effet de change sur la trésorerie		(463)	(60)
Trésorerie en fin de période	32	34 963	38 211

Notes annexes aux comptes consolidés

Page

68	Note 1 – Base d'établissement
70	Note 2 – Principes comptables
82	Note 3 – Regroupement d'entreprises et cession de filiales
83	Note 4 – Produit net bancaire
83	Note 5 – Salaires et avantages au personnel
87	Note 6 – Paiements à base d'actions
91	Note 7 – Impôt sur les bénéfices
91	Note 8 – Dividendes versés en 2007 et 2008
92	Note 9 – Bénéfice et dividende par action
93	Note 10 – Ventilation des résultats par métier
94	Note 11 – Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation
97	Note 12 – Portefeuille de transaction (actif)
97	Note 13 – Instruments dérivés
102	Note 14 – Investissements financiers
102	Note 15 – Titrisations et autres transactions structurées
103	Note 16 – Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint
104	Note 17 – Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
106	Note 18 – Immobilisations corporelles
107	Note 19 – Liste des sociétés consolidées
112	Note 20 – Autres actifs
112	Note 21 – Passifs financiers sous option juste valeur
112	Note 22 – Autres passifs
113	Note 23 – Impôts différés et provisions pour risques et charges
114	Note 24 – Opérations de pension et comptes de règlement
114	Note 25 – Dettes subordonnées
115	Note 26 – Portefeuille de transaction (passif)
115	Note 27 – Juste valeur des instruments financiers
120	Note 28 – Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité
122	Note 29 – Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs
123	Note 30 – Capital social appelé
124	Note 31 – Capitaux propres
126	Note 32 – Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles
127	Note 33 – Gestion des risques
147	Note 34 – Engagements de financement et de garantie
148	Note 35 – Opérations de location-financement
149	Note 36 – Litiges
149	Note 37 – Transactions avec des parties liées
151	Note 38 – Honoraires des Commissaires aux comptes
151	Note 39 – Evénements postérieurs à la clôture

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement

- a** HSBC France établit ses états financiers consolidés aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standard* – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (EU). Les normes IFRS comprennent les normes comptables émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'organisme qu'il remplace, ainsi que les interprétations données par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) et son prédécesseur.

En 2008, le groupe a adopté les amendements suivants :

- IFRIC 14 “IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction” : cette interprétation n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés ;
- IFRIC 11 “Actions propres et transactions intra-Groupe”. En application d'IFRIC 11, le Groupe a comptabilisé toutes les transactions dont le paiement est fondé sur des actions comme des transactions réglées en instruments de capitaux propres (“equity settled”). Le groupe a procédé à cette modification de manière rétrospective conformément à l'IAS 8 “Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs” et des dispositions de l'IFRS 2 “Paiement fondé sur des actions”.

Le groupe n'a pas eu recours à l'option offerte par l'amendement des normes IAS 39 “Instruments financiers : évaluation et comptabilisation” et IFRS 7 “Instruments financiers : informations à fournir” adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008 relatif aux reclassements d'actifs financiers.

Les informations sur la gestion des fonds propres conformément à l'IAS 1 “Présentation des états financiers” sont présentées pour leur partie auditées en pages 55 à 58 du chapitre “Facteurs de risques”.

- b** Les états financiers consolidés du groupe HSBC France (dénommé “le groupe”) se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales, des entreprises sous contrôle conjoint et des entreprises associées au 31 décembre.

Acquisitions

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a choisi de ne pas traiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004, date de passage aux normes IFRS.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner, de révoquer ou de réunir la majorité des membres des organes d'administration ou des organes de direction équivalents ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Pour les entreprises sous contrôle conjoint, il a été opté pour la méthode de la mise en équivalence. HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

1 Base d'établissement (suite)

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée pour une détention de 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Enfin, HSBC France consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de HSBC France, afin que ce dernier en tire des avantages ;
- HSBC France dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification. Il peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- HSBC France a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité ;
- HSBC France conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.

Eliminations des opérations réciproques

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint, établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

-
- c** La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement.

Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière qui s'est développée pendant l'année 2008, des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différentes de ces estimations et avoir une incidence significative sur les états financiers.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les dépréciations pour créances douteuses, les dépréciations des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

-
- d** *Evolution des normes comptables – Normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne*

L'IFRS 8 "Segments opérationnels" ("IFRS 8"), qui remplace l'IAS 14 "Information sectorielle" ("IAS 14"), a été publiée le 30 novembre 2006. Elle entre en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette norme impose à une entité de donner des informations par secteur d'activité permettant d'évaluer la nature et les effets financiers de ses activités ainsi que l'environnement économique dans lequel l'entité opère. Le groupe adoptera l'IFRS 8 à compter du 1^{er} janvier 2009 et publiera les informations financières sur les segments dont les activités opérationnelles sont régulièrement revues par le management, et sur lesquels le management affecte les ressources et évalue les performances. Le groupe présente actuellement un ensemble de données sectorielles, conformément à l'IAS 14, sur la base des lignes métiers.

La version révisée de l'IAS 1, qui entre en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, a été publiée le 6 septembre 2007. La norme révisée doit permettre aux utilisateurs de mieux analyser et comparer l'information donnée dans les états financiers. L'adoption de la norme révisée n'aura pas d'impact sur les résultats publiés dans les états financiers consolidés du groupe. Elle entraînera, néanmoins, certains changements de présentation des principaux états financiers du groupe.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

L'IASB a publié un amendement à l'IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" – "Conditions d'acquisition et annulation" le 17 janvier 2008. Cet amendement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, a pour objectif de clarifier les conditions d'acquisition de droits comprenant des conditions de service et des conditions de performance. Il précise également le traitement comptable à appliquer en cas de défaut dans les conditions d'acquisition des droits. Le groupe estime que l'adoption de l'amendement n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés.

L'IASB a publié une version révisée de l'IAS 23 "Coûts d'emprunt" le 29 mars 2007, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. La norme révisée supprime la possibilité de passer en charges les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. Le groupe estime que l'adoption de la norme révisée n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés.

L'IFRIC 13 "Programmes de fidélisation de la clientèle" ("IFRIC 13"), qui a été publiée le 28 juin 2007, sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008. L'IFRIC 13 traite de la manière dont les entités attribuant à leurs clients des avantages, généralement sous forme de points ("award credits"), doivent comptabiliser l'obligation de fournir à la clientèle des biens ou des services gratuitement ou à prix réduit, lorsque les clients demandent le remboursement des points. L'IFRIC 13 fait obligation aux entités d'affecter une partie des produits de la transaction initiale de vente aux avantages accordés et de différer la comptabilisation de ces produits jusqu'au moment où l'entité remplit ses obligations de fournir des biens ou services aux clients. Le groupe estime que l'adoption de cette interprétation n'aura pas d'effet significatif sur ses états financiers consolidés.

2 Principes comptables

a Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilés" sur la base du taux d'intérêt effectif des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

b Autres produits

Produits de commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de service, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Intérêts et produits assimilés" (voir Note 2 a).

2 Principes comptables (suite)

Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions, pour lesquels les intérêts sont inscrits en "Marge nette d'intérêt".

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts et produits et charges assimilés et les dividendes afférents.

c *Information sectorielle*

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers, Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, et Banque privée. L'information sectorielle requise par la norme IAS 14 est présentée selon ces lignes d'activité en Note 10.

d *Détermination de la juste valeur*

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier est habituellement le prix de négociation, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Cependant, dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être déterminée à partir de transactions de marché existant à la clôture pour un même instrument, ou à partir de techniques d'évaluation n'utilisant que des paramètres de marché observables.

Suite à la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments cotés sur des marchés actifs est déterminée par rapport au cours acheteur pour les positions acheteuses, au cours vendeur pour les positions vendeuses. En l'absence de prix indépendants, la juste valeur est déterminée en utilisant des méthodes d'évaluation basées sur des données de marché observables. Celles-ci incluent notamment des comparaisons avec des instruments similaires où il existe des prix de marché observables, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options négociables et toute autre méthode couramment utilisée par les intervenants du marché.

La juste valeur de certains dérivés peut être déterminée pour tout ou partie en utilisant des hypothèses qui ne sont pas fondées sur des prix de transactions de marché existant à la clôture ou sur des paramètres de marché observables.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation, il est tenu compte de certains facteurs tels que les écarts entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit et l'incertitude des modèles.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, elle est comptabilisée comme un passif financier jusqu'à ce qu'elle redevienne positive ou jusqu'à l'arrivée à échéance de l'instrument.

e *Reclassement des actifs financiers*

Les actifs financiers hors dérivés (autres que ceux désignés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" dans des circonstances particulières :

- les actifs financiers répondant à la définition des prêts et créances lors de la comptabilisation initiale (lorsque lesdits actifs financiers n'ont pas à être classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" si le Groupe a l'intention et la capacité de conserver ces mêmes actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

- les actifs financiers (à l'exception de ceux répondant à la définition des prêts et créances) peuvent être reclassés de la catégorie "Juste valeur par résultat" dans de rares circonstances.

Le reclassement des actifs financiers, dans les conditions décrites ci-dessus, s'effectue sur la base de leur juste valeur à la date dudit reclassement. Les gains ou pertes déjà comptabilisés en compte de résultat ne donnent lieu à aucune reprise. La juste valeur de l'actif financier à la date du reclassement devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti, selon le cas.

f Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en *trading*, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en *trading*, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas par exemple lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat. Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt, par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

g Dépréciations sur prêts et créances

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou un portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

Prêts évalués individuellement

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêt des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;

2 Principes comptables (suite)

- coûts probables de recouvrement des montants dus ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en monnaie locale ;
- le cas échéant, prix de la dette sur le marché secondaire.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées en compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de dépréciations.

Prêts évalués sur la base de portefeuille

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucune indication de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront identifiés individuellement comme tels qu'à une date ultérieure.

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit...);
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une dépréciation pour perte sur un prêt spécifique ;
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille.

Passage en pertes

Les prêts (et dépréciations correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises des dépréciations

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de "Dépréciations pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

h *Portefeuille de transaction (actif et passif)*

Sont classés comme "Portefeuille de transaction" les effets publics, les obligations, les actions et les positions vendeuses acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" à la date à laquelle ils se produisent.

i *Instruments financiers sous option juste valeur*

Un instrument financier autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

de l'opération. HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des actifs ou passifs financiers ou des gains et pertes réalisés ;
- s'applique à un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale, ou
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte. Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou de vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs ou passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la marge nette d'intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs et passifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

j Investissements financiers

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 2 i) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

HSBC France n'a classé aucun investissement financier parmi les instruments détenus jusqu'à l'échéance lors des exercices 2007 et 2008.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers".

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d'arrêté des comptes afin de déterminer si, en fonction de critères objectifs de dépréciation, un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs peut être estimé de façon certaine.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur un actif disponible à la vente, la perte cumulée (mesurée par la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation sur cet actif financier précédemment constatée au compte de résultat) est déduite des fonds propres et enregistrée au compte de résultat au poste "Dépréciations pour risques de crédit" pour les instruments de dette et en "Résultat net des cessions des investissements financiers" pour les titres de capital.

2 Principes comptables (suite)

En cas d'augmentation ultérieure de la juste valeur d'un actif disponible à la vente, et si cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la perte pour dépréciation au compte de résultat, la perte pour dépréciation est reprise au compte de résultat. Cependant, les pertes pour dépréciation sur les titres à revenu variable comptabilisées au compte de résultat ne sont reprises en compte de résultat que lors de la cession des titres.

La Direction est tenue d'exercer son jugement pour déterminer s'il existe des critères objectifs de dépréciation démontrant qu'il y a eu perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation a été identifiée, le montant de cette dernière est calculé par rapport à la juste valeur de l'actif.

Pour déterminer si un titre à revenu fixe classé en titre disponible à la vente doit être déprécié, il convient de prendre en compte la survenance d'un événement de crédit et de démontrer que cet événement pourrait se solder par une diminution des flux futurs estimés. Lorsque la détermination des flux futurs est immédiate, la part de jugement sur le montant de dépréciation est faible. En revanche, lorsque la détermination des flux futurs estimés implique la prise en compte de plusieurs variables, dont certaines peuvent ne pas être observables dans les conditions de marché actuelles, la part d'appréciation requise de la part de la Direction sera plus significative.

k Opérations de pension et prêts / emprunts de titres

Les titres vendus dans le cadre d'un engagement de rachat à un prix prédéterminé ("Pensions sur titres") ou visés par un contrat de prêt de titres restent inscrits au bilan et la contrepartie reçue donne lieu à l'enregistrement d'un passif. Inversement, les titres acquis dans le cadre d'engagements de revente ("Prises en pensions") ne sont pas comptabilisés au bilan et la contrepartie versée est constatée sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle". L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme un intérêt et comptabilisé sur la durée de vie du contrat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d'espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés au bilan sauf s'ils s'accompagnent du contrôle des droits contractuels sur ces titres et que les titres sont vendus à des tiers, auquel cas l'achat et la vente, ainsi que le gain ou la perte associés, sont comptabilisés sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et l'obligation de les restituer est enregistrée comme un passif de transaction et évaluée à sa juste valeur.

l Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, telle l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (PEL / CEL) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France (voir Note 13).

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si elles sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultanément à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) Couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) Couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) Couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues au Règlement européen n° 2086 / 2004 relatives à l'insertion de la norme IAS 39 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres. Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

2 Principes comptables (suite)

Couverture d'un investissement net

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. Les méthodes adoptées dépendent de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

m *Décomptabilisation des actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux financiers de ces actifs sont échus ou lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers des actifs financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif, ou lorsqu'il n'en conserve pas le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés à leur extinction, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou parvenue à expiration.

n *Compensation des actifs et passifs financiers*

Les actifs et passifs financiers, y compris les valeurs positives et négatives d'instruments dérivés, sont compensés et le solde net est reporté au bilan lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané.

o *Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint*

Les participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant à HSBC France.

Les gains latents sur les transactions entre HSBC France et les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont éliminés à proportion de la participation de HSBC France dans ces entreprises. Les pertes latentes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation de HSBC France, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

p *Ecarts d'acquisition et actifs incorporels*

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, y compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus- ou moins-values de cession.

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie (de trois à cinq ans) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte de la durée légale et de la durée de vie économique attendue.

q Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS ("Coût présumé"), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés, au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

r Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autre qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

2 Principes comptables (suite)

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne “Immobilisations corporelles” et les passifs correspondants sont inscrits en “Autres passifs”. Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l’actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d’intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d’intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne “Immobilisations corporelles” et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l’impossibilité de recouvrer l’intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en “Frais généraux et administratifs” et “Autres produits d’exploitation”.

s *Impôt sur les bénéfices*

L’impôt sur les bénéfices ou pertes de l’exercice comprend l’impôt courant et l’impôt différé. L’impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l’exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l’exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d’impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu’il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l’enregistrement d’un passif d’impôt différé tandis que les actifs d’impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d’imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d’impôts différés sont compensés lorsqu’ils se rapportent à un même groupe d’intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l’entité est légalement autorisée à compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1^{er} janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

t *Engagements de retraites et autres avantages assimilés*

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d’avantages à long terme et d’avantages postérieurs à l’emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l’objet d’évaluations actuarielles annuelles. Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France a retenu l’option ouverte par l’IAS 19 de ne pas différer au bilan les éventuels profits et pertes actuariels et de les comptabiliser directement en capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis, et, sinon, reconnus linéairement sur la période d’acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l’année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l’effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d’exploitation.

L’engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime. Tous les gains et pertes actuariels cumulés au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisés en capitaux propres à la date de passage aux normes IFRS.

Les coûts relatifs à la fourniture des autres avantages postérieurs à l'emploi tels que les prestations de complémentaire santé sont enregistrés sur la même base que les régimes à prestations définies.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

u Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- en 2006, HSBC France a mis en place un plan d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Plans d'attribution d'options sur actions

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe HSBC a décidé que le plan de stock-options 2005 ne ferait pas l'objet d'une refacturation par HSBC Holding plc lors de l'exercice des stock-options par les salariés. L'annulation de cette charge attendue est venue augmenter les fonds propres consolidés.

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'un compte de capitaux propres. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a opté pour l'application rétrospective complète de la norme IFRS 2 "Paiements à base d'actions".

v Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

2 Principes comptables (suite)

Les résultats des succursales, filiales, sociétés sous contrôle conjoint et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de présentation n'est pas l'euro sont convertis en euros au taux de change moyen de la période de référence. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets en devises à l'ouverture et le coût de couverture afférent et les écarts de change découlant de la conversion du résultat de la période comptable du taux moyen au taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans une réserve de conversion distincte. Les écarts de change sur un élément monétaire qui font partie d'un investissement net en devises sont reconnus au compte de résultat des états financiers de la filiale. Dans les états financiers consolidés, ces écarts de change sont enregistrés dans la réserve de conversion en capitaux propres. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a porté à zéro les écarts de change cumulés de tous ses investissements étrangers à la date de passage aux normes IFRS. Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

w Provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation légale ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

x Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (Note 2 i).

y Capital social

En l'absence d'obligation contractuelle de transfert de liquidités ou d'autres actifs financiers, les actions sont classées comme instruments de capitaux propres. Les coûts marginaux encourus dans le cadre direct de l'émission d'instruments de capitaux propres apparaissent dans les capitaux propres en minoration du produit d'émission, net d'impôt.

z Trésorerie

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) début 2006 relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie au regard de la norme IAS 7.

aa Actifs non courants destinés à être cédés

Le groupe classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

L'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

Une vente est hautement probable si :

- un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) est engagé par un niveau de direction approprié ;
- un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan est lancé ;
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle ;
- la vente est considérée comme se qualifiant sur le plan comptable en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification ;
- il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Lorsque le groupe classe l'actif (ou le groupe d'actifs) destiné à être cédé en actif détenu en vue de la vente, il est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

3 Regroupement d'entreprises et cession de filiales

Cession des banques régionales en 2008

Le 2 juillet 2008, le groupe HSBC France a finalisé la vente de sept filiales bancaires régionales françaises à la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) pour 2,1 milliards EUR, après une annonce par la Direction le 29 février. La plus-value consolidée est de 1,5 milliard EUR.

Le résultat avant impôt généré par les entités cédées du 1^{er} mars 2008 jusqu'au 2 juillet 2008 est classé en "Autres produits d'exploitation". Il s'élève à 29 millions EUR.

Acquisition et cession d'Erisa en 2007

Le 26 mars 2007, HSBC France a signé avec Swiss Life un contrat portant sur l'acquisition des actions détenues par Swiss Life dans les sociétés Erisa et Erisa IARD (maintenant dénommées respectivement HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances Iard (France)), représentant 50,01 % du capital de ces structures. Le transfert de propriété des actions Erisa et Erisa IARD est intervenu le 2 juillet 2007.

Erisa et Erisa IARD, précédemment détenues à 49,99 %, étaient mises en équivalence dans les comptes du groupe HSBC France. En application d'IFRS 3 et d'IAS 27, à compter du 26 mars 2007, Erisa, Erisa IARD et les entités contrôlées par Erisa (ci-après "Erisa"), ont été consolidées par intégration globale.

Le 20 décembre 2007, HSBC France a cédé la totalité de sa participation dans Erisa et Erisa IARD à la succursale en France d'HSBC Bank plc, réalisant une plus-value de 29 millions EUR.

Conformément à la norme IFRS 5, s'agissant d'une activité abandonnée, le résultat dégagé jusqu'à la date de cession est présenté sur la ligne "Résultat net d'impôts des activités cédées".

En application d'IFRS 3, tout ajustement des justes valeurs correspondant aux parts d'intérêt détenues auparavant par HSBC France est une réévaluation, et a été comptabilisé comme tel. Ainsi, une augmentation de fonds propres de 82 millions EUR a été constatée en date du 26 mars 2007.

4 Produit net bancaire

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2008 s'élève à 3 506 millions EUR et inclut, notamment, les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	2008	2007
Produits		
Commissions perçues sur actifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	658	787
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	348	447
Revenus sur titres cotés ¹	1 741	1 369
Revenus sur titres non cotés ¹	214	186
Charges		
Intérêts sur les instruments financiers, hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur	(4 109)	(3 471)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	(260)	(288)
Plus-values/(Moins-values)		
Plus-values de cession des immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non financiers	1 555	25
– plus-value sur cession des filiales bancaires régionales	1 527	–
– autres	28	25
Plus- et (moins-)values de cession des investissements financiers² :	124	565
– actions et autres titres à revenu variable	140	536
– obligations et autres titres à revenu fixe	(16)	29
Pertes pour dépréciation des actions et autres titres à revenu fixe	(119)	(26)
Pertes pour dépréciation de :		
– créances	(127)	(52)
– titres disponibles à la vente : obligations et autres titres à revenu fixe	–	–

¹ Dividendes et intérêts.

² Dont au 31 décembre 2007, plus-value de cession de la participation détenue dans HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA pour 309 millions EUR.

5 Salaires et avantages au personnel

(en millions d'euros)	2008	2007
Salaires	758	834
Charges salariales	252	298
Avantages postérieurs à l'emploi	32	69
	1 042	1 201

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Les effectifs inscrits du groupe à la fin de l'exercice se répartissent comme suit :

	2008	2007
Banque de particuliers et Banque d'entreprises ¹	5 386	9 501
Banque de financement, d'investissement et de marchés	1 654	1 602
Gestion d'actifs	583	583
Banque privée	329	332
Fonctions support et autres ¹	3 275	2 777
Total	11 227	14 795

¹ L'ensemble des effectifs des filiales bancaires régionales cédées en juillet 2008 ainsi que ceux de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie était classé en Banque de particuliers et Banque d'entreprises en 2007. En 2008, suite à la fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France, leurs effectifs ont été classés en Banque de particuliers et Banque d'entreprises pour les effectifs commerciaux et en Fonctions support et autres pour le reste des effectifs.

a Avantages postérieurs à l'emploi

En 2007, les provisions pour avantages au personnel couvrent les engagements au titre de l'accord du 13 septembre 1993 organisant l'adhésion des établissements de crédit à l'ARCCO et à l'AGIRC, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, les engagements au titre de régime de retraite complémentaire et régime de préretraite (CATS) et enfin les engagements au titre des régimes complémentaires santé.

En 2008, le groupe a procédé à la signature de deux accords prévoyant :

- le rachat par l'APICIL des engagements ARCCO et ARGIC (hors complément bancaire) ;
- la mise en place d'un régime obligatoire de complémentaire santé à cotisations définies. A ce titre, le groupe a effectué un versement unique et exceptionnel à la Mutuelle éteignant toute obligation ultérieure de la Banque au titre du financement des régimes complémentaires santé.

Les provisions relatives à ces engagements ont été reprises en 2008 à due concurrence.

b Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2008, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, qui serviront de base au calcul des charges de 2009, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité	Evolution des dépenses de santé(EDS)
Au							
31 décembre 2008							
France	5,75	- ¹	2	2,5	3	- ²	- ³
Au							
31 décembre 2007							
France	5,5	7 ¹	2	2	3	- ²	6

¹ Taux attendu sur les actions. Le taux de rendement attendu sur les obligations est de 4,5 % en 2008 et de 4,75 % en 2007.

² HSBC France utilise les tables de mortalité (TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGH/TGF05 pour les engagements de retraite).

³ Fin 2008, il n'y a plus d'engagement lié aux dépenses de santé.

Le groupe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

c Régimes de retraite à prestations définies

Passif net comptabilisé au bilan

(en millions d'euros)	2008	2007
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
	<u> </u>	<u> </u>
Actions	8	16
Obligations	20	52
Immobilier	–	–
Autres	14	25
Juste valeur des actifs des régimes	42	93
Valeur actuarielle des engagements financés	(23)	–
Valeur actuarielle des engagements non financés	(128)	(235)
Engagements à prestations définies	(151)	(235)
Coût des services passés non encore comptabilisés	8	–
Passif net	(101)	(142)

Variations de la valeur actuarielle des engagements à prestations définies

(en millions d'euros)	2008	2007
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
	<u> </u>	<u> </u>
Au 1 ^{er} janvier	235	252
Coût des services de la période	4	4
Charges d'intérêt	10	11
Cotisations des salariés	–	–
Pertes/(gains) actuariels	(2)	(7)
Prestations versées	(15)	(21)
Coût des services passés/droits acquis	–	2
Coût des services passés/droits non acquis	8	–
Acquisitions	–	–
(Gains)/pertes sur sorties	–	–
(Gains)/pertes sur règlements	(50)	(4)
Variations de change et autres mouvements	(39)	(2)
Au 31 décembre ¹	151	235

¹ Dont obligations relatives à des avantages non postérieurs à l'emploi pour 12 millions EUR (16 millions EUR en 2007) et à des avantages postérieurs à l'emploi pour 139 millions EUR (219 millions EUR en 2007).

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

(en millions d'euros)	2008	2007
	<i>HSBC</i>	<i>HSBC</i>
	<i>France</i>	<i>France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
Au 1 ^{er} janvier	93	105
Rendement attendu	4	4
Cotisations employeur	-	-
Cotisations des salariés	-	-
Gains actuariels	(6)	(2)
Prestations versées	(17)	(7)
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	(22)	(4)
Variations de change et autres mouvements	(10)	(3)
Au 31 décembre	42	93

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

(en millions d'euros)	2008	2007
	<i>HSBC</i>	<i>HSBC</i>
	<i>France</i>	<i>France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
Coût des services de la période	4	4
Charges d'intérêt	10	12
Rendement attendu des actifs des régimes	(4)	(5)
Coût des services passés	-	2
(Gains)/pertes sur sorties	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	(27)	-
Charge globale nette	(17)	13

En 2008, le groupe n'a pas constaté de gains actuariels au titre des régimes de retraite à prestations définies (gain de 7 millions EUR en 2007).

d Avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi

Passif net comptabilisé au bilan

(en millions d'euros)	2008	2007
Valeur actuarielle des engagements financés	-	-
Valeur actuarielle des engagements non financés	-	(36)
Engagements à prestations définies	-	(36)
Coût des services passés non encore comptabilisés	-	-
Passif net	-	(36)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variations de la valeur actuarielle des engagements

(en millions d'euros)	2008	2007
Au 1 ^{er} janvier	36	40
Coût des services de la période	1	1
Charge d'intérêt	1	2
Cotisations des salariés	-	-
Pertes/(gains) actuariels	-	(6)
Prestations versées	(18)	(1)
Coûts des services passés	-	-
- droits acquis	-	-
- droits non acquis	-	-
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur sorties	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	(20)	-
Variations de change et autres mouvements	-	-
Au 31 décembre	-	36

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

(en millions d'euros)	2008	2007
Coût des services de la période	1	1
Charges d'intérêt	1	2
Rendement attendu des actifs des régimes	-	-
Coûts des services passés	-	-
(Gains)/pertes sur sorties	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	(20)	-
Charge globale nette	(18)	3

En 2008, le groupe n'avait plus d'engagement au titre des régimes de complémentaires santé.

e Total des provisions pour retraites

(en millions d'euros)	2008	2007
Passif net au titre des régimes de retraite à prestations définies (Note 5 c)	(101)	(142)
Passif net au titre des avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi (Note 5 d)	-	(36)
Total	(101)	(178)

6 Paiements à base d'actions

HSBC France n'a pas conclu d'accord spécifique pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Etats financiers consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions (suite)

Plan d'options de souscription d'actions du groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance ¹

Des options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du groupe.

	2008		2007	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	48 744		51 984	
Options attribuées durant l'exercice	–		–	
Options levées durant l'exercice	(1 304)	7,41	(2 297)	7,49
Options transférées durant l'exercice	–		–	
Options devenues caduques durant l'exercice	(779)	8,23	(943)	8,17
Attributions nettes au 31 décembre	46 661		48 744	

¹ Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de la Direction Générale sont soumises aux conditions de performance du Groupe HSBC.

Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

	2008		2007	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>
Options attribuées durant l'exercice	–		–	
Options devenues caduques durant l'exercice	(226)		(103)	
Attributions nettes au 31 décembre	224		450	

En 2008, 2,2 millions EUR (9,2 millions EUR en 2007) ont été constatés au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans 2004 et 2005. Cet amortissement, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes.

Les actions HSBC Holdings plc détenues par le groupe et devant être livrées aux salariés sont enregistrées dans le portefeuille de titres disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur (sur la base du cours coté).

6 Paiements à base d'actions (suite)

Plan d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance “*Performance Shares*” ;
- les actions sans conditions de performance “*Achievement Shares*” et “*Restricted Shares*”.

Les “*Performance Shares*”

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	239	320
Actions attribuées durant l'exercice	–	122
Actions levées durant l'exercice	–	–
Actions transférées durant l'exercice	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	–	(203)
Attributions nettes au 31 décembre	<u>239</u>	<u>239</u>

Les “*Performance Shares*” sont soumises à une période d'acquisition de trois ans ainsi qu'à des conditions de performance qui ont évolué au cours de la période :

Attributions au titre des exercices 2003 et 2004

Les actions de performance sont intégralement attribuées si le rendement total pour l'actionnaire (TSR) de HSBC excède celui d'un échantillon de banques comparables (“*benchmark*”). Pour les attributions 2003 et 2004, le *benchmark* est constitué comme suit :

1. un échantillon de neuf banques comparables ;
2. les cinq premières banques en terme de capitalisation boursière aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Europe continentale et en Extrême-Orient (à l'exclusion des banques du groupe 1) ;
3. le secteur bancaire de l'Indice Morgan Stanley Capital International World (hors banques des groupes 1 et 2).

Un benchmark est ainsi établi en combinant les groupes ci-dessus et en pondérant le groupe 1 à 50 %, le groupe 2 à 25 % et le groupe 3 à 25 %.

Le test sur la condition de performance (TSR) ayant échoué en 2008 pour la troisième année, les “*Performance Shares*” attribuées en 2003 sont tombées. Le test concernant les “*Performance Shares*” attribuées en 2004 a échoué en 2007 et 2008. Le dernier test aura lieu en mars 2009.

2005 et au-delà

Les trois principaux changements applicables à compter de 2005 sont les suivants :

- l'attribution est soumise à hauteur de 50 % seulement à une mesure du rendement total pour l'actionnaire et les 50 % restants à une mesure du BPA (Bénéfice par action) ;
- la mesure du rendement total pour l'actionnaire n'est plus calculée d'après un seul indice mais classée par rapport à un échantillon de 28 grandes banques ;
- une échelle a été mise en place pour l'attribution d'actions, les droits sont acquis à hauteur de 30 % si HSBC se classe à la 14^e place de l'échantillon sur le rendement total pour l'actionnaire, et à 100 % si HSBC se classe au moins à la 7^e place sur le rendement total pour l'actionnaire.

Etats financiers consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions (suite)

Bénéfice par action (BPA)

Pour les attributions d'actions de performance sur la période 2005 à 2007, 50 % de l'attribution est soumise à la condition de la croissance du BPA sur la période d'attribution de trois ans.

Le pourcentage d'attribution d'actions de performance sera fonction de l'augmentation du BPA au titre de chaque exercice par rapport au BPA de l'année de base. Un BPA supérieur à celui de l'année de base augmentera l'attribution et un BPA inférieur à celui de l'année de base diminuera l'attribution. La formule appliquée à l'augmentation totale du BPA pour déterminer le pourcentage de droits acquis est la suivante : $30 + 2,5 (X-24)$.

Les "Achievement Shares" et "Restricted Shares"

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ans dans les conditions prévues au Plan.

	2008	2007
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	4 899	1 999
Actions attribuées durant l'exercice ¹	3 144	3 085
Actions levées durant l'exercice	(1 847)	-
Actions transférées durant l'exercice	(103)	-
Actions devenues caduques durant l'exercice	(72)	(185)
Attributions nettes au 31 décembre	6 020	4 899

¹ En 2007, "Restricted Shares".

Toutes ces catégories d'actions gratuites ne peuvent faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive.

En 2008, un montant de 36,1 millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans 2006, 2007 et 2008 (2007 : 30,6 millions EUR). Cet amortissement est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes pour les "Performances Shares" et deux années glissantes pour les "Restricted Shares" et les "Achievement Shares".

Augmentation de Capital réservée aux employés

Comme chaque année depuis 1993, le Groupe HSBC a procédé en 2008 à une émission d'actions HSBC Holdings plc réservée aux salariés. Cette émission a été souscrite par les employés du groupe HSBC France à hauteur de 2 761 005 actions HSBC Holdings plc (2 940 087 en 2007), représentant un montant global de 22,9 millions EUR (32,6 millions EUR en 2007).

En 2008, le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 6,9 millions EUR (pour rappel, 8 millions EUR en 2007).

7 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2008	2007
Impôts courants	4	103
Impôts différés	(26)	16
Total de la charge d'impôt	(22)	119
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage)	n/a	11,3

Analyse de la charge d'impôt globale

	2008		2007	
(en millions d'euros)	<i>Charge d'impôt globale</i>	%	<i>Charge d'impôt globale</i>	%
Impôt à taux normal	598	34,43	362	34,43
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger	(1)	(0,1)	(1)	0,1
Opérations imposées à taux réduit en France ¹	(530)	(30,5)	(156)	14,8
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	(90)	(5,2)	(86)	8,2
Charge d'impôt globale	(22)	n/a	119	11,3

HSBC France et ses filiales consolidées en France ont été assujettis aux taux d'impôt des sociétés françaises en 2008 de 34,43 % pour le court terme (CT) et de 1,72 %² pour le long terme (LT) (en 2007 : 34,43 % pour le CT et 1,72 % pour le LT). Les taux utilisés pour le calcul des impôts différés sont ceux de 2009.

¹ Principalement plus-value sur la cession des filiales bancaires régionales.

² A l'exception des titres de sociétés immobilières et des titres au prix d'achat global supérieur à 22,8 millions EUR mais représentant moins de 5 % du capital et des titres de FCPR et SCR.

8 Dividendes versés en 2007 et 2008

	2008		2007	
(en millions d'euros)	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>
Dividende complémentaire pour l'année précédente	–	–	4,10	311
Dividende exceptionnel	–	–	6,54	496
Acompte sur dividende pour l'année en cours	–	–	3,04	231
		–		1 038

Dividendes au titre de l'exercice 2008

Le Conseil d'Administration du 18 février 2009 propose à l'Assemblée Générale du 28 mai 2009 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2008.

Etats financiers consolidés (suite)

8 Dividendes versés en 2007 et 2008 (suite)

Dividendes au titre de l'exercice 2007

Le Conseil d'Administration du 10 mai 2007 a proposé la mise en distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 6,54 EUR par action, proposition approuvée par l'Assemblée Générale convoquée à titre exceptionnel le 27 juin 2007. Ce dividende a été versé aux 75 804 430 actions en circulation à cette date (y compris les 121 385 actions résultant de l'exercice d'options depuis le 1^{er} janvier 2007 et non encore incorporées au capital social à cette date), soit un montant global de 496 millions EUR.

Le montant de ce dividende exceptionnel a été prélevé dans son intégralité sur le compte de réserve libre.

Son versement est intervenu le 28 juin 2007.

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2007 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende de 3,04 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 75 861 495 actions en circulation à cette date (y compris les 178 450 actions résultant de l'exercice d'options depuis le 1^{er} janvier 2007 et non encore incorporées au capital social à cette date), soit un montant global de 231 millions EUR.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2008 n'a pas décidé de dividende supplémentaire au titre de l'exercice 2007.

9 Bénéfice et dividende par action

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Bénéfice par action	23,52	12,88
Bénéfice par action après dilution	23,27	12,71
Dividende par action	–	9,58 ¹

¹ Y compris un dividende exceptionnel de 6,54 EUR par action.

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 1 764 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 75 020 854 actions (au 31 décembre 2007, le bénéfice était de 975 millions EUR et le nombre d'actions de 75 698 434).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 75 808 731 actions (76 705 465 actions au 31 décembre 2007).

10 Ventilation des résultats par métier

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers (y compris le métier d'Assurances depuis 2007), Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée. Au 31 décembre 2008, figure principalement dans la colonne "Autres" le résultat dégagé lors de la cession des filiales bancaires régionales (impact de l'acquisition de Erisa et Erisa IARD en 2007).

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers, de façon systématique et cohérente.

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit		
Banque de particuliers	754	957
Banque d'entreprises	649	715
Banque de financement, d'investissement et de marchés.....	799	1 131
Banque privée	82	107
Autres	1 515	14
Total périmètre France	3 799	2 924
Ajustement de périmètre	(166)	165
Ajustement de normes	-	-
Total périmètre légal	3 633	3 089
Résultat avant impôt		
Banque de particuliers	91	130
Banque d'entreprises	122	148
Banque de financement, d'investissement et de marchés.....	172	530
Banque privée	7	18
Autres	1 461	79
Total périmètre France avant dépréciation des survaleurs	1 853	905
Dépréciation des survaleurs	-	-
Total périmètre France	1 853	905
Ajustement de périmètre	(109)	146
Ajustement de normes	-	-
Total périmètre légal	1 744	1 051
Total des actifs		
Banque de particuliers	12 371	15 812
Banque d'entreprises	13 399	15 325
Banque de financement, d'investissement et de marchés.....	238 760	165 865
Banque privée	1 158	1 181
Autres	337	444
	266 025	198 627
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles		
Banque de particuliers	28	27
Banque d'entreprises	17	21
Banque de financement, d'investissement et de marchés.....	18	13
Banque privée	-	-
Autres	-	-
	63	61
Coût d'acquisition des immobilisations incorporelles		
Banque de particuliers	3	5
Banque d'entreprises	2	4
Banque de financement, d'investissement et de marchés.....	13	8
Banque privée	-	-
Autres	-	-
	18	17

Etats financiers consolidés (suite)

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans la Note 2 décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur. Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instrument financier et par méthode d'évaluation.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Actifs et passifs financiers							Total
	Transaction	Option de juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	
Actifs financiers								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	2 077	-	-	2 077
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	1 234	-	-	1 234
Portefeuille de transaction	67 427	-	-	-	-	-	-	67 427
Actifs financiers sous option juste valeur	-	515	-	-	-	-	-	515
Instruments dérivés	104 723	-	-	-	-	30	460	105 213
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	27 270	-	-	-	-	27 270
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	51 286	-	-	-	-	51 286
Investissements financiers	-	-	-	3 247	-	-	-	3 247
Autres actifs	-	-	-	-	4 852	-	-	4 852
Créances rattachées	-	-	-	-	1 766	-	-	1 766
Total des actifs financiers	172 150	515	78 556	3 247	9 929	30	460	264 887
Total des actifs non financiers								1 138
Total de l'actif								266 025
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	42 136	-	-	42 136
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	53 791	-	-	53 791
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	1 041	-	-	1 041
Portefeuille de transaction	33 892	-	-	-	-	-	-	33 892
Passifs financiers sous option juste valeur	-	2 206	-	-	-	-	-	2 206
Instruments dérivés	102 369	-	-	-	-	67	561	102 997
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	20 351	-	-	20 351
Autres passifs	-	-	-	-	2 383	-	-	2 383
Dettes subordonnées	-	-	-	-	207	-	-	207
Dettes rattachées	-	-	-	-	1 538	-	-	1 538
Total des passifs financiers	136 261	2 206	0	0	121 447	67	561	260 542
Total des passifs non financiers								5 483
Total du passif								266 025

12 Portefeuille de transaction (actif)

(en millions d'euros)	2008	2007
Actifs de transaction		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	34 844	28 416
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	32 583	29 698
	67 427	58 114
(en millions d'euros)	2008	2007
Effets publics et valeurs assimilées	40 885	30 445
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 357	6 456
Actions et autres titres à revenu variable	2 052	13 089
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 668	6 251
Prêts et créances sur la clientèle	3 465	1 873
	67 427	58 114

13 Instruments dérivés

Le tableau ci-après présente, par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008					
	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Taux de change	5 556	–	5 556	(6 114)	(2)	(6 116)
Taux d'intérêt	88 686	490	89 176	(87 302)	(626)	(87 928)
Actions	12 223	–	12 223	(10 776)	–	(10 776)
Dérivés de crédit	87	–	87	(6)	–	(6)
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–
Total brut	106 552	490	107 042	(104 198)	(628)	(104 826)
Compensations			(1 829)			1 829
Total Net			105 213			(102 997)
	Au 31 décembre 2007					
	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Taux de change	2 368	–	2 368	(2 699)	(29)	(2 728)
Taux d'intérêt	27 487	231	27 718	(26 598)	(419)	(27 017)
Actions	6 446	–	6 446	(6 706)	–	(6 706)
Dérivés de crédit	24	–	24	(22)	–	(22)
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–
Total brut	36 325	231	36 556	(36 025)	(448)	(36 473)
Compensations			–			–
Total Net			36 556			(36 473)

L'augmentation de la juste valeur des instruments dérivés est principalement due à la volatilité des marchés et à la croissance de l'activité.

Etats financiers consolidés (suite)

13 Instruments dérivés (suite)

a *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert trois grandes finalités : créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, réaliser des transactions pour compte propre, et gérer et couvrir les risques auxquels HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés détenus en tant qu'instruments de couverture sont formellement désignés comme tels suivant les dispositions de la norme IAS 39. Tous les autres instruments dérivés sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, en ayant recours le cas échéant à des accords de compensation. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

b *Instruments dérivés de transaction*

La plupart des transactions réalisées par HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours, taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écarts de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus- et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction", exceptées les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

13 Instruments dérivés (suite)

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

(en millions d'euros)	2008	2007
Taux de change	128 134	101 650
Taux d'intérêt	4 082 848	2 963 623
Actions	125 454	122 118
Dérivés de crédit	1 162	2 630
Matières premières et autres	-	-
Total	4 337 598	3 190 021

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 1 162 millions EUR (2007 : 2 630 millions EUR) se répartit en achat de protection à hauteur de 1 156 millions EUR (2007 : 1 985 millions EUR) et en vente de protection à hauteur de 6 millions EUR (2007 : 645 millions EUR).

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	2008	2007
Solde non amorti au 1^{er} janvier	42	22
Nouvelles opérations	106	80
Intégration dans le compte de résultat sur la période		
– amortissement	(37)	(26)
– paramètres devenus observables	(50)	(9)
– échéance ou fin	(14)	(24)
– variations de taux de change et autres	-	(1)
Solde non amorti au 31 décembre	47	42

c Instruments dérivés de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent à HSBC France d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Le tableau ci-après fait apparaître les montants notionnels sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007	
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>
Contrats de taux de change	-	540	11	591
Contrats de taux d'intérêt	49 248	2 591	64 196	7 641
Contrats actions	-	-	-	17

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Etats financiers consolidés (suite)

13 Instruments dérivés (suite)

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe imputables à l'évolution des taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 30 millions EUR à l'actif et à 67 millions EUR au passif (au 31 décembre 2007 : 42 millions EUR à l'actif et 80 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur :

(en millions d'euros)	2008	2007
– sur instruments de couverture	(20)	(61)
– sur éléments couverts attribuables au risque couvert	21	63

Au 31 décembre 2008, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est un gain de 1,3 million EUR (au 31 décembre 2007 : un gain de 2 millions EUR).

Couvertures de flux de trésorerie

HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la Direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie. Les cash-flows attendus cumulés de l'ensemble des portefeuilles permettent d'identifier les gains et pertes sur la partie efficace des dérivés identifiés en couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés directement en fonds propres en tant que gains ou pertes non reconnus en compte de résultat. Puis, ils sont transférés en résultat de la période lorsque les cash-flows attendus concernent le résultat de la période.

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie s'établissait à 460 millions EUR à l'actif et à 561 millions EUR au passif (au 31 décembre 2007 : 189 millions EUR à l'actif et à 368 millions EUR au passif).

Echéanciers des flux de trésorerie attendus (en date du 31 décembre)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Flux de trésorerie provenant des actifs	12 304	5 920	6 389	0
Flux de trésorerie provenant des passifs	(7 052)	(7 561)	(6 144)	(1 713)
Flux nets de trésorerie	5 252	(1 641)	245	(1 713)

13 Instruments dérivés (suite)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Flux de trésorerie provenant des actifs	12 570	16 453	8 185	–
Flux de trésorerie provenant des passifs	(3 327)	(2 996)	(2 596)	(530)
Flux nets de trésorerie	<u>9 243</u>	<u>13 457</u>	<u>5 589</u>	<u>(530)</u>

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2008	2007
Au 1^{er} janvier	(117)	(74)
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	(18)	(62)
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice	18	(3)
Impôts différés	–	22
Au 31 décembre	<u>(117)</u>	<u>(117)</u>

Au 31 décembre 2008, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est une perte de 3,7 millions EUR (au 31 décembre 2007 : une perte de 1 million EUR).

d Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne-logement uniquement),
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- (iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2008, les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement représentent un passif de 11 millions EUR (au 31 décembre 2007 : un passif de 1 million EUR).

Etats financiers consolidés (suite)

14 Investissements financiers

(en millions d'euros)	2008	2007
Investissements financiers :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	530	754
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	2 717	3 296
	3 247	4 050

(en millions d'euros)	2008		2007	
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Effets publics et valeurs assimilées	309	309	952	952
– titres disponibles à la vente	309	309	952	952
– titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–
Obligations	2 090	2 090	1 312	1 312
– titres disponibles à la vente ¹	2 090	2 090	1 312	1 312
– titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–
Actions ²	848	848	1 786	1 786
– titres disponibles à la vente	848	848	1 786	1 786
Total des investissements financiers	3 247	3 247	4 050	4 050

1 Y compris les actifs rachetés aux fonds monétaires dynamiques pour 272 millions EUR (2007 : 612 millions EUR) et les actifs des fonds monétaires dynamiques consolidés depuis 2008 pour 410 millions EUR.

Y compris les émissions réalisées par la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) en 2008 pour un montant de 758 millions EUR garanties par l'Etat.

2 En 2007, le chiffre incluait les parts de fonds monétaires dynamiques pour un montant de 667 millions EUR. Ces fonds ont été consolidés en 2008.

15 Titrisations et autres transactions structurées

Dans le cadre de son activité, HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles HSBC France a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures *ad hoc*. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

- (i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les cash-flows d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de payer ces cash-flows sans délai à une contrepartie existe ;
- (ii) la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication d'HSBC France continue.

15 Titrisations et autres transactions structurées (suite)

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres. Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé :

(en millions d'euros)	2008		2007	
	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>
Nature de la transaction				
Opération de pension de titres	37 640	37 640	30 166	30 166
Opération de prêt de titres	–	–	–	–
Total	37 640	37 640	30 166	30 166

16 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

a Principales entreprises mises en équivalence

Au 31 décembre 2008, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence qu'un nombre limité d'entités dont l'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

b Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

	31 décembre 2008		
	<i>Activité</i>	<i>Participation du groupe dans le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Ltd	Holding	51 %	–
	31 décembre 2007		
	<i>Activité</i>	<i>Participation du groupe dans le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Ltd	Holding	51 %	–

Bien que le groupe détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

(chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	2008	2007
Actif circulant	1	1
Actif immobilisé	–	–
Passif court terme	–	–
Passif long terme	1	1
Produits	–	–
Charges	–	–

Etats financiers consolidés (suite)

17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Le poste "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" regroupe les écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

a Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2008	2007
Coût		
Au 1^{er} janvier	429	429
Acquisitions	-	-
Cessions ¹	(57)	-
Ecart de conversion	3	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	-	-
Au 31 décembre	375	429
Cumul des pertes de valeur		
Au 1^{er} janvier	(32)	(32)
Cessions	-	-
Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	-	-
Au 31 décembre	(32)	(32)
Valeur comptable au 31 décembre	343	397

1 Cession des filiales bancaires régionales.

En 2008 et 2007, le groupe n'a pas comptabilisé d'impairment sur les écarts d'acquisition. Un test d'impairment a été réalisé conformément à l'IAS 36.

b Autres immobilisations incorporelles

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre 2008 se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Frais de développements informatiques internes	Acquisitions de logiciels externes	Autres	Total
Coût				
Au 1^{er} janvier 2008	140	53	38	231
Acquisitions	2	10	6	18
Cessions	-	-	(1)	(1)
Ecarts de conversion	-	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	-	(5)	(8)	(13)
Au 31 décembre 2008	142	58	35	235
Cumul des amortissements				
Au 1^{er} janvier 2008	(137)	(31)	(10)	(178)
Dotations de l'exercice ¹	(4)	(8)	-	(12)
Cessions	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-	-
Reprises de provisions pour dépréciation	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	-	2	-	2
Au 31 décembre 2008	(141)	(37)	(10)	(188)
Valeur comptable au 31 décembre 2008	1	21	25	47

1 La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2007	140	47	55	242
Acquisitions	–	15	2	17
Cessions	–	–	–	–
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	(9)	(19)	(28)
Au 31 décembre 2007	<u>140</u>	<u>53</u>	<u>38</u>	<u>231</u>
Cumul des amortissements				
Au 1 ^{er} janvier 2007	(137)	(28)	(13)	(178)
Dotations de l'exercice ¹	(2)	(12)	(1)	(15)
Cessions	–	–	–	–
Dotations aux provisions pour dépréciation	–	–	–	–
Reprises de provisions pour dépréciation	–	–	–	–
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	2	9	4	15
Au 31 décembre 2007	<u>(137)</u>	<u>(31)</u>	<u>(10)</u>	<u>(178)</u>
Valeur comptable au 31 décembre 2007	<u>3</u>	<u>22</u>	<u>28</u>	<u>53</u>

¹ La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

c Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	2008	2007
Coût		
Ecarts d'acquisition – valeur comptable (Note 17 a)	343	397
Autres immobilisations incorporelles – valeur comptable (Note 17 b)	47	53
	<u>390</u>	<u>450</u>

Etats financiers consolidés (suite)

18 Immobilisations corporelles

a Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2008	458	326	784
Acquisitions	2	61	63
Ajustements de juste valeur	–	–	–
Cessions	(3)	(5)	(8)
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ .	(60)	(70)	(130)
Au 31 décembre 2008	397	312	709
Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2008	(30)	(115)	(145)
Dotations aux amortissements de l'exercice ²	(9)	(48)	(57)
Cessions	1	4	5
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ .	8	28	36
Au 31 décembre 2008	(30)	(131)	(161)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	367	181	548

1 Dont variations liées à la cession des filiales bancaires régionales pour une valeur nette comptable de 93 millions EUR.

2 Y compris dépréciation sur immeuble : 1,5 million EUR.

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2007	507	317	824
Acquisitions	2	59	61
Ajustements de juste valeur	–	–	–
Cessions	(2)	(2)	(4)
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ .	(49)	(48)	(97)
Au 31 décembre 2007	458	326	784
Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2007	(29)	(108)	(137)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(10)	(54)	(64)
Cessions	–	1	1
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ .	9	46	55
Au 31 décembre 2007	(30)	(115)	(145)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	428	211	639

1 Dont montant net des actifs reclassés en "Actifs non courants destinés à être cédés" pour 42 millions EUR.

b Immeubles de placement

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, le groupe ne détenait pas d'immeuble de placement.

c Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations corporelles – valeur comptable (Note 18 a)	548	639
Immeubles de placement – valeur comptable (Note 18 b)	–	–
	548	639

19 Liste des sociétés consolidées

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation</i> *	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2008	% 2007
Réseaux bancaires					
Banque Chaix ³	France	IG	Banque	–	100,0
Banque de Savoie ³	France	IG	Banque	–	99,9
Banque Dupuy de Parseval ³	France	IG	Banque	–	100,0
Banque Marze ³	France	IG	Banque	–	100,0
Banque Pelletier ³	France	IG	Banque	–	100,0
COPARI	France	IG	Sté immobilière	100,0	99,8
Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO) ³	France	IG	Banque	–	100,0
Financière d'Uzès	France	MEE	Sté financière	34,0	34,0
HSBC de Baecque Beau ¹	France	IG	Banque	–	100,0
HSBC Factoring (France) (ex-Elysées Factor).	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Hervet ¹	France	IG	Banque	–	100,0
HSBC Picardie ¹	France	IG	Banque	–	100,0
HSBC UB ¹	France	IG	Banque	–	100,0
Massilia Participations Immobilières ³	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
Provençale de Participation ³	France	IG	Sté financière	–	100,0
SARL Neuilly Valeurs	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	99,8
SCI Château Richard ³	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
SCI Hervet Mathurins	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
SCI Les Hauts de Malençons ³	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
SCI Neuilly Vichy	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
SCI Pelletier ³	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
SNC Neuilly l'Ecrin ²	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
Société Anonyme Professionnelle de Crédit (SAPC Ufipro Recouvrement)	France	IG	Banque	100,0	100,0
Société Auxiliaire Immobilière ³	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
Société Immobilière de la Région Rhône-Alpes (SIRRA) ³	France	IG	Sté de services	–	100,0
Société Immobilière et Foncière Savoisiennne (SIFS) ³	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
Société Immobilière Provence Côte d'Azur ²	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
Société Marseillaise de Crédit ³	France	IG	Banque	–	100,0
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Vernet Expansion	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Vernet Rendement 22 ⁴	France	IG	Sté financière	–	100,0
Vernet Rendement 37 ⁴	France	IG	Sté financière	–	100,0
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 10	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Elysées GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
FCPE Aéro Parts Multi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 3	France	IG	Sté financière	100,0	100,0

* IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence.

1 Fusion avec HSBC France.

2 Liquidation.

3 Cession.

4 Déconsolidation.

Etats financiers consolidés (suite)

19 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation*</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2008	% 2007
FDM 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 6	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 8	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 10	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 6	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finely	France	IG	Sté financière	100,0	99,8
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
France Titrisation	France	MEE	Sté de services	33,3	33,3
HSBC Covered Bonds (France) (ex-Hervet Participations)	France	IG	Sté financière	100,0	99,8
HSBC Financial Products (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Leasing (Belgique)	Belgique	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Middle East Leasing Partnership	Dubai	IG	Sté financière	85,0	85,0
HSBC Paris Immo Buro (SCPI) ²	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Securities (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Securities Services (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Immobilière Bauchard	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Moabi ⁴	France	IG	Sté financière	–	100,0
Neuilly Saint-Paul	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Realimo Negotiation	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Baobab	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi'er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Palissandre	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	–

* IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence.

2 Liquidation.

4 Déconsolidation.

19 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation*</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2008	% 2007
Saussaies Haussmann	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
SNCB / M6-2008A (ex-SAS Losange Immobilier) ⁴	France	IG	Sté financière	–	100,0
Société Financière et Mobilière (SFM)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Immobilière Maiesherbes-Anjou	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Thasosfin	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	100,0	100,0
Global Marco High Risk	France	IG	Sté financière	89,7	100,0
Halbis Capital Management (France)	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	Contrôle conjoint	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Duoblig (ex-HSBC Dynamic Cash)	France	IG	Sté financière	55,7	–
HSBC Eotop	France	IG	Sté financière	78,8	–
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (France) (ex-HSBC Investments (France))	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management FCP (France) (ex-HSBC Investments FCP (France))	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Horizon 2007 ²	France	IG	Sté financière	–	81,0
HSBC Horizon 2008 ⁴	France	IG	Sté financière	–	73,0
HSBC Horizon 2034-2036	France	IG	Sté financière	59,3	78,0
HSBC Multimanager World Equity	France	IG	Sté financière	99,7	100,0
Isère 2010	France	IG	Sté financière	76,3	76,0
Moderato 85 ²	France	IG	Sté financière	–	70,0
Moderato 95 ²	France	IG	Sté financière	–	89,0
SGF Allegro ²	France	IG	Sté financière	–	91,0
Sinopia AM Luxembourg	Luxembourg	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
Sinopia Asset Management	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd	Hong Kong	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
Sinopia Asset Management (UK) Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de services	100,0	100,0
Sinopia Danube 2015	France	IG	Sté financière	74,9	–
Sinopia Digit Long Terme ⁴	France	IG	Sté financière	–	80,0
Sinopia Financial Services	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Sinopia Global Equities	France	IG	Sté financière	57,7	–
Sinopia HSBC Guarant 2016 US ⁴	France	IG	Sté financière	–	–
Sinopia HSBC Guarant 2021 US ⁴	France	IG	Sté financière	–	–
Sinopia Société de Gestion	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Sinopia SpreadCash ⁴	France	IG	Sté financière	–	99,9
Sinopia TRS 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC Olivier d'Antibes	France	IG	Sté financière	60,0	60,0
Banque privée					
Byron Equilibre	France	IG	Courtier d'assurances	99,9	99,8
Delosfin SA	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	99,9
Eurofin Assurances	France	IG	Courtier d'assurances	99,9	99,8
Eurofin Capital Partners (ECP)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
HSBC Private Bank France	France	IG	Banque	100,0	100,0
HSBC Private Wealth Managers (ex-Louvre Gestion)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Republic Assurance SARL	France	IG	Courtier d'assurances	100,0	100,0
LGI	Luxembourg	IG	Gérant de Fortune	100,0	100,0
Octogone Immobilier	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
SCI Triangle d'Or ²	France	IG	Sté immobilière	–	100,0

* IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence.

2 Liquidation.

4 Déconsolidation.

Etats financiers consolidés (suite)

19 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation*</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2008	% 2007
Autres					
Charterhouse Management Service Limited (CMSL)	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Elysées Forêts	France	IG	Sté de services	75,3	75,2
Elysées Formation	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Enership	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Excofina	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
FinanCités.	France	MEE	Sté de Capital Risque	25,0	25,0
Forepar	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC PP 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Nobel	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Serdac	Suisse	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
SGEFF	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Value Fund 1 ²	France	IG	Sté financière	–	81,8
Value Fund 2.	France	MEE	Sté financière	45,4	45,4

* IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence.

2 Liquidation.

<i>Entrées du périmètre</i>	<i>Année</i>	<i>Entrées du périmètre</i>	<i>Année</i>
FinanCités.	2007	HSBC Duoblig (ex-HSBC Dynamic Cash)	2008
Global Marco High Risk	2007	HSBC Eotop.	2008
HSBC Horizon 2007.	2007	SAF Zhu jiang ba	2008
HSBC Horizon 2008.	2007	SAF Zhu jiang er	2008
HSBC Horizon 2034-2036	2007	SAF Zhu jiang jiu	2008
HSBC Middle East Leasing Partnership (Dubai)	2007	SAF Zhu jiang liu	2008
HSBC Multimanager World Equity.	2007	SAF Zhu jiang qi	2008
Isère 2010	2007	SAF Zhu jiang san	2008
Moderato 85	2007	SAF Zhu jiang shi	2008
Moderato 95	2007	SAF Zhu jiang shiyi	2008
SAF Baiyun	2007	SAF Zhu jiang wu	2008
SAF Guangzhou.	2007	SAF Zhu jiang yi	2008
SGF Allegro	2007	Sinopia Global Equities	2008
Sinopia Digit Long Terme	2007		

19 Liste des sociétés consolidées (suite)

Fusion :

Fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France
Fusion de HSBC Hervet avec HSBC France
Fusion de HSBC Picardie avec HSBC France
Fusion de HSBC UBP avec HSBC France

Déconsolidation :

HSBC Horizon 2008
Moabi
Sinopia Digit Long Terme
Sinopia HSBC Garant 2016 US
Sinopia HSBC Garant 2021 US
Sinopia SpreadCash
SNCB / M6-2008 - A (ex-SAS Losange Immobilier)
Vernet Rendement 22
Vernet Rendement 37

Changement de dénomination :

HSBC Covered Bonds (France)
(ex-Hervet Participations)
HSBC Duoblig (ex-HSBC Dynamic Cash)
HSBC Factoring (France) (ex-Elysées Factor)
HSBC Global Asset Management (France)
(ex-HSBC Investments (France))
HSBC Global Asset Management FCP (France)
(ex-HSBC Investments FCP (France))
HSBC Private Wealth Managers (ex-Louvre Gestion)
SNCB / M6-2007B (ex-SAF Huang He)
SNCB / M6-2008A (ex-SAS Losange Immobilier)

Cessions ou liquidations :

Banque Chaix
Banque de Savoie
Banque Dupuy de Parseval
Banque Marze
Banque Pelletier
Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO)
HSBC Horizon 2007
HSBC Paris Immo Buro (SCPI)
Massilia Participations Immobilières
Moderato 85
Moderato 95
Provençale de Participation
SCI Château Richard
SCI Les Hauts de Malençons
SCI Pelletier
SCI Triangle d'Or
SGF Allegro
SNC Neuilly l'Ecrin
Société Auxiliaire Immobilière
Société Immobilière de la Région Rhône-Alpes (SIRRA)
Société Immobilière et Foncière Savoissienne (SIFS)
Société Immobilière Provence Côte d'Azur
Société Marseillaise de Crédit
Value Fund 1

Etats financiers consolidés (suite)

20 Autres actifs

(en millions d'euros)	2008	2007
Impôts courants	112	99
Actifs non courants destinés à être cédés	5	84
Autres actifs	4 852	3 539
	4 969	3 722

Actifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	2008	2007
Terrains, constructions et agencements	5	42
Immeubles de placements	-	42
Total	5	84

Les actifs classés en "Actifs non courants destinés à être cédés" respectent les conditions indiquées dans l'IFRS 5 et rappelées dans la Note 2 aa.

En 2008, un gain de 20 millions EUR a été enregistré sur la cession d'immeubles comptabilisés en 2007 en "Actifs non courants destinés à être cédés".

21 Passifs financiers sous option juste valeur

(en millions d'euros)	2008	2007
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	204	166
Dettes représentées par un titre	1 996	157
Dettes subordonnées	6	13
	2 206	336

Au 31 décembre 2008, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 81 millions EUR pour le groupe HSBC France (9 millions EUR au 31 décembre 2007).

Au 31 décembre 2008, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuable à des modifications du risque de crédit atteignait 48 millions EUR pour le groupe HSBC France (2 millions EUR au 31 décembre 2007).

En 2008, le groupe a comptabilisé en résultat un gain de 45 millions EUR au titre de son propre *spread* de crédit (gain de 2 millions EUR en 2007).

En juin 2008, une émission dans le cadre du programme EMTN de HSBC France a été réalisée pour un montant de 1,5 milliard EUR.

22 Autres passifs

(en millions d'euros)	2008	2007
Part non détenue par le Groupe dans les fonds consolidés	90	-
Dettes sur paiements à base d'actions ¹	-	42
Passifs de crédit-bail	-	-
Autres éléments de passif	2 293	1 508
	2 383	1 550

¹ A compter de l'exercice 2008, les paiements à base d'actions sont traités comme des "equity settled" (voir Note 1 a et l'impact sur les capitaux propres en Note 31).

23 Impôts différés et provisions pour risques et charges

a Impôts différés

(en millions d'euros)	2008			2007		
	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>
Différences temporaires :						
– engagements						
de retraite	23	1	(22)	48	2	(46)
– crédit-bail	(2)	–	2	(28)	–	28
– réévaluation						
des immobilisations	(48)	–	48	(73)	–	73
– autres différences						
temporaires	104	2	(102)	80	–	(80)
	<u>77</u>	<u>3</u>	<u>(74)</u>	<u>27</u>	<u>2</u>	<u>(25)</u>

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	2008	2007
Couverture de flux de trésorerie	63	59
Réserve des titres disponibles à la vente	13	(43)
Ecarts actuariels	(2)	(3)

b Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1^{er} janvier 2008	78
Dotations aux provisions	56
Provisions utilisées	(12)
Reprise de provisions	(20)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements ¹	(17)
Au 31 décembre 2008	85

1 Dont impact de la cession des filiales bancaires régionales : 17 millions EUR.

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1 ^{er} janvier 2007	133
Dotations aux provisions	23
Provisions utilisées	(26)
Reprise de provisions	(49)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements	(3)
Au 31 décembre 2007	78

Au 31 décembre 2008, le poste "Provisions pour risques et charges" comprend notamment :

- une provision de 9 millions EUR, fondée sur une estimation des coûts des départs volontaires et des départs en retraite aidés au titre du plan social mis en place en 2005, dans le cadre du Plan Stratégique 2005-2008 (au 31 décembre 2007 : 15 millions EUR) ;
- une provision de 28 millions EUR, dotée en 2008 dans le cadre du Plan de Développement 2010.

Etats financiers consolidés (suite)

24 Opérations de pension et comptes de règlement

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Actif		
Prêts et créances sur la clientèle :		
– prises en pension	16 911	17 111
– comptes de règlement	393	388
Prêts et créances sur établissements de crédit :		
– prises en pension	28 477	31 238
– comptes de règlement	1 591	2 725
	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
(en millions d'euros)		
Passif		
Dettes envers la clientèle :		
– mises en pension	24 757	13 578
– comptes de règlement	818	1 315
Dettes envers les établissements de crédit :		
– mises en pension	29 155	35 904
– comptes de règlement	681	1 876

25 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	2008	2007
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	207	262
– sous option juste valeur	7	13
	214	275

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	2008	2007
150 M EUR ¹ Taux variable - échéance 2014	150	150
10 Md JPY ² Taux variable - Titres subordonnés à durée indéterminée	–	66
15 M EUR Taux variable - échéance 2015	7	13
5 Md JPY Taux variable - Titres subordonnés à durée indéterminée	40	30
Taux variable - Autres titres subordonnés	17	16
	214	275

¹ Emissions souscrites par HSBC Bank plc.

² Remboursement des titres subordonnés à durée indéterminée en novembre 2008 par l'exercice de l'option d'achat.

26 Portefeuille de transaction (passif)

(en millions d'euros)	2008	2007
Positions nettes vendeuses de titres	22 179	26 204
Dépôts interbancaires.	7 572	4 100
Dépôts clientèle.	2 601	3 716
Dettes représentées par un titre	1 540	1 944
Total	33 892	35 964

En 2008, le groupe a comptabilisé un gain de 119,9 millions EUR relative à son propre *spread* de crédit (gain de 2 millions EUR en 2007).

27 Juste valeur des instruments financiers

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque. La responsabilité finale pour la détermination des justes valeurs est du ressort de la Direction Financière qui reporte fonctionnellement au Directeur Financier du Groupe HSBC. La Direction Financière établit les principes comptables et les procédures de validation des évaluations ; elle a la responsabilité de vérifier que les méthodes appliquées sont conformes aux principes comptables applicables.

Pour les justes valeurs déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés moins liquides, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le Groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêt du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Les résultats des validations indépendantes sont soumis à la Direction et des ajustements aux justes valeurs, découlant des informations ci-dessus, sont comptabilisés si nécessaire.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Les résultats du processus de validation indépendant sont soumis aux Comités d'évaluation et examinés par ces derniers. Les Comités d'évaluation sont constitués de représentants de plusieurs fonctions support indépendantes (*Product Control, Market Risk Management, Derivative Model Review Group* et Finance) ainsi qu'à la Direction des opérations de marché.

Tous les ajustements apportés au calcul de la juste valeur, suite au processus de validation, sont reportés à la Direction.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (effets publics et valeurs assimilées, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs présentées ci-après :

Etats financiers consolidés (suite)

27 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Cotation de marché

Instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif.

Evaluation utilisant des données de marché observables

Instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.

Evaluation utilisant des données de marché non observables

Instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Dans le cas où, pour un instrument financier donné, le marché n'est pas actif, les techniques d'évaluation sont utilisées. La majorité des techniques d'évaluation reposent uniquement sur des données de marché observables. La fiabilité de la mesure de la juste valeur est ainsi très forte.

Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Le terme "non observable", dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction, dans des conditions normales, pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Par ailleurs et bien que découlant d'une méthode d'évaluation faisant appel à des données de marché non observables, la juste valeur ainsi obtenue peut dans certains cas être attribuée en grande partie à des données de marché observables. Par conséquent, l'incertitude liée aux données de marché non observables n'engendrera en général qu'un certain degré d'incertitude quant à la juste valeur globale de l'instrument financier mesuré. Des informations complémentaires sur les instruments évalués à l'aide de données non observables sont détaillées dans les sections ci-dessous qui permettent de mieux mesurer l'importance de cette incertitude.

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte en taux par des dérivés ou pour la dette structurée émise, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de cash-flow sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées. Ces *spreads* de marché sont significativement plus étroits que les *spreads* de crédit observés sur les marchés obligataires traditionnels ou les dérivés de crédit (*Credit Default Swap – CDS*).

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission, sauf en cas de remboursement anticipé.

Toutes les positions nettes sur des instruments financiers et tous les portefeuilles d'instruments dérivés sont valorisés au prix demandé ou au prix offert (*bid price* ou *offer price*), selon les cas. Les positions acheteuses sont comptabilisées au prix demandé et les positions vendeuses au prix offert.

27 Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des détentions significatives d'instruments financiers est déterminée à partir d'un multiple de la valeur d'un seul instrument, sans opérer d'ajustement de bloc qui viserait à refléter l'importance de ces participations.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction. Les coûts de mise en œuvre des transactions, tels que les frais de courtage, commissions versées et frais supportés postérieurement à l'exécution des transactions, sont comptabilisés en charges. Le coût futur de gestion du portefeuille des dérivés de gré à gré n'est pas non plus intégré dans la juste valeur, mais passé en charge au titre de chaque période concernée.

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Dettes représentées par un titre, bons du Trésor et assimilés et actions

Ces instruments sont valorisés à partir des cours de marché fournis par les bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données, lorsqu'ils existent. A défaut, la juste valeur est calculée à partir de cotations de marché pour des instruments similaires.

Du fait du manque de liquidité sur le marché des obligations adossées à des prêts hypothécaires, les données observables disponibles sont peu nombreuses. Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité de ces données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché.

A défaut de cotation de marché, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation. Les paramètres pris en compte dans ces méthodes d'évaluation découlent de données de marché observables et, le cas échéant, d'hypothèses relatives aux données non observables.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques peuvent varier. Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Prêts

Les prêts comptabilisés en juste valeur sont valorisés à partir de cotations des courtiers et/ou sur la base des consensus de marché, lorsqu'ils existent. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir du *spread* de crédit observé pour d'autres instruments de marché du même émetteur ou d'émetteurs similaires.

Etats financiers consolidés (suite)**27 Juste valeur des instruments financiers** (suite)*Emissions structurées*

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des éléments à partir desquels les actifs et passifs financiers sont valorisés à leur juste valeur dans les états financiers consolidés.

(en millions d'euros)	Cotation de marché	Techniques d'évaluation :		Total contre- parties	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Total
		Utilisation de données de marché observables	Utilisation de données de marché non- observables			
Au 31 décembre 2008						
Actifs						
Portefeuille de transaction	52 526	11 571	–	64 097	3 330	67 427
Actifs financiers sous						
option juste valeur . . .	–	512	–	512	3	515
Instruments dérivés. . . .	3 559	65 096	124	68 779	36 434	105 213
Titres disponibles						
à la vente.	1 849	1 051	170	3 070	177	3 247
Passifs						
Portefeuille de transaction	23 117	7 911	–	31 028	2 864	33 892
Passifs financiers sous						
option juste valeur . . .	204	2 002	–	2 206	–	2 206
Instruments dérivés. . . .	4 598	63 050	124	67 772	35 224	102 996
Au 31 décembre 2007						
Actifs						
Portefeuille de transaction	53 886	757	–	54 643	3 471	58 114
Actifs financiers sous						
option juste valeur . . .	–	–	–	–	–	–
Instruments dérivés. . . .	2 614	21 928	742	25 284	11 272	36 556
Titres disponibles						
à la vente.	1 894	1 977	169	4 040	10	4 050
Passifs						
Portefeuille de transaction	31 097	1 904	–	33 001	2 963	35 964
Passifs financiers sous						
option juste valeur . . .	–	336	–	336	–	336
Instruments dérivés. . . .	2 537	20 731	798	24 066	12 407	36 473

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date d'établissement du bilan, des actifs et passifs décrits ci-dessous sont estimées comme indiqué ci-après :

(i) Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

La juste valeur des prêts et créances se fonde sur les transactions de marché observables, lorsqu'il en existe. En l'absence de transactions de marché observables, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les prêts et créances sains sont regroupés, dans la mesure du possible, en groupes homogènes en fonction de leur montant, catégorie de clientèle, devise, notation, échéance et

27 Juste valeur des instruments financiers (suite)

taux. En général, les cash-flows contractuels sont actualisés sur la base d'un taux d'actualisation estimé par le groupe, correspondant au taux qu'un intervenant de marché utiliserait pour valoriser des instruments de même échéance, présentant les mêmes caractéristiques de refixation de taux et de crédit. Pour les bandes de maturité pour lesquelles aucune information de prix récente n'est disponible, une extrapolation linéaire est réalisée à partir des points connus les plus proches.

Pour les prêts et dépôts, la juste valeur des montants remboursables à vue est égale à la valeur comptable à la date du bilan.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts prend en compte à la fois la dépréciation des créances à la date d'arrêté et les estimations de pertes à venir sur la durée résiduelle des prêts.

La juste valeur des créances douteuses est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la durée de recouvrement attendue.

(ii) Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est calculée à partir des cours de marché acheteurs. La juste valeur des instruments financiers non cotés est calculée à partir de techniques d'évaluation qui tiennent compte des cours de titres similaires cotés ou des revenus futurs générés par de tels titres.

(iii) Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Pour la détermination de leur juste valeur, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont regroupées en fonction de leur échéance résiduelle. Leur juste valeur est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux en vigueur offerts pour des dépôts de même durée résiduelle. La juste valeur des dépôts remboursables à vue est supposée égale à leur montant exigible à la date de clôture.

(iv) Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La juste valeur des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées est calculée à partir des cotations de marché à la date de clôture, le cas échéant, ou sur la base des cotations de marché d'instruments comparables.

Les justes valeurs présentées dans cette note sont établies à une date donnée et peuvent varier significativement par rapport aux montants qui seront réellement versés à la date d'échéance ou de règlement de ces instruments. Dans de nombreux cas, la cession des portefeuilles ne serait pas immédiatement réalisable à la juste valeur retenue, compte tenu de la taille des portefeuilles valorisés. En conséquence, les justes valeurs ne correspondent pas à la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur est calculée comme le produit de la valeur d'un seul instrument et du nombre d'instruments détenus. Il n'est procédé à aucun ajustement au titre d'une décote ou prime de bloc.

La juste valeur des actifs incorporels et, notamment, la valeur attribuée aux portefeuilles de dépôts, cartes de crédit et relations de clientèle, n'est pas prise en compte dans ce qui précède puisqu'il ne s'agit pas d'instruments financiers.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers dont la valeur comptable est raisonnablement proche de la juste valeur, notamment en raison de leur courte durée ou de réajustements fréquents en fonction des taux de marché :

Actifs

Caisse et banques centrales
Comptes d'encaissement
Créances à court terme comptabilisées en "Autres actifs"

Passifs

Comptes d'encaissement
Dettes à court terme comptabilisées en "Autres passifs"

Etats financiers consolidés (suite)**27 Juste valeur des instruments financiers** (suite)

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

(en millions d'euros)	2008		2007	
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27 270	27 273	33 083	33 110
Prêts et créances sur la clientèle	51 286	50 370	55 196	54 718
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	42 136	42 136	48 393	48 406
Comptes créditeurs de la clientèle	53 791	53 816	44 690	44 692
Dettes représentées par un titre	20 351	20 430	22 840	22 840
Dettes subordonnées	207	210	262	266

28 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Le tableau suivant présente une analyse des flux futurs non actualisés des dettes financières comptabilisées au bilan par dates d'échéances contractuelles.

Les passifs du portefeuille de transaction ont été inclus dans la rubrique "A vue" et non suivant leur date contractuelle de maturité car ces passifs sont détenus pour des durées très courtes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008					
	<i>A vue</i>	<i>A moins de 3 mois</i>	<i>Entre 3 et 12 mois</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
Dettes envers les établissements de crédit	723	47 481	2 444	2 572	1 464	54 684
Comptes créditeurs de la clientèle	17 161	45 360	2 418	230	522	65 691
Portefeuille de transaction	33 892	–	–	–	–	33 892
Passifs financiers sous option juste valeur	–	15	4	2 187	568	2 774
Instruments dérivés	102 388	–	257	352	–	102 997
Dettes représentées par un titre	–	12 590	2 629	4 261	1 805	21 285
Dettes subordonnées	–	–	40	–	230	270
Autres passifs financiers	2 813	1 176	638	551	1	5 179
Engagements de financement	129	2 184	3 211	8 975	2 166	16 665
Total au 31 décembre 2008	157 016	108 806	11 641	19 128	6 756	303 437

28 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007					Total
	<i>A vue</i>	<i>A moins de 3 mois</i>	<i>Entre 3 et 12 mois</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	
Dettes envers les établissements de crédit	1 346	46 393	5 546	530	1 121	54 936
Comptes créditeurs de la clientèle	20 078	28 154	3 915	306	864	53 317
Portefeuille de transaction	35 964	–	–	–	–	35 964
Passifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	125	289	414
Instruments dérivés.	36 054	46	37	324	12	36 473
Dettes représentées par un titre	–	14 246	1 697	6 607	1 992	24 542
Dettes subordonnées	–	–	64	32	187	283
Autres passifs financiers	1 696	1 448	546	242	225	4 157
Engagements de financement	180	1 956	1 788	10 821	3 780	18 525
Total au 31 décembre 2007	95 318	92 243	13 593	18 987	8 470	228 611

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

Les portefeuilles de transaction (actif et passif) et les instruments dérivés de transaction sont exclus de ce tableau car il est escompté que leur dénouement ou règlement intervienne à moins d'un an.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008		Total
	<i>A moins d'un an</i>	<i>A plus d'un an</i>	
Actif			
Actifs financiers sous option juste valeur.	–	515	515
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 705	1 565	27 270
Prêts et créances sur la clientèle	31 960	19 326	51 286
Investissements financiers.	51	3 196	3 247
Autres actifs financiers	5 284	45	5 329
	63 000	24 647	87 647
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit.	38 932	3 204	42 136
Comptes créditeurs de la clientèle	53 133	658	53 791
Passifs financiers sous option juste valeur	19	2 187	2 206
Dettes représentées par un titre	15 062	5 289	20 351
Autres passifs financiers	2 450	549	2 999
Dettes subordonnées	–	207	207
	109 596	12 094	121 690

Etats financiers consolidés (suite)**28 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité** (suite)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		
	<i>A moins d'un an</i>	<i>A plus d'un an</i>	<i>Total</i>
Actif			
Actifs financiers sous option juste valeur	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	31 367	1 716	33 083
Prêts et créances sur la clientèle	32 461	22 735	55 196
Investissements financiers	543	3 507	4 050
Autres actifs financiers	3 585	274	3 859
	67 956	28 232	96 188
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	47 577	816	48 393
Comptes créditeurs de la clientèle	43 293	1 397	44 690
Passifs financiers sous option juste valeur	–	336	336
Dettes représentées par un titre	15 746	7 094	22 840
Autres passifs financiers	1 482	475	1 957
Dettes subordonnées	–	262	262
	108 098	10 380	118 478

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans la Note 33.

29 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
Effets publics et valeurs assimilées	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–
Prêts et créances sur la clientèle	–	–
Obligations et autres titres à revenu fixe	37 640	29 730
Actions et autres titres à revenu variable	–	436
	37 640	30 166

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards de prêts et de dons en pension de titres.

Collatéraux acceptés en garantie des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 66 154 millions EUR au 31 décembre 2008 (63 088 millions EUR au 31 décembre 2007).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 61 518 millions EUR au 31 décembre 2008 (56 609 millions EUR au 31 décembre 2007). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

30 Capital social appelé

En 2008, HSBC France a procédé à une réduction de capital. Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2008 à 337 millions EUR divisé en 67 437 820 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	<i>Nombre d'actions de HSBC France</i>	<i>Montant (en millions d'euros)</i>
Au 1^{er} janvier 2008	75 963 895	380
Actions émises	221 154	1
Réduction de capital par rachat d'actions	(8 750 000)	(44)
Fusion HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau	2 771	–
Au 31 décembre 2008	<u>67 437 820</u>	<u>337</u>
Au 1 ^{er} janvier 2007	75 683 045	378
Actions émises	<u>280 850</u>	<u>2</u>
Au 31 décembre 2007	<u>75 963 895</u>	<u>380</u>

Etats financiers consolidés (suite)

31 Capitaux propres

2008

	Autres réserves										Total des Intérêts capitaux propres	
	Capital social appelé d'émission	Primes d'émission	Report à nouveau et Résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Ecart actuariel sur		Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle joint	Capitaux propres, part du groupe		
							régimes à prestations définies	Paiements à base d'actions				
(en millions d'euros)												
Solde au 1^{er} janvier 2008	380	1 191	3 272	211	(117)	-	6	117	4	5 064	31	5 095
Réduction de capital.	(43)	(1 191)	(166)	-	-	-	-	-	-	(1 400)	-	(1 400)
Impact de l'adoption de l'IFRIC 11 au 1 ^{er} janvier 2008	-	-	-	-	-	-	-	11	-	11	-	11
Nouvelles souscriptions de capital, nettes de coût	-	16	-	-	-	-	-	-	-	16	17	33
Résultat de l'exercice, part du groupe	-	-	1 764	-	-	-	-	-	-	1 764	-	1 764
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariel sur régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-	(2)
Plus-ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres	-	-	-	(216)	(19)	-	-	-	-	(235)	-	(235)
Transferts en compte de résultat	-	-	-	(73)	18	-	-	-	-	(55)	-	(55)
Paiements à base d'actions.	-	-	-	-	-	-	-	17	-	17	-	17
Impôts sur éléments comptabilisés ou transférés en capitaux propres	-	-	-	64	-	-	-	-	-	64	-	64
Quote-part du résultat net revenant aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Ecart de conversion.	-	-	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	-	(7)
Autres variations	-	-	-	(9)	-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
Solde au 31 décembre 2008	337	16	4 870	(23)	(118)	(7)	4	145	4	5 228	48	5 276

31 Capitaux propres (suite)

2007

	Autres réserves										Total des Intérêts capitaux propres			
	Capital social appelé d'émission	Primes d'émission	Report à nouveau et Résultat de l'exercice	Résultat net des activités abandonnées	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Ecart actuariel sur régimes à prestations définies	Paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle joint		Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires propres	
Solde au 1 ^{er} janvier 2007...	378	1 164	3 165	-	579	(74)	4	-	88	102	-	5 406	19	5 425
Nouvelles souscriptions de capital, nettes de coût .	2	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	11	34
Résultat de l'exercice, part du groupe	-	-	929	45	-	-	-	-	-	1	-	975	-	975
Dividendes	-	-	(1 038)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 038)	-	(1 038)
Ecart actuariel sur régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	-	9	-	9
Plus-ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres	-	-	-	-	96	(61)	-	-	-	-	-	35	-	35
Transferts en compte de résultat	-	-	-	-	(482)	(3)	-	-	-	-	-	(485)	-	(485)
Paiements à base d'actions et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-	-	11	-	11
Impôts sur éléments comptabilisés ou transférés en capitaux propres	-	-	-	-	15	22	-	(3)	-	-	-	34	-	34
Quote-part du résultat net revenant aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	(4)	-	-	-	-	(4)	-	(4)
Réévaluation Erisa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82	82	-	82
Autres variations	-	6	(10)	-	3	(1)	-	-	18	(99)	99	16	(1)	15
Solde au 31 décembre 2007	380	1 191	3 046	45	211	(117)	-	6	117	4	181	5 064	31	5 095

Etats financiers consolidés (suite)

32 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Amortissements	69	79
Paiements à base d'actions	44	11
Réévaluation des immeubles de placement	-	(7)
Dépréciation de créances	127	52
Passages en pertes nets de récupérations de créances	(39)	(82)
Provisions pour risques et charges	37	(26)
Provisions utilisées	(12)	(26)
Dépréciation d'investissements financiers	119	26
Amortissements des surcotes / décotes	-	1
	345	28

Variation des actifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes de régularisation	(364)	(237)
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	(10 843)	(11 270)
Variation des créances envers les établissements de crédit	1 982	3 870
Variation des créances envers la clientèle	4 046	(13 144)
Variation des actifs financiers sous option juste valeur	(516)	-
Variation des autres actifs	(1 314)	(1 017)
	(7 009)	(21 798)

Variation des passifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes de régularisation	(34)	298
Variation des dettes envers les établissements de crédit	(6 257)	24 463
Variation des dettes envers la clientèle	9 101	11 284
Variation des dettes représentées par un titre	2 489	5 777
Variation des passifs financiers sous option juste valeur	665	63
Variation des autres éléments de passif	1 872	13
	2 858	41 898

Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Caisse et banques centrales	2 077	4 014
Valeurs à l'encaissement (actif)	1 234	1 369
Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins	31 909	33 079
Effets publics, certificats de dépôt à moins de trois mois	784	929
Déduction : comptes d'encaissement (passif)	(1 041)	(1 180)
	34 963	38 211

33 Gestion des risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques frontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. La gestion de ces risques est présentée ci-après. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse. De plus, certains risques sont liés à la mise en place de transactions avec des entités *ad hoc* ou d'engagements hors bilan liés à la mise en place d'arrangements incluant des garanties financières, des lettres de crédits et des engagements de financement donnés.

La gestion des autres risques significatifs pour le groupe est présentée dans le chapitre Facteurs de risque pages 55 à 61.

Gestion des risques de crédit

Activité déployée et risques identifiés

La maîtrise des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est organisée d'une part autour d'un comité l'Alco Crédit et d'autre part de la Direction des Risques de Crédit (DRC) qui est indépendante des lignes métiers et rapporte hiérarchiquement au Directeur Général Délégué en charge des risques et fonctionnellement à la Direction des risques de HSBC Bank plc à Londres.

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

La Direction des risques de HSBC Bank plc à Londres est responsable de la mise en place des principes de gestion des risques de crédit et assure le suivi et la gestion centralisée de haut niveau des risques de crédit pour ses filiales, partout dans le monde. Chaque entité est en outre chargée :

- du contrôle des expositions sur les entités étrangères, les banques et les autres établissements financiers. Les limites de risque de crédit et de règlement concernant les contreparties issues de ces secteurs sont approuvées et gérées par la fonction Risques de crédit du Groupe (*Group Credit Risk*) afin d'optimiser l'utilisation des ressources de crédit et d'éviter une concentration excessive des risques ;
- du suivi des expositions intra-groupe afin de garantir le respect des limites réglementaires ;
- de la maîtrise du risque pays, grâce à l'imposition de limites par pays et de plafonds spécifiques par échéance et type d'activités. Les limites par pays sont définies en fonction de facteurs économiques et politiques et de la connaissance des entreprises locales. Les transactions avec les pays considérés à haut risque sont étudiées au cas par cas.

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques du Groupe permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le Groupe était auparavant doté d'un système de notation à sept niveaux basé sur une estimation de la probabilité de défaillance et des facteurs de réduction du risque. Ce système historique de notation des risques a été remplacé par une approche plus fine, fondée sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conforme à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires. Avec l'intégration de ce dispositif dans le système de reporting, l'information soumise à la Direction sera conforme aux obligations du Groupe en matière de notation interne.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Evaluation des dépréciations

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des dépréciations sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de défaillance et de défaut de paiement et les données historiques et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique actuelle.

Il existe deux types de dépréciations sur créances – celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement – présentés dans la Note 2 g.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que lesdits facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies à la Note 2. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution des garanties. Pour les engagements de financement et autres engagements liés au crédit, qui sont irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total des prêts engagés.

Au titre de certains actifs financiers, le groupe est légalement autorisé à compenser certaines expositions au risque de crédit par des montants dus à la même contrepartie. Dans des circonstances normales, le Groupe n'aurait pas l'intention de procéder à un règlement en net ou simultané des actifs et passifs financiers. Aussi les actifs financiers ne sont pas compensés par les passifs financiers correspondants. Cependant, l'exposition au risque de crédit lié aux actifs financiers concernés est réduite comme indiqué au tableau ci-dessous.

	31 décembre 2008		
	<i>Plafond d'exposition</i>	<i>Montants pouvant être juridiquement compensés</i>	<i>Risque de crédit net total</i>
(en millions d'euros)			
Comptes d'encaissements	1 234	–	1 234
Actifs de transaction	65 375	–	65 375
– bons du Trésor et assimilés	40 885	–	40 885
– obligations et autres titres à revenu fixe	9 357	–	9 357
– prêts et créances	15 133	–	15 133
Actifs sous option juste valeur	515	–	515
– obligations et autres titres à revenu fixe	3	–	3
– prêts et créances	512	–	512
Produits dérivés	105 213	(85 022)	20 191
Prêts et créances au coût amorti	78 556	(6 718)	71 838
– prêts et créances sur les établissements de crédit	27 270	–	27 270
– prêts et créances sur la clientèle	51 286	(6 718)	44 568
Investissements financiers	2 399	–	2 399
– bons du Trésor et assimilés	309	–	309
– obligations et autres titres à revenu fixe	2 090	–	2 090
Autres actifs	4 829	–	4 829
Hors-bilan	25 391	–	25 391
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	7 226	–	7 226
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	18 165	–	18 165
Total	283 512	(91 740)	191 772

33 Gestion des risques (suite)

(en millions d'euros)	31 décembre 2007		
	<i>Plafond d'exposition</i>	<i>Montants pouvant être juridiquement compensés</i>	<i>Risque de crédit net total</i>
Comptes d'encaissements	1 369	–	1 369
Actifs de transaction	45 025	–	45 025
– bons du Trésor et assimilés	30 445	–	30 445
– obligations et autres titres à revenu fixe	6 456	–	6 456
– prêts et créances	8 124	–	8 124
Actifs sous option juste valeur	–	–	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	–	–	–
– prêts et créances	–	–	–
Produits dérivés	36 556	(26 245)	10 311
Prêts et créances au coût amorti	88 279	–	88 279
– prêts et créances sur les établissements de crédit	33 083	–	33 083
– prêts et créances sur la clientèle	55 196	–	55 196
Investissements financiers	2 264	–	2 264
– bons du Trésor et assimilés	952	–	952
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 312	–	1 312
Autres actifs	3 629	–	3 629
Hors-bilan	27 199	–	27 199
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	6 873	–	6 873
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	20 326	–	20 326
Total	204 321	(26 245)	178 076

Garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Prêts et créances

Les entités du groupe sont tenues de mettre en œuvre les principes directeurs concernant l'acceptation de catégories spécifiques de garanties reçues ou d'autres instruments de réduction du risque de crédit et de définir des paramètres d'évaluation. Ces paramètres doivent être conservateurs ; ils doivent être réexaminés régulièrement et ils doivent s'appuyer sur des observations empiriques. Les structures des garanties et les arrangements juridiques sont soumis à des examens périodiques pour déterminer s'ils continuent de remplir l'objectif visé et demeurent conformes aux pratiques du marché local.

Les garanties reçues sont un facteur important de réduction du risque de crédit. Néanmoins, le groupe a pour politique de s'assurer que les clients ont les moyens de rembourser leurs prêts plutôt que de s'appuyer sur les garanties. Dans certains cas, les prêts peuvent être émis sans garantie, en fonction du statut du client et du type de produit.

Les principales garanties reçues sont les suivantes :

- les hypothèques sur les résidences, s'agissant de prêts aux particuliers ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de prêts au secteur commercial et industriel ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de financements du secteur de promotion immobilière ;
- les nantisements sur les instruments financiers tels que les obligations ou les actions qui serviront aux transactions, s'agissant de transactions financières ;
- les dérivés de crédit, y compris les *credit default swaps (CDS)* sont également utilisés pour gérer le risque de crédit du portefeuille de prêts du groupe.

L'information sur la juste valeur des collatéraux détenus comme garantie sur les prêts et avances en impayés mais non dépréciés ou sur les créances dépréciées n'est pas publiée car non disponible.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Autres garanties

Les autres sûretés garantissant des actifs financiers autres que des prêts et créances dépendent de la structure de l'instrument. En règle générale, les dettes représentées par un titre et les bons du Trésor et assimilés ne sont pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs (ABS "Asset Backed Securities"), qui sont garantis par des portefeuilles d'actifs financiers.

Dérivés

Le groupe privilégie les accords-cadres ISDA pour la documentation juridique de l'activité dérivés. Ils fournissent un cadre contractuel au sein duquel il est possible de négocier de gré à gré un éventail complet de produits tout en contraignant chacune des parties à l'application des mécanismes de résiliation et de compensation conventionnelle (*close-out netting*) pour toutes les transactions en cours couvertes par un contrat en cas de défaillance de l'une des parties ou lors de la survenance d'un autre cas convenu de résiliation. Le groupe privilégie en outre la pratique courante qui consiste à signer une annexe CSA (*Credit Support Annex*) au contrat-cadre ISDA. L'annexe CSA permet d'instituer une garantie mutuelle visant à circonscrire le risque de contrepartie lié au marché inhérent aux positions non dénouées.

Comptes d'encaissement

Un risque de règlement existe chaque fois qu'un versement en espèces, titres ou actions est réalisé face à une réception en attente d'un montant correspondant en espèces, titres ou actions. Des plafonds de règlement journaliers sont mis en place pour chaque contrepartie afin de couvrir dans sa globalité le risque de règlement journalier lié aux opérations de banque d'investissement du groupe et à ses opérations de marché. Des mécanismes de garantie de paiement ou de livraison contre paiement permettent de limiter considérablement le risque de règlement lié à des transactions multiples, en particulier sur des titres et des actions.

Le groupe fournit en France, principalement, un éventail diversifié de services financiers. Son portefeuille d'instruments financiers à l'origine du risque de crédit est fortement diversifié et aucune exposition à un secteur donné ou à un groupement économique donné ne représente plus de 10 % de l'actif total consolidé en dehors de ce qui suit :

- la majorité de l'exposition du groupe au risque de crédit est concentrée en France. En France, le risque de crédit du groupe est dispersé sur un large éventail de secteurs d'activité et de groupements économiques ; et
- la situation du groupe en tant que membre d'un des principaux groupes bancaires internationaux implique une concentration significative de son exposition aux établissements de crédit. La majeure partie du risque de crédit issu du secteur bancaire est concentrée en Europe.

Aucune exigence de garantie particulière ne s'applique aux concentrations sectorielles, à l'exception de l'exposition au secteur immobilier. Des sûretés sur les biens sous-jacents couvrent la majeure partie de l'exposition aux secteurs de l'immobilier et du bâtiment, et au marché des prêts immobiliers.

Le groupe n'a pas d'exposition directe sur les prêts à risques du marché américain (*subprime*).

33 Gestion des risques (suite)

Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	<i>Prêts et créances sur la clientèle montent brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>	<i>Prêts et créances sur la clientèle montent brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>
Particuliers	10 452	20,15	12 800	22,88
Prêts hypothécaires à l'habitat	3 137	6,05	3 980	7,11
Autres prêts	7 315	14,10	8 820	15,77
Sociétés non financières	25 059	48,29	25 825	46,17
Commerce, industrie et commerce international	12 758	24,58	12 519	22,38
Immobilier commercial	6 926	13,35	7 691	13,75
Autre immobilier	264	0,51	356	0,64
Gouvernement	200	0,39	215	0,38
Autres	4 911	9,46	5 044	9,02
Financier	16 378	31,56	17 308	30,95
Institutions financières hors banques	16 332	31,47	17 243	30,83
Comptes de règlement	46	0,09	65	0,12
Total prêts et créances à la clientèle	51 889	100,00	55 933	100,00

Qualité du crédit des instruments financiers

Les portefeuilles de prêts, d'obligations et de dérivés du groupe sont ainsi classés dans le tableau ci-après par catégories de qualité du crédit. Chacune de ces catégories se subdivise elle-même en trois sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts à la grande clientèle, aux prêts aux particuliers, ainsi qu'au rating de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des quatre catégories.

Classement par qualité du crédit

	<i>Prêts à la grande clientèle et dérivés</i>	<i>Prêts aux particuliers</i>	<i>Obligations / autres</i>
Strong	CRR 1 à CRR 2	EL 1 à EL 2	A- et supérieur
Medium	CRR 3 à CRR 5	EL 3 à EL 5	B+ à BBB+ et non noté
Sub-Standard	CRR 6 à CRR 8	EL 6 à EL 8	B et inférieur
Impaired	CRR 9 à CRR 10	EL 9 à EL 10	Douteux

Définitions des quatre catégories de notation

“Strong” : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n'étant qu'exceptionnelles.

“Medium” : expositions impliquant un suivi plus important, avec un risque de défaillance faible à modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont minimales après mise en œuvre du processus de recouvrement.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

“Sub-standard” : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d’impayés pouvant aller jusqu’à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d’une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

“Impaired” : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses. Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus comme douteuses. Ces comptes peuvent se situer dans n’importe quelle catégorie de perte attendue, sachant que dans les catégories de qualité supérieure, le classement reflétera la possibilité de compenser l’impayé par des mesures d’atténuation du risque de crédit sous une forme ou sous une autre.

Echelles fines de notation du risque

L’échelle CRR (*Customer Risk Rating* ou Note de risque client) à 10 notes se subdivise en un classement plus fin à 22 notes selon la probabilité de défaillance de la contrepartie. Ce système de notation s’étend à l’ensemble du groupe et à tous les clients, conformément au dispositif Bâle II adopté pour l’exposition concernée. L’échelle EL (*Expected Loss* ou Perte attendue) à 10 notes pour les comptes de particuliers est la synthèse d’un classement encore plus fin à 29 niveaux sur l’ensemble du Groupe, conjuguant dans une mesure composite les facteurs de risque liés à la contrepartie et au produit/créance. Dans un souci de cohérence de l’information publiée et compte tenu des pratiques du marché concernant les transactions sur obligations et autres instruments financiers, les notations externes dans le tableau “Ventilation des actifs financiers par qualité du crédit” ci-après ont été alignées sur le classement interne en quatre catégories présenté dans le tableau ci-avant. Il convient toutefois de noter qu’il n’y a pas de corrélation fixe entre les notations internes et externes. Le Groupe a retenu les notations de Standard and Poor’s et celles d’agences équivalentes. Les obligations assorties d’une note à court terme sont présentées ci-dessous en regard de la note à long terme de leur émetteur. Lorsqu’une même obligation donne lieu à des notes différentes de la part des grandes agences de rating, ladite obligation est classée dans la catégorie la plus basse.

La présentation de l’information financière a été modifiée par rapport aux années précédentes et l’ancien système uniforme à sept notes a été remplacé à la fois pour étendre la gamme des instruments financiers couverte dans la présentation de la qualité du portefeuille et pour refléter le système de notation plus sensible au risque, introduit dans le cadre du programme Bâle II.

Il n’y a pas de mesure d’*impairment* pour les actifs détenus à des fins de transaction ou comptabilisés en juste valeur dans la mesure où les variations de juste valeur sont constatées directement en compte de résultat. En conséquence, les montants relatifs à ces actifs sont répartis dans les créances saines.

Pour les modalités relatives à la dépréciation sur les titres disponibles à la vente et les actions, voir “Principes comptables” (Note 2).

33 Gestion des risques (suite)

Ventilation des actifs financiers par qualité de Crédit

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Créances saines			Créances saines en impayées		Total
	Strong	Medium	Sub-standard	Impaired		
Caisse, banques centrales et CCP	1 234	–	–	–	–	1 234
Portefeuille de transaction actif	58 643	6 732	–	–	–	65 375
Effets publics et valeurs assimilées	40 885	–	–	–	–	40 885
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 400	2 957	–	–	–	9 357
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10 724	944	–	–	–	11 668
Prêts et créances sur la clientèle	634	2 831	–	–	–	3 465
Actifs financiers sous option juste valeur	515	–	–	–	–	515
Effets publics et valeurs assimilées	3	–	–	–	–	3
Obligations et autres titres à revenu fixe	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur la clientèle	512	–	–	–	–	512
Instruments dérivés	88 416	16 797	–	–	–	105 213
Prêts et créances au coût	46 272	31 131	560	173	420	78 556
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 369	4 885	16	–	–	27 270
Prêts et créances sur la clientèle	23 903	26 246	544	173	420	51 286
Investissements financiers	1 096	1 303	–	–	–	2 399
Effets publics et valeurs assimilées	309	–	–	–	–	309
Obligations et autres titres à revenu fixe	787	1 303	–	–	–	2 090
Autres actifs	–	4 829	–	–	–	4 829
Avals et endos	–	3	–	–	–	3
Autres actifs	–	4 826	–	–	–	4 826
Total	196 176	60 792	560	173	420	258 121

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Créances saines			Créances saines en impayées	Impaired	Total
	Strong	Medium	Sub- standard			
Caisse, banques centrales et CCP	1 369	—	—	—	—	1 369
Portefeuille de transaction actif	38 557	6 468	—	—	—	45 025
Effets publics et valeurs assimilées	30 445	—	—	—	—	30 445
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 411	3 045	—	—	—	6 456
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 664	1 588	—	—	—	6 252
Prêts et créances sur la clientèle	37	1 835	—	—	—	1 872
Actifs financiers sous option juste valeur	—	—	—	—	—	—
Effets publics et valeurs assimilées	—	—	—	—	—	—
Obligations et autres titres à revenu fixe	—	—	—	—	—	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit	—	—	—	—	—	—
Prêts et créances sur la clientèle	—	—	—	—	—	—
Instruments dérivés.	27 719	8 837	—	—	—	36 556
Prêts et créances au coût.	48 983	38 328	344	—	624	88 279
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 780	9 303	—	—	—	33 083
Prêts et créances sur la clientèle	25 203	29 025	344	—	624	55 196
Investissements financiers.	1 314	950	—	—	—	2 264
Effets publics et valeurs assimilées	952	—	—	—	—	952
Obligations et autres titres à revenu fixe	362	950	—	—	—	1 312
Autres actifs	—	3 629	—	—	—	3 629
Avals et endos	—	9	—	—	—	9
Autres actifs	—	3 620	—	—	—	3 620
Total	117 942	58 212	344	—	624	177 122

33 Gestion des risques (suite)

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des prêts et créances à la clientèle dont l'échéance est impayée ou en dépassement mais qui ne sont pas considérés comme douteux. Il n'y a pas d'autres postes présentant des montants en impayés mais non douteux.

(en millions d'euros)	<i>Inférieur à 29 jours</i>	<i>De 30 à 59 jours</i>	<i>De 60 à 89 jours</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2008	148	19	6	173

Evolution des dépréciations pour l'ensemble des créances

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre 2008		
	<i>Prêts évalués individuel- lement</i>	<i>Prêts évalués collecti- vement</i>	<i>Total</i>
Au 1er janvier	(644)	(93)	(737)
Reprises de dépréciations utilisées	43	–	43
Reprises de dépréciations disponibles	142	7	149
(Dotations) de l'exercice	(268)	(12)	(280)
Variations de change et autres mouvements ¹	202	21	223
Au 31 décembre	(525)	(77)	(602)

¹ Dont cession des filiales bancaires régionales : 198 millions EUR de dépréciations sur les prêts évalués individuellement et 21 millions EUR de dépréciations sur les prêts évalués collectivement.

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre 2007		
	<i>Prêts évalués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collecti- vement</i>	<i>Total</i>
Au 1^{er} janvier	(685)	(87)	(772)
Reprises de dépréciations utilisées	92	–	92
Reprises de dépréciations disponibles	152	11	163
(Dotations) de l'exercice	(208)	(17)	(225)
Variations de change et autres mouvements	5	–	5
Au 31 décembre	(644)	(93)	(737)

Dépréciations pour créances douteuses sur la clientèle

(en %)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dépréciations pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts ¹ :		
– dépréciations de prêts évalués individuellement	1,40	1,60
– dépréciations de prêts évalués collectivement	0,20	0,23
Total	1,60	1,83

¹ Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Dépréciations pour risques de crédit

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre 2008	Exercice clos au 31 décembre 2007
Dépréciations évaluées individuellement		
Dotations de l'exercice	268	208
(Reprises) de dépréciations disponibles	(142)	(152)
Récupérations sur créances amorties	(4)	(10)
	<u>122</u>	<u>46</u>
Dépréciations évaluées collectivement		
Dotations de l'exercice	12	17
(Reprises) de dépréciations	(7)	(11)
Récupérations sur créances amorties	–	–
	<u>5</u>	<u>6</u>
Total des pertes / (reprises) pour dépréciation	<u>127</u>	<u>52</u>
– établissements de crédit	–	–
– clientèle	127	52
Autres dépréciations pour risques de crédit	1	–
Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente	(1)	–
Coût du risque	<u>127</u>	<u>52</u>
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture	<u>0,24 %</u>	<u>0,09 %</u>
Encours de la clientèle et établissements de crédit		
Créances douteuses	946	1 268
Dépréciations individuelles	525	644
Créances brutes	<u>79 158</u>	<u>89 017</u>
Taux de couverture des créances douteuses	<u>55,50 %</u>	<u>50,79 %</u>

Gestion de la liquidité et du financement

Le risque de liquidité est défini comme le risque que le groupe n'ait pas les ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient ou qu'il obtienne ces ressources à un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie.

Le risque de financement (une forme de risque de liquidité) se matérialise lorsque les ressources pour financer un actif illiquide ne peuvent être obtenues selon les termes prévus et lorsque nécessaire.

La gestion de la liquidité et du financement a donc pour objectif d'assurer que l'ensemble des engagements de financements et des retraits de dépôts prévisibles soit honoré à l'échéance. HSBC France possède une source de financement diversifiée et stable, constituée de la dette, de dépôts de sa clientèle de particuliers et d'entreprises et de portefeuilles d'actifs très liquides.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du groupe et aux changements des marchés dans lequel HSBC France opère. Cette politique continuera d'être adaptée, en particulier, en fonction des perturbations actuelles du marché.

La gestion de la liquidité et du financement est menée en respectant les pratiques et limites fixées par le groupe. Ces limites prennent en compte la liquidité et la profondeur des marchés dans lequel HSBC France opère.

La gestion de la liquidité et du financement s'appuie sur :

- le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les contraintes internes et les exigences de la réglementation ;
- la projection des flux de trésorerie et la détermination des actifs liquides nécessaires pour assurer l'équilibre ;

33 Gestion des risques (suite)

- le maintien d'un éventail varié de sources de financement ;
- la gestion de la concentration et du profil d'amortissement de la dette ;
- le suivi des programmes de financement ;
- la gestion selon des limites prédéterminées des engagements de liquidité contingente ;
- le suivi de la concentration des déposants afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante ; et
- l'existence de plans de gestion de crises de liquidité et de financement. Ces plans définissent les indicateurs avancés de situations de tensions et indiquent quelles mesures prendre en cas de difficultés liées à une crise systémique ou autre, tout en limitant les implications négatives à long terme pour l'activité.

Principales sources de financement

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du groupe qui s'est révélée stable au fil des ans.

En 2008, HSBC France a poursuivi sa politique équilibrée visant à lever les ressources nécessaires au développement de ses activités au meilleur coût.

HSBC France est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. HSBC France reçoit régulièrement des dépôts, souvent à court terme, de banques et d'autres institutions financières. En outre, le financement des activités de marchés de capitaux, du fait des opérations de pension notamment, permet au groupe de bénéficier d'un refinancement direct sur les marchés. En juin 2008, une émission dans le cadre de son programme EMTN a été réalisée pour un montant de 1,5 milliard EUR.

La plupart des actifs de la banque sont libellés en euros, mais peuvent être également en livres et en dollars des Etats-Unis et marginalement dans d'autres devises. Les actifs qui ne sont pas libellés en euros sont financés par des ressources en devises en provenance du marché interbancaire des eurodevises, des banques centrales, de la clientèle de grandes entreprises et d'autres institutions financières.

L'analyse des flux futurs non actualisés des passifs financiers par date d'échéance à la clôture est présentée en Note 28.

Suivi du ratio Avances/Dépôts

Le Groupe HSBC favorise le financement des crédits clientèle par des dépôts de la clientèle et vise une indépendance vis-à-vis des marchés de capitaux à court terme. Pour ce faire, le Groupe impose des limites aux entités bancaires visant à restreindre la croissance des crédits clientèle qui ne serait pas financée par la croissance des ressources stables au travers d'un ratio "Avance sur dépôts".

Au-delà du ratio Avances/Dépôts, HSBC France utilise un certain nombre d'autres indicateurs pour gérer la liquidité du groupe, ainsi que des projections de besoins de trésorerie selon différents scénarii.

Le suivi des dépôts par type d'établissement permet de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis d'un établissement donné ou d'une catégorie spécifique de déposants.

Le groupe maintient des actifs liquides permettant d'honorer toute demande de trésorerie inattendue au travers de la vente de valeurs mobilières et de financement supplémentaire, provenant, par exemple, du marché interbancaire ou des opérations de pension.

Suivi du ratio de liquidité réglementaire français

HSBC France respecte le coefficient réglementaire de liquidité imposé par la Banque de France sous la supervision de la Commission bancaire. Les banques sont tenues de transmettre des rapports trimestriels qui présentent le détail du calcul de leur coefficient mensuel de liquidité pour les trois derniers mois. Les banques transmettent en même temps des "ratios d'observations", qui sont des prévisions de leurs positions futures de liquidité. Ces ratios sont calculés en divisant les actifs liquides (qui sont soumis à des facteurs de décote) par les passifs exigibles (qui comprennent une portion des comptes de la clientèle, 5 % des engagements de hors-bilan et l'ensemble des emprunts et dettes subordonnées arrivant à échéance dans moins d'un mois). Les banques sont tenues de conserver à tout moment un ratio supérieur à 100 %. Au cours de l'année 2008, le ratio moyen de liquidité de HSBC France s'est établi à 111,25 % sur base individuelle.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

HSBC France suit également la politique du Groupe HSBC qui consiste à adosser tous les dépôts bancaires et professionnels dont l'échéance est inférieure à 1 mois et un pourcentage de l'ensemble des autres dépôts à des actifs liquides, toutes devises confondues. En cas de crise, le groupe serait donc en mesure d'honorer ses obligations à mesure qu'elles arriveraient à échéance pendant un minimum de 1 mois sans avoir recours aux marchés. Cette contrainte vient renforcer les exigences réglementaires.

Liquidité contingente

Dans le cadre de ces activités courantes, HSBC France fournit des engagements de financements qui ne sont pas utilisés et qui constituent donc une source de demande de liquidité contingente. Ces engagements peuvent être donnés aux clients et à des véhicules de financement de créances au travers de lignes de liquidité.

Comme les autres entités du Groupe HSBC, HSBC France prend en considération ces engagements de liquidité dans sa gestion de la liquidité et du financement du groupe notamment au travers des projections issues des scénarii de crise.

Plans d'urgence

HSBC France procède aussi à la gestion de la liquidité par la définition et le suivi de plans d'urgence performants qui devraient être mis en place en cas de crise de liquidité et/ou de financement (LCP/FCP) de façon à faire face à une crise en ayant établi un plan exécutable. Les scénarii de crise pour lesquels sont développés les plans d'urgence sont regroupés en deux grandes catégories :

- ceux correspondant à une crise spécifique à HSBC ; et
- ceux correspondant à une crise systémique des banques,

et sont adaptés aux spécificités des métiers de HSBC France et des marchés dans lesquels ces activités sont menées.

Gestion des risques de marché

La surveillance des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le retour sur risque, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant majeur en matière de produits et services financiers.

Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risques de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les *spreads* obligataires et les cours des actions et des denrées et matières premières, puissent peser sur le produit net bancaire du Groupe ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

HSBC France divise ses expositions au risque de marché entre les positions d'opérations de marché et les autres. Les expositions d'opérations de marché proviennent des positions liées aux activités de teneur de marché et aux transactions pour compte propre. Les autres expositions sont dues à la gestion des actifs et passifs bancaires commerciaux.

Ces deux types d'exposition sont examinés de façon systématique par les Comités ALCO (Comité de Bilan et de Marchés), qui s'assurent que des contrôles adéquats sont en place et qui fixent les politiques en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marché sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle éthique nécessaires pour les gérer.

Les acteurs et organes de contrôle permanent des risques de marchés

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Traded Markets Development & Risk (TMR) – Groupe HSBC

La Direction du Groupe HSBC participe activement à la définition et au suivi des risques de marché de HSBC France par le biais du département *Traded Markets Development & Risk* (TMR). La vocation de cette unité est d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais du *Global Mandate* et d'en contrôler l'utilisation. Le responsable de TMR rapporte au *Chief Financial & Risk Officer* du Groupe HSBC.

33 Gestion des risques (suite)

Market Risk Management (MRM)

Market Risk Management (MRM) est en charge du suivi rapproché des risques de marché de HSBC France, de l'instruction des limites à destination de l'ALCO et de l'optimisation au jour le jour de l'utilisation des limites, de la résolution des éventuels dépassements identifiés et notifiés par *Product Control*. Le responsable de MRM France est rattaché hiérarchiquement au Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et fonctionnellement au responsable de MRM EMEA, entité du Groupe en charge des risques de marché sur cette zone géographique.

Product Control

Au sein des fonctions support des grands clients de HSBC France, les équipes de *Product Control*, dirigées par le *Head of Market Risk and Product Control*, assurent le calcul, le contrôle et l'analyse au quotidien des indicateurs de risques de marché et des résultats. Elles sont aussi chargées du contrôle de la valorisation journalière des positions, de la définition des réserves, et de l'enregistrement des résultats quotidiens.

Product Control constitue ainsi le fondement du dispositif de contrôle permanent indépendant des risques de marché de la banque. Une équipe spécifique au sein de *Product Control* est en charge de la consolidation des risques du groupe HSBC France ainsi que de la production et de la diffusion des états des reportings portant sur les risques de marché de HSBC France.

Derivative Models Review Group (DMRG)

Pour la gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés, le recours à des modèles développés par la recherche front-office se révèle nécessaire. La validation de ces modèles incombe à une cellule spécialisée et indépendante, *Derivative Models Review Group (DMRG)*. Depuis mars 2005, cette équipe a rejoint le Secrétariat Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et rapporte au *Head of Market Risk and Product Control*. Le DMRG Paris est par ailleurs fonctionnellement rattaché au DMRG Group, lui-même intégré à TMR.

Le Comité des paramètres

Placé sous la direction du *Head of Market Risk & Product Control*, il est composé de membres du DMRG, de *Product Control*, de MRM et de représentants du *front office*. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant afin d'examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le front-office. Au cours de ces réunions mensuelles, sont examinés l'évolution des principaux indicateurs de marché ainsi que les risques de concentrations sur titres et les éventuelles provisions pour illiquidité.

Le Comité des Risques de Marché

Le Comité des Risques de Marché est un Comité qui se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des risques. Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché. Ce comité a pour mission de superviser les risques de marché d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le Comité des Risques de Marché regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques, la Direction Générale, les Directeurs des métiers directement concernés, le *Head of Market Risk and Product Control*, le responsable de MRM, le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ainsi que le Directeur de la Gestion Financière du Bilan.

Le Comité des Risques de Marché examine mensuellement les indicateurs de risques préparés par *Product Control* et analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent. Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement de ses limites ou d'extension de celles-ci.

Le contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques de marché tels qu'ils sont décrits ci-dessus est du ressort de *Group Financial Services and European Audit (AUF)* qui est l'organe du Groupe HSBC en charge du contrôle périodique des activités de marché à travers le monde.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France jouent pleinement le rôle que leur assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites de marché sont soumises pour avis à chaque Comité d'Audit de HSBC France, et les principales informations relatives aux risques de marché et à leur contrôle sont présentées à ce comité qui peut ainsi délibérer sur l'ensemble du dispositif de contrôle.

De même, une présentation des éléments principaux relatifs aux risques de marché est faite à chaque Conseil d'Administration de HSBC France.

Les outils du contrôle permanent des risques de marchés

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été revalidé par la Commission bancaire en 2007 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ; et
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarii de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarii de stress sont définis par un groupe de spécialistes à Paris (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe.

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, les anticipations de dividendes futures, etc. Ainsi, HSBC France calcule depuis le 31 décembre 2007 une VaR complémentaire (*VaR Add-On*) au titre des facteurs de risques exotiques.

33 Gestion des risques (suite)

La VaR 1 jour des Marchés, à la fois sur les opérations de marché et de gestion du risque structurel de taux, s'élevait à :

(en millions d'euros)	<i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i>	<i>VaR Add-On</i>
Au 31 décembre 2008.	21,15	7,0
Au 31 décembre 2007	9,53	3,8

(en millions d'euros)	<i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i>			<i>VaR Add-On</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
2008.	11,49	6,1	28,56	4,8	3,3	7,9
2007.	7,6	4,9	13,6	–	–	–

L'accroissement sensible de la VaR entre fin 2007 et fin 2008 s'explique par l'intégration dans le calcul de scénarii correspondant à la forte volatilité observée depuis le début de la crise financière. Les limites de risque ont en revanche été sensiblement réduites dans de nombreux domaines, en particulier à partir d'octobre 2008.

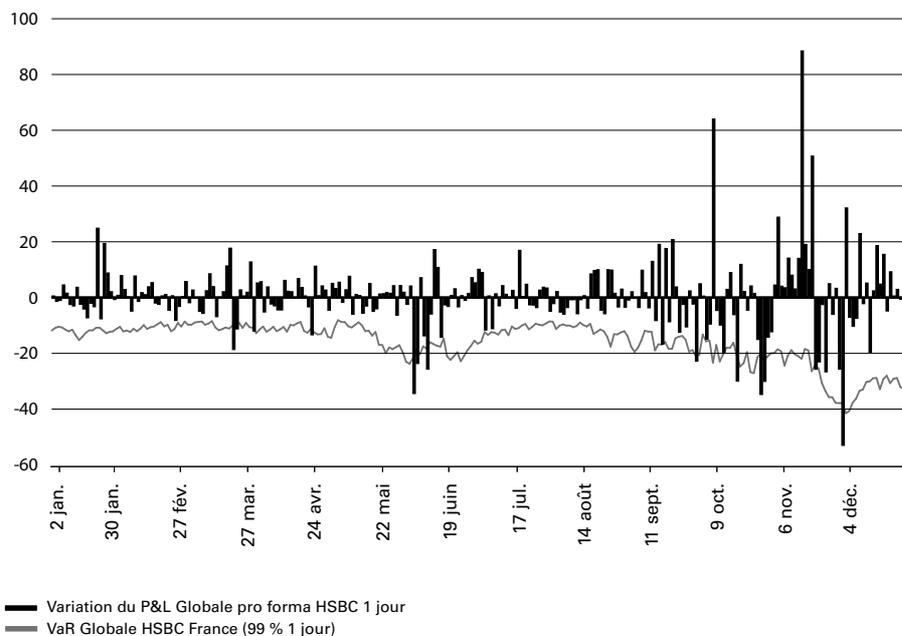
Back-testing

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens "pro forma" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché de HSBC France.

Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que, dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

Back-testing pro forma janvier 2008 – décembre 2008

(en millions d'euros)



Comme la plupart des autres établissements, HSBC France a enregistré en 2008 un nombre inhabituellement élevé de "breaches" du back-testing (10 dépassements), du fait de la très forte volatilité des marchés.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Le Groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe.

Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le Groupe exigent que les services de Contrôle financier du Groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Opérations de marché

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé, tant au niveau du portefeuille que des positions, grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité et de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département *Traded Markets Development and Risk* et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produit et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée, sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par positions prises avec intention de négociation et par positions prises sans intention de négociation (non significatives au niveau de HSBC France) :

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2008	0,27	17,04	6,53	21,20
Au 31 décembre 2007.....	0,40	10,56	5,94	10,70
Moyenne				
2008	0,33	12,97	4,07	11,75
2007.....	0,30	8,27	2,96	8,04
Minimum				
2008	0,09	6,79	1,58	5,96
2007.....	0,11	4,40	0,74	4,96
Maximum				
2008	0,75	27,17	7,22	28,02
2007.....	0,66	12,46	6,54	13,70

33 Gestion des risques (suite)

Positions prises avec intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2008.	0,27	16,69	6,53	19,97
Au 31 décembre 2007	0,40	8,47	5,94	8,15
Moyenne				
2008.	0,33	12,16	4,07	9,65
2007.	0,30	7,42	2,96	6,46
Minimum				
2008.	0,09	5,45	1,58	5,96
2007.	0,11	4,38	0,74	4,87
Maximum				
2008.	0,75	27,30	7,22	23,79
2007.	0,66	12,38	6,54	10,08

Positions prises sans intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2008.	–	1,23	–	1,23
Au 31 décembre 2007	–	2,55	–	2,55
Moyenne				
2008.	–	2,12	–	2,11
2007.	–	1,58	–	1,58
Minimum				
2008.	–	0,94	–	0,94
2007.	–	0,09	–	0,09
Maximum				
2008.	–	4,23	–	4,23
2007.	–	3,61	–	3,61

Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les *Value at Risk* de toutes les positions. Il a été validé par la Commission bancaire pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Au 31 décembre 2008, il couvre un périmètre représentant la quasi-totalité du risque général de marché de HSBC France. Les risques qui ne sont pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et transposée dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	<i>BRI</i>	<i>CAD</i>	<i>BRI</i>	<i>CAD</i>
Modèle interne¹ :	364,1	364,1	92,0	92,0
Risque de change	4,5	4,5	5,4	5,4
Risque général de taux	321,7	321,7	91,6	91,6
Risque global action	109,0	109,0	39,2	39,2
Effet de compensation risque global	(71,1)	(71,1)	(44,2)	(44,2)
Risques forfaitaires :	69,8	69,8	87,1	87,1
Risque de change	–	–	0,15	0,15
Risque général de taux	–	–	0,11	0,08
Risque spécifique de taux	69,8	69,8	75,68	75,68
Risque global action	–	–	–	–
Risque spécifique action	–	–	11,19	11,19
Total	433,9	433,9	179,1	179,1

1 Y compris le périmètre Add-On.

Gestion du risque structurel de taux

Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux de HSBC France est de désensibiliser le résultat à une variation des taux fixe par la gestion du gap de taux (déséquilibre entre la position à taux fixe à l'actif et au passif).

Le risque structurel de taux provient principalement de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses, d'une part sur les options offertes aux emprunteurs pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, d'autre part sur le comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales différentes des caractéristiques contractuelles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent. L'ALCO Bilan vérifie régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt.

Pour gérer ce risque de façon optimale, la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB) centralise le calcul et la gestion du risque structurel de taux et définit les règles de transfert de ce risque au département en charge des activités de marché. L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par la salle des marchés grâce à une série de transactions internes (*cash* ou *swap*) entre les entités opérationnelles et la salle des marchés.

Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés pour solder la position dans le marché.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarii de taux d'intérêt. Par ailleurs, suite à des travaux menés dans le cadre des simulations demandées par le pilier II de Bâle II sur le sujet de *Economic Value of Equity*, HSBC France mesure également mensuellement l'impact sur les fonds propres d'un choc uniforme de 200 bp, à la hausse et à la baisse.

Gestion du risque structurel de change

Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par l'ALCO Bilan.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation des fonds propres due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves. Cette exposition et la sensibilité à la variation des taux de change des ratios de capital sont suivies par l'ALCO Bilan.

33 Gestion des risques (suite)

Analyse des titres adossés à des actifs (ABS – *Asset Backed Securities*)

Le tableau ci-dessous présente les expositions du groupe sur les ABS “*asset backed securities*” :

(en millions d’euros)	31 décembre 2008			
	<i>Exposition brute</i> ²	<i>CDS protection brute</i> ³	<i>Exposition nette</i> ⁴	<i>Valeur comptable</i> ⁵
– Qualité Supérieure ¹	401	–	401	350
– Notation de C à A	29	–	29	20
– Non notés	14	–	14	12
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	444	–	444	382

(en millions d’euros)	31 décembre 2008			
	<i>Gains / pertes latents</i> ⁶	<i>Gains / pertes en compte de résultat</i> ⁷	<i>Dépréciation</i> ⁸	<i>Variation juste valeur par capitaux propres</i> ⁹
– Qualité Supérieure ¹	(51)	–	–	(47)
– Notation de C à A	(9)	–	–	(9)
– Non notés	(2)	–	–	(3)
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	(62)	–	–	(59)

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 L’exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou, dans le cas d’un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.

3 Un CDS est un swap de défaut de contrepartie. “CDS protection brute” est l’exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.

4 L’exposition nette correspond à l’exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d’une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.

5 Valeur comptable de l’exposition nette.

6 Gains et pertes latents de l’exposition nette (cf. renvoi 4) comptabilisés au cours de l’année 2008.

7 Gains et pertes réalisés sur l’exposition nette (cf. renvoi 4) comptabilisés au cours de l’année 2008 par le compte de résultat résultant de la cession de titres.

8 Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l’exposition nette (cf. renvoi 4) des titres disponibles à vente et des titres détenus jusqu’à échéance.

9 Gains et pertes latents sur l’exposition nette (cf. renvoi 4) comptabilisés en fonds propres au titre de la variation de la juste valeur des titres disponibles à vente, ajustée des transferts de la réserve des titres disponibles à la vente au compte de résultat en cas de dépréciation et ajustée des transferts des gains et pertes réalisés lors de la cession des titres.

Couverture des risques et ratios réglementaires

Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par la Commission bancaire :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire “Investment Grade”, 15 % pour un bénéficiaire “Non-Investment Grade” ;
- limitation à huit fois les fonds propres du total des risques dépassant unitairement 10 % des fonds propres. Pour HSBC France, au 31 décembre 2008, onze groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets.

Dépréciation pour risques

Les dépréciations relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2008 couvrent à hauteur de 55,50 % l’ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du groupe HSBC France reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi en moyenne sur 2008 à 111,25 % pour HSBC France sur base individuelle.

Ratio de solvabilité internationale Bâle II

Le ratio de solvabilité internationale Bâle II du groupe HSBC France s'élève à 9,54 % au 31 décembre 2008 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s'élève à 9,49 % (pour une norme minimale de 4 %).

Le total des fonds propres du groupe HSBC France selon la définition Bâle II s'élève à 4,56 milliards EUR au 31 décembre 2008, dont 4,54 milliards EUR au titre du noyau dur.

Les équivalents risques pondérés relatifs aux différentes catégories de risques sont de 47,8 milliards EUR et se répartissent ainsi :

(en milliards d'euros)

Risques de crédits	38,3
Risques de marché	5,5
Risques opérationnels	4,0

Entités *ad hoc*

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions qui prévoient la mise en place d'entités *ad hoc* (*Special Purpose Entities* – SPE), dont certaines sont intégrées dans le bilan consolidé du groupe.

Les transactions impliquant l'utilisation d'entités *ad hoc*, font l'objet d'une autorisation centrale lors de leur création afin de garantir le bien-fondé de leur objet et de leur gouvernance d'entreprise. Les activités des entités *ad hoc* administrées par le groupe sont étroitement surveillées par la Direction. L'utilisation d'entités *ad hoc* ne constitue pas une partie significative des activités du groupe et le groupe ne dépend pas d'entités *ad hoc* pour une part importante de ses activités ou de sa rentabilité.

Véhicules commercialisés par le groupe

Le groupe réexamine les conditions de consolidation chaque fois qu'une modification intervient dans la nature de la relation qui l'unit à une entité *ad hoc*, par exemple, en cas de modification de l'implication du groupe ou de changement des règles de gouvernance ou de la structure de capital de l'entité *ad hoc*.

OPCVM monétaires

Le groupe met en place et gère des OPCVM monétaires offrant à ses clients une gestion sur mesure de leurs placements. Ces OPCVM répondent à des objectifs ciblés et précis. De manière générale, le groupe n'a pas vocation à détenir une participation au sein de ces entités *ad hoc* d'une importance suffisante pour représenter la majorité des risques et avantages liés à leur détention.

Depuis juillet 2007, les OPCVM monétaires français dynamiques ont dû faire face à de fortes demandes de rachats du fait d'une désaffection des investisseurs pour les fonds pouvant comporter une exposition à des actifs hypothécaires. Au cours du 3^e trimestre 2007, le groupe a acquis des actifs et des parts dans deux de ses fonds monétaires dynamiques, HSBC EOTOP et HSBC Duoblig ; aucune part supplémentaire n'a été acquise par le groupe au cours de l'exercice 2008.

Au fur et à mesure des sorties des investisseurs tiers, le groupe a été concentré et a pris, au cours du 1^{er} trimestre 2008, le contrôle de ces fonds en détenant la majorité des parts. Ces deux fonds sont consolidés dans les comptes au 31 décembre 2008.

Opérations de financement d'actifs

L'activité financement d'actifs et financements structurés du groupe (*Asset and Structured Finance* - ASF) est spécialisée dans la location financière et les montages financiers portant sur le financement d'avions et d'autres biens. Ces montages font l'objet de cantonnement dans des entités *ad hoc*, permettant une optimisation des coûts. HSBC France consolide ces entités *ad hoc* lorsque la nature de la relation l'unissant à ces entités montre que HSBC France en exerce le contrôle.

34 Engagements de financement et de garantie

a Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Montants notionnels		
<i>Engagements de garantie donnés</i>		
Cautions, avals et autres garanties	–	–
Garanties et actifs donnés en garantie	7 117	6 779
Autres	109	94
	7 226	6 873
Engagements de financement donnés		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	387	328
Emissions non tirées et crédits revolving	–	26
Autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements :		
– à un an ou moins	5 138	5 363
– à plus d'un an	11 140	14 609
	16 665	20 326

Le tableau ci-dessus fait apparaître les montants notionnels en principal des opérations de hors-bilan pour compte de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

b Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Type de garantie		
Garanties financières ¹	896	18
Lettres de crédit <i>stand-by</i> constituant des garanties financières ²	878	1 115
Autres substituts de crédit direct ³	261	268
Garanties de livraison et de bonne exécution ⁴	1 544	1 481
Garanties de soumission ⁴	56	142
Lettres de crédit <i>stand-by</i> afférentes à des opérations spécifiques ⁴	–	50
Autres garanties liées à des transactions ^{4,5}	3 482	3 705
Autres garanties	109	94
Total	7 226	6 873

- 1 Les garanties financières comprennent notamment les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité.
- 2 Les lettres de crédit *stand-by* sont des garanties financières qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorait pas un engagement.
- 3 Les autres substituts de crédit direct incluent les lettres de crédit de réassurance et les lettres de crédit d'échanges commerciaux émises sans clause autorisant l'émetteur à conserver la propriété des livraisons sous-jacentes.
- 4 Les garanties de livraison et de bonne exécution, les garanties de soumission et autres garanties liées à des transactions sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.
- 5 Y compris les garanties données par le groupe en faveur des autres entités du Groupe HSBC pour 1 185 millions EUR en 2008 (175 millions EUR en 2007).

Etats financiers consolidés (suite)

34 Engagements de financement et de garantie (suite)

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

(en millions d'euros)	2008	2007
Cautions, avals et garanties	-	-
Autres garanties	3	7

35 Opérations de location-financement

Engagements de location-financement

(en millions d'euros)	2008			2007		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Intérêts à payer</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Intérêts à payer</i>	<i>Valeur actuelle</i>
A moins d'1 an	-	-	-	1	-	1
A plus d'1 an et à moins de 5 ans . . .	-	-	-	2	(1)	1
A plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	3	(1)	2

Il n'y a pas de paiements futurs minimum de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

Paiements à recevoir

(en millions d'euros)	2008			2007		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Paiements à recevoir :						
- à moins d'1 an	360	(49)	311	285	(51)	234
- à plus d'1 an et à moins de 5 ans . . .	1 489	(280)	1 208	1 140	(249)	891
- à plus de 5 ans	1 603	(403)	1 200	1 365	(363)	1 002
	3 452	(732)	2 719	2 790	(663)	2 127

Au 31 décembre 2008, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 113 millions EUR (2007 : 116 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables.

Le groupe HSBC France effectue des opérations de location-financement avec des contreparties sur des actifs diversifiés, comme des immeubles, des avions, des équipements industriels.

36 Litiges

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

37 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculée au Royaume-Uni.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

(en milliers d'euros)	2008			2007		
	<i>Nombre de personnes</i>	<i>Solde le plus élevé pendant l'année¹</i>	<i>Solde au 31 décembre¹</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>Solde le plus élevé pendant l'année¹</i>	<i>Solde au 31 décembre¹</i>
Prêts	6	11 928	10 785	7	7 892	7 279
Cartes de crédit	6	73	39	7	89	43
Garanties	6	342	325	7	17	17

¹ Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Avantages à court terme	176	239
Avantages postérieurs à l'emploi	197	254
Avantages à long terme	1	1
Indemnités de fin de contrat de travail	72	75
Paiements en actions	4 198	4 343
	4 644	4 912

Actions et options détenues par les dirigeants :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Nombre des options issues des plans de participation détenues par les dirigeants (et personnes liées)	2 254 811 ²	3 230 437 ²
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées)	1 339 338 ^{1,2}	1 378 695 ^{1,2}

¹ Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

² Le nombre de dirigeants est réduit à six personnes par rapport à sept personnes à fin 2007.

Le Document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 23 à 30 et pages 188 à 189).

Etats financiers consolidés (suite)**37 Transactions avec des parties liées** (suite)**b Transactions avec les autres parties liées**

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Au 31 décembre 2008, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence qu'un nombre limité d'entités. Les transactions liées avec ces entités présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actif		
Portefeuille de transaction	3 235	3 457
Instruments dérivés	36 434	11 343
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 799	6 037
Prêts et créances sur la clientèle	709	41
Investissements financiers	194	129
Autres actifs	2 483	2 335
Comptes de régularisation	91	98
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	19 723	31 372
Comptes créditeurs de la clientèle	153	589
Portefeuille de transaction	282	2 962
Instruments dérivés	35 224	12 426
Autres passifs	3 864	275
Comptes de régularisation	71	101
Dettes subordonnées	150	150
Compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés ¹	539	301
Intérêts et charges assimilées ¹	972	737
Commissions (produits)	141	145
Commissions (charges)	131	117
Résultat net de cession des investissements financiers	–	60
Autres produits d'exploitation	2	2
Dividendes reçus	6	–
Frais généraux et administratifs	59	40

¹ Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 166 millions EUR en 2008 (115 millions EUR en 2007).

38 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2008 dans le groupe HSBC France

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG				BDO France – Léger & Associés				Autres				
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	
Audit													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 512	2 007	67 %	80 %	335	308	100 %	100 %	305	362	100 %	100 %	
– émetteur	540	484	–	–	268	207	–	–	–	–	–	–	
– filiales intégrées globalement	972	1 523	–	–	67	101	–	–	305	362	–	–	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes – émetteur	753	508	33 %	20 %	–	–	–	–	–	–	–	–	
– filiales intégrées globalement	52	105	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Sous-total	2 265	2 515	100 %	100 %	335	308	100 %	100 %	305	362	100 %	100 %	
Autres prestations rendues													
Juridique, fiscal, social	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Sous-total	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	2 265	2 515	100 %	100 %	335	308	100 %	100 %	305	362	100 %	100 %	

39 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2008.

Etats financiers consolidés (suite)

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de HSBC France SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

Comme exposé dans le rapport de gestion, la crise financière et économique s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté certaine à apprécier les perspectives économiques et financières. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte incertain, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciations pour risques de crédit et de contrepartie

Comme indiqué dans la Note 2 g de l'annexe, votre société constitue des dépréciations sur prêts et créances pour couvrir les risques de crédit associés à son activité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons revu et testé les procédures mises en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

Valorisation des instruments financiers

Comme indiqué dans la Note 2 d de l'annexe, votre société enregistre et valorise ses instruments financiers en application des principes comptables en vigueur et utilisent des modèles internes pour valoriser certains d'entre eux. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif à la vérification de ces modèles, à la détermination des paramètres utilisés ainsi qu'à la prise en compte des risques associés à ces instruments.

Dépréciation d'actifs disponibles à la vente

Comme indiqué dans la Note 2 j de l'annexe, votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par le groupe pour leur dépréciation, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Prise en compte du risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur

Comme indiqué dans les Notes 21, 26 et 27 de l'annexe, votre société procède à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Autres estimations comptables

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des écarts d'acquisition, les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 2 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

BDO France – Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Information sur les comptes sociaux

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2008 ont été certifiés sans réserve et sans observations.

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2007 ont été certifiés sans réserve et avec des observations concernant la première application de l'avis CNC 2006-02 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement,

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2006 ont été certifiés sans réserve et avec des observations concernant la première application du règlement CRC 2005-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et la correction d'une erreur concernant la présentation comptable des dérivés.

Bilans sociaux comparés 2008-2007-2006

ACTIF

(en milliers d'euros)

	2008	2007	2006
Caisse, Banques Centrales, CCP	2 118 949	4 292 739	745 328
Effets publics et valeurs assimilées	42 006 901	31 796 857	25 091 827
Créances sur les établissements de crédit	43 805 810	43 284 929	25 930 126
Opérations avec la clientèle	67 259 125	61 214 168	48 133 345
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 197 491	7 524 035	4 224 904
Actions et autres titres à revenu variable	474 447	520 254	2 332
Participations et autres titres détenus à long terme	325 848	1 049 640	1 369 984
Parts dans les entreprises liées	1 946 963	2 743 877	3 730 146
Immobilisations incorporelles	165 063	47 349	52 297
Immobilisations corporelles	348 865	323 783	322 271
Autres actifs	24 072 588	10 084 356	7 728 532
Comptes de régularisation	78 244 443	31 489 894	22 510 394
TOTAL DE L'ACTIF	271 966 493	194 371 881	139 841 486

Hors bilan

Engagements de financement donnés	18 296 348	19 552 694	16 205 692
Engagements de garantie donnés	7 257 607	6 524 504	6 438 299
Engagements sur titres	1 713 723	2 621 065	2 760 052

PASSIF

	2008		2007	2006
	Avant affectation	Après affectation ¹	Après affectation	Après affectation
(en milliers d'euros)				
Dettes envers les établissements de crédit	55 176 600	55 176 600	59 421 892	30 872 787
Opérations avec la clientèle	64 739 927	64 739 927	41 969 604	34 590 383
Dettes représentées par un titre	24 252 179	24 252 179	24 993 802	19 602 233
Autres passifs	40 474 966	40 474 966	31 170 756	27 143 833
Comptes de régularisation	82 134 683	82 134 683	32 226 638	23 191 323
Provisions	417 917	417 917	370 846	373 916
Fonds pour risques bancaires généraux	41	41	-	-
Dettes subordonnées	221 435	221 435	272 843	778 553
Capital souscrit	337 189	337 189	379 819	378 415
Primes d'émission	16 139	16 139	1 190 817	1 164 372
Réserves	1 047 990	1 047 990	1 210 107	1 705 625
Provisions réglementées	38 766	38 766	41 699	40 046
Report à nouveau	1 123 058	3 108 661	1 123 058	-
Résultat de l'exercice	1 985 603	-	-	-
Acompte sur résultat	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	271 966 493	271 966 493	194 371 881	139 841 486

Hors bilan

Engagements de financement reçus	2 735 255	2 735 255	509 162	395 070
Engagements de garantie reçus	6 326 614	6 326 614	6 604 895	5 542 331
Engagements sur titres	1 968 819	1 968 819	2 796 874	2 466 576

¹ Affectation proposée.

Comptes de résultats sociaux comparés 2008-2007-2006

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	5 116 279	4 166 094	2 891 139
Intérêts et charges assimilées	(5 257 708)	(4 228 756)	(2 906 563)
Revenus des titres à revenu variable	281 167	368 341	311 088
Commissions (produits)	703 301	611 619	563 620
Commissions (charges)	(185 791)	(176 979)	(193 689)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	947 513	794 416	693 986
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	(84 329)	1 254	31 731
Autres produits d'exploitation bancaire	38 107	13 905	32 334
Autres charges d'exploitation bancaire	(32 299)	(10 464)	(16 008)
Produit net bancaire	1 526 240	1 539 430	1 407 638
Charges générales d'exploitation	(1 321 725)	(1 128 916)	(1 012 283)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(57 467)	(51 148)	(50 759)
Résultat brut d'exploitation	147 048	359 366	344 596
Coût du risque	(108 803)	(6 623)	(24 621)
Résultat d'exploitation	38 245	352 743	319 975
Gains et pertes sur actifs immobilisés	1 787 455	956 720	107 978
Résultat courant avant impôt	1 825 700	1 309 463	427 953
Résultats exceptionnels	(6)	-	(1 296)
Impôt sur les bénéfices	156 711	49 648	8 194
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	3 198	(1 651)	(485)
Résultat net	1 985 603	1 357 460	434 366

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres et fonds pour risques bancaires généraux

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1979)

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultats comptables			
– globaux	1 985 603,1	1 357 459,3	434 365,5
– par action (en euros) ^{1,2}	29,44	17,87	5,74
Variations des capitaux propres et FRBG (après affectation du résultat pour 2006 et 2007, et sur la base de la proposition d'affectation du résultat pour 2008)			
– variation de l'écart de réévaluation	(198,0)	(33,0)	(57,0)
– variation des réserves et du report à nouveau	(161 921,0)	-	(178 669,0)
– dividende exceptionnel prélevé sur la réserve libre	-	(495 761,0)	-
– variation de réévaluation et provisions réglementées	(431,0)	1 653,0	487,0
– émission liée aux options de souscription d'actions	17 244,0	21 913,0	36 533,0
– prime de fusion ³	3 512,0	5 936,0	5 036,0
– première comptabilisation des provisions sur engagements relatifs aux PEL et CEL	-	(3 506,0)	-
– augmentation de capital	14,0	-	-
– réduction de capital	(43 750,0)	-	-
– variation prime d'émission	(1 194 328,0)	-	-
Variation de la situation nette globale	(1 379 858,0)	(469 798,0)	(136 670,0)
– par action (en euros) ^{1,2}	(18,2)	(6,2)	(1,8)
Dividende proposé			
– global	-	230 618,9	613 032,7
– par action (en euros) ^{1,2}	-	3,04	8,10

1 Le nombre d'actions, hors actions propres à la fin de chaque exercice s'établit à 67 437 820 pour 2008, 75 963 895 pour 2007, 75 683 045 pour 2006.

2 Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, hors actions propres, le dividende ressort à 0,00 EUR pour 2008 (75 020 854 actions), 3,05 EUR pour 2007 (75 698 434 actions) et 8,15 EUR pour 2006 (75 262 320 actions).

3 Fusion avec HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC Picardie et HSBC UBP en 2008, absorption par Transmission Universelle de Patrimoine de HSBC Asset Management Holding, de Finanpar 17, de la Compagnie de Gestion de Patrimoine du CCF et de la Compagnie Financière des Iles du Rhône en 2007 et de la Société Parisienne de Participations en 2006.

Information sur les comptes sociaux (suite)

Répartition et affectation des bénéfices

(Article 295 du décret 67-236 du 23 mars 1967)

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Bénéfices disponibles			
– report à nouveau des exercices précédents.....	1 123 058	–	–
– première comptabilisation des provisions sur engagements relatifs aux PEL et CEL.....	–	(3 506) ¹	–
– exit tax.....	–	–	–
– effet d'actualisation.....	–	–	–
Sous-total	1 123 058	(3 506)	–
Bénéfice de l'exercice.....	1 985 603	1 357 460	434 366
TOTAL (A)	3 108 661	1 353 954	434 366
Affectation des bénéfices			
– dividendes.....	–	230 619	613 033
– réserve légale.....	–	277	137
– réserve libre.....	–	–	(178 804)
TOTAL (B)	–	230 896	434 366
Report à nouveau (A - B)	3 108 661	1 123 058	–

¹ Première comptabilisation des provisions sur engagements relatifs aux PEL et aux CEL.

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles 133, 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006	2005	2004
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social ¹	337 189	379 819	378 415	376 190	374 011
Nombre d'actions émises.....	67 437 820	75 963 895	75 683 045	75 237 930	74 802 146
Valeur nominale des actions en euros...	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Produits bruts d'exploitation (hors <i>netting</i> des instruments financiers)	121 969 321	150 090 552	30 470 306	32 661 166	–
Produits bruts d'exploitation (avec <i>netting</i> des instruments financiers)	–	–	–	–	3 762 736
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions.....	2 415 956	1 347 356	515 192	1 044 550	633 771
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions.....	1 985 603	1 357 460	434 366	935 669	652 311
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts, mais avant amor- tissements, dépréciations et provisions	37,7	18,3	7,2	14,3	9,1
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions.....	29,4	17,7	5,7	12,4	8,7
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier.....	–	3,04	8,10	5,19	6,22
Personnel (France)					
Nombre de salariés ²	10 218	8 789	8 500	7 749	7 344
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) ³	8 940	8 103	7 763	7 197	6 879
Montant de la masse salariale.....	459 067	455 722	389 163	341 642	330 246
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux.....	231 279	206 607	167 936	149 569	139 943
Taxe sur les salaires et taxes diverses...	65 481	46 694	49 134	43 680	40 643
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ⁴	27 610	25 728	21 380	15 883	23 210

¹ Augmentations du capital consécutives aux émissions liées aux stock-options et pour 2008, réduction de capital de 43 750 000 EUR, augmentation de 13 855 EUR suite à la fusion et augmentation de 1 105 770 EUR suite à l'exercice de stock-options.

² Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

³ Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année, dont 5 462 cadres et 3 478 non-cadres en 2008, 4 894 cadres et 3 209 non-cadres en 2007, 4 501 cadres et 3 262 non-cadres en 2006, 4 113 cadres et 3 084 non-cadres en 2005, 3 824 cadres et 3 055 non-cadres en 2004.

⁴ Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2008 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

A – Titres d'investissement	240 840
Valeurs à revenu fixe	240 840
Bons du trésor	–
Autres effets publics	20 023
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	219 399
Créances rattachées	1 418
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	2 196 609
Valeurs à revenu fixe	1 722 162
Bons du trésor	–
Autres effets publics	274 257
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds Communs de créances	22
Obligations et assimilés	1 425 463
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	–
Créances rattachées	22 420
Valeurs à revenu variable	474 447
Actions et assimilés	5 439
Parts ou actions d'OPCVM	469 008
TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT, DE PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	2 437 449

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

A – Titres de participation et titres détenus à long terme	325 848
Valeurs cotées à la cote officielle	1 847
Valeurs françaises non cotées	323 619
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	93
Valeurs étrangères non cotées	100
Total des créances rattachées	189
B – Parts dans les entreprises liées	1 946 963
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	1 916 270
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	30 693
Total des créances rattachées	–
TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	2 272 811

Information sur les comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2008

(articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales (+ 50 %)				
HSBC Covered Bonds (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	28 050 EUR	(9) EUR	100,00
HSBC Factoring (France) 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	3 800 EUR	5 902 EUR	100,00
COPARI Société de Constructions et de Participations Immobilières 184, avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie – 92000 Nanterre (France)	Marchand de biens	50 EUR	961 EUR	99,96
Société Française et Suisse 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	599 EUR	16 255 EUR	100,00
FDM 6 39, rue Bassano – 75008 Paris (France)	Société de participation et de portefeuille	139 052 EUR	31 EUR	100,00
SAPC UFIPRO Recouvrement 186, avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie – 92000 Nanterre (France)	Société de recouvrement	7 619 EUR	1 076 EUR	99,98
HSBC Epargne Entreprise 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	16 000 EUR	72 937 EUR	100,00
HSBC Global Asset Management (France) 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	Société d'investis- sement	6 460 EUR	1 896 EUR	92,12
HSBC Securities (France) 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	12 626 EUR	41 006 EUR	100,00
Sinopia Asset Management 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	Société financière	3 387 EUR	421 EUR	100,00
HSBC Private Bank France 20, place Vendôme – 75001 Paris (France)	Banque	42 972 EUR	135 067 EUR	100,00
Nobel 1, avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	128 468 EUR	179 110 EUR	100,00
SAF Palissandre 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	Société financière	500 037 EUR	9 323 EUR	100,00

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
28 039 EUR	28 039 EUR	-	-	450 EUR	280 EUR	-	-
5 236 EUR	5 236 EUR	-	-	13 864 EUR	1 244 EUR	-	-
36 370 EUR	842 EUR	-	-	52 EUR	125 EUR	-	-
60 384 EUR	1 018 EUR	-	-	512 EUR	(16 847) EUR	-	-
128 916 EUR	128 916 EUR	-	-	3 056 EUR	2 029 EUR	-	-
16 260 EUR	8 693 EUR	-	-	427 EUR	262 EUR	-	-
15 148 EUR	15 148 EUR	-	-	17 233 EUR	(760) EUR	-	-
72 146 EUR	72 146 EUR	-	-	111 359 EUR	32 697 EUR	31 529 EUR	-
55 988 EUR	31 566 EUR	-	-	2 111 EUR	(22 708) EUR	63 000 EUR	-
51 483 EUR	51 483 EUR	-	-	33 589 EUR	12 753 EUR	14 024 EUR	-
439 315 EUR	299 315 EUR	-	-	66 922 EUR	8 937 EUR	16 108 EUR	-
207 648 EUR	207 648 EUR	-	-	23 128 EUR	(33 891) EUR	-	-
500 037 EUR	500 037 EUR	-	-	31 173 EUR	20 349 EUR	15 500 EUR	-

Information sur les comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2008 (suite)

(articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales (+ 50 %) (suite)				
HSBC Leasing (France) 39, rue Bassano – 75008 Paris (France)	Société financière	281 760 EUR	(33 123) EUR	100,00
Société Financière et Mobilière 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	40 000 EUR	69 849 EUR	100,00
HSBC Financial Products (France) 103, avenue des Champs Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	180 108 EUR	13 813 EUR	93,02
Foncière Elysées S.A. 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société immobilière	14 043 EUR	19 591 EUR	100,00
Vernet Expansion 14, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	8 456 EUR	(650) EUR	100,00
Société Immobilière Malesherbes Anjou 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société immobilière	13 412 EUR	23 329 EUR	100,00
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société de portefeuille	25 000 GBP	20 559 GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	38 255 EUR	17 324 EUR	80,98
2 – Participations (10 à 50 %)				
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société financière	5 000 GBP	248 GBP	14,71
Lafarge Finance Limited Seaton House, 17 Seaton Place St Helier, Jersey (Royaume-Uni)		400 000 GBP	–	16,67
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital du HSBC France				
1 – Filiales non reprises au paragraphe 1				
a) Filiales françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–	–	–	–
2 – Participations non reprises au paragraphe 2				
a) Participations françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–	–	–	–

* Chiffres 2007 (2008 non disponibles).

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
281 756 EUR	281 756 EUR	-	-	24 134 EUR	38 132 EUR	-	-
84 053 EUR	84 053 EUR	-	-	(14 899) EUR	(11 678) EUR	-	-
104 212 EUR	0 EUR	-	-	(49 867) EUR	(125 125) EUR	-	-
44 476 EUR	42 127 EUR	-	-	3 814 EUR	8 962 EUR	2 498 EUR	-
8 519 EUR	8 519 EUR	-	-	0 EUR	(833) EUR	-	-
49 385 EUR	49 385 EUR	-	-	21 208 EUR	4 598 EUR	-	-
26 247 EUR	26 247 EUR	-	-	n/a	4 573 GBP	-	-
37 190 EUR	37 190 EUR	-	-	122 789 EUR	3 524 EUR	-	-
4 447 EUR	4 447 EUR	-	-	188 GBP	(136) GBP	-	-
209 974 EUR	209 974 EUR	-	-	48 189 GBP *	48 189 GBP *	9 000 GBP *	-
2 036 EUR	2 030 EUR	-	-	-	-	1 194 EUR	-
1 820 EUR	1 819 EUR	-	-	-	-	-	-
322 EUR	4 EUR	-	-	-	-	-	-
0 EUR	0 EUR	-	-	-	-	-	-

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2008

Réseaux bancaires

Distribution HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières Foncière Elysées SA (100 %)
 HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)
 Immobilière Bauchart (100 %)
 Réalimo Négociations (100 %)
 SAS Saussaies Haussmann (100 %)

Montages structurés et Banque de financement et d'investissement HSBC Covered Bonds (France) (100 %)
 Société Financière et Mobilière (100 %)
 Neuilly Saint-Paul (100 %)
 HSBC Leasing (France) (100 %)
 HSBC Leasing (Belgium) (100 %)
 CCF Charterhouse GmbH (100 %)
 France Titrisation (33 %)

Marchés HSBC Securities (France) (100 %)
 HSBC Financial Products (France) (100 %)
 Financière d'Uzès (34 %)

Autre HSBC Securities Services (France) (100 %)

Gestion d'actifs

En France HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
 Halbis Capital Management (France) (100 %)
 HSBC Global Asset Management FCP (France) (100 %)
 Sinopia Asset Management (100 %)
 Sinopia Financial Services (100 %)
 Sinopia Société de Gestion (100 %)
 HSBC Epargne Entreprise (100 %)
 HSBC REIM (France) (100 %)

A l'étranger Sinopia Asset Management Luxembourg (100 %)
 Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd (100 %)
 Sinopia Asset Management (UK) Ltd (100 %)

- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
- Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Banque privée

En France HSBC Private Bank France (99,9 %)
HSBC Private Wealth Managers (99,9 %)

A l'étranger LGI (99,9 %)

Filiales et participations

En France Nobel (100 %)
Société Française Suisse (100 %)
Elysées Formation (100 %)
Malesherbes Anjou (100 %)
Excofina (100 %)

A l'étranger Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France (suite)

Distribution

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
HSBC Factoring (France)	370 423	291 311	9 824	9 656	1 244	168	100,0	100,0

Elysées Factor, membre à 100 % du Groupe HSBC depuis 2005, a changé de dénomination en 2008 pour s'appeler HSBC Factoring (France). HSBC Factoring (France) a vu son activité progresser de 22 % en 2008, avec un chiffre d'affaires net de 1,6 milliard EUR correspondant au montant des factures achetées. Le produit net bancaire a augmenté de 17,3 %, à 13,8 millions EUR et la contribution avant impôts au résultat du groupe affiche un montant de 1,9 million EUR. Les axes de développements de HSBC Factoring (France) en 2008 ont été les suivants :

- une revue de la politique d'acquisition commerciale "Ciblage large SME, MME et Corporate" avec une promotion du produit Confidentiel, une évolution de la tarification (une nouvelle grille de pricing), un renforcement de l'équipe des chargés d'affaires sur certaines zones (Ile-de-France et Rhône-Alpes) et, enfin, une refonte des supports institutionnels et produits ;
- un renforcement de la gestion prudentielle avec un ajustement des règles d'entrée en relation, un renforcement du contrôle des risques sur les clients en portefeuille ;
- des points divers avec le changement de marque, le déménagement à La Défense et l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement interne.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

HSBC Securities (France)	262 477	454 234	53 632	47 448	(22 708)	69 184	100,0	100,0
---------------------------------	----------------	---------	---------------	--------	-----------------	--------	--------------	-------

La baisse du total du bilan de 42 % a trois causes principales : la forte baisse des comptes de règlements des opérations de marché réalisées pour compte de HSBC Financial Products, la dépréciation intégrale des titres de participation de HSBC Financial Products pour 23 millions EUR et une trésorerie moins importante du fait de la distribution de 63 millions EUR de dividendes au 1^{er} semestre 2008. Les fonds propres affichent une baisse de 15 millions EUR générée par le résultat déficitaire de l'exercice de - 22 millions EUR, légèrement pondérée de la mise en report à nouveau du résultat non distribué de 2007 à hauteur de 7 millions EUR. Le résultat de l'exercice est affecté par la dépréciation à 100 % des titres HSBC Financial Products pour 23 millions EUR. Excepté cet élément exceptionnel, le résultat est positif de 2 millions EUR. Le produit net bancaire passe de 6,6 millions EUR en 2007 à 5,2 millions EUR en 2008, affichant une baisse des courtages liée, d'une part, à la sortie des banques régionales du Groupe HSBC et, d'autre part, à la chute des transactions en fin d'année. Le nombre total d'ordres sur l'année est de 355 969 contre 505 015 en 2007, soit une baisse de 30 %.

HSBC Financial Products (France)	21 872 894	25 781 013	193 920	35 969	(125 125)	7 951	100,0	100,0
---	-------------------	------------	----------------	--------	------------------	-------	--------------	-------

Le total du bilan baisse de 15 % entre 2007 et 2008. L'augmentation des coûts de financement et la forte volatilité des marchés financiers ont engendré une très forte réduction du portefeuille titres (- 10 millions EUR). On constatera cependant un accroissement des *Mark to Market* sur dérivés actions. L'activité 2008 a été fortement marquée par la crise financière survenue sur le dernier trimestre de l'année. Au 30 septembre, le produit net bancaire affichait une progression des revenus de plus de 50 % par rapport à la même période en 2007 alors qu'au dernier trimestre, la faillite de Lehman Brothers, les difficultés de nombreux établissements bancaires et financiers et les mouvements de marché ont fortement altéré le niveau de l'activité clientèle vis-à-vis des produits action et ont annulé les résultats des neuf premiers mois. Du fait d'un fort résultat déficitaire, il a été procédé à une augmentation de capital de 150 millions EUR afin de reconstituer un niveau de fonds propres respectant les obligations réglementaires. 50 % de cette augmentation de capital ont été libérés au 31 décembre 2008.

HSBC Leasing (France)	1 928 366	1 510 951	286 768	248 636	38 132	4 413	100,0	100,0
------------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	---------------	-------	--------------	-------

HSBC Leasing (France) est spécialisé dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. L'année 2008 a confirmé le développement de la société dans les activités de location avec option d'achat à travers la détention de participation de filiales. Les nouveaux actifs financés au cours de l'exercice portent principalement sur des avions pour le compte de compagnies aériennes asiatiques et du Moyen-Orient, et dans une moindre mesure, sur des matériels ferroviaires destinés au marché européen. Le montant des participations de HSBC Leasing (France) sur 2008 s'élève à 1,8 milliard EUR comparé à 1,4 milliard EUR en 2007.

Foncière Elysées SA	43 550	36 910	33 634	33 613	8 962	2 527	100,0	100,0
----------------------------	---------------	--------	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

En 2008, Foncière Elysées a réalisé un résultat bénéficiaire de 9 millions EUR contre 2,5 millions EUR en 2007. La progression de ce résultat provient essentiellement de la plus-value de 5,9 millions EUR dégagée lors de la cession en juin 2008 à HSBC Global Asset Management (France) de sa filiale de gestion d'actifs immobiliers HSBC REIM créée et développée par la Direction des Affaires Immobilières depuis 1972. Désormais, HSBC Real Estate Leasing (France) constitue la principale participation opérationnelle de Foncière Elysées.

HSBC Real Estate Leasing (France)	925 354	816 255	55 579	48 108	3 524	7 689	100,0	100,0
--	----------------	---------	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

Avec une production de 156 millions EUR en 2008, cette filiale spécialisée dans le crédit-bail immobilier a poursuivi son développement. Le résultat net est en recul par rapport à 2007 alors que le produit net bancaire et le résultat net récurrents sont en progression : l'exercice précédent avait enregistré des produits exceptionnels – cessions d'actifs et levées d'option – pour 6,6 millions EUR.

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Gestion d'actifs
(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
HSBC Global Asset Management (France)	137 125	155 132	61 380	53 026	32 297	45 287	100,0	100,0
	L'année 2008 a été marquée par la crise financière mondiale qui s'est amplifiée au 2 ^e semestre, impactant les activités de gestion d'actifs d'un effet prix fortement négatif et entraînant des rachats importants ainsi que des reports d'investissement de la part des investisseurs européens, tant institutionnels que distributeurs. Les encours gérés et distribués s'élevaient à 63,6 milliards EUR au 31 décembre 2008, en baisse de 13,3 % comparés aux 73,4 milliards EUR au 31 décembre 2007, principalement dû à l'effet prix (- 12,7 %). L'activité s'est développée dans ce contexte baissier et très volatil, grâce aux stratégies jugées prudentes comme les actifs monétaires et obligataires dont la collecte a compensé en partie les rachats sur les fonds actions des pays émergents, des stratégies "absolute return" et les annulations/reports de lancement de fonds garantis/structurés. Dans cet environnement à haut risque, les investissements liés au contrôle des risques et à la solidité des infrastructures et des processus ont été renforcés.							
Halbis Capital Management (France)	48 245	62 622	19 168	19 361	4 363	9 469	100,0	100,0
	La crise financière et boursière de l'année 2008 a fortement impacté le métier de la gestion d'actifs. Les actifs sous gestion s'élevaient à 11,6 milliards EUR au 31 décembre 2008, en baisse de 20 % comparés aux 14,6 milliards EUR fin 2007, principalement dû à l'effet prix sur les actions européennes. En 2008, la collecte en actifs obligataires de la zone Euro, provenant d'institutionnels (fonds de pension) et de distributeurs européens, a compensé en partie les rachats des fonds monétaires dynamiques touchés par la crise du crédit depuis l'été 2007. Les actifs en actions sur les grandes valeurs de la zone Euro ont bien résisté, notamment par la conquête de nouveaux clients européens et asiatiques.							
Sinopia Asset Management	56 137	63 798	27 422	27 404	12 753	14 042	100,0	100,0
	La crise financière 2008 et ses conséquences immédiates sur le comportement des investisseurs ont fortement impacté le développement des activités de gestion. Les actifs gérés s'élevaient à 19,7 milliards EUR au 31 décembre 2008, en recul de 37 % par rapport aux 31,5 milliards EUR le 31 décembre 2007. Cette baisse d'encours s'explique par un effet prix négatif sur les actions, des rachats importants des stratégies "absolute return" et l'annulation/le report de lancements de fonds protégés/structurés, ces deux classes d'actifs étant très impactées par les conditions de marché et la recherche de liquidité. Malgré ce contexte difficile, le développement de l'activité à l'international s'est poursuivi auprès de clients institutionnels (nouveaux mandats en Australie et au Canada) sur des stratégies obligataires diversifiées. Côté innovation, Sinopia a lancé la première stratégie obligataire indexée sur l'inflation des pays émergents.							
HSBC Epargne Entreprise	195 761	133 835	88 937	18 510	(450)	70 427	100,0	100,0
	HSBC Epargne Entreprise, société d'épargne salariale filiale à 100 % du Groupe HSBC, est l'interlocuteur quotidien de 12 000 entreprises et gère 700 000 comptes individuels. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France) et leur encours sous gestion était de 3,4 milliards EUR au 31 décembre 2008. Cet encours situe le Groupe au septième rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée soit directement, soit via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France et des réseaux partenaires. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.							
HSBC REIM (France)	8 336	7 187	4 119	4 106	1 913	1 899	100,0	100,0
	HSBC REIM (France), est la filiale du métier de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2008, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 655 millions EUR. Le principal fonds géré, valorisé à 538 millions EUR, est Elysées Pierre, société civile de placement immobilier, qui compte 124 immeubles, principalement de bureaux en Ile-de-France. Ce fonds a une stratégie de rendement qui s'est traduit ces cinq dernières années par un dividende annuel en croissance régulière de l'ordre de 3 % par an. Le résultat net 2008 de HSBC REIM (France) est stable autour de 1,9 million EUR. Son produit net bancaire de 6,6 millions EUR repose pour plus des deux tiers sur des commissions récurrentes de gestion d'immeubles et pour le solde, sur des commissions de collecte dans le cadre d'augmentations de capital de la SCPI Elysées Pierre.							
Banque privée (en milliers d'euros)								
HSBC Private Bank France	1 427 035	1 276 002	178 039	171 881	8 937	22 192	99,9	99,9
	L'activité de l'année 2008 a été fortement marquée par la crise financière internationale et la baisse des marchés action. A la fin de l'exercice, les encours sous gestion s'élevaient à 8,5 milliards EUR en retrait de 27 % par rapport à fin 2007 sous l'effet de la baisse des marchés. La collecte nette sur la clientèle privée résidente a été soutenue grâce à la solidité du Groupe et aux synergies avec la Banque de particuliers et la Banque d'entreprises en France ainsi qu'avec les entités du Groupe à l'étranger. En matière de produits, l'aversion pour le risque a conduit la clientèle à se tourner massivement vers des produits tels que dépôts à terme, emprunts d'état ou contrats d'assurance-vie. Dans ce contexte défavorable, la maîtrise des frais généraux a permis de compenser en partie la baisse des revenus.							

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France (suite)

Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
SFS	30 188	46 134	16 854	13 654	(16 783)	3 200	100,0	100,0

Compte tenu de la nette dégradation des marchés financiers et de la crise financière, SFS a comptabilisé d'importantes dépréciations, principalement sur les titres cotés détenus. Ces dépréciations expliquent le résultat net fortement négatif sur 2008 (près de 17 millions EUR de perte nette).

Nobel	332 046	397 060	341 469	306 127	(33 891)	35 342	100,0	100,0
--------------	----------------	---------	----------------	---------	-----------------	--------	--------------	-------

Nobel, holding de prises de participation pour compte propre du groupe, poursuit une stratégie d'investissements axée d'une part sur des valeurs cotées moyennes, d'autre part sur des fonds de *private equity*. Sur les valeurs cotées, Nobel prend des participations minoritaires, le plus souvent sur des valeurs moyennes peu ou pas suivies par les bureaux d'analyse, avec une approche fondamentale de type *value* et un horizon de détention véritablement de moyen terme. La gestion de Nobel est assurée par une équipe dédiée et indépendante de sept professionnels de l'investissement. La performance de Nobel depuis 10 ans fait ressortir un TRI annuel de plus de 10 % sans recours à l'effet de levier alors que sur la même période, les différents indices des marchés actions ont eu des performances proches de zéro ou négatives. Nobel a dégagé en 2008 un résultat brut d'exploitation négatif de 33 millions EUR lié aux dépréciations calculées sur les cours de bourse de certains investissements cotés.

Autre filiale du Groupe HSBC en France

(en milliers d'euros)

HSBC Assurances Vie (France)	14 631 411	14 519 848	393 253	368 748	53 022	40 508	100,0¹	100,0 ¹
-------------------------------------	-------------------	------------	----------------	---------	---------------	--------	--------------------------	--------------------

Les primes brutes de réassurance de HSBC Assurances Vie (France) sont stables par rapport à 2007 et s'élèvent à 2 milliards EUR. Les provisions techniques en euros progressent de 8 % (11,0 milliards EUR) alors que celles en unités de compte sont en recul de 25 % (2,6 milliards EUR). Le résultat net s'établit à 53 millions EUR au 31 décembre 2008 (+ 30,8 % par rapport à 2007).

* Composé du capital + réserves + FRBG.

¹ Détenue à 100 % par HSBC Bank plc Paris Branch depuis le 20 décembre 2007.

Politique d'investissement

2004

- Souscription à l'augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 4,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Crédit Logement.
Montant de l'investissement : 3,9 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de HSBC CCF Leasing.
Montant de l'investissement : 7,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de HSBC CCF Real Estate Leasing (ex-Elybail).
Montant de l'investissement : 15,0 millions EUR.
- Augmentation de capital de HSBC CCF Financial Products.
Montant de l'investissement : 22,7 millions EUR.
- Rachat d'intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France.
Montant de l'investissement : 3,1 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de la Société Française et Suisse (SFS).
Montant de l'investissement : 12,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Rhodia par SFS.
Montant de l'investissement : 1,5 million EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 10,3 millions EUR.

2005

- Souscription aux augmentations de capital de BMS et SFPMEI.
Montant de l'investissement : 0,8 million EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Rhodia par SFS.
Montant de l'investissement : 0,6 million EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 9,5 millions EUR.
- Remboursement anticipé des titres participatifs CCF.
Montant remboursé : 7,9 millions EUR.
- Rachat de 34 % du capital d'Elysées Factor à Eurofactor.
Montant de l'investissement : 2,7 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Eurofactor.
Montant de la cession : 7,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 14,3 millions EUR.

- Cession de Netvalor.
Montant de la cession : 30,2 millions EUR.
- Cession de HSBC Dewaay à KBL.
Montant de la cession : 122 millions EUR.
- Rachat d'intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France.
Montant de l'investissement : 14,1 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de HSBC Leasing (France).
Montant de l'investissement : 7,2 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France des titres BIAT détenus par la SMC, dans le cadre de la rationalisation des participations du groupe.
Montant de l'investissement : 3,2 millions EUR.
- Souscription par HSBC France et HSBC Epargne Entreprise à l'augmentation de capital de Erisa.
Montant de l'investissement : 25,0 millions EUR.
- Cession des 51 % détenus du capital de Framlington Group Limited à AXA Investment Managers.
Montant de la cession : 133,4 millions EUR.
- Cession par Charterhouse Management Services Limited de trois de ses filiales détenant des actifs de Private Equity (Charterhouse Development Ltd, Charterhouse Buy-Out Fund Investment Advisers Ltd et Charterhouse Finance Corporation Ltd) à HSBC Investment Bank Holdings plc.
Montant de la cession : 236,7 millions GBP.

2006

- Rachat d'intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France par HSBC France.
Montant de l'investissement : 31,3 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Aurel Leven.
Montant de la cession : 1,3 million EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Schneider.
Montant de la cession : 24,5 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Lafarge.
Montant de la cession : 86,5 millions EUR.
- Cession partielle par HSBC France de sa participation dans Altadis.
Montant de la cession : 22,3 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 2 % de MTS spa.
Montant de l'investissement : 4,9 millions EUR.
- Investissement par SAF Palissandre dans un montage structuré en partenariat avec Deutsche Bank.
Montant : 500 millions EUR.

Politique d'investissement (suite)

2007

- Acquisition par HSBC France de 50,01 % d'Erisa et d'Erisa IARD détenus par Swiss Life.
Montant de l'investissement : 228,75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 100 % d'Erisa et d'Erisa IARD à HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de la cession : 528 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 13,65 % de HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à HSBC Europe (Netherlands) BV.
Montant de la cession : 1 020 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 5,2 % d'Infrastructure Leasing & Financial Services Limited (Inde).
Montant de la cession : 27,6 millions EUR.
- Cession par HSBC Private Bank France de 3 % de Canal+ Réunion.
Montant de la cession : 2,7 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 25 % de FinanCités.
Montant de l'investissement : 0,55 million EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de Vernet Expansion afin de permettre à Forepar de racheter aux clients des parts Elysées Forêts.
Montant de l'investissement : 1,5 million EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Leasing (France).
Montant de l'investissement : 75,5 millions EUR.
- Cession par HSBC France et HSBC Securities (France) SA de 1,2 % d'Euronext.
Montant de la cession : 134,7 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.
Montant de la cession : 444,5 millions EUR.
- Réduction de capital de CCF & Partners Asset Management Limited.
Montant de la cession : 40,6 millions EUR.

2008

- Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).
Montant de la cession : 2 100 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Altadis.
Montant de la cession : 66,3 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Covered Bonds (France).
Montant de l'investissement : 28 millions EUR.
- Souscription par HSBC France de 9,43 % du capital de la Société de Financement de l'Economie Française.
Montant de l'investissement : 4,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans la BIAT.
Montant de la cession : 8,6 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 27 mai 2009

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2008

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2008.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2008

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de service portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2008.

La convention conclue en 2003 avec HSBC Bank plc concernant la refacturation de prestations de services pour les activités de marché du groupe HSBC France a poursuivi ses effets en 2008.

La convention de frais de siège avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, conclue en 2005, a également poursuivi ses effets au titre de l'exercice 2008.

La convention "Group Software", conclue en 2006, entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe, a poursuivi ses effets en 2008 en ce qui concerne les refacturations de dépenses en matière de développement informatique engagées au niveau du Groupe HSBC.

La convention conclue en 2007 entre HSBC Bank plc et HSBC France précisant les modalités d'intervention de Group Financial Services & European Audit sur des missions d'audit interne dans certains domaines d'activité du groupe HSBC France et, notamment, le périmètre et le déroulé des missions, a poursuivi ses effets en 2008.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2008.

Le contrat de prestation de services conclu en 2006 entre HSBC Insurance Holdings et HSBC France, qui concerne la facturation éventuelle de services intra-groupe, a poursuivi ses effets en 2008.

En raison de la fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France le 31 juillet 2008, les conventions suivantes ont pris fin au jour de la fusion :

- les trois conventions conclues en 2003 avec HSBC UBP, HSBC Hervet, et HSBC de Baecque Beau concernant les apports d'affaires et autres prestations de services dans le domaine du conseil aux entreprises ;
- la convention conclue en 2006 entre HSBC France et HSBC UBP, HSBC Hervet, HSBC Picardie et HSBC de Baecque Beau concernant l'intégration opérationnelle des réseaux et la mutualisation des fonctions support.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 27 mai 2009 (suite)

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

I – Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

II – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec HSBC Holdings plc

- Refacturation par HSBC Holdings plc à HSBC France de frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux d'HSBC Holdings plc conformément à la convention conclue en 2005. La facturation comptabilisée sur l'exercice a représenté une charge de 6,6 millions GBP.
- Refacturation des dépenses engagées au niveau du Groupe en matière de développement informatique, conformément à la convention d'adhésion au contrat "Group Software" conclue en 2006 entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe. Les modalités de répartition des charges sont fixées pour chaque "applicatif groupe". Les coûts refacturés correspondent :
 - aux temps passés par les équipes directement affectées aux projets de développements ainsi qu'aux frais qu'elles sont amenées à engager dans le cadre de ces projets ;
 - aux éventuels coûts internes et externes (recours à des fournisseurs externes) rattachables aux projets ;
 - aux coûts indirects liés à l'utilisation de matériels pour la réalisation des différents projets.

Les développements comptabilisés sur l'exercice représentent des charges à hauteur de 21,3 millions USD.

- Convention, renouvelée en 2007, assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales.

Avec HSBC Bank Plc

- Refacturation par HSBC Bank plc à HSBC France de frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux d'HSBC Bank plc conformément à la convention signée en 2005. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.
- Refacturation de prestations de services portant sur l'ensemble des activités de marché du groupe HSBC France conformément à la convention conclue en 2003. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.
- A la suite d'une demande de la Commission bancaire, une convention a été conclue en 2007 entre HSBC France et HSBC Bank plc. Celle-ci indique les modalités d'intervention de Group Financial Services & European Audit sur des missions d'audit interne dans certains domaines d'activité du groupe HSBC France. Cette convention précise le périmètre d'intervention et le déroulé des missions (programme annuel, échange d'informations et suivi de la mise en œuvre des recommandations). Cette convention ne se traduit pas par des facturations financières.

Avec HSBC Bank Plc Paris Branch

- Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2008 :
 - Contrat d'un Groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises : activités back-office paiements, back-office trésorerie, informatique, gestion de l'Eurozone.
 - Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch concernant :
 - les services liés à l'activité back-office paiements ;
 - les services liés à l'activité back-office trésorerie ;
 - certaines prestations informatiques.

La rémunération des services rendus est égale au coût des moyens affectés par HSBC France au service rendu. La convention a été conclue pour une durée indéterminée. Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice a représenté 2,9 millions EUR.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch, société de tête du groupe d'intégration fiscale, et HSBC France : cette convention prévoit que les économies d'impôts réalisées chaque année par le groupe d'intégration fiscale, qui ne seraient pas utilisées par les sociétés membres déficitaires, seront acquises à HSBC France sous déduction des montants déjà acquittés par HSBC Bank plc Paris Branch aux autres filiales du groupe. Au titre de l'exercice 2008, le produit d'impôt comptabilisé a représenté 104 millions EUR.

Avec HSBC Insurance Holding Limited

- Refacturation de prestations de services du type conseil dans le domaine de l'assurance rendues par HSBC Insurance Holding Limited aux sociétés du Groupe dont HSBC France, conformément à la convention en cours de finalisation depuis fin 2006. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris-La Défense et Paris, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

BDO France – Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 27 mai 2009 (suite)

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constate, compte tenu du report à nouveau de 1 123 058 857,87 EUR et du bénéfice de l'exercice 1 985 603 126,02 EUR, l'existence d'un bénéfice distribuable de 3 108 661 983,89 EUR qu'elle décide d'affecter au crédit du compte Report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes net par action
2005	5,19 EUR
2006	8,10 EUR
2007	3,04 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ne sont pas éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, ratifie la nomination de Monsieur Stuart Gulliver en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2008 en remplacement de Monsieur Charles-Henri Filippi démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, décide de nommer Administrateur Monsieur Thierry Moulouguet pour une durée de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012, pour succéder à Monsieur Paul Dubrule dont le mandat est arrivé à son terme.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, décide de nommer Administrateur Monsieur Jacques Veyrat pour une durée de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012, en adjonction aux Administrateurs actuellement en fonction.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Peter Boyles est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Marcel Roulet est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Peter Shawyer est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Résolutions à caractère extraordinaire

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour, à décider toute augmentation de capital selon les modalités ci-après prévues, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, jusqu'à concurrence d'une somme de 100 millions EUR, étant précisé que ne sont pas comprises dans la limite de 100 millions EUR ci-dessus, les augmentations de capital qui pourraient être décidées au titre du paiement du dividende en actions ou qui résulterait de levée d'options de souscription d'actions par les salariés.

Si le Conseil use de cette délégation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, soit par incorporation de bénéfices, réserves ou primes au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes, soit par émission d'actions à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par voie de compensation, dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires, soit encore par l'emploi successif ou simultané de ces deux procédés.

En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions de numéraire, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à :

1. Instituer un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel ;
2. Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, pour autant qu'il le jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente délégation, d'en arrêter les modalités et conditions et, notamment, de fixer le taux d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les

dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ; d'une façon générale, le conseil prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

L'Assemblée prend acte que la présente délégation prive d'effet celle conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée du 10 mai 2007.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1^{er} du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de 10 millions EUR.

L'Assemblée décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société.

Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC depuis le 1^{er} novembre 2005.

Date de constitution

1894.

Siège social

103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043 sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 651C.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08 – France.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

De même, sont libres les cessions d'actions au profit d'une personne physique ou morale désignée comme Administrateur dans la limite du nombre d'actions fixé à l'article 11 des présents statuts.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénoms, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire

acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital offertes sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénoms, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital offertes, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renoncements, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminée dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société HSBC France.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élevait à 337 189 100 EUR, divisé en 67 437 820 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

Avec maintien du
droit préférentiel
de souscription

Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve

Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	10 mai 2007
Date d'échéance de l'autorisation .	10 juillet 2009
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital . . .	120 millions EUR
Montant utilisé	0 EUR

Le renouvellement de cette autorisation à hauteur de 100 millions EUR jusqu'au 27 juillet 2011 sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2009.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Tableau d'évolution du capital

	2008			2007		
	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1 ^{er} janvier.....	75 963 895	379 819 475	—	75 683 045	378 415 225	—
Exercice d'options de souscription d'actions ¹	221 154	1 105 770	16 138 604	280 850	1 404 250	20 508 297
Réduction de capital par annulation d'actions détenues pour compte propre.....	(8 750 000)	(43 750 000)	(834 122)	—	—	—
Augmentation de capital.....	2 771 ²	13 855 ²	—	—	—	—
Au 31 décembre.....	67 437 820	337 189 100	—	75 963 895	379 819 475	—

1 Dont :

100 379 actions émises à 73,48 EUR
120 775 actions émises à 81,71 EUR

66 000 actions émises à 37,05 EUR
91 775 actions émises à 73,48 EUR
79 200 actions émises à 81,71 EUR
43 875 actions émises à 142,50 EUR

2 Augmentation de capital corrélative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 juillet 2008 du projet de fusion-absorption de HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau par HSBC France.

2006			2005			2004		
Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
75 237 930	376 189 650	—	74 802 146	374 010 730	—	74 350 066	371 750 330	—
445 115	2 225 575	34 307 830	435 784	2 178 920	32 513 604	452 080	2 260 400	28 896 678
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
75 683 045	378 415 225	—	75 237 930	376 189 650	—	74 802 146	374 010 730	—

44 500 actions émises à 35,52 EUR
96 000 actions émises à 37,05 EUR
93 090 actions émises à 73,48 EUR
91 900 actions émises à 81,71 EUR
119 625 actions émises à 142,50 EUR

52 000 actions émises à 34,00 EUR
20 000 actions émises à 35,52 EUR
53 560 actions émises à 37,05 EUR
103 054 actions émises à 73,48 EUR
112 920 actions émises à 81,71 EUR
94 250 actions émises à 142,50 EUR

10 000 actions émises à 32,78 EUR
1 130 actions émises à 34,00 EUR
25 000 actions émises à 35,52 EUR
67 070 actions émises à 37,05 EUR
147 102 actions émises à 73,48 EUR
199 778 actions émises à 81,71 EUR
2 000 actions émises à 142,50 EUR

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Autres titres représentatifs du capital

Par autorisation des Assemblées Générales Extraordinaires du 13 mai 1992, du 7 mai 1997 et du 29 avril 1998 et en vertu des délibérations du Conseil d'Administration, il a été attribué aux cadres et mandataires sociaux des options de souscription :

Année	Attribution	Prix d'exercice		Options pouvant	Echéance
				encore être exercées au 31.12.2008	
1998	728 000	482 FRF	73,48 EUR	0	2008
1999	909 000	536 FRF	81,71 EUR	183 627	2009
2000	909 000	-	142,50 EUR	604 250	2010

Au total, le nombre d'actions HSBC France pouvant être créées par exercice de levée d'options est de 787 877, ce qui porterait le nombre total d'actions HSBC France en circulation à 68 225 697 actions de 5 EUR de nominal.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2008

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris, et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions au 31 décembre	67 437 820	75 963 895	75 683 045	75 237 930	74 802 146
Nombre moyen d'actions sur l'exercice ..	75 020 854	75 698 434	75 262 320	74 826 025	74 374 838
BNA consolidé part du Groupe ¹	23,52 EUR	12,88 EUR	8,14 EUR	14,95 EUR	9,80 EUR
Dividende net	0 EUR	3,04 EUR	8,10 EUR	5,19 EUR	6,22 EUR
Dividende exceptionnel	-	6,54 EUR	-	-	-
Dividende versé + avoir fiscal	-	-	-	-	-
Taux de distribution ²	0 %	74,4 %	99,5 %	34,9 %	63,8 %

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 mai 2009, de ne pas distribuer de dividende.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce introduit par la loi n° 2001-420 sur les nouvelles régulations économiques.

Effectifs au 31 décembre

Effectifs inscrits

	2008 ¹	2007	2006	2005	2004
Total groupe HSBC France	11 227	14 795	14 901	14 417	14 387
dont HSBC France	10 218	8 789	8 503	7 752	7 346
dont Filiales et Succursales	1 009	6 006	6 398	6 665	7 041

Effectifs équivalent temps plein

	2008 ¹	2007	2006	2005	2004
Total groupe HSBC France	10 886	14 279	14 379	13 878	13 908
dont HSBC France	9 892	8 486	8 204	7 494	7 104
dont Filiales et Succursales	994	5 793	6 175	6 384	6 804

¹ L'année 2008 est caractérisée par deux événements majeurs : la cession par HSBC France de ses sept filiales bancaires régionales au début du mois de juillet et la fusion juridique des quatre banques (HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie) de l'Union Economique et Sociale (UES) avec HSBC France le 31 juillet.

Rapport sur l'évolution de l'emploi 2007/2008 HSBC France, maison mère du groupe

Les commentaires ci-dessous sont établis sur la notion d'effectifs inscrits, ci-dessus reprise.

L'effectif de HSBC France s'est accru en 2008

Les effectifs à fin 2008 s'établissent à 10 218 (+ 16,3 %), ce qui représente une variation nette positive de 1 429 salariés. Cette augmentation résulte de l'intégration au 1^{er} août 2008 d'environ 1 700 salariés des ex-filiales de l'UES (HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie).

Les embauches (hors mobilité Groupe) ressortent à 998 en 2008, dont 529 recrutements en CDI, 469 en CDD parmi lesquels 179 recrutements de jeunes en contrat d'alternance.

Les départs concernent 1 315 salariés, la part des démissions dans le total des départs représentant 30 % en 2008.

La structure de la population respecte le même schéma que les années précédentes : la proportion de cadres reste stable et la féminisation de l'encadrement se poursuit

Ainsi la proportion de cadres est désormais de 60,3 %. Par ailleurs, au sein de cette population cadres, les femmes représentent désormais 46,4 % contre 45,2 % en 2007.

Au 31 décembre 2008, 928 salariés travaillaient à temps partiel dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit 9,1 % de l'effectif inscrit.

Enfin, HSBC France employait un peu plus de 240 travailleurs handicapés fin 2008.

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

- Accord de l'UES de HSBC France, Groupe HSBC Hervet (HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau), HSBC UBP et HSBC Picardie sur la diversité au sein des entreprises de l'UES.
- Accord sur le déblocage anticipé de la participation pour application de la loi sur le pouvoir d'achat du 8 février 2008.
- Avenant aux protocoles portant sur les élections des DP et CE du Groupe HSBC Hervet du 17 octobre 2005.
- Accord de l'UES HSBC France – Groupe HSBC Hervet – HSBC Picardie modifiant les règlements des plans d'Épargne d'Entreprise des entreprises de l'UES.
- Accord de substitution et d'harmonisation des statuts collectifs Société Marseillaise de Crédit / HSBC France.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

- Accord de l’UES HSBC France – Groupe HSBC Hervet – HSBC UBP – HSBC Picardie instituant un régime de garanties collectives de remboursement de frais médicaux.
- Accord de l’UES HSBC France – Groupe HSBC Hervet – HSBC UBP – HSBC Picardie sur des versements uniques et exceptionnels au régime facultatif de garanties collectives de remboursement de frais médicaux des retraités.
- Accord primes, avantages et indemnités à caractère social.
- Accord de l’UES HSBC France – Groupe HSBC Hervet – HSBC UBP – HSBC Picardie sur l’harmonisation des dispositifs de retraite.
- Accord collectif relatif au règlement de Plan d’Epargne Entreprise HSBC France.
- Accord sur la dissolution de la caisse de retraites HSBC France et le transfert de ses réserves.
- Accord relatif à la durée du travail.
- Accord de Congé de Fin de Carrière et de Solidarité.
- Accord HSBC France instituant un Régime de Garanties Collectives de Remboursement de Frais Médicaux.
- Accords HSBC France instituant un Régime de Garanties Collectives “Incapacité, Invalidité et Décès”.
- Accord HSBC France sur l’harmonisation des dispositifs de retraite.
- Accord portant sur la monétisation des jours de repos acquis sur les Salaires – Exercice 2009 – HSBC France.
- Avenant à l’Accord de répartition des sièges au Comité Central d’Entreprise de HSBC France.
- Accord portant sur la prorogation de la durée des mandats des Comités d’Etablissements – Délégués du Personnel et des Membres des CHSCT de HSBC France.
- Protocole d’accord préélectoral relatif aux élections CE/DP du 22 janvier 2009.
- Accord de répartition des sièges au Comité Central d’Entreprise de HSBC France.
- Accord fixant les règles d’élections des membres du Comité Central d’Entreprise et certaines modalités particulières de fonctionnement de l’instance.
- Accord portant sur la structure des Institutions Représentatives du Personnel de Province de HSBC France.
- Protocole d’accord préélectoral relatif aux élections CE/DP du 22 janvier 2009 – Région Ouest.
- Protocole d’accord préélectoral relatif aux élections CE/DP du 22 janvier 2009 – Région Nord Ouest.
- Protocole d’accord préélectoral relatif aux élections CE/DP du 22 janvier 2009 – Région Sud Rhône Alpes.

Les rémunérations

En 2008, l’accord salarial de HSBC France a prévu :

- une augmentation minimale pour les salariés dont le salaire annuel est inférieur ou égal à 35 000 EUR ;
- une prime collective pour tous les salariés (hors salariés avec un statut de hors classe) ;
- des primes pour l’atteinte et/ou le dépassement d’objectifs individuels qualitatifs et quantitatifs ;
- une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles pour les situations suivantes :
 - pour favoriser l’équité professionnelle entre les femmes et les hommes,
 - pour les salariés ayant bénéficié d’une absence de longue durée au titre des congés maternité, d’adoption ou congé d’éducation parentale,
 - pour les salariés de plus de 50 ans n’ayant pas bénéficié d’une augmentation sélective de salaire au cours de ces cinq dernières années.

La formation

Le catalogue de formation en ligne (“*e-learning*”) s’est développé de façon importante en 2008, dans tous les secteurs d’activité de l’entreprise : Clarity pour HSBC Technology Services, Acumen pour la Banque de

financement et d'investissement, gestion de patrimoine pour les conseillers de clientèle du réseau, analyse de bilan pour les conseillers pro, anti-blanchiment et sécurité pour les nouveaux entrants.

L'e-learning est appelé à se développer en tant que pédagogie de formation autonome ou associée à des formations animées en salle.

Les volumes de formation à l'anglais poursuivent leur croissance et justifient une modification de l'organisation pédagogique, qui sera pleinement opérationnelle en 2009. Les formations à distance ou en e-learning sont privilégiées.

Pour le réseau, dix-huit parcours de dix à quinze jours, accompagnant les jeunes diplômés ou les personnels en situation de mobilité interne ont été déployés. Les formations à la technique bancaire se sont poursuivies. Pour la Banque de particuliers, les contenus des formations aux marchés financiers ont été actualisés, pour préparer l'accréditation des conseillers premiers au niveau 3. Pour la Banque d'entreprises, deux nouveaux stages ont été délivrés : "maîtrise du risque" et "dématérialisation des flux". Le stage "satisfaction de la clientèle" est depuis trois ans une priorité pour la ligne accueil du réseau.

Pour Global Transaction Banking, la formation "performance commerciale" est organisée pour la deuxième année.

Une formation aux opérations a été délivrée aux back-offices de la Banque de financement et d'investissement, afin de proposer une vision globale de la chaîne d'activité et de traitement, au-delà du poste tenu par chacun. Pour le front-office, un rythme de formation de deux heures par semaine – afin de tenir compte des faibles disponibilités en temps des commerciaux – a été testé avec succès.

Les fonctions centrales ont reçu des formations sur Bâle II, la comptabilité, le contrôle de gestion, les risques opérationnels et la gestion administrative du crédit.

La migration opérationnelle des banques HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau a fait l'objet de formations importantes en e-learning et en salle, suivies d'accompagnement sur le terrain.

Heures supplémentaires, main-d'œuvre extérieure et sous-traitance

Les données relatives aux heures supplémentaires effectuées en 2008 au sein de HSBC France ne sont pas tout à fait comparables à celles produites en 2007. En effet, 2008 est caractérisée par l'intégration des salariés des filiales ayant fusionné avec HSBC France le 31 juillet 2008, par la poursuite de l'intégration informatique dans le cadre des projets HUB et Fusion et par la mise en place de la loi TEPA au dernier trimestre. Pour toutes ces raisons, le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires constaté en 2008 s'est fortement accru par rapport à l'année précédente (+ 27 %), alors que dans le même temps, les effectifs moyens n'augmentaient que de 9 %. Dans ce total, les heures déclarées au titre de l'accord sur le travail exceptionnel ont augmenté de 8 %, en grande partie du fait des travaux informatiques.

La poursuite en 2008 des travaux de développement et de migration informatique s'est appuyée sur les ressources des centres informatiques de Global Technology du Groupe HSBC en Asie, ce qui a entraîné un moindre recours à la sous-traitance informatique en France. Par ailleurs, des travaux précédemment effectués dans des back-offices ont également été transférés dans des *Group Services Centers* du Groupe HSBC.

Hygiène & sécurité

HSBC France dispose de Comités Hygiène – Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

En 2008, les CHSCT sont particulièrement intervenus dans le cadre des consultations relatives aux nombreux déménagements mis en œuvre dans les sites centraux.

Absentéisme

Les congés pour cause de maternité ont augmenté de 40 % en 2008 (160 au lieu de 114 en 2007) alors que les effectifs de référence augmentaient de 16 % (8 789 fin 2007, 10 218 fin 2008). Les absences pour cause de maladie ont légèrement augmenté en 2008.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Établissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3,7 millions EUR.

La subvention versée en 2008 à la Mutuelle HSBC France s'établit à 0,7 million EUR, pour une durée de sept mois, en baisse par rapport à celle versée au titre de l'année 2007 (1 million EUR). Cette baisse résulte de la mise en place au 1^{er} août 2008, d'un nouveau régime de couverture santé obligatoire. La réduction de la subvention est compensée par une contribution employeur à ce régime.

HSBC France a consacré plus de 8 millions EUR à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, fête des mères, fidélité et médailles HSBC France).

Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe HSBC France (ci-après dénommé "le groupe")

Depuis 1993, le groupe a procédé chaque année à une émission réservée aux salariés, aux anciens salariés adhérant au plan d'épargne entreprise, aux salariés de ses filiales françaises détenues à plus de 51 %. Depuis 2000, date de l'intégration du groupe au sein du Groupe HSBC, il est proposé une émission d'actions HSBC Holdings plc.

Les salariés du groupe, ayant au moins trois mois d'ancienneté, ont ainsi la possibilité de souscrire à cette émission en investissant :

- le montant de la participation ;
- le montant de l'intéressement (le cas échéant) ;
- un versement libre dans la limite du plafond légal.

Pour l'exercice 2008, cette opération a été réalisée selon les modalités suivantes :

- période de souscription : entre le 5 juin 2008 et le 25 juin 2008 ;
- prix de souscription : le prix de souscription par action a été déterminé sur la base de la moyenne des cours du titre HSBC Holdings plc des vingt séances de Bourse de Londres qui ont précédé le 18 avril 2008, date de la décision du Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration de HSBC Holdings plc ;
- choix d'investissement : une seule option d'investissement a été proposée aux salariés. Cette option permettait d'acquérir, au travers de la participation, de l'intéressement et d'un éventuel versement volontaire, des actions HSBC assorties d'une décote de 20 %, et ce dans la limite d'investissement de 5 000 EUR. Le prix de souscription de l'action pour cette option était de 8,3124 EUR ;
- plafonnement : le nombre total d'actions à souscrire par les salariés du groupe ne devait pas excéder 3 300 000 actions HSBC. En cas de dépassement, il était appliqué une réduction de façon proportionnelle en commençant par les versements volontaires.

Cette émission a été souscrite à hauteur de 2 667 632 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 22,2 millions EUR.

Schémas d'intéressement du personnel

Un accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise et un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ont été signés le 21 juin 2006 pour HSBC France. Ces accords conclus pour une durée de trois ans, s'appliquent aux exercices 2006, 2007 et 2008.

Accord de participation aux résultats de l'entreprise

La réserve spéciale de participation de HSBC France est calculée selon un mode dérogatoire par rapport au régime de droit commun. La formule utilisée est la suivante : la participation est égale à 6 % de la Contribution de l'Activité Sociale en France (CASEF) de HSBC France. Cette contribution est déterminée à partir du Résultat Brut d'Exploitation Retraité (RBER), duquel sont déduits diverses provisions et un impôt normatif.

La réserve spéciale de participation calculée selon la formule dérogatoire ne peut excéder le bénéfice net comptable diminué de 5 % des capitaux propres.

Par ailleurs, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement de HSBC France est plafonnée à 7,5 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Accord sur le déblocage anticipé de la participation

Un accord a été signé en 2008 afin de permettre le déblocage anticipé de la participation dans le cadre de la loi pour le pouvoir d'achat du 8 février 2008.

Accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise

L'intéressement de HSBC France est calculé à partir de trois agrégats : le Résultat Brut d'Exploitation Retraité (RBER), le Produit Net Bancaire Retraité (PNBR) et le coefficient d'exploitation.

En effet, la formule a été construite de manière à redistribuer un pourcentage du RBER et un pourcentage de l'accroissement du PNBR. Par ailleurs, un coefficient multiplicateur fondé sur l'amélioration du coefficient d'exploitation permet d'accroître jusqu'à 20 % le montant d'intéressement finalement versé.

Comme indiqué ci-dessus pour la participation, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement est plafonnée à 7,5 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Abondement

Un accord a été signé le 28 mai 2008 afin que les salariés des banques fusionnées (HSBC UBP, HSBC Picardie et Groupe HSBC Hervet comprenant HSBC de Baecque Beau) puissent effectuer des versements sur les Fonds du Plan d'Épargne Entreprise (PEE) HSBC France et du PEE Long Terme Retraite HSBC France à partir de la date de la fusion (le 31 juillet 2008) et bénéficier de l'abondement. Les montants totaux d'abondement dont ils ont pu bénéficier en 2008 ont ainsi été les suivants (sous déduction des abondements déjà perçus en 2008 sur le PEE de leur structure d'origine) :

- jusqu'à 1 680 EUR d'abondement brut sur le Fonds H ou jusqu'à 1 280 EUR brut sur les Fonds diversifiés SRED (Sécurité, Régularité, Equilibre, Dynamique) ou jusqu'à 1 680 EUR brut en répartissant les versements à la fois sur le Fonds H et sur les Fonds diversifiés ;
- et jusqu'à 110 EUR d'abondement brut sur le Fonds HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire (HDRS) (pour un versement de 200 EUR) ;
- soit au total 1 790 EUR ;
- et jusqu'à 528 EUR d'abondement brut sur les Fonds SRED Retraite (pour un versement de 720 EUR).

Accord collectif relatif au règlement du Plan d'Épargne Entreprise HSBC France

Par ailleurs, un accord a été signé en 2008 afin de proposer à tous les salariés HSBC France un nouveau dispositif d'épargne salariale amélioré à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les versements des salariés dans le PEE et dans son volet long terme le PERF (Plan d'Épargne pour la Retraite Future) bénéficieront d'un abondement à hauteur des montants suivants :

- le montant d'abondement versé par l'entreprise dans le PEE pourra atteindre 1 800 EUR ;
- et le montant d'abondement versé par l'entreprise dans le PERF pourra atteindre 624 EUR ;
- soit une contribution de l'entreprise qui pourra atteindre 2 424 EUR en 2009.

Politique d'attribution d'options

Par autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1987, autorisation renouvelée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 1992 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 1997, le Conseil d'Administration a attribué un programme d'options de souscription d'actions chaque année, aux mandataires sociaux et à des cadres du groupe CCF. Sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, le Conseil a progressivement étendu ces programmes à un plus grand nombre de bénéficiaires, dans une optique de fidélisation et d'incitation à la création de valeur.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Attribution d'options de souscription CCF (Tableau 8¹)

Date d'Assemblée.	07.05.1997	07.05.1997	07.05.1997
Date du Conseil d'Administration décidant les attributions	29.04.1998	07.04.1999	12.04.2000
Nombre total d'options attribuées	728 000	909 000	909 000
dont : nombre d'options attribuées aux membres du Comité de Direction	321 000	312 000	161 000*
Nombre total de bénéficiaires	199	331	502
Nombre de membres du Comité de Direction	31	29	10*
Point de départ d'exercice des options	07.06.2000	07.06.2000	01.01.2002
Date d'expiration	29.04.2008	07.04.2009	12.04.2010
Prix de souscription	482 FRF (73,48 EUR)	536 FRF 81,71 EUR	142,50 EUR**
Rabais consenti/moyenne cours de Bourse	5 %	5 %	5 %
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	710 500	713 373	264 250
Nombre d'actions abandonnées	17 500	12 000	40 500
Nombre d'options pouvant encore être souscrites	–	183 627	604 250

* Comité de Direction Générale.

** Rabais consenti sur prix d'OPA qui était de 150 EUR/action.

1 Les numéros des tableaux font référence aux modèles de tableaux fournis par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa recommandation du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Principales caractéristiques du règlement des plans d'options CCF

Le règlement du plan d'options d'achat ou de souscription encore en vigueur jusqu'à l'échéance du dernier plan d'options a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 mai 1997.

Toutefois l'offre publique de HSBC lancée en juin 2000 donnait la faculté aux bénéficiaires d'options d'exercer l'ensemble des options qui leur avaient été attribuées à l'exception de celles attribuées en 2000 pendant la période de l'offre. En raison des conséquences défavorables, tant pour les bénéficiaires que pour le CCF, qui auraient résulté d'une rupture de la période d'indisponibilité fiscale et sociale stipulée à l'article 163 bis-C du Code général des impôts, HSBC a offert la possibilité aux bénéficiaires d'options d'adhérer à un contrat de liquidité portant sur les actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription pendant la période d'offre, à condition qu'ils prennent les deux engagements suivants :

- s'interdire de disposer des actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription dans des conditions de nature à occasionner un coût social pour le CCF ; et,
- céder à, ou échanger avec HSBC les actions CCF résultant de l'exercice desdites options, à l'expiration de ladite période d'indisponibilité.

Un contrat de liquidité prévoit les modalités particulières d'échange ou de cession à terme qui s'appliquent selon des conditions différentes, selon l'année au cours de laquelle les options ont été consenties.

- Options consenties de 1997 à 2000 : les bénéficiaires se sont engagés lors de leur adhésion, à échanger avec HSBC, à l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale ou lors de l'exercice desdites options s'il est postérieur à cette expiration, les actions CCF résultant de l'exercice desdites options contre un nombre d'actions ordinaires HSBC Holdings plc déterminé par application du rapport d'échange de l'Offre, tel qu'ajusté des modifications éventuelles pouvant affecter le capital de HSBC ou du CCF.

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce plan prévoit des attributions de *performance shares*, de *restricted shares* et d'*achievement shares*. L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances et les potentiels individuels. Des attributions sont également faites dans le cadre de ce plan pour des raisons de recrutement et de conservation de salariés. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent) mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe distingue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les "*performance shares*" qui font l'objet de conditions de performance définies ci-après ;
- les "*achievement shares*" et "*restricted shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de deux ans.

Les droits acquis à des actions de performance sont soumis à une période d'acquisition de trois ans ainsi qu'à des conditions de performance qui ont évolué au cours de la période :

Attributions au titre des exercices 2003 et 2004

Les actions de performance sont intégralement attribuées si le rendement total pour l'actionnaire de HSBC excède celui d'un groupe de banques comparables ("la référence"). Pour les attributions 2003 et 2004, la référence est constituée comme suit :

1. Un groupe de neuf banques comparables sélectionnées ;
2. Les cinq premières banques par la capitalisation boursière aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Europe continentale et en Extrême-Orient (à l'exclusion des banques du groupe 1) ;
3. Le secteur bancaire de l'Indice Morgan Stanley Capital International World (hors banques des groupes 1 et 2).

Une référence de marché est ainsi établie en combinant les groupes ci-dessus et en pondérant la moyenne comme suit : 50 % pour le groupe 1, 25 % pour le groupe 2 et 25 % pour le groupe 3.

Le test sur la condition de performance (TSR) ayant échoué en 2008 pour la troisième année, les "*performance shares*" attribuées en 2003 sont tombées. Le test concernant les "*performance shares*" attribuées en 2004 a échoué en 2007 et 2008. Le dernier test aura lieu en mars 2009.

2005 et au-delà

Les trois principaux changements applicables à compter de 2005 sont les suivants :

- l'attribution est soumise à hauteur de 50 % seulement à une mesure du rendement total pour l'actionnaire et les 50 % restants à une mesure du BPA (Bénéfice par action) ;
- la mesure du rendement total pour l'actionnaire n'est plus calculée d'après un seul indice mais classée par rapport à un groupe comparateur de 28 grandes banques ;
- une échelle mobile a été mise en place pour l'attribution d'actions, les droits acquis à une telle attribution s'établissant à 30 % si HSBC se classe à la 14^e place du groupe comparateur par le rendement total pour l'actionnaire, et à 100 % si notre banque se classe à la 7^e place voire plus, toujours en termes de rendement total pour l'actionnaire.

Bénéfice par action (BPA)

Pour les attributions d'actions de performance sur la période 2005 à 2007, 50 % de l'attribution est soumise à la condition de la croissance du BPA sur la période d'attribution de trois ans.

Le pourcentage d'attribution d'actions de performance sera fonction de l'augmentation du BPA au titre de chaque exercice par rapport au BPA de l'année base ; autrement dit, un BPA supérieur à celui de l'année base génèrera un chiffre positif et un BPA inférieur à celui de l'année base, un chiffre négatif. La formule appliquée à l'augmentation totale du BPA pour déterminer le pourcentage de droits acquis est la suivante : $30 + 2,5 (X-24)$.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

L'ensemble de ces catégories d'actions gratuites ne peut faire l'objet de cessions qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition. Antérieurement, les attributions d'actions gratuites et / ou d'options intervenaient chaque année vers la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Les attributions d'actions gratuites sont décidées en mars après l'annonce des résultats annuels.

Rapport spécial en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques

HSBC France

Depuis son intégration au Groupe HSBC, en juillet 2000, le CCF a cessé d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions CCF aux salariés et mandataires sociaux du groupe CCF. Ceux-ci ont reçu depuis cette date et jusqu'en 2005 des options de souscription d'actions HSBC Holdings plc.

A partir de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est d'attribuer des actions au lieu d'options de souscription (cf. ci-dessus).

Informations sur les attributions d'actions

Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2008 au titre de l'exercice 2007

A partir de 2008, seuls les *Group General Managers* se voient attribuer des actions avec conditions de performance. Au titre de 2007, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France n'était *Group General Manager*. Ils n'ont donc pas reçu d'actions avec conditions de performance.

– Actions sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées ¹	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux					
P Boyles	03.03.2008	61 328	637 811 EUR	03.03.2010	03.03.2012
C de Backer	03.03.2008	99 976	1 040 000 EUR	03.03.2010	03.03.2012
G Denoyel	03.03.2008	45 192	470 000 EUR	03.03.2010	03.03.2012
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)	03.03.2008	790 515	8 223 305 EUR	03.03.2010	03.03.2012

¹ Y compris les attributions prises en charge par d'autres sociétés du Groupe pour les membres concernés.

Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2009 au titre de l'exercice 2008

A partir de 2008, seuls les *Group General Managers* se voient attribuer des actions avec conditions de performance. Comme en 2008 (cf. ci-dessus), aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France n'a reçu d'actions avec conditions de performance.

– Actions sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées ¹	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux					
P Boyles	02.03.2009	176 546	790 000 EUR	02.03.2011	02.03.2013
C de Backer	02.03.2009	227 256	1 016 925 EUR	02.03.2011	02.03.2013
G Denoyel	02.03.2009	73 517	378 975 EUR	02.03.2011	02.03.2013
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)	02.03.2009	1 944 920	8 733 100 EUR	02.03.2011	02.03.2013

¹ Y compris les attributions prises en charge par d'autres sociétés du Groupe pour les membres concernés.

Informations sur les options levées et les actions gratuites devenues disponibles en 2008

Options CCF exercées

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par les dirigeants mandataires sociaux	Néant.			
Valeur totale des 12 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés)	111 500	73,48 à 81,71 (prix moyen pondéré : 78,61)	1998 et 1999	2008 et 2009

Options HSBC Holdings plc exercées

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice GBP/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par les dirigeants mandataires sociaux	Néant.			
Valeur totale des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés)	629 500	6,91 à 8,712 (prix moyen : 7,519)	2001 à 2005	2011 à 2015

Actions gratuites HSBC Holdings plc devenues disponibles

Les premières attributions ayant eu lieu en 2006 et compte tenu des règles concernant les délais de disponibilité des actions (cf. règles ci-dessus), les actions attribuées en 2006 seront disponibles en 2010 ou 2011 s'il s'agit de "performance shares".

Options d'achat ou de souscription d'actions consenties par les filiales à leurs salariés

Des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place dans plusieurs filiales françaises du groupe CCF. Toutefois, pour être en conformité avec la réglementation que doit respecter HSBC, le CCF a décidé, en 2001, de renoncer à l'attribution régulière de plans d'options dans certaines de ses filiales opérationnelles, à l'exception de deux filiales, dans lesquelles un engagement particulier avait été consenti. Seules ces deux sociétés ont consenti un plan d'options durant l'exercice 2001. En 2002, seule la Banque Eurofin a consenti un plan d'options, conformément à l'engagement particulier pris par le CCF. Depuis 2003, aucune filiale du groupe CCF n'a consenti de plan d'options.

Aucun mandataire social ni membre du Comité Exécutif de HSBC France ne détient d'options dans les filiales du groupe.

HSBC Private Bank France

Suite à la fusion de HSBC Bank France, Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale le 1^{er} octobre 2003, les options portant sur des actions Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale ont été échangées contre des options de souscription d'actions de l'entité fusionnée selon les parités déterminées au moment de la fusion.

Par ailleurs, un contrat de liquidité a été accordé aux bénéficiaires d'options HSBC Private Bank France et prévoit les modalités d'échange contre des actions ordinaires HSBC Holdings plc sur la base d'un rapport d'échange de 1,83 arrêté le 1^{er} octobre 2003.

Aucun des mandataires sociaux de HSBC Private Bank France n'a exercé d'options HSBC Private Bank France au cours de l'exercice 2008.

	Options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Total des options exercées par 2 salariés	7 000	10,84 EUR	21.12.1999	21.12.2009

Evolution récente et perspectives d'avenir

Evénements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site Internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif ou détérioration significative de la situation financière ou commerciale ni des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2008, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Le principal événement postérieur à la clôture est :

HSBC France prévoit d'adapter son dispositif pour accompagner le développement de ses activités "Dérivés Actions" (Communiqué de presse du 15 avril 2009)

HSBC France prévoit de procéder, courant 2009, à une réorganisation de ses activités de dérivés actions. Les activités de dérivés actions, dont le centre pour le Groupe HSBC se situe en France, ont connu un développement important ces dernières années, qui n'est pas significativement affecté par les tensions actuelles des marchés financiers.

Deux orientations stratégiques sont envisagées, afin de poursuivre le développement de ces activités dans des conditions offrant un réel bénéfice pour les clients, que ce soit en termes de simplification de la relation, de contrôle ou de capacité à traiter des volumes importants :

- D'une part, adosser l'activité à un bilan unique de taille conséquente :

Pour mieux traiter la taille croissante des opérations et pour des raisons de simplification réglementaire, les activités de dérivés actions européennes pourraient être regroupées sur un seul bilan, celui de HSBC Bank Plc, banque britannique du Groupe et maison mère par ailleurs de HSBC France, de taille plus conséquente que le bilan de HSBC Financial Products.

- D'autre part, mettre en place une infrastructure européenne où le pôle d'excellence de Paris sur les dérivés actions se verrait renforcé.

Dans ce modèle, les activités de dérivés actions continueraient d'être dirigées depuis la France où sont localisées d'importantes équipes de structuration, de *trading* et de vente des dérivés actions.

Les fonctions de contrôle, de comptabilité et de back-office des dérivés actions seraient réparties entre Paris et Londres afin d'assurer des conditions optimales d'efficacité, de qualité et de contrôle des risques :

- contrôle des risques depuis Paris,
- transfert à Paris de certains traitements de back-office des dérivés,
- centralisation à Londres du traitement administratif des sous-jacents actions,

dans le but d'optimiser les investissements, informatiques notamment, et d'élargir la couverture des marchés.

Cette réorganisation serait réalisée sans aucune suppression d'emploi en France et sans plan social.

La mise en œuvre de ce projet présenté est conditionnée, le cas échéant, aux consultations réglementaires et légales, notamment sociales.

Perspectives d'avenir

Après une année 2008 marquée par la fusion de HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France, la cession des filiales bancaires régionales et la spécialisation du réseau par marché, la Banque de détail aura, dans le cadre du Plan développement 2010, pour double objectif en 2009 de mieux servir la clientèle existante et d'accroître la base de clientèle de la banque sur les segments stratégiques que sont la clientèle Premier et les entreprises à forte connectivité à l'international.

Elle s'appuiera sur l'efficacité de l'organisation mise en place en 2008 qui permettra d'être plus présent auprès de ses clients. Elle s'est en outre fixé comme objectif de continuer ses efforts en matière de maîtrise des frais généraux et des risques afin d'améliorer dans les années à venir son coefficient d'exploitation. Les ambitions de la Banque de détail sont appuyées par la Direction des Opérations et des Fonctions Support afin de rationaliser les opérations, d'améliorer la qualité de l'accueil et les process et de simplifier et d'optimiser les outils.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur les synergies entre la Banque de particuliers, la Banque d'entreprises, la Banque de financement, d'investissement et de marchés et la Banque privée.

HSBC France continuera de s'appuyer sur les atouts qui font sa force : la marque HSBC, une banque de détail stabilisée dans son organisation et son appartenance au Groupe HSBC.

2009 verra également la réalisation de la dernière étape de la fusion des banques de la plate-forme HSBC avec HSBC France. En effet, après la fusion juridique le 31 juillet 2008 de HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France puis la fusion opérationnelle de HSBC Herve et HSBC de Baecque Beau en novembre 2008, la fusion opérationnelle de l'ex-HSBC UBP et de l'ex-HSBC Picardie aura lieu au 2^e trimestre 2009.

Par ailleurs, HSBC France a annoncé en décembre 2008 la mobilisation de 500 millions EUR pour le soutien aux PME françaises, montant qui s'ajoute au volume de prêts que HSBC France accorde déjà à ses clients. Cela témoigne de la volonté de HSBC France de continuer à accompagner ses clients PME, tout en ayant une analyse du risque responsable. Cette initiative vient compléter celle d'être partie prenante dans la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) en tant qu'actionnaire.

HSBC France continuera en 2009 de gérer son capital et la liquidité de son bilan de façon extrêmement prudente dans un environnement économique et financier mondial incertain. La politique en place de financement diversifiée et stable sera maintenue et continuera d'être adaptée, en particulier, en fonction des perturbations du marché. La politique de renouvellement de la dette arrivant à terme sera par exemple maintenue. Ainsi, en janvier 2009, une émission dans le cadre de son programme EMTN a été réalisée et des certificats de dépôts ont été également émis.

Personne responsable du Document de référence et Responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Peter Boyles, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 2 à 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 152 et 153 concernant les états financiers consolidés et en page 154 concernant les comptes sociaux, qui contiennent des observations.

Paris, le 28 avril 2009

Le Directeur Général, Peter Boyles

Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires			
KPMG ¹	2001	2006	2012
Représenté par Fabrice Odent ² 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex			
BDO France – Léger & Associés ³	2007	–	2012
Représenté par Michel Léger 52, rue La Boétie 75008 Paris			
Suppléants			
Gérard Gaultry ¹	2001	2006	2012
1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex			
François Allain ¹	2007	–	2012
2, rue Hélène-Boucher 78286 Guyancourt Cedex			

¹ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

² KPMG représenté par Pascal Brouard à compter de l'exercice 2009.

³ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2008 dans le groupe HSBC France sont disponibles à la Note 38 des Etats financiers consolidés, page 151.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite “Prospectus”.

Rubriques de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence
1. Personnes responsables	192
2. Contrôleurs légaux des comptes	192
3. Facteurs de risques	55 à 61, 127 à 146
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	176
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	2 à 7
5.2. Principaux marchés	2 à 7
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	couverture intérieure, 2 à 7, 158 à 166
6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	–
7. Informations sur les tendances	190 à 191
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
9.1. Organes d'administration et de direction	8 à 17
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	30
10. Principaux actionnaires	
10.1. Contrôle de l'émetteur	18, 180
10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	62
11.2. Etats financiers	63 à 151, 154 à 161
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	152 à 153, 154
11.4. Date des dernières informations financières	63
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	–
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	59
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	190
12. Contrats importants	176
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
14. Documents accessibles au public	174

Table de concordance et de référence (suite)

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 58 à 142 et 143 du Document de référence n° D08-0300 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2008.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :

- Informations sur les comptes annuels pages 154 à 161
- Etats financiers consolidés pages 63 à 151
- Rapport de gestion pages 2 à 7
- Attestation du responsable page 192
- Rapports des contrôleurs légaux des comptes pages 152 et 153, 154

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Implantations

RESEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France

Nombre d'implantations : 431
103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 40 70 70 09
Site Internet : www.hsbc.fr

FILIALES DE HSBC FRANCE

DISTRIBUTION

HSBC Factoring (France)

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 72 00
Fax : 33 1 40 70 72 20

BANQUE DE FINANCEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE MARCHES

HSBC Securities (France) SA

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 56 52 44 00
Fax : 33 1 56 52 44 10

HSBC Securities Services (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 48 73
Fax : 33 1 41 02 67 34

GESTION D'ACTIFS

HSBC Global Asset Management (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 46 85
Fax : 33 1 41 02 48 50

Halbis Capital Management (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 46 86

Sinopia Asset Management

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 52 00
Fax : 33 1 41 02 52 20

HSBC Epargne Entreprise (France)

15, rue Vernet
75008 Paris
Téléphone : 33 1 40 70 24 27
Fax : 33 1 41 02 45 67

Service Epargne Entreprises (SZE)

Filiale de HSBC Epargne Entreprise (France)
32, rue du Champ de Tir
44300 Nantes
Téléphone : 33 2 51 85 59 88
Fax : 33 2 51 85 66 66

BANQUE PRIVEE

HSBC Private Bank France

Nombre d'implantations : 4
117, avenue des Champs-Élysées
75386 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 49 52 20 00
Fax : 33 1 49 52 20 99
Site Internet : www.
hsbcprivatebankfrance.com

HSBC Private Wealth Managers

117, avenue des Champs-Élysées
75386 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 49 52 29 00
Fax : 33 1 49 52 28 99
Site Internet : www.
hsbcprivatebankfrance.com

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

ESPAGNE

HSBC Global Asset Management (France)

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso
28020 Madrid
Téléphone : 34 91 456 6970
Fax : 34 91 456 6111

HONG KONG

Sinopia Asset Management

(Asia-Pacific) Limited
Level 22, HSBC Main Building
1 Queen's Road Central, Hong Kong
Téléphone : 85 02 2284 1600
Fax : 85 02 2284 1601

ITALIE

HSBC Global Asset Management (France)

Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : 39 02 72 437 496
Fax : 39 02 72 437 490

LUXEMBOURG

LGI

Filiale de HSBC Private Bank France
17, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Téléphone : + 352 22 38 33 1
Fax : + 352 22 38 34
e-mail : lgi@e-lgi.com

ROYAUME-UNI

Sinopia Asset Management (UK) Limited

78 Saint James Street
London SW1A 1EJ
Téléphone : 44 20 7991 8888
Fax : 44 20 7024 1999

SUÈDE

HSBC Global Asset Management (France)

Birger Jarlsgatan 25
SE-111 45 Stockholm
Téléphone : 46 8 4545435
Fax : 46 8 4545451

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC EN FRANCE

HSBC Bank plc Paris Branch

15, rue Vernet
75008 Paris
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 58 13 96 48

HSBC Assurances Vie (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 40
Fax : 33 1 41 02 49 84

HSBC Assurances IARD (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 40
Fax : 33 1 41 02 49 84

Implantations (suite)

GROUPE HSBC RESEAU INTERNATIONAL*

Environ 9 500 implantations dans
86 pays et territoires :

EUROPE	IMPLANTATIONS
Allemagne	13
Arménie	13
Belgique	2
Chypre	1
Espagne	4
France	454
Géorgie	1
Grèce	27
Hongrie	11
Iles Anglo-Normandes	38
Ile de Man	8
Irlande	7
Italie	2
Luxembourg	4
Malte	54
Monaco	2
Pays-Bas	1
Pologne	24
République tchèque	7
Royaume-Uni	1 618
Russie	12
Slovaquie	4
Suède	3
Suisse	17
Turquie	229
ASIE-PACIFIQUE	
Australie	34
Bangladesh	10
Brunei Darussalam	12
Chine	136
Hong Kong,	
Région administrative spéciale	325
Iles Cook	1
Inde	155
Indonésie	114
Japon	14
Kazakhstan	3
Macao	7
Malaisie	49
Maldives	1
Nouvelle-Zélande	11
Pakistan	9
Philippines	27
République de Corée du Sud	15
Singapour	27
Sri Lanka	15
Taiwan	43
Thaïlande	1
Vietnam	4

AMERIQUE DU NORD

ET AMERIQUE LATINE IMPLANTATIONS

Argentine	226
Bahamas	8
Bermudes	15
Brésil	1 889
Canada	292
Chili	2
Colombie	32
Costa Rica	46
Etats-Unis d'Amérique	1 584
Honduras	87
Iles Cayman	13
Iles Vierges britanniques	3
Mexique	1 265
Panama	83
Pérou	17
Salvador	90
Uruguay	11
Venezuela	1

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Afrique du Sud	5
Algérie	2
Arabie saoudite	88
Bahreïn	9
Egypte	76
Emirats arabes unis	33
Ile Maurice	12
Israël	3
Jordanie	5
Koweït	1
Liban	7
Libye	2
Oman	9
Qatar	6
Région autonome de Palestine	1

* Au 2 mars 2009.

Les sociétés associées sont incluses dans le réseau d'implantations.

© Copyright HSBC France 2009
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction de la Communication, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Addison Corporate Marketing Limited, Londres ; pages intérieures conçues par Group Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Franklin Partners, Paris, France

Imprimé par Imprimerie Dridé, Neuilly-sur-Marne, France, sur du papier Condat Silk, avec des encres à base d'huile végétale. Fabriqué en France, ce papier est composé de 98 % de fibres vierges et de 2 % de fibres recyclées. Les fibres utilisées ne contiennent pas de chlore.

Le logo FSC identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts bien gérées selon les règles du Forest Stewardship Council.



Mixed Sources
BV-COC-050601
© 1996 Forest Stewardship Council A.C.

Photographies :

P Boyles, G Denoyel, J Beunardeau : Tina Merandon
C de Backer, P Pontet : Ambroise Tézenas/olivier-ripoll.com



Votre banque, partout dans le monde

HSBC France

103, avenue des Champs-Élysées

75419 Paris Cedex 08

France

Téléphone : (33 1) 40 70 70 40

Télécopie : (33 1) 40 70 70 09

www.hsbc.fr